This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 493062

Digitized by Google

AS
162
.R363
V.7-8

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCES ET TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE DE REIMS.

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCES
ET TRAVAUX
DE
L'ACADÉMIE DE REIMS.

Huitième volume.

18 FÉVRIER 1848. — 10 AOÛT 1848.

REIMS

P REGNIER, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

BRISSART-BINET, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE.

MDCCCXLVIII.

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCES

ET

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ANNÉE 1847-1848.

N^os^ 10 & 11.

Séance du 21 Janvier 1848.

—

PRÉSIDENCE DE M. TARBÉ DE S^t^-HARDOUIN.

—

Étaient présents : MM. Robillard, Bandeville, L. Fanart, Nanquette, Querry, Tarbé de S^t^-Hardouin, J.-J. Maquart, Duquenelle, Soilly, F. Pinon, Aubriot, V. Tourneur, Ernest Arnould, F. Henriot-Delamotte, Alf. Alexandre, Mortier des Noyers, Decès, H. Paris, L.-H. Midoc, Berlioz de Prémont, Genaudet, Lechat, et Sornin, membres titulaires ;

Et M. Charlier, membre correspondant.

Correspondance manuscrite :

1° M. Crosnier, de Donzy (Nièvre), nouvellement élu membre correspondant, adresse des remerciments à l'Académie.

2° M. Natalis Rondot annonce à la Compagnie l'envoi

Digitized by Google

d'un travail sur l'*Organisation administrative de l'empire Chinois*, au nom de l'auteur M. Ed. Dalloz.

3° M. J.-B. Drouet fait hommage à l'Académie d'une pièce de vers intitulée : *Modestes Étrennes à MM. les Académiciens de Reims.*

4° MM. les membres de la commission du Congrès central d'agriculture annoncent à la Compagnie que l'ouverture du Congrès central pour la session 1848, est fixée au jeudi 24 février prochain. Ils invitent l'Académie à désigner prochainement ceux de ses membres qui seront délégués pour la représenter au Congrès central.

L'Académie décide que les délégués seront désignés à la prochaine séance.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

1° *Appendice du 1er volume des Publications du Comité archéologique de Soissons.*

2° *Quelques mots sur la Chine et son organisation administrative*, par M. Ed. Dalloz fils. — Brochure extraite du *Moniteur universel.*

3° *Journal des Savants*, — nos de Novembre et Décembre 1847. — M. Bandeville, rapporteur.

4° *Comptes-rendus des Séances de l'Académie des sciences.* T. XXVI, — n° 1er. — M. Sornin, rapporteur.

LECTURES ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES ET CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE.

M. Robillard donne lecture d'un rapport sur l'ouvrage de M. de Pontaumont : *Raoul de Rayneval*, ou *la Normandie au* XIVe *et au* XVe *siècles.* Sur les conclusions de M. Robillard, — M. de Pontaumont est inscrit comme candidat au titre de membre correspondant.

A 8 h. 1/2, l'Académie se forme en comité secret.

Digitized by Google

Séance du 4 Février 1848.

—

PRÉSIDENCE DE M. TARBÉ DE St-HARDOUIN.

—

Étaient présents : Mgr l'Archevêque, MM. Robillard, Bandeville, Bouché de Sorbon, L. Fanart, Nanquette, Querry, Leconte, Max. Sutaine, Tarbé de St-Hardouin, J.-J. Maquart, Monnot des Angles, Clicquot, F. Pinon, Aubriot, V. Tourneur, Ernest Arnould, Gosset, F. Henriot-Delamotte, H. Paris, L.-H. Midoc, Berlioz de Prémont, Decès, Genaudet, Lechat, Al. Henrot, et Sornin, membres titulaires ;

Et MM. Maillet, Rattier, Pierret, Leuschering, Goulet-Collet, et Petit, membres correspondants.

La correspondance manuscrite comprend :

1° M. Louis-Leclerc, nouvellement élu membre correspondant, remercie l'Académie de l'honneur qu'elle lui a fait en l'appelant à participer à ses travaux.

2° M. le Président de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, adresse à la Compagnie le procès-verbal de la séance publique et annuelle de cette Société ; le procès-verbal contient le programme des concours ouverts pour l'année 1848.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

1° *Comptes-rendus hebdomadaires des Séances de l'Académie des sciences.* T. XXVI, nos 2 et 3. — M. Sornin, rapporteur.

2° *Journal de la Société d'agriculture du département des Ardennes.* 4e année, n° 12 : 5e année, n° 1.

3° *Projet de loi sur les brevets d'invention, rédigé à la demande de M. le Ministre de l'intérieur du royaume de Belgique*, par M. Jobard, membre correspondant. — Renvoyé à l'examen de M. Midoc.

4° *Revue des Sociétés savantes de la France et de l'étranger.* T. 1er.

5° *Moniteur industriel, journal de la défense du travail national.* N° du 16 janvier 1848.

6° *Le Libre-échange et la Protection*, brochure, par M. A. Varennes, avocat. — Renvoyée à l'examen de la commission précédemment nommée pour examiner différents travaux sur le même sujet, et composée de MM. E. Dérodé, Henriot-Delamotte et Midoc.

LECTURES ET COMMUNICATIONS

DES MEMBRES ET DES CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE.

An nom d'une commission spéciale désignée par l'Académie, M. Lechat lit un rapport sur un *nouveau Système de chauffage*, présenté par M. Fery. — Les conclusions de la commission, favorables au nouvel appareil de M. Fery, sont adoptées par la Compagnie : elle décide que M. Fery sera inscrit au nombre des candidats proposés pour les récompenses à décerner à la fin de l'année académique.

Digitized by Google

M. Bouché de Sorbon fait un rapport sur le livre dont M. Robert-Guyard a fait hommage à l'Académie et qui est intitulé : *Essai sur l'état du paupérisme en France, et sur les moyens d'y remédier.*

M. Robert est inscrit sur la liste des candidats au titre de membre correspondant.

Au nom de M. de Wint, membre correspondant, M. Pinon donne lecture d'un travail historique et archéologique sur l'*Abbaye de Saint-Ricquier.*

M Pinon communique à l'Académie une appréciation littéraire et historique sur les *Troubles de la Fronde*, à propos de l'ouvrage de M. de Saint-Aulaire.

M. Clicquot, après avoir rappelé à la Compagnie que l'Académie française avait indiqué en 1844 pour sujet du concours de poésie : *L'influence de la Religion chrétienne en Orient*, dit qu'il s'est inspiré de ce sujet pour composer une ode divisée en 6 chants ; il la récite à la Compagnie. Le poème de M. Clicquot a pour titre : *La Religion chrétienne en Orient ; son influence sur la civilisation.*

M. Nanquette, au nom de M de Maizières, membre correspondant, lit une note sur le livre de M. le docteur Remi, ayant pour titre : *De la Vie et de la Mort.*

M. Max. Sutaine lit une fable de M. Violette, membre correspondant : *La Belette et le Renard.*

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Digitized by Google

RAPPORT

DE M. ROBILLARD, SUR UN OUVRAGE INTITULÉ : *Raoul de Rayneval* ou *la Normandie au* XIV^e^ *siècle*, PAR M. DE PONTAUMONT, TRÉSORIER ARCHIVISTE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ACADÉMIQUE DE CHERBOURG (1).

—

MESSIEURS,

Je ne connais rien de plus dramatique que l'histoire des invasions des Normands. Ces hommes du nord, si redoutés de nos pères, viennent à point nommé dans nos annales pour en rompre la monotonie et la langueur. Pendant que la Gaule Franque est la proie des guerres privées, les Normands paraissent à l'embouchure des fleuves, se répandent sur les rivières, les remontent jusqu'à leurs sources. De tous côtés s'élance une race d'hommes inconnus qui combattent avec une ardeur frénétique, qui pillent les églises, égorgent les prêtres et font coucher leurs chevaux dans les chapelles des couvents. Leurs mœurs et leurs habitudes sont celles des pirates. Sur quelque point sans défense que les porte la vague, ils s'emparent des hommes et les traînent en captivité, se partagent les femmes et les filles, sans épargner les enfants qu'ils emmènent pour les élever dans leur métier de forban. Voilà pour

(1) M. de Pontaumont sollicite le titre de Membre correspondant de l'Académie de Reims.

Digitized by Google

l'histoire de nouvelles scènes. Ce qu'elles ont de poétique semble effacer en nous toute impression de douleur nationale. D'ailleurs, nous devons quelque reconnaissance à ces derniers envahisseurs de la Gaule. L'excès même de leurs cruautés retrempa le courage de nos ayeux, et la constitution qu'ils établirent en Normandie devint, par sa régularité singulière, le modèle des gouvernements féodaux de la France.

Le livre dont je suis chargé de vous rendre compte a pour objet de faire connaître la Normandie et les Normands au moyen-âge, ces Normands parmi lesquels se trouvaient, dit maître Robert Wace (1), dans son fameux roman du Rou, *tant de boens chevaliers é boens archiers, é granz vieilles des chevelées, ki semblent femmes desvées*, c'est-à-dire, enragées, et telles justement qu'il les fallait pour s'opposer aux descentes des Anglais.

L'auteur, M. de Pontaumont, *suppose* que Raoul de Rayneval, l'un des seigneurs de la cour de Charles V, « parcourt avec détail la Normandie en 1380, visite ce » qui est remarquable, observe les mœurs, les usa- » ges, les naïves superstitions; et que, sur ses vieux » ans, retiré en son manoir, il écrit, pour l'instruc- » tion de ses fils, ce qu'il a vu pendant ses courses » aventureuses. »

Peut-être dira-t-on que 1380 était une époque mal choisie pour étudier les mœurs et voyager avec fruit. En effet, je ne sais rien de plus affligeant que l'état de la France de 1360 à 1450. Écourtée, mutilée par le traité de Brétigny, la voilà province anglaise. La féodalité, au lieu de protéger le trône de son bouclier,

(1) Ancien poète et chroniqueur français, né dans l'île de Jersey en 1112, mort en 1182. On a de lui plusieurs poèmes en vers alexandrins et quelques ouvrages historiques ; les plus connus de ces ouvrages sont le *Roman du Rou* et le *Roman du Brut*.

Digitized by Google

abandonnait ou défendait mollement ce trône qu'elle regardait comme usurpateur de ses droits. Il y avait encore une belle contrée nommée France : la patrie n'était nulle part. Toutes les côtes maritimes, la Flandre, l'Artois, la Normandie, la Guienne sacrifiaient l'intérêt commun aux espérances de leur industrie et de leur commerce, favorisé par leurs relations amicales avec nos voisins. Bordeaux était anglais de cœur ; ducs et princes traitaient avec l'ennemi. L'intérêt commercial et l'intérêt féodal se liguaient pour livrer le pouvoir à l'étranger. Ce furent la bourgeoisie, l'esprit municipal, et surtout le génie religieux, qui sauvèrent le trône et le peuple. Saxons et Normands, devenus Anglais, resserrés dans une île trop bornée et guidés par des chefs avides de gloire et de pillage, se ruaient sur notre pays, dont la fertilité les tentait, et que ses discordes intestines leur abandonnaient presque sans défense. Otez de la France, à cette époque, la superstition crédule d'une part, et de l'autre l'autorité monarchique, vous verrez ce qu'elle deviendra. Déjà tout était cendres et ruines. « Est-ce là, s'écrie Pétrarque, ce pays que j'ai » vu riche et florissant ? Je n'aperçois qu'une solitude » effrayante, une misère extrême, des terres en fri- » che, des ruines de villes ; autour de Paris même, » la destruction, la terreur, l'incendie. »

M. de Pontaumont ne paraît pas s'être, le moins du monde, préoccupé de tout cela. Son noble voyageur, Raoul de Rayneval, garde pour lui les ennuis et la fatigue de la route. Il ne s'associe le lecteur que pour partager ses émotions et ses jouissances. Il va vîte ; il peint en peu de mots ; c'est net, c'est vif, c'est d'une allure hardie et souple, d'une couleur facile et prompte ; il ne parle de lui qu'autant que cela est nécessaire et à l'occasion du voyage ; il ne s'en fait pas le héros,

Digitized by Google

il n'est que l'intermédiaire, le point de communication entre le lecteur et les objets qu'il veut lui représenter. Ce qu'il a senti, il l'exprime pour que vous le sentiez vous-même et non pour occuper de sa personne. Il fait l'histoire de chaque ville avant de décrire ses monuments, parce qu'il sait que rien n'est plus froid que l'analyse purement scientifique d'une œuvre d'art. Quand vous aurez décrit fort savamment toutes les parties d'une église gothique, d'un château, d'une tour en ruines, vous n'aurez intéressé que les architectes; mais placez avant la description de ces monuments, œuvres altières de l'homme, et fragiles comme lui, le récit des faits qui se sont passés autour d'eux, racontez avant de décrire, vous intéresserez tout le monde. Il y aura alors dans ces débris une merveilleuse poésie du passé, et, dans leur contraste avec une nature pleine de richesse et de vigueur, des sources inépuisables de pensées graves et d'émotions profondes.

A voir ces ruines du moyen-âge, à voir ces châteaux aux vastes salles et aux fenêtres étroites, nous sommes parfois tentés de croire qu'en temps de paix la vie des chevaliers était triste et monotone. Écoutez le sire de Rayneval, il vous apprendra que l'amour et la poésie remplissaient les loisirs de la guerre, et notez que c'était l'amour défendu, amour qui occupe beaucoup plus que l'amour permis et régulier. Il vous dira que les damoiseaux discutaient sur de graves questions telles que celles-ci : *quel est le plus heureux d'une vielle femme qui devient l'amie d'un jouvencel, ou d'un viellard qui a une jeune mie? Vaut-il mieux avoir pour maîtresse une femme ou une demoiselle? Deux dames ont donné rendez-vous à leurs amants; l'un est novice et timide en amour, l'autre sait assez du siècle; lequel promet de plus doux plaisirs?*

Digitized by Google

Ces ingénieux passe-temps ne témoignent guère de la pureté des mœurs à cette époque.

Ce que Raoul ne nous dit pas, et c'est un oubli sans doute, c'est que les seigneurs normands du XIV^e^ siècle se calomniaient entre eux, comme s'ils avaient eu la presse à leur disposition; et les chansons, les sirventes faisaient l'office des journaux. On ne peut pas lire une ligne d'histoire, sans se convaincre douloureusement que nous n'avons rien inventé, pas même nos vices.

N'avez-vous jamais, dites-moi, rêvé dans votre sommeil que, du haut de quelque tour fantastique, vous découvriez des paysages dont aucunes paroles ne sauraient peindre la ravissante beauté? Eh bien! ces pays des rêves, si fleuris, si vaporeux, si parfumés, ces rivières qui roulent sur un sable d'or leurs flots bleu de ciel, aussi purs que le firmament qu'ils reflèchissent; ces bois si frais, si mystérieux, qui descendent le long des monts; ces plans si étagés, si harmonieux, si fuyants, ces lointains si lumineux et si diaphanes, on trouve tout cela dans le Val de Vire, en Normandie. Si, d'aventure, vous y passez quelque jour, arrêtez-vous devant une maison gothique qui a chancelé et penché sur son flanc gauche, comme un homme qui ne se soutient plus sur ses jambes avinées, croyez-moi, la Normandie du moyen-âge n'a rien de plus intéressant à vous montrer que cette maison croulante, abandonnée, ouverte à la pluie et à tous les vents. C'est là qu'Olivier Basselin, le joyeux buveur, composa ses chansons.

Raoul de Rayneval nous apprend qu'à son passage à Vire, il se serait quelque temps entretenu avec « *ce* » *tant renommé Olivier Basselin, que ses gais refrains* » *avaient rendu justement célèbre.* »

Quand je lis la relation d'un voyage, je ne demande

Digitized by Google

pas mieux que d'être étonné, et, comme Charles Nodier, je crois volontiers ce qui m'étonne le plus; mais, comme lui, je ne veux pas que l'on se moque de ma crédulité, parce que ma vanité entre alors en jeu dans mon impression, et que notre vanité est le plus sévère des critiques. Or, je l'avoue, M. de Pontaumont a mis ma crédulité à une trop forte épreuve, en faisant chanter, en 1380, Olivier Basselin, que tous les biographes et les éditeurs de ses œuvres ne font naître qu'au commencement du XV^e^ siècle (1). Toutefois, comme je ne suis point de ces gens qui tiennent à rigueur en tout, et mesurent leur étoffe à l'ongle, je pardonne ce petit anachronisme à l'auteur du *Voyage en Normandie*. puisqu'il me fournit l'occasion de parler d'un poète qu'Armand Gouffé et Georges Duval ont surnommé le Père du Vaudeville. Que n'osé-je vous fredonner quelques-unes de ses chansons dont on berça mon enfance (2), et qui me font encore tressaillir d'aise quand je me les rappelle! Permettez-moi, du moins, de vous en lire deux tout au long, pour prolonger mon plaisir. Voici la première :

Faulte d'humeur nos choux sont morts
En nos jardins par seicheresse;
Faulte d'abreuver bien mon corps,
Se j'alloy morir, que seroit-ce?
Sangoy! (3) je ne m'y fyray pas
Morir sec à faulte de boire,
C'est ung très malheureux trespas,
Et de très funeste mémoire.

(1) Voyez : Les vaudevires, poésies du XV^e^ siècle, par Olivier Basselin, avec un discours sur sa vie, par une société de gens de lettres, Vire, 1811. — Les recherches et antiquités de la province de Neustrie, par Bourgueville, sieur de Bras, historien et jurisconsulte de Caen. — Le Roux, dictionnaire comique, satyrique, etc.

(2) L'auteur du rapport a passé son enfance à Vire.

(3) Jurement qui signifie *par le Sang de Dieu*; expression hybride formée du latin *sanguis* et du celtique *got* ou *god*.

Digitized by Google

A boire ! A boire vistement !
Je veuil tenir ma gorge humide,
De paour de morir povrement,
Comme nos choux, sec et aride.

Toutesfois moy et mon jardin
Nous différons en une choze :
Je me veuil abreuver de vin,
Et d'eau nostre courtil s'arroze.

Voici la 2e :

Ma femme se dict mal porveue,
Que je perts les byens et la veue
A force de boire du bon ;
Mais ne fault qu'elle s'en tourmente,
Car c'est une choze excellente
Qu'ung vénérable biberon.

On dict que ses ans il abbreige ;
Ainçois (1) il a grant privileige ;
Car, cependant qu'il boyt d'aultant,
Il ne craint point que la pepie,
Qui aux poulets oste la vie,
Le fasse morir à l'instant.

Il n'est meurtrier ne sanguinaire ;
Car tout le feu de sa cholère,
Beuvant bien, il trempe et desteint ;
Mais que cestuy là l'on redoupte
Lequel ne boyt que goutte à goutte,
Car il frappe en n'y pensant point.

Hélas ! que faict ung povre yvrongne ?
Il se couche et n'occit personne,
Ou bien il dict propos joyeulx :
Il ne songe point en uzure
Et ne faict à personne injure.
Buveur d'eau peut-il faire mieulx ?

Les vers d'Olivier Basselin ont été souvent *empruntés* par des chansonniers célèbres, qui n'en ont rien dit.

Un jour, il y a de cela vingt ans, je crus devoir faire remarquer à l'un des coryphées de l'ancien Caveau

(1) Mais, cependant.

Digitized by Google

que, dans sa meilleure chanson, se trouvaient trois couplets presque textuellement copiés dans les Vaux-de-Vire d'Olivier. Il joua d'abord la surprise, et finit par me citer, comme excuse, sans doute, ces vers du chevalier d'Accilly :

Dis-je quelque chose assez belle ?
L'antiquité tout en cervelle
Prétend l'avoir dite avant moi.
C'est une plaisante donzelle !
Que ne venait-elle après moi,
J'aurais dit la chose avant elle !

Je reviens au livre de M. de Pontaumont. Au moment où la vieille France s'en va, où tous les monuments dont le génie du moyen-âge avait couvert le sol de la Normandie commencent à disparaître, où chaque jour, chaque heure, pour ainsi dire, en disperse les débris ; ce livre est une sorte de Pompéi qui, comme celle que le Vésuve a gardée sous ses cendres, nous rend intacts tous ces chefs-d'œuvre d'architecture, et nous révèle les mœurs et les usages d'une époque de grandeur et de force qui n'était pas toute physique, que l'industrialisme ne dévorait ni n'absorbait, qui ne faisait pas de l'homme une machine, de son travail un capital accumulé, de sa pensée même un chiffre à placer dans la colonne active ou passive de nos revenus.

Ce que j'aime dans M. de Pontaumont, c'est qu'il donne ses idées pour siennes et non pour des vérités démontrées, pour des dogmes et des articles de foi. Il cause avec le lecteur, il ne le catéchise pas. Son style, négligé quelquefois, mais toujours spirituel et de bon goût, mène le lecteur avec rapidité d'un point de vue à l'autre. On fait beaucoup de chemin en peu de temps dans sa compagnie. Il y a tant de gens avec qui l'on pourrait bien marcher pendant dix ans sans avancer d'un pas !

Digitized by Google

Lecture de M. Lechat.

RAPPORT SUR UN NOUVEAU SYSTÈME DE CHAUFFAGE, PAR M. FERY.

Avant de commencer la lecture de ce rapport, permettez-moi, Messieurs, de vous adresser mes remerciments pour l'honneur que vous m'avez fait de m'admettre parmi vous. Je ferai tous mes efforts pour m'en rendre digne; heureux si mon concours peut être de quelque utilité à l'Académie !

L'Académie nous a chargés, MM. de Maizières, Gosset-Aubert et moi, d'examiner un nouveau système de chauffage présenté par M. Fery. Je viens aujourd'hui vous rendre compte de notre examen.

L'appareil de M. Fery conserve aux cheminées ordinaires leurs avantages, en écarte les principaux inconvénients et en fait de véritables calorifères.

Les cheminées ordinaires, en effet, bien qu'elles n'envoient par rayonnement dans la pièce qu'une portion faible de la chaleur produite, sont encore en usage, et à cause de l'agrément que procure la vue du foyer, et à cause d'une ventilation abondante, plus que suffisante même pour les besoins de la respiration et de la combustion. Mais ce renouvellement de l'air n'est dû qu'à l'introduction dans la pièce d'air froid venant du dehors par les fissures des fenêtres ; et il en résulte à

Digitized by Google

chaque instant un refroidissement de l'air intérieur. En outre, dans les cheminées, la combustion n'est jamais complète, parce que l'air qui l'entretient, refroidi par son mélange avec l'air de la pièce, aussitôt qu'il commence à s'élever, ne peut plus brûler les parties combustibles qu'il entraîne et qui vont se déposer dans le tuyau à l'état de suie.

Les modifications à apporter aux cheminées ordinaires doivent donc être faites dans le but de procurer une ventilation de la pièce avec de l'air chaud, ainsi que cela a lieu pour les calorifères, une combustion complète des matières mises dans le foyer, et l'utilisation de la plus grande partie de la chaleur produite par cette combustion.

C'est ce que M. Fery a cherché à réaliser au moyen de son appareil.

Cet appareil se compose d'un foyer et de deux sortes de tuyaux destinés, les uns à faire écouler au dehors l'air qui a servi à la combustion, les autres à prendre l'air qui arrive du dehors, à l'échauffer et à le verser ensuite dans la pièce.

Le foyer consiste en une grille sur laquelle on met le combustible, et où il est retenu par une petite galerie. La grille présente une disposition assez compliquée; mais cette partie de l'appareil une fois connue, il sera facile de comprendre le jeu de l'appareil entier.

Cette grille est formée d'un certain nombre d'auges en fonte, assez étroites, disposées parallèlement entre elles, et éloignées les unes des autres d'environ 4 à 5 centimètres; l'intervalle entre deux auges successives est fermé par une plaque en fonte. De telle sorte que la grille entière forme comme une succession d'auges dont les unes ont leurs ouvertures vers le haut, les autres vers le bas.

Digitized by Google

Les auges à ouvertures tournées vers le haut vont toutes déboucher derrière la grille dans un prisme terminé par deux tuyaux qu'on peut appeler *tuyaux à fumée;* les intervalles, ou autrement les auges à ouvertures tournées vers le bas, communiquent avec autant de tuyaux qui traversent le prisme précédent. Ces tuyaux qu'on peut appeler *tuyaux à air chaud,* se réunissent pour n'en former que deux qui entrent dans les tuyaux à fumée, sont complètement enveloppés par eux et vont, à une certaine hauteur, déboucher dans la pièce.

Tout l'appareil est placé dans une cheminée ordinaire. Le foyer présente à peu près la forme de petites grilles en fonte, que l'on emploie pour la combustion du coke. Le prisme est, ainsi que les tuyaux à fumée, renfermé dans la maçonnerie postérieure de la cheminée et ne se voit pas au dehors. Les tuyaux à fumée s'ouvrent dans la cheminée elle-même à une hauteur de 1 mètre 1/2 à 2 mètres.

Pour achever la description de l'appareil, il suffit de dire qu'un conduit amène l'air du dehors au-dessous de la grille, et, par conséquent, dans les auges à ouvertures tournées vers le bas.

Dans ces conditions, voici comment fonctionne la cheminée. La combustion s'effectuant, l'air puisé dans la pièce traverse de haut en bas le combustible placé sur la grille pour passer dans les auges à ouvertures tournées versle haut, et de là dans le prisme et les tuyaux à fumée. Il est ainsi porté tout entier à une haute température, et comme il ne peut pas se mélanger avec de l'air froid, la combustion des matières de la fumée est à peu près complète.

D'un autre côté, l'air qui se trouve dans les anges à ouvertures tournées vers le bas, échauffé par le contact

Digitized by Google

du foyer passe dans les tuyaux à air chaud, pour se répandre dans la pièce et est à chaque instant remplacé par de l'air venant du dehors. Mais avant d'arriver dans la pièce, cet air s'est échauffé, non seulement par le contact du foyer, mais encore par la chaleur que lui a cédée la fumée, dont il n'est séparé que par une enveloppe en tôle. Ainsi, c'est cet air qui, puisé au dehors, vient, après s'être échauffé, se déverser dans la pièce et y remplacer celui qui a servi à la combustion.

La description précédente suffit pour vous faire voir que le nouveau calorifère permet la vue du foyer et fournit une ventilation abondante et à l'air chaud; c'est le double avantage qu'on a cherché à atteindre en rendant la combustion sinon complète, du moins aussi parfaite que partout ailleurs.

Les expériences qui ont été faites devant votre commission n'étaient pas tout-à-fait dans les conditions qui viennent d'être indiquées. L'appareil n'était que provisoire, l'air nécessaire à la combustion et l'air qui devait être échauffé, étaient puisés dans l'appartement, et alors la ventilation se faisait comme pour les cheminées ordinaires. Cependant la pièce a été promptement échauffée à une température de 20°. L'air chaud sortant des bouches, était à une température de 130° environ, et la chaleur aurait été bientôt insupportable, si l'on n'avait pas permis l'accès de l'air extérieur.

Cette grande quantité de chaleur, qui est un avantage de ce nouveau calorifère, n'est cependant pas sans inconvénient. Bien qu'on puisse toujours refroidir la chambre, il n'en est pas moins vrai qu'on se débarrasse ainsi d'une certaine quantité de chaleur, et que cette chaleur a été produite aux dépens du combustible.

Digitized by Google

La cause de cette grande quantité de chaleur développée est dans l'énergie de la combustion, et, par conséquent, dans l'énergie du tirage; et ce tirage s'explique facilement par la température à laquelle a été porté l'air en traversant le combustible. Mais il est très facile de le diminuer en disposant dans les tuyaux à fumée un régulateur qui les ferme plus ou moins. Il est du reste facile d'utiliser la chaleur, en échauffant à la fois plusieurs chambres par le moyen de bouches des tuyaux à air chaud.

Le calorifère de M. Féry prend des dispositions différentes suivant que le combustible est plus ou moins difficile à brûler. Ainsi, pour le bois qui brûle facilement, on diminue le tirage en diminuant le nombre des auges de la grille et les faisant plus larges. Au contraire, pour le coke, elles sont plus nombreuses et plus étroites.

En définitive, le calorifère de M. Féry a paru à votre commission très bien disposé pour l'utilisation de la chaleur produite; il est appelé à rendre des services pour le chauffage des grands appartements.

Ce nouveau mode de chauffage nous a donc paru mériter l'approbation de l'Académie.

Digitized by Google

RAPPORT

DE M. BOUCHÉ DE SORBON SUR UN OUVRAGE DE M. ROBERT - GUYART, DE METZ, AYANT POUR TITRE : *Essai sur l'état du Paupérisme en France, et sur le moyen d'y remédier.*

—

MESSIEURS,

C'est un des traits les plus remarquables de notre époque que la sollicitude qui environne l'indigence, et les efforts incessamment faits pour la prévenir ou la soulager ; tout le monde gémit de l'état de misère et d'infériorité dans lequel languit une partie de la population ; et tous, nous serions heureux de trouver une solution qui, en mettant un terme aux souffrances de la classe ouvrière, donnât à la société de nouveaux gages de paix et de sécurité.

Depuis quelques années, bien des systèmes se sont produits pour résoudre la question si grave et si difficile du paupérisme ; les uns, se renfermant dans les limites du possible, se bornent à signaler avec mesure ce qu'il peut y avoir d'imparfait dans notre régime économique, et à proposer des réformes compatibles avec le maintien des lois fondamentales de la société ; les autres exagérant, comme à plaisir, les imperfections inséparables de toute organisation humaine, et, sans tenir compte de ce que la sagesse des siècles a consacré, ne voient de remède au mal que dans une transformation plus ou moins complète de notre état social.

Digitized by Google

Bien loin d'appartenir à cette dernière classe de novateurs, M. Robert-Guyart s'élève avec énergie contre les doctrines humanitaires, fourieristes, communistes, socialistes, qui attaquent les bases même du monde moral et de la société ; il expose et réfute, en quelques mots, les systèmes de Fourier et de quelques autres écrivains modernes ; il revendique avec force les droits de la famille et de la propriété, la liberté du travail qu'on voudrait enchaîner dans je ne sais quelle organisation nouvelle, en établissant une sorte d'association forcée entre les capitalistes et les salariés, association qui, si elle était possible, ne serait que trop souvent désastreuse pour les travailleurs ; il traite avec une certaine étendue la question de la concurrence, question aujourd'hui si vivement débattue. Un écrivain socialiste a dit que la concurrence était pour le peuple un système d'extermination : l'auteur n'a pas de peine à démontrer qu'elle est une des bases de l'édifice économique, qu'elle est la loi du travail, et que c'est à elle que nous devons ces immenses progrès qui ont eu lieu depuis 50 ans dans les arts et dans les sciences, et le bas-prix auquel sont descendus une foule d'objets de première nécessité, bienfait qui a profité aux classes les moins favorisées. La concurrence engendre, sans doute, des abus ; étudiez-les donc dans leur origine, dans leur nature, dans leurs effets, et tâchez d'y apporter remèdes ; mais des maux, des malheurs, des abus, gardez-vous de conclure contre les lois naturelles et nécessaires de la société !

Je glisse rapidement sur cette partie du mémoire qui est traitée avec talent, et je me hâte d'arriver à l'exposé des idées personnelles de l'auteur.

M. Robert-Guyart ne croit pas que l'homme puisse jamais jouir ici-bas d'un bonheur absolu ; il proclame

Digitized by Google

au contraire, et je crois avec beaucoup de raison, que le paupérisme est une condition d'être de la société dont il est impossible de l'affranchir complètement. La misère est un fait indestructible, mais réductible à de certaines proportions; les gouvernements doivent travailler sans cesse à atténuer le mal; mais c'est poursuivre une chimère que de chercher des combinaisons capables de l'extirper entièrement; *car là est le doigt de Dieu même !*

Pour remédier autant que possible au paupérisme, il faut en étudier les causes; la misère est en partie normale, et en partie anormale; si j'ai bien compris l'auteur, il appelle misère *anormale* celle qui est l'effet des passions de l'homme et de son peu de dispositions à les réprimer; quant à la misère *normale*, elle est, dit-il, la conséquence inévitable *du principe de population;* à cet égard il se proclame hautement le disciple de Malthus.

Malthus était un professeur de l'université d'Edimbourg qui, à la fin du siècle dernier, publia un ouvrage ayant pour titre: *Essai sur le principe de population*, ou *Vues sur ses effets sur le bonheur de l'humanité.*

Frappé de l'excès de population qui se manifestait dans les districts manufacturiers et du malaise qui en résultait, ce savant économiste se livra à de laborieuses recherches pour déterminer si les moyens de nourriture qui sont à la disposition de l'homme, étaient en rapport avec le degré d'accroissement de son espèce; et des différents faits par lui recueillis, il crut pouvoir conclure pour la négative.

La nature, disait-il, a répandu le germe de la vie dans les deux règnes animal et végétal d'une manière si libérale que, si elle n'avait pas été économe de place, des milliers de monde auraient été fécondés par la terre

Digitized by Google

seule en quelques milliers d'années : il établissait d'ailleurs, comme un fait évident, que les subsistances étaient bien loin de se multiplier dans la même proportion que l'espèce humaine ; et qu'il arriverait un moment où les aliments lui manqueraient, si ces sinistres correctifs qu'on appelle les maladies, les misères, la mort, n'intervenaient régulièrement pour rétablir l'équilibre (1).

Effrayé du résultat de ses recherches, il s'éleva avec force contre les abus de la charité publique qui engendraient, disait-il, des misères au lieu de les guérir en offrant des encouragements à l'imprévoyance ; et il indiqua comme remède social ce qu'il appelait *la contrainte morale*, c'est-à-dire l'abstinence du mariage pour les ouvriers pauvres ; et comme sanction de cette contrainte morale, le refus des secours de la paroisse aux enfants qui naîtraient d'une union, même légitime, contractée dans des conditions de misère et de pauvreté : punissant ainsi les enfants au berceau des prétendues erreurs de leurs pères ! !

» Pourquoi frémissez-vous, s'écriait-il, votre charité » est plus cruelle que ma rigueur ? Et vos hospices » d'enfants trouvés ne sont que des catacombes ! ! »

Inutile de dire que cette nouvelle doctrine produisit une impression profonde ; les uns l'adoptèrent en l'exagérant même ; les autres la repoussèrent et s'élevèrent avec indignation contre un système qui faisait en quelque sorte un devoir de l'inhumanité.

Quelques auteurs ont même contesté les assertions de Malthus, et ont cherché à établir que les nations les plus peuplées étaient les plus heureuses et les plus florissantes.

(1) M. Blanqui, Histoire de l'économie politique.

Digitized by Google

Quoiqu'il en soit de cette doctrine, elle n'en a pas moins le mérite, ainsi que le dit M. Blanqui, d'avoir appelé l'attention des gouvernements aussi bien que celle des citoyens sur le danger des unions imprévoyantes et des secours prodigués sans discernement.

Malthus compte encore des partisans parmi les économistes modernes. J'ai déjà eu l'honneur de vous dire que M. Robert-Guyart était de ce nombre.

« Pourquoi, dit-il, les ouvriers croient-ils avoir à » se plaindre de la concurrence? Comment se fait-il » qu'un élément de bien-être paraisse malfaisant? » D'où lui viendrait cette déplorable influence? Nous » l'avouons, les ouvriers sont trop nombreux, leur » ouvrage est presque toujours offert, et partant dé- » précié, parce qu'ils se produisent au delà du besoin » qu'on en a; il en résulte que le prix de la journée » est nécessairement limité par l'offre du travail, par » la concurrence des travailleurs. Est-ce le fait de la » concurrence? Non, c'est le fait du nombre com- » paré aux besoins; que le nombre des ouvriers di- » minue par une cause quelconque, le salaire hausse. » Or, que faire contre les effets dirimants du principe » de population? C'est l'objet de nos efforts de ré- » pondre à cette question.

Après avoir signalé les causes du paupérisme, l'auteur, dans la troisième partie de son travail, s'occupe des moyens d'y remédier; les premières idées qu'il émet à cet égard auront bien certainement votre approbation la plus absolue.

« Tous les moyens qui concourent à la civilisation, » c'est-à-dire au triple progrès de l'aisance, de l'in- » telligence et de la moralité, attaquent le paupérisme » en diminuant la misère; ainsi, le principe le plus » général, c'est de favoriser ce triple progrès.

Digitized by Google

» Toutes les mesures qui tendent au maintien de » l'ordre, à fortifier la famille, à réaliser l'égalité » devant la loi, à la liberté, à l'instruction, à la libre » circulation, au progrès de l'agriculture, de la viabilité, » du bon marché, au maintien des bonnes mœurs, à » propager l'équité, la loyauté, la sûreté des transac- » tions, à protéger les religions et leur légitime in- » fluence, enfin à rendre une justice impartiale toujours, » et sévère au besoin ; toutes ces mesures, disons-nous, » combattent le paupérisme et tendent à le réduire au » minimum. »

Personne assurément ne contestera la justesse et la sagesse de ces propositions; mais bientôt, abandonnant ces généralités, l'auteur propose une série de mesures particulières qu'il juge capables d'améliorer la condition morale et matérielle des classes ouvrières, et partant, de remédier au paupérisme. C'était-là, il faut le reconnaître, le côté difficile de la question ; car, c'est quand *on* veut arriver à l'application des plus belles théories, qu'on rencontre des difficultés souvent insurmontables. L'auteur me paraît avoir complètement échoué dans cette partie de son travail, non pas qu'on n'y rencontre quelques vues utiles ; mais, étranger aux principes de notre législation civile et criminelle, peu versé dans la science économique, perdant de vue, d'ailleurs, l'état de nos mœurs et l'esprit des institutions qui nous régissent, il s'abandonne souvent à des écarts qui font un étrange contraste avec les idées si saines qu'il avait exprimées en commençant : il les eût sans aucun doute évités, s'il eût approfondi les nombreuses questions économiques et morales qu'il soulève, mais il les effleure à peine ; il les pose et les tranche d'un mot en donnant les solutions les plus inattendues, sans prévoir aucune objection, et sans se préoccuper le

Digitized by Google

moins du monde des conséquences qu'elles pourraient avoir au point de vue de l'intérêt social et privé : on trouve, d'ailleurs, dans son mémoire un mélange des idées les plus disparates; ainsi, après avoir vanté les bienfaits de la concurrence, après avoir conseillé, pour amoindrir le paupérisme, la continuation du mouvement sublime de 1789, de 1789 qui a émancipé le travail en dotant l'industrie française d'une liberté intérieure complète, de 1789 qui a ramené la législation à des principes de justice et de modération qui font maintenant la base de tout bon gouvernement, l'auteur, oubliant ses prémisses, demande l'établissement des monopoles les plus excessifs, charge l'industrie d'entraves et de prohibitions ; soumet les classes manufacturières aux conditions les plus dures, je dirai presque, anti-sociales; et, comme moyen de réformer les mœurs, développe un luxe effrayant de pénalités qui nous rameneraient aux barbaries des siècles les moins civilisés.

Il est temps de justifier par des citations la sévérité de mon jugement.

L'auteur range sous quatre chefs les moyens répressifs du paupérisme.

1° Moyens généraux applicables au mal en général.

2° Moyens spéciaux contre le paupérisme agricole.

3° Moyens particuliers contre le paupérisme dans les villes de manufacture.

4° Moyens directs contre le paupérisme dans Paris.

Du Paupérisme en général.

Les moyens généraux qu'il indique pour remédier au paupérisme, seraient les réformes les plus radicales à introduire dans nos lois civiles, pénales, économiques et financières.

Digitized by Google

L'une des principales causes du paupérisme, c'est l'ivrognerie ; il faut donc combattre ce vice par les moyens les plus énergiques.

« Si l'usage des spiritueux infecte la classe infime » des ouvriers, si l'établi du marchand de vin se couvre » de vin coloré ou falsifié, c'est, dit-il, la faute de » nos lois, c'est l'effet des octrois. Supposons l'octroi » détruit, la famille est ralliée, le père boit chez lui » et ne s'enivre plus ; il ne va plus aux barrières, sous » prétexte de vin naturel et à juste prix ; ou s'il y va, » il s'entoure des siens. »

Les octrois, l'auteur les supprime donc, en les remplaçant par des centimes additionnels sur les impôts foncier, mobilier et sur les patentes.

Les lois, il les réforme :

1° En supprimant la vente publique des boissons alcooliques et de leur usage, et en y substituant le vin ;

2° En punissant le flagrant délit d'ivrognerie par des peines graduées, dont la troisième serait.... *les travaux forcés à perpétuité !!!*

« Mais l'ennemi le plus puissant de ce vice, c'est.... » le café ! Du moment où l'homme prend goût à l'a- » rôme, il cesse de boire outre mesure et substitue » une jouissance douce à l'orgie. »

Il faut donc que le gouvernement se hâte d'en développer le goût ; il faut favoriser la consommation du thé, du sucre et du café, *substances civilisantes !!* et pour atteindre ce but, l'auteur ne propose rien moins que 1° D'émanciper nos colonies ; 2° De laisser arriver librement dans nos ports, par les navires et les matelots étrangers, les produits de l'Indo-Chine, des îles de la Sonde et des Moluques, sauf un droit de protection pour nos navires ; 3° Et de favoriser la

Digitized by Google

production du sucre indigène par un droit de douane de 25 centimes par kilogramme sur tous les sucres étrangers.

L'opinion de l'auteur sur l'emploi du café me paraît fort contestable ; je crois que le goût de cette denrée coloniale s'allie très bien avec celui des liqueurs alcooliques, et qu'ainsi la source de l'ébriété serait loin d'en être tarie.

Mais, que penser de cette idée d'émanciper le peu de colonies qui nous restent pour diminuer le nombre des ivrognes ? Et l'intérêt de notre marine marchande qui a le monopole des transports qui s'opèrent entre les colonies et la France, et l'intérêt de notre marine militaire dont le sort est intimement lié à celui de la marine marchande, et l'intérêt de nos ports de mer, et l'intérêt du commerce national qui a le droit exclusif d'approvisionner nos colonies de toute espèce de marchandises, et l'intérêt du trésor qui perdrait une de ses recettes les plus productives ! ! l'auteur ne s'en préoccupe en aucune façon ; il ne paraît pas même se douter que l'adoption de son système puisse froisser aucun de ces grands intérêts.

L'auteur s'élève avec une chaleureuse indignation contre le libertinage, qui est incontestablement l'une des causes du paupérisme.

« Il faut une loi pour réprimer un libertinage systé-
» matique qui nourrit le célibat, qui propage la dépra-
» vation, produit des enfants qu'on n'aime pas, qu'on
» écarte, dont on apprend le décès avec plaisir, et
» réduit une foule de femmes à se mépriser elles-
» mêmes et à s'abandonner. »

Cette loi contre le libertinage consisterait :

1° A établir une taxe sur le célibat, proportionnelle aux impôts du célibataire.

Digitized by Google

2° Et à imposer au procureur du roi le devoir d'appeler *par devant le tribunal civil et d'entendre à huis clos*, contradictoirement avec ses dénonciateurs, un homme contre lequel trois plaintes non concertées auraient été portées, et de le faire condamner d'office à fournir caution, selon sa fortune et les faits, de 1,000 à 100,000 francs.

En cas de récidive, condamnation en faveur des hôpitaux à une amende de 1,000 à 100,000 fr., selon la fortune du prévenu ; *l'amende, en fait de mœurs, doit ruiner*. Cette confiscation d'une nouvelle espèce serait, il faut l'avouer, un singulier moyen d'éviter le paupérisme !

Pour la troisième fois, les travaux forcés à temps, comme manœuvre au service de l'état !

Avec les idées de l'auteur sur le célibat, avec sa juste horreur du libertinage, il semble que, pour être conséquent avec lui-même, il devrait accorder toute sa faveur au mariage, institution sainte qui contribue puissamment au maintien des bonnes mœurs ; et puis, si l'on impose une taxe aux célibataires, n'est-il pas de toute justice de leur permettre de s'en affranchir en contractant une union légitime ? Mais non ; pour empêcher le développement du principe de population qu'il signale, à chaque page de son livre, comme la principale cause du paupérisme, l'auteur propose d'*interdire* le mariage à tous les hommes qui sont à la solde de l'état, soldats, matelots et autres ; de l'interdire avant 25 ans aux employés du gouvernement !

L'auteur aime à citer des faits pour appuyer sa doctrine ; je ne me permettrai pas de douter de leur exactitude ; *un médecin sollicitait un père de famille de faire vacciner ses enfants : à quoi bon, lui répondit celui-ci ?*

Digitized by Google

Qu'est-ce que j'en ferais si la petite vérole ne me les enlevait pas? Et prenant texte de ce fait, vrai ou supposé, l'auteur s'oublie jusqu'à dire que *c'est par suite de l'ivresse, du découragement, de la dépravation et de l'abrutissement qu'on se charge d'enfants!* Méconnaissant ainsi tout ce qu'il y a de profondément moral, tout ce qu'il y a de pur et de consolant dans le sentiment de la paternité!

L'auteur s'occupe aussi des moyens de prévenir ces catastrophes qui viennent trop souvent frapper le commerce, et qui jettent tout-à-coup la perturbation dans une foule d'existences; le moyen qu'il indique serait de soumettre les négociants à la surveillance la plus inquisitoriale; il serait établi dans chaque arrondissement un comité de trois négociants, choisis parmi les plus honorables, qui seraient armés du droit effrayant de s'assurer inopinément de toutes les situations, avec pouvoir de forcer immédiatement à liquider toute maison qu'ils jugeraient devoir le faire!

Vous parlerai-je, Messieurs, des modifications qu'il voudrait voir apporter à notre code pénal?

Pour vous donner une idée des *améliorations* qu'il projette, il me suffira de vous dire qu'il propose, entre autres choses:

1° L'application de la peine de mort, *sans rémission*, à ce qu'il appelle, sans les définir, *les monstres et scélérats systématiques.*

2° Le rétablissement de peines de mort variées pour les régicides, les parricides, les incendiaires, le meurtre, le viol: *mort terrible, mort ignominieuse; on se rit de la peine actuelle; on commet tel crime que la loi punit de mort pour faire du bruit!*

Dans l'état de nos mœurs et en présence des progrès de la raison humaine, nous comprenons très bien que

Digitized by Google

quelques bons esprits demandent l'abolition de la peine de mort ; mais en demander *l'aggravation*, demander le *rétablissement* de ces supplices atroces qui n'ont jamais rendu les hommes meilleurs, et dont le souvenir seul nous révolte, c'est commettre une véritable énormité.

Pourquoi donc l'auteur ne demande-t-il pas aussi le rétablissement de la *question ?*

L'auteur effleure encore beaucoup d'autres sujets ; à l'occasion des impôts, des biens de main-morte, de la charité, de la mendicité, des maisons d'asile. il soulève une foule de questions dont chacune aurait besoin d'un examen approfondi ; mais je crois en avoir dit assez pour vous faire apprécier son système quant aux moyens généraux de réprimer le paupérisme. Permettez-moi seulement de vous indiquer en quelques mots les moyens particuliers qu'il propose pour réprimer le paupérisme agricole, le paupérisme dans les villes de manufacture, et le paupérisme dans Paris.

Du Paupérisme agricole.

C'est dans une constitution nouvelle de la propriété rurale que l'auteur trouve le remède au paupérisme agricole.

Quel est le meilleur système d'organisation agricole ? La grande culture l'emporte-t-elle sur la petite, ou la petite sur la grande ? Quel est le degré relatif de puissance productive de chacun de ces modes de culture ? Quelle est leur influence sur l'état social ? Ce sont là, Messieurs, des questions fort graves, et très controversées entre les économistes.

Les partisans de l'un et l'autre système font valoir

Digitized by Google

beaucoup d'excellentes raisons en faveur de leur opinion. Dans un très remarquable mémoire lu en 1845 à l'Académie des sciences morales et politiques, un savant économiste, M. Passy les a résumées avec un rare talent et s'est prononcé avec une grande puissance de raisonnement en faveur des petites cultures ; malgré mon incompétence en cette matière, je serais porté à adopter son opinion.

Cette grande question des divers systèmes de culture, l'auteur du mémoire l'a touchée, comme tant d'autres, mais sans la discuter ; son opinion est faite ; il vous l'impose en quelque sorte, bien loin de chercher à la justifier.

Deux lignes lui suffisent pour éclairer ses lecteurs.

« On sait à quoi s'en tenir sur la grande et petite » propriété : avec la grande, deux hommes heureux, le » propriétaire et le fermier, puis des manœuvres et » des pauvres.

» Avec la propriété parcellaire, des citoyens, des » soldats, des ouvriers, et toutes les sources du » progrès.

» Avec la grande propriété, les meilleures méthodes » d'agriculture, des produits plus abondants et plus » beaux, des choses étonnantes, témoin l'Angleterre.

« Avec la propriété morcelée, *tout l'opposé.* »

L'auteur oublie qu'il vient de dire que la propriété parcellaire ouvrait toutes les sources du progrès !

Quoiqu'il en soit, il trouve que les avantages de la grande et de la petite culture se balancent d'une manière parfaitement égale, et tranchant dans le vif, voici ce qu'il propose pour faire jouir la société des uns et des autres :

Digitized by Google

Partager dans chaque village le territoire en deux parties égales en étendue, l'une vouée à la grande culture, sous un seul ou plusieurs propriétaires ; l'autre à la petite culture, sous un grand nombre de propriétaires.

Mais, comment opérer ce partage ? Ici, c'est la grande propriété qui domine ; comment la transformerez-vous en petite propriété ? Là, c'est la petite culture qui l'emporte ; comment arracherez-vous aux possesseurs ces mille parcelles de terrain qui les font vivre, sans porter atteinte au droit sacré de la propriété ? Sera-ce par la voie de l'expropriation ? Mais une expropriation exécutée sur une aussi vaste échelle, serait-elle possible ? Et à supposer qu'elle fût possible, ne serait-elle pas une véritable spoliation ?

Dites-nous donc comment vous opérerez cette grande réforme économique sans trouble, sans agitation et sans froisser aucun de ces grands intérêts dont la conservation assure la tranquillité d'un état !

Non, l'auteur n'en dit pas un mot ; c'est là une lacune regrettable ; car il ne suffit pas d'indiquer un moyen de résoudre une question sociale, il faut encore prouver qu'il est susceptible d'une exécution loyale et pacifique.

Mais l'auteur n'entrevoit pas même les difficultés de sa solution ; et, avec cette confiance qui ne l'abandonne jamais, il se borne à dire après les quelques mots que je viens de vous citer : *Nous pensons, par ce moyen, avoir résolu le problème du paupérisme agricole.*

Du Paupérisme manufacturier.

Sera-t-il plus heureux dans les moyens de remédier au paupérisme dans les villes de manufacture ?

Digitized by Google

Vous allez en juger ; c'est aussi dans une constitution nouvelle des manufactures qu'il trouve le remède.

L'auteur ne connaît qu'un seul moyen d'atteindre la misère qui affecte les ouvriers des manufactures : ce serait d'en conférer le monopole aux manufacturiers, sous la condition de rendre les ouvriers à l'ordre, aux mœurs, à la sérénité par certains règlements.

L'auteur prend Mulhouse pour exemple. L'article Mulhouse serait fabriqué par une société de capitalistes ayant chacun, *pour le moins*, un million ; ils auraient un syndicat, et il y aurait un conseil de prud'hommes dans lequel les ouvriers seraient représentés par un tiers des membres.

Ces capitalistes auraient le monopole de la France, qui leur serait assuré par la loi de douane, moyennant un droit d'entrée de 10 p. % sur les produits similaires étrangers !

Ils pourraient ou ne pourraient pas soutenir la concurrence à l'étranger ; ce serait leur affaire !

N'ai-je pas eu raison de vous dire, Messieurs, que l'auteur nous conduisait bien loin des principes d'émancipation et de liberté de 1789, dont cependant il demande, dans plusieurs parties de son travail, que le sublime mouvement soit continué.

Mais voyons la condition qu'il fait aux ouvriers dans cette ville manufacturière, exploitée par le monopole le plus excessif.

Le nombre des familles d'ouvriers serait fixé ; il leur serait fourni, en payant, des logements dans une ville bâtie exprès dans les meilleures conditions pour la salubrité, la circulation de l'eau, du gaz dans les rues et dans les maisons, une buanderie, une boulangerie

Digitized by Google

communes, puis l'église, l'école, le presbytère, les crèches et les salles d'asile.

Certes jusqu'ici la condition des ouvriers n'aurait rien que d'enviable !

Mais attendez.

Les familles d'ouvriers admises seraient composées de cinq individus dont trois enfants, *pas plus.*

Le prix de la protection et du privilège de l'inscription dans la commune ouvrière, c'est l'ordre et la conduite ; *et avoir plus de trois enfants, c'est du désordre et de l'inconduite ! !*

» Voilà une étrange loi, s'écrie l'auteur! Mais ceux » qui auront médité sur le principe de population *en* » sentiront la *justice* et la nécessité. »

» Quoiqu'on fasse, ajoute-t-il, on ne réussira pas » à prévenir les naissances, et on n'y parviendra que » si on fait du nombre circonscrit des enfants à trois, » la condition absolue d'une position et de sa conser- » vation !

» On voit des corps entiers et nombreux vivre dans » le célibat ; ne peut-on pas s'y résigner quand on » possède trois enfants ?.

Je me dispenserai ici de tout commentaire ; et sans qu'il soit nécessaire de vous les signaler, vous entreverrez de suite les périls que courrait la moralité publique, si la société refusait sa protection aux pères de familles qui auraient plus de trois enfants !

Et pourtant l'auteur est, je n'en doute pas, un homme éminemment moral ; après avoir lu son œuvre, je le tiens pour le plus honnête homme du monde ; il veut fermement le bien ; il le poursuit avec ardeur ; mais ses idées de réforme ne sont pas réfléchies, et l'exagération de ses moyens répressifs le fait aller contre le

Digitized by Google

but qu'il veut atteindre ; il croit éteindre le paupérisme, cette plaie sociale ; et, de la meilleure foi du monde, il lui fournirait de nouveaux aliments ! !

Du Paupérisme dans Paris.

Enfin l'auteur s'occupe des moyens spéciaux de remédier au paupérisme dans Paris ; c'est dans des changements à introduire dans les règlements de police qu'il trouve le remède.

J'approuve complètement ses idées sur les maisons de tolérance et les mendiants étrangers ; mais je ne saurais approuver sa proposition de donner aux boutiques le monopole de la vente : « Plus de ventes dans les » rues, plus de colportage, plus de commerce ambulant ; » le marchand en boutique veut avoir une clientelle, » il a besoin de réputation, il achète mieux et à plus » juste prix, il peut vendre à meilleur marché : ceux » qui courent les rues peuvent tromper impunément, » ils n'ont pas d'intérêt à être connus, à être *acclientés* ; » ils empruntent le matin de quoi commercer pendant » le jour, et payent une usure énorme ; enfin, ils » n'ont pas l'avantage de la quantité qui, en affaires, » permet de restreindre le bénéfice. »

Et, comme conséquence du monopole de la vente donné aux boutiques, l'auteur demande qu'on supprime tous les cris ; c'est l'intérêt des ouvriers, dit-il ; nous connaissons un porteur d'eau qui a perdu la voix, et une marchande d'habits qui ne peut plus se faire entendre !

Messieurs, que d'existences seraient troublées, que de misères on verrait naître, si jamais les idées de l'auteur pouvaient être réalisées dans Paris !

Parvenu au terme de la carrière qu'il a parcourue, l'auteur jette un regard en arrière avec un sentiment de tristesse et d'inquiétude :

Digitized by Google

» Comment avons nous osé traiter une telle question? » Quels sont nos droits, quels sont nos moyens? que » vont penser nos amis? Quel accueil recevrons-nous » du public, et quel jugement porteront sur ce faible » essai les hommes dont nous sollicitons le suffrage?

Je répondrai, pour mon compte, à l'honorable auteur qu'il n'a pas à s'inquiéter, et que, malgré les étrangetés qu'il contient, les hommes impartiaux accueilleront son livre avec bienveillance. Sans aucun doute, ses projets de réformes ne sont pas à la hauteur du but honorable qu'il poursuit, et l'état de nos besoins et de nos mœurs ne leur donne aucunes chances d'être accueillis avec faveur; mais il ne faut pas oublier la partie spéculative de son œuvre où sont exposés, d'une manière si nette, les véritables éléments du progrès social; il ne faut pas oublier davantage ces quelques pages éloquentes où sont victorieusement réfutés les systèmes de certains novateurs qui voudraient effacer le passé d'un trait de plume pour établir sur ses ruines un ordre nouveau dans lequel le plus libre essor serait donné aux passions humaines; et, dans le temps où nous vivons, la défense des vrais principes d'ordre moral doit racheter bien des erreurs.

Digitized by Google

Communication de M. Pinon.

—

COUP-D'ŒIL SUR L'HISTOIRE DE LA FRONDE, PAR M. DE ST-AULAIRE.

—

MESSIEURS,

L'historien doit posséder deux qualités essentielles : la critique ou l'art de vérifier les faits avec discernement, et l'éloquence ou l'art de les peindre. Il faut en outre qu'il soit doué d'un jugement sûr et prompt et d'une sensibilité vive pour saisir avec rapidité l'ensemble de l'ouvrage qu'il veut écrire, en embrasser toutes les parties, les lier par des nœuds intimes et y porter la lumière, le mouvement, la chaleur et la vie. Autant les écrivains médiocres dessèchent et flétrissent les sujets qu'ils abordent en nous les présentant nus, décharnés, sans physionomie et sans couleur, autant l'homme de génie sait animer l'histoire. Il est indispensable à l'écrivain de savoir varier son style selon les choses, prendre toujours le ton propre aux évènements qu'il raconte et aux personnages qu'il met en scène, de conserver aux caractères toute leur énergie, au crime son horreur, à la vertu sa noblesse, aux grandes actions leur éclat, en un mot, réunir en son style tous les caractères que Quintilien donne à l'éloquence. *Magna non nimia, sublimis non abrupta, fortis non temeraria, severa non*

Digitized by Google

tristis, gravis non tarda, lœta non luxuriosa, plena non turgida, etc.

C'est une tâche bien difficile pour un auteur que de chercher à écrire une histoire sérieuse de l'époque connue sous le nom de *la Fronde* : « Bizarre et sou-
» vent burlesque épisode de nos annales où la gravité
» des actions est presque étouffée sous le ridicule des
» moyens ; où l'on se révolte par galanterie ; où l'on
» se bat à toutes les heures, sauf à l'heure du souper ;
» où les combattants ayant, pour signe de ralliement,
» soit un bouquet de paille, soit un morceau de pa-
» pier, comptent parmi leurs chefs Mazarin et la reine
» mère d'un côté, une princesse de l'autre ; où passant
» lestement d'un camp à l'autre, on dément le lende-
» main ses amis, ses discours, ses promesses, ses
» compliments et ses profondes convictions de la veille;
» où l'on s'unit sans se plaire ; où l'on se tue sans se
» haïr ; où l'épigramme et la chanson se mêlent et se
» confondent avec les coups d'épée et de mousquet ;
» où l'on ne sait ni ce qu'on dit, ni ce qu'on fait, ni où
» l'on va ; où le grand Condé et le grand Turenne pré-
» parent à qui mieux mieux la page de leur vie, qu'il
» faudra déchirer ; où il n'apparaît plus en France
» qu'un seul homme, un seul sage, le président Molé ;
» où un petit-fils de Henri IV se fait proclamer roi
» des Halles ; où la noblesse se réunit en corps au
» couvent des Augustins, tient plusieurs séances et
» nomme des syndics.... pourquoi ? pour délibérer sur
» l'importante affaire d'un tabouret accordé par la
» reine à madame de Pons ; où enfin le peuple étour-
» di, poussé à droite, à gauche, tantôt battant, tan-
» tôt battu, mais toujours payant, se console en chan-
» tant lui-même sa misère. » *(M. Roger, de l'Académie française).*

Digitized by Google

N'est-on pas affligé du rôle que joue le parlement dans ces troubles, et à part quelques noms courageux comme ceux de Mathieu Molé et Omer Talon, que rencontre-t-on parmi les autres magistrats autre chose que faiblesse et pusillanimité? Le parlement, honteux d'avoir donné à la France, sous Richelieu, tant de témoignages de lâcheté, voulut à la mort de ce ministre opérer une réaction aussi énergique que sa contrainte avait été longue et humiliante, et regagner à tout prix une réputation de courage. Suivant la marche de tout corps politique organisé, son ambition se réveilla violente, infatigable, prenant la passion qui l'emportait pour un amour sincère du bien public; il brûlait du désir d'essayer ses forces et de devenir populaire, il ne fut que séditieux. La haute considération que la reine avait paru leur témoigner en les consultant pour constituer un conseil de régence, le fait même d'avoir cassé les dernières dispositions d'un roi qui les avait condamnés au silence sous son règne, parurent aux magistrats d'heureux préludes pour leur entrée aux affaires. Étourdis, enivrés de leur nouvelle fortune, ils se jetèrent aveuglément à la suite de quelques nobles factieux en croyant marcher à leur tête. Ils ne réussirent qu'à déprécier l'influence de la magistrature aux yeux du peuple, qu'à faire tomber le voile prestigieux qui les dérobait aux regards vulgaires, et, on peut le dire avec vérité, ce fut un coup mortel dont ils ne se relevèrent jamais.

Et cependant le parlement se trouvait dans une situation tout-à-fait propre à se grandir aux yeux de la nation et à se rendre nécesaire. Réclamant des droits méconnus, refusant d'enregistrer les édits de nouveaux impôts, il pouvait à son gré disposer du pouvoir suprême; environné de considération et de confiance, bien plus que la noblesse qui n'avait aucun pouvoir sur les sympathies

Digitized by Google

populaires, d'un mot il disposait de forces imposantes. Voyez à sa voix les bourgeois s'armer dans la cité, le coadjuteur de Retz reconnaitre son autorité, et dans le but de faire épouser au peuple leurs querelles, les brillantes duchesses de Bouillon et de Longueville arriver à pied à l'hôtel de ville au milieu des plus bruyantes acclamations. Il pouvait beaucoup alors et il s'arrêta. Lui qui devait être à la tête d'un mouvement qui eût amené de sages réformes et une répartition plus équitable des impôts, il ne comprit point son rôle, et faible, irrésolu, épouvanté peut-être de sa hardiesse, il se laissa dominer par la noblesse et ne fit par la suite que se traîner à la suite d'un mouvement dont le ridicule devait rejaillir sur chacun de ses membres. Enfin, dit M. Louis Blanc : « Ils eurent le vertige sur les hauteurs d'un » pouvoir qu'ils n'étaient pas faits pour pratiquer, ce » qu'ils pouvaient les surprit et les accabla. »

En vérité, Messieurs, c'est une tâche bien difficile que de chercher à écrire l'histoire d'une semblable époque ! Comment inspirer de l'intérêt, comment espérer instruire après les mémoires piquants, variés, pleins d'esprit, de mouvement, de couleur et de passion, publiés par les acteurs de cette tragi-comédie ? Comment se faire lire après les mémoires de M^me^ de Motteville et ceux du cardinal de Retz, où ce prélat s'est abandonné à tout son naturel, à tous les caprices de son esprit, à tous les mouvements de son âme, où la plupart des images, des faits, des tournures, et des traits qu'on y remarque ne s'y rencontreraient pas si le cardinal avait songé à faire un livre, où enfin on observe une physionomie tout-à-fait spéciale, qui rend ses confidences précieuses au lecteur, qui le fait *lui* et qu'on ne peut comparer à quoi que ce soit ?

Digitized by Google

M. de Saint Aulaire, dont la plume élégante et spirituelle a écrit une histoire de la Fronde, où on rencontre une justesse de vues et une finesse d'observation fort distinguées, et dont les appréciations personnelles sont généralement fort équitables, ne s'est-il pas trompé sur quelques hommes de cette singulière époque et n'est-il pas permis de réviser quelques-uns des jugements de cet historien ?

« Ne s'est-il pas montré, par exemple, dit M. Roger, » trop sévère pour le cardinal de Richelieu malgré son » génie, et un peu trop indulgent pour le cardinal de » Retz à cause de son esprit ? N'oublie-t-il pas que c'est » le cardinal de Richelieu qui a préparé le glorieux règne » de Louis XIV et qu'il n'a pas tenu au bouillant cardinal » de Retz que ce règne n'advînt jamais ! Richelieu s'est » trop souvent mis au-dessus des lois, Retz n'en a jamais » reconnu aucune. Richelieu rendait du moins une » sorte d'hommage à la vertu en observant certaines » bienséances, Retz se plaisait à les braver toutes, se » moquait de la vertu et se félicitait de ses vices, témoin » ce qu'il répondit à Guy Joly, conseiller au Châtelet, qui » lui reprochait sa vie licencieuse : « Mon pauvre ami, » tu perds ton temps à me prêcher, je sais que je ne » suis qu'un coquin, malgré tout le monde je le veux » être, parce que j'y trouve plus de plaisir. » Réponse bien différente de celle qu'il fit plus tard à un religieux qui écrivait ses mémoires sous sa dictée, alors que retiré à Commercy, il cherchait à racheter par les pratiques d'une dévotion sévère, par une vie humble et repentante les scandales de sa vie passée. Lorsque le bon religieux dom Jean Picart arrivait à la relation de quelque aventure un peu graveleuse, il posait la plume en disant : — Monseigneur, vous n'y pensez pas, que va-t-on dire de vous ? Il faut passer cela !.... — Non, mon père, répondait le cardinal, je l'ai fait, ainsi, point de honte de le dire.

Digitized by Google

Dès son enfance le cardinal annonçait une humeur altière et querelleuse, des dispositions à l'amour et à la galanterie, une ambition effrénée et le désir de faire du bruit, témoin ce que dit de lui un écrivain du temps de Louis XIII, bien avant les troubles de la Fronde !

« Il y avait alors à Paris un abbé de bonne maison, » âgé de 26 ans, ecclésiastique malgré lui, remuant, » tapageur, débauché, qui avait eu plusieurs duels » et plusieurs maîtresses, du reste, capable même d'étu- » des, de retraite et de modestie pour se distinguer, » faute de mieux dans la carrière dont il n'avait pu » s'arracher. Cet abbé avait écrit, à l'âge de 18 ans, » l'histoire de la *Conjuration de Fiesque*, ce qui lui » donnait une sorte d'autorité parmi ceux qui rêvaient » des mouvements et des coups de main. »

Pour compléter ce portrait, nous ajouterons qu'il aimait l'intrigue pour intriguer ; doué d'un esprit subtil et quelque peu romanesque, il ne rêvait que bruit et aventures dont il serait le héros principal afin d'attirer sur lui l'attention publique. Il était magnifique, prodigue, bel esprit, sachant tirer tout le parti possible de l'autorité que son état lui donnait sur le peuple, mais malheureusement dénué de cet esprit de suite qui fait accomplir les grandes choses et réussir les projets.

« Mais au jour du dénouement, lorsque le roi re- » çut les hommages d'un grand nombre de princes, » de seigneurs engagés encore la veille dans le parti » de la Fronde, le coadjuteur de Retz, qui était re- » venu à la raison sans avoir rien perdu de son esprit, » n'avait pas attendu le retour du monarque pour don- » ner le premier signal du repentir et pour se pré- » senter à Compiègne dès le 9 septembre avec tout » son clergé. Le duc de la Rochefoucauld, autre chef

Digitized by Google

» des frondeurs, qui n'avait pas encore pris la plume
» du moraliste et qu'une passion de jeune homme avait
» jeté aveuglément dans les saturnales de la Fronde,
« le duc de la Rochefoucauld, excepté d'abord de l'am-
» nistie, ne tarda que le moins qu'il put à suivre un
» aussi bel exemple; il monta même, dit l'histoire,
» sans trop se faire prier, dans le carosse de Mazarin,
» avec le duc de Bouillon et ce Lenet qui, selon Ma-
» dame de Sévigné, *avait de l'esprit comme douze.*
» Et comme Lenet lui témoignait tout bas son éton-
» nement d'une réunion si bizarre, La Rochefoucauld
» lui répondit tranquillement : Tout arrive en France. »

L'esprit recherche l'esprit; il ne faut donc pas trop s'étonner de l'espèce de prédilection que M. de Saint-Aulaire témoigne pour le spirituel cardinal. Peut-on lui reprocher, sans injustice, ce qu'il a répandu avec tant de profusion dans son livre? Je le dis donc, en conscience à part ces quelques taches signalées, l'ouvrage du noble académicien n'en est pas moins très remarquable, soit par la vérité des faits qu'il raconte, soit par la manière piquante de les présenter, d'ailleurs il est écrit de façon à désarmer la critique la plus sévère. Ce qu'on remarque de prime abord, c'est qu'il règne dans tout le cours de sa narration un parfum de bonne compagnie, une élégance de style, un je ne sais quoi de relevé, d'exquis qui rappelle les traditions d'une époque déjà assez éloignée de nous. On dirait que le noble auteur a écrit l'histoire de la Fronde au sortir d'une brillante réunion, et sous l'influence des mots spirituels dont pétillait la conversation de l'ancienne cour, et que pour retracer les faits qu'il raconte, il délaisse volontiers le burin de l'historien pour se servir, plus à son aise, de la plume d'or du grand seigneur, trempée dans l'encre parfumée des boudoirs.

Digitized by Google

Communication de M. Pinon.

VISITE A L'ABBAYE DE SAINT-RICQUIER,

PAR M. DE WINT, MEMBRE CORRESPONDANT.

..... Il me restait deux heures pour ma visite archéologique et je les mis à profit.

Saint-Ricquier est une petite ville de 1,500 âmes environ et qui n'a rien de remarquable, bien qu'on rencontre encore les traces de ses fortifications assez bien conservées. On l'appelait autrefois *Centula*, ville aux cent tours: c'est ainsi que la nomme Hariulfe, moine de Saint-Ricquier qui vivait au XII^e^ siècle. Ce nom seul, dit M. Gilbert, indique son ancienne splendeur par les cent tours dont ses murs étaient originairement flanqués, et c'est ainsi que s'exprime ce vers si connu dans le pays :

Turribus à centum centula dicta fuit.

Sur la place principale de la ville, est un énorme beffroi, construction massive et carrée qui n'a d'autre mérite que de rappeler, non pour la forme, mais pour l'usage, ceux que l'on rencontre dans presque toutes les villes du nord de la France. Ce n'est donc pas de ce nid d'hirondelles ou de hiboux qu'il s'agit, mais bien du joli bijou d'église qui s'élève sur la même place que lui.

Les historiens sont généralement en désaccord sur l'époque où la plupart des abbayes furent fondées; cette

Digitized by Google

divergence des opinions me paraît naturelle. Lorsqu'on compulse, en effet, les vieilles archives des établissements religieux et qu'on remonte à la fondation des monastères, ces phases si diverses de leur histoire laissent la confusion régner au milieu des plus scrupuleuses recherches, et ces monuments sont quelquefois insuffisants pour nous donner la lumière. Et d'ailleurs, presque tous les monastères, au jour de dévastation et de pillage, perdirent leurs titres et jusqu'à leurs traditions; on ne peut donc, la plupart du temps, que s'en rapporter aux écrivains ultérieurs, et le *Gallia christiana*, Mabillon, Moréri, sont à peu près les seuls auteurs qu'on puisse consulter avec fruit.

L'abbaye de Saint-Ricquier, dont la fondation remonte à la fin du VI^e^ siècle, ainsi que le constate le tableau chronologique des abbés de cette maison religieuse, atteignit, sous Angilbert, un degré de splendeur dont on trouverait peu d'exemples dans les annales monastiques. Trois basiliques s'élevèrent en même temps dans l'abbaye, de riches mosaïques venues d'Italie, et les marbres les plus précieux, formèrent le pavé et les colonnes de ces édifices. Charlemagne voulut que les ouvriers les plus habiles de ses états concourussent à leur construction. On plaça dans ces magnifiques églises treize châsses d'argent enrichies de pierres précieuses, et des vases d'or ornaient les autels. Trois cents religieux et cent novices formaient le personnel du monastère; et pendant que cent d'entre eux chantaient à toute heure du jour et de la nuit les louanges de Dieu au sanctuaire, les quarante-cinq cloches des trois églises annonçaient au peuple le culte du Seigneur.

Cette abbaye fut assiégée en 1131 par Hugues de Camp d'Avesne, comte de Saint Pol, et ses troupes

Digitized by Google

l'incendièrent; les bâtiments, la bibliothèque, les ornements d'église devinrent la proie des flammes. Reconstruit peu de temps après, ce monastère fut de nouveau incendié en 1487. Alors s'éleva la magnifique église que nous voyons encore aujourd'hui. Il ne reste plus rien des autres constructions de cette célèbre abbaye, qui compta le cardinal de Richelieu au nombre de ses abbés.

Voilà le résumé des notes que j'ai prises sur les lieux.

Saint-Ricquier est l'une des églises les plus complètes et les plus admirables que j'aie vues. Tracée en croix latine avec transepts et collatéraux tournant autour du chœur, la nef est percée de cinq arcades avec des piliers cantonnés de quatre colonnes, dont celle de face dépasse les châpitaux et monte jusqu'au triforium, qui est orné à sa base d'une balustrade du style flamboyant le plus riche.

Le commencement de la nef, ou pour mieux dire, l'arcade qui supporte l'orgue, est un plein ceintre surbaissé.

De chaque côté et appuyées contre les piliers qui supportent la tour, sont deux statues, l'une à droite représentant St Christophe portant l'enfant Dieu, et l'autre à gauche, St Jacques tenant le bourdon de pélerin. Ces deux statues sont posées sur une espèce de piédestal supporté lui-même par trois colonnes se tordant ensemble, dont une est octogone.

Le fameux christ de Girardon est placé au-dessus du maître autel, vous me dispenserez d'en faire l'éloge, d'autres l'ont déjà fait avant moi.

En entrant à droite dans l'église est un petit escalier fermé d'une grille de fer et qui conduit à la salle de l'ancienne trésorerie. Cette salle est décorée de peintures à fresque fort remarquables parmi lesquelles on rencontre une reproduction de l'ancienne danse macabre,

Digitized by Google

si rare de nos jours. Les sujets principaux sont renfermés dans deux travées d'ogives. Le premier sujet représente trois squelettes, d'un dessin particulier. C'est-à-dire que leur buste est recouvert de chair, mais, qu'on apperçoit l'intérieur du corps à partir du creux de l'estomac jusqu'au ventre.

De ces trois squelettes, deux seulement ont la tête de mort, le troisième, celui du milieu, a conservé quelque chose de la figure humaine. Deux sont drapés d'un suaire. Le premier tient une flèche qu'il dirige contre une croix de pierre ; le second, celui à face humaine, tient une faulx, et le troisième, une bêche. Au dessous sont ces quatre vers :

O folles gens mal advisées,
Qui êtes du hault lieu prisées,
Pensés à la mort très certainne,
Et leschiés la joye mondainne.

L'autre compartiment d'ogives, faisant partie ou complément du même sujet, représente trois hommes à cheval, courant au galop et portant le riche costume du moyen-âge. Au-dessus d'eux voltigent deux oiseaux, deux faucons peut-être, qui ont encore des lacs aux pattes. Au-dessous, ces quatre vers :

Ostons du monde les plaisirs
Malvais voloirs et faulx désirs,
Car de la mort tous les destroits
Nous passerons comme ces trois.

Les autres peintures dans les compartiments du bas sont beaucoup moins anciennes et offrent bien moins d'intérêt. Je me dispenserai donc de vous les décrire; néanmoins j'ai remarqué dans cette même salle un petit tableau, peinture sur bois assez endommagée, qui représente une assomption de la Vierge, et qui n'est pas sans mérite.

Digitized by Google

Un autre tableau est cette même généalogie des abbés de Saint-Riquier, dont je vous parlais tout à l'heure.

Si l'intérieur de Saint-Ricquier est aussi joli que je voudrais vous le faire comprendre, l'extérieur ne le lui cède certainement en rien. C'est un petit chef-d'œuvre de sculpture gothique. Quelques antiquaires comme M. Didron, par exemple, ne retrouveront peut-être pas là toute la gravité de l'architecture ogivale du XIII^e^ siècle, mais en revanche, je pourrai leur signaler la légèreté, la coquetterie, en un mot, tout le fini et la délicatesse de celle du XVI^e^, qui a bien aussi son mérite. En terminant, je vous dirai que cette église est d'un complet et d'une conservation extraordinaires; on dirait qu'elle est restée renfermée dans une boîte pendant les siècles de vandalisme qui ont désolé nos provinces, et qu'elle en est sortie toute parée et pimpante, alors que ses sœurs voisines avaient perdu quelques-uns de leurs membres brisés ou mutilés par le fer et la masse, rongés ou dégradés par le temps.

Digitized by Google

Lecture de M. L.-F. Clicquot.

—

LA RELIGION CHRÉTIENNE EN ORIENT, ET SON INFLUENCE SUR LA CIVILISATION.

—

EPODE.

I.

Epig. Unicus evangelisavit pacem, vobis qui longè fuistis, et pacem iis qui propè.
Epiph. aut.

Lorsque dans une nuit profonde,
Sous un chaume obscur et glacé,
Un enfant, le sauveur du monde,
Dans une crêche fut placé :
Un astre brillant de lumière,
Suspendant soudain sa carrière,
Marqua le plus humble des toits :
Et vers une pauvre chaumière
Des extrémités de la terre,
Guida les pâtres et les rois.

Portant l'arbre de son supplice
Jusqu'au sommet du Golgotha,
Lorsque s'offrant en sacrifice,
Le Fils de l'homme s'arrêta :
Déployant ses ailes funèbres,
La nuit soudain fit les ténèbres ;
La terre frémit et trembla :
Des voix dans les airs retentirent,
Les rochers émus se fendirent,
Le faîte du temple croula !

Digitized by Google

Du sépulcre écartant la pierre
Quand le Christ, vainqueur de la mort,
Sur les apôtres en prière,
Répandit l'Esprit Saint et fort:
Leurs yeux s'ouvrent à la lumière,
Ils courent apprendre à la terre,
Que leur Maître est ressuscité :
Que commence une nouvelle ère
Et qu'aux hommes par un mystère
Le Très-Haut s'est manifesté !

Au bruit simple de leur parole,
L'univers écoute étonné :
Du roi des dieux au capitole
Le parvis est abandonné :
De sa main tombe le tonnerre ;
De ses ministres la colère
Persécute en vain les élus :
Un sang pur féconde la terre,
L'humanité se régénère,
Le polythéisme n'est plus !

II.

Quia venient dies in te :
et circumdabunt inimici te,
tui vallo.

Les temps sont accomplis.... tremble cité perfide !
Au Seigneur tu n'as pas eu foi :
Ton jour fatal est proche !.... Aveugle déïcide,
Jérusalem, malheur à toi !

Bientôt pour te punir, du Prince de la terre
Les cohortes s'assembleront :
Et d'un rempart, leurs bras, instruments de colère,
Tes murailles entoureront !

Et de tes toits en feu, dans un désordre extrême,
Tes femmes en pleurs s'enfuiront :
Et tes fils dispersés, du sceau de l'anathème
Seront marqués au front.

Sion ne sera plus !... Ses plaines désolées
Verront l'Arabe vagabond :
Et de Dieu, sur les monts, ses vierges exilées
Ne glorifieront plus le nom !....

. . . . . .

Digitized by Google

Mais, de tes ennemis pour confondre l'audace
Soufflera le vent de la mort !
Fléau de Dieu !.. Lancés de leur désert de glace,
S'avancent les hommes du nord !

Rome déjà n'est plus du gigantesque empire
Le centre auguste, glorieux :
Mais un trône ombragé des palmes du martyre
Y lève son front radieux.

Du torrent destructeur les vagues bondissantes
Sous ses pieds rugissent envain :
Le Pontife vers Dieu lève ses mains tremblantes,
Et le flot recule soudain !

Ainsi, lorsque du Ciel la cataracte immense,
De son urne, eut répandu l'eau :
La Colombe parut, en signe d'alliance
Et de paix avec le Très-Haut !

III.

Illuminare his, qui in tenebris et in umbrâ mortis sedent, ad dirigendos pedes nostros in viam pacis. *Ps.*

Quels sont ces hommes intrépides
Dont le bras est armé du glaive flamboyant :
Pourquoi ces galères rapides
Tournent-elles la proue au soleil d'Orient ?

Dans le sang d'une race impure
Champions de la croix, soldats du Dieu vivant,
Ils courent laver son injure,
Et ravir les lieux saints au joug du mécréant !

O foule aveugle et vaniteuse,
Qui te crus appelée, à venger dans le sang
La querelle mystérieuse
Du Monarque du ciel, du Seigneur trois fois grand !

Comme si, la voix éternelle
Qui créant l'Univers, fit l'homme du limon,
Ordonnait qu'une main mortelle
Massacrât ses enfants, pour honorer son nom.

Aux autres puissances contraire
Qui règnent par l'orgueil ..... La paix, l'humilité
Sont ses symboles, sa bannière :
Et son cri de combat est amour, charité !

Digitized by Google

Son trône n'est pas sur la terre,
Ce n'est pas par le fer que se répand sa loi :
Son royaume est un cœur sincère,
Son sceptre l'Espérance et son glaive la Foi !

IV.

Ecce ego ducam servum meum in Orientem, et auferam iniquitatem terræ illius. *Ps.*

Vois sur cette brûlante plage,
Ce roi par le mal abattu :
Le sort l'accable de sa rage,
Il triomphe par sa vertu !
J'allais, disait-il, à Solyme
Prier aux pieds de la victime
Qui s'offrit pour notre salut !
Jamais tu n'entendras ma plainte :
J'adore ta puissance sainte,
Mon Dieu ! tu ne l'as pas voulu !

Qu'a produit le bouillant courage
Des hommes venus du couchant ?
Des ruines et le ravage
Des champs fertiles du Levant !
Verra-t-on toujours l'imprudence
De la brutale violence,
Encenser les affreux autels :
Et proclamer valeur guerrière
La férocité meurtrière
Qui verse le sang des mortels ?

Médite la sainte écriture,
Dans ton cœur fais entrer la foi :
Et quand ton âme sera pure,
Enseigne à l'Etranger la loi :
Dans chaque pécheur vois un frère,
De son erreur plains la misère,
Fais-toi son ami, son soutien
Et bientôt, l'infidèle au temple
Ira, guidé par ton exemple
Honorer le Dieu du chrétien.

Dans ces primitives contrées
Qui nous cèdent l'astre du jour,

Digitized by Google

Au front des montagnes sacrées,
Où du croisé tremble la tour:
Regarde, dans ce monastère,
Veille le pieux solitaire
Du Bédouin même respecté:
Son âme n'est plus à la terre,
Mais l'homme qui souffre est son frère,
Et son culte est la charité!

Là, vigilante sentinelle
Placée entre le monde et Dieu,
Son pieux cantique t'appelle
A venir prier au saint lieu:
A son accent prête l'oreille,
Sa voix t'explique la merveille
Du champ de la création.
Son doigt t'indique la colline
Où sur le roc, la main divine
Traça la révélation!

Mais, du temps la course pressée
Pousse les générations,
Et de l'homme et de la pensée
Mûrit les révolutions.
De Dieu la puissance infinie
De l'homme abîme le génie
Par le mystère de ses lois:
Et son incesssante influence
Confond la terrestre science
Qui préside au conseil des rois!...

V.

Conserva nos, Domine,
Quoniam speravi in te. *Ps.*

Israël, malheureux rivage!
De ton courroux, grand Dieu, les jours sont-ils passés:
Reprendras-tu ton héritage:
Les vœux d'un cœur chrétien seront-ils exaucés?

Lève ton bras victorieux,
D'un prophète menteur, viens, détraisant l'ouvrage,
Arracher enfin les saints lieux
Au joug abrutissant d'un honteux esclavage!

Digitized by Google

Reine de grâce, de bonté !
Entends le cri plaintif de tes vierges tremblantes :
Viens soustraire à l'indignité
D'une barbare loi tes filles innocentes !

Que par un saint nœud consacré
Trouvant toujours dans l'homme, un égal, un soutien,
L'épouse, en tous lieux honorée,
De la famille soit la gloire et le lien.

Que du Christ la sainte bannière,
Brille dans l'Orient, étendard vénéré ;
Que tous les yeux voient la lumière :
Que de la charité le feu pur et sacré
Allume des flammes sincères :
Et que le genre humain, enfin régénéré,
Soit une famille de frères !

VI.

Deum qui te genuit dereliquisti,
et oblitus es Domini, creatoris tui. *Ps.*

Au cœur du vieux monde placée,
Mystique anneau des continents :
Tabernacle de la pensée
Qu'enserre le gouffre des ans :
O région mystérieuse,
Tu renfermes la terre heureuse,
Où sous la main du Créateur,
Tout resplendissant d'espérance,
D'amour, de grâce, d'innocence,
L'homme naquit pour le bonheur !

Le bonheur !... Rêve de la terre :
Que l'homme sans cesse poursuit :
Et qui, comme une ombre légère,
Devant ses pas, sans cesse fuit !
Quelle est donc l'occulte puissance,
De qui la maligne influence,
Lorsque, tout prêt à le saisir :
De l'œil mesurant la distance,
Je lève le bras, je m'élance,
Le fait soudain s'évanouir !

Digitized by Google

Que sont tous les biens de la terre,
Naissance, honneurs, gloire, trésor?
Ombre, fragilité, chimère,
Déception, jouet du sort!
Regarde, dans son opulence,
Poser avec insouciance,
Ce superbe fils de Plutus....
Il lève au ciel sa tête altière!...
Son pied heurte-t-il une pierre;
Il trébuche, il tombe, il n'est plus!

Dans ce monde, que vient donc faire
L'homme pour qui tout fut créé?
Son origine est un mystère,
Sa fin, un abîme ignoré:
Il naît, il vit dans la souffrance,
Il consume son existence
A chercher sa cause et son but:
Et quand, harrassé, hors d'haleine,
Il succombe, la mort l'entraîne,
Et dans la tombe, il roule nud!

D'une amère philosophie,
Ainsi d'un ton sentencieux;
Se complaisant dans son génie,
Parle l'adepte audacieux:
Dans les terrestres jouissances,
Plaçant toutes ses espérances,
Il croit que sa force est en lui:
Et pour caresser sa faiblesse,
Son fol orgueil lui dit sans cesse,
Tout, pour l'homme, au trépas, finit!

Mais une importune pensée
De sa joie ébranle la paix:
Il craint que la tombe brisée
Ne le couvre pas à jamais!,...
Son cœur lui dit qu'une puissance,
Dont tout raconte la présence,
Pourrait-être un Dieu juste et grand:
Tout, malgré lui, le lui rappelle;
Son esprit inquiet chancèle:
Il n'est pas certain du néant!

Digitized by Google

Quel est donc l'éternel mystère
Que le Sophiste en vain combat :
Qui fait, que le chrétien espère,
Et toujours, d'un pas ferme va ?
C'est au ciel, une blanche étoile
Qui dans la nuit, conduit sa voile
Sur l'océan de la douleur :
C'est une voix qui lui révèle
Une Jérusalem nouvelle,
Toute brillante de splendeur !

Jérusalem, vivante image
D'un cœur par le crime abattu :
Des liens de ton esclavage
Bientôt, te dégageras-tu ?
Nos yeux verront-ils un prophète
Bientôt, répandre sur ta tête
L'eau de la réparation ;
Verrons-nous sa main consolante
Poser sur ta famille errante
Le sceau de la rédemption ?

Les hommes des deux hémisphères
Par un même pasteur conduits,
Alors, par la foi seront frères,
Et de Dieu les enfants bénits !
De tous les peuples de la terre,
Le fanatisme, la colère
Ne troubleront plus l'union :
Et les races régénérées
Boiront dans les sources sacrées
De la civilisation !....

Devant la couronne d'épine
S'inclinera l'humanité,
La loi sera la loi divine,
La loi du Christ !.... La liberté
Alors fécondera la terre !
L'homme, de l'homme sera frère !
Par l'union, l'égalité,
Par l'amour, l'homme, à l'homme utile,
Aura pour code, l'Evangile :
Pour symbole, la Charité !

Digitized by Google

Communication de M. Max. Sutaine.

LA BELETTE ET LE RENARD.

FABLE, PAR M. VIOLETTE.

Entre filous, tout se passe sans bruit.
La peur fait les traités, la ruse les détruit.
J'ai gardé sur ce point un souvenir d'enfance ;
Et, pour prouver ce que j'avance,
J'ai, là, pris les acteurs de la fable qui suit.
On sait qu'au fond des bois, sortant de leur retraite
Pendant la nuit, renards et loups s'en vont en quête,
Chacun suivant ses instincts carnassiers.
Une nuit donc, un des premiers,
Vieux maraudeur, trouva sur son passage,
Au débouché d'un chemin creux,
Dame belette, au long corsage,
Qui, bien bourrée et de poussins et d'œufs
Regagnait son réduit solitaire.
Du premier bond, il mit la dent sur la commère :
« Grâce, dit-elle, épargnez-moi ;
Je ne vaux rien pour votre seigneurie.
Je viens de préparer un vrai festin de roi,
Venez-y prendre part dans mon hôtellerie. »
« D'accord, dit le renard ; mais point de fourberie,
Car d'un seul coup de dent, ma foi,
Je vous croque comme une poule. »
« Merci ! j'ai sur l'échine assez de votre ampoule ! »
Or, l'hôtel où le sire allait être hébergé,
C'était le poulailler de la ferme voisine
Où la rusée, aux crocs de zibeline,
Une heure avant, avait tout saccagé.
Chemin faisant, « formons une alliance,
Dit celle-ci, d'un ton bien patelin,

Digitized by Google

Mais un traité de confiance,
Et pour l'attaque et la défense.
J'ai bonne oreille, œil sûr, odorat fin :
Je ferai sentinelle. Et quant à vous, seigneur,
Avec les dents d'acier, la ruse et le courage
Qui vous font tant d'honneur,
Vous fournirez la table et le croc du ménage. »
« J'y consens. » Et bientôt à la ferme arrivant,
Sous la porte, tous deux se glissaient en rampant.
Eux seuls pouvaient se faire ombrage,
Car tout dormait, maître, valets et chiens;
Une nuit sombre aussi protégeait les vauriens.
« Par ici, dit tout bas la bête féminine;
Sentez-vous pas l'odeur de ma cuisine?
Passez par ce guichet, et là, sur le carreau,
Vous trouverez saignant plus d'un friand morceau. »
Sitôt dit, sitôt fait. La perfide femelle,
Avec l'instinct du plan qu'elle a conçu,
A coups de dents, rompt la ficelle
Qui retenait le volet suspendu,
Puis, tout d'un trait, dans sa coulisse
De haut en bas, le volet glisse,
Et voilà, comme un sot, mons renard enfermé.
L'autre de s'esquiver. Aux cris de la poulaille,
Excités par l'odeur du brigand affamé,
Viennent maître, valets et chiens de haute taille.
Il fut étranglé net : la dame du fermier
Retint, pour un tapis, la peau du braconnier.

REIMS. — P. REGNIER, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

Digitized by Google

SÉANCES

ET

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ANNÉE 1847-1848.

N^os^ 12 & 13.

Séance du 18 Février 1848.

—

PRÉSIDENCE DE M. H. LANDOUZY.

—

Étaient présents : MM. Saubinet, Robillard, Bandeville, Nanquette, Querry, Leconte, Max. Sutaine, Tarbé de S^t^-Hardouin, J.-J. Maquart, Duquenelle, Monnot des Angles, Soilly, F.-L. Clicquot, Eug. Courmeaux, F. Pinon, Aubriot, Tourneur, H. Paris, Alexandre, Mortier des Noyers, Decès, Genaudet, Lechat, Al. Henrot, et Sornin, membres titulaires ;

Et MM. Gainet, Pierret, Goulet, et Thomas, membres correspondants.

Correspondance manuscrite :

1° La Société agricole, etc., de Falaise envoie deux bons pour faire retirer les exemplaires des bulletins de cette Société ;

Digitized by Google

2° MM. Bourassé et F. Duval remercient l'Académie du titre de membre correspondant qu'elle leur a décerné ;

3° M. Payen envoie sa démission ;

4° M. Natalis Rondot envoie à l'Académie un mémoire de M. J.-B.-Léon Say, sous le titre d'*Histoire de la Caisse d'escompte ;*

5° M. l'abbé Bandeville annonce qu'il a reçu de M. le ministre de l'instruction publique une lettre en réponse à la demande de subvention qu'il avait faite au nom de l'Académie, pour l'impression des œuvres complètes de Flodoard ; il donne lecture de cette lettre dans laquelle M. le ministre demande le parti que l'on pourrait tirer d'une subvention annuelle de 1,000 fr. pendant huit années consécutives. Cette proposition est renvoyée au conseil d'administration, qui doit délibérer sur la réponse à faire à M. le ministre.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

1° *De l'élève du cheval*, par M. Geoffroy de Villeneuve;

2° *Revue des Sociétés savantes*, février 1848 ;

3° *Bulletin de la Société de géographie*, n^os^ 42, 43, 44 et 45 ;

4° *Compte-rendu des travaux de la Société vétérinaire de la Marne*, 1^ere^ année ;

5° *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, 2^e^ série, 4^e^ volume ;

6° *Comptes-rendus hebdomadaires des Séances de l'Académie des sciences*, n^os^ 4 et 5 ;

7° *Annales scientifiques, etc., de l'Auvergne ;*

8° *Bulletin de la Société d'agriculture, etc., de l'Auvergne* ;

9° *Bulletin de l'Athénée du Beauvaisis*, 2^e^ semestre de 1847.

Digitized by Google

LECTURES.

M. l'abbé Pierret lit la suite de son compte-rendu d'un ouvrage du P. Marchi, intitulé : *Les monuments primitifs des arts chrétiens dans la métropole du christianisme, dessinés et expliqués.*

M. Monnot des Angles fait un rapport sur la *Thèse latine* de M. Guillemin.

M. Nanquette lit une note sur *les jours de la Création*, ou *Époques préadamites.*

M. Max. Sutaine donne lecture d'une notice sur *plusieurs Artistes rémois.*

M. le Président annonce à la Compagnie que MM. N. Rondot, Millet et P. de Wint, membres correspondants, sont délégués pour représenter l'Académie de Reims à la prochaine session du Congrès d'agriculture à Paris.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Digitized by Google

Séance du 3 Mars 1848.

—

PRÉSIDENCE DE M. H. LANDOUZY.

—

Étaient présents : Mgr l'Archevêque, MM. Robillard, Bandeville, Bouché de Sorbon, L. Fanart, Nanquette, Querry, Gobet, Leconte, Tarbé de St-Hardouin, J.-J. Maquart, Carteret, Duquenelle, Monnot des Angles, Louis-Lucas, Soilly, F.-L. Clicquot, Eug. Courmeaux, F. Pinon, V. Tourneur, Ern. Arnould, Gosset-Aubert, Dubois, Alexandre, Mortier des Noyers, Berlioz de Prémont, Decès, Genaudet, Lechat, et Sornin, membres titulaires ;

Et MM. Charpentier, Pierret, membres correspondants.

CORRESPONDANCE.

Mémoire adressé à l'Académie de Reims pour le concours ouvert sur la question d'*Économie politique et industrielle*. — Ce mémoire, qui portera le no 2, a pour épigraphe : « *L'homme est un animal juste et bon qui veut jouir.* » — Renvoyé à la commission du concours d'Economie politique et industrielle.

L'Académie décide que le délai pour la remise et le dépôt des mémoires relatifs aux différents concours, est prorogé d'un mois : par conséquent, tous les mémoires pourront être reçus au secrétariat de l'Académie jusqu'au 15 avril 1848.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Comptes-rendus des Séances de l'Académie des sciences, n° 6, t. XXVI. — M. Sornin, rapporteur.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Mgr l'Archevêque, au nom de M. Pierquin, curé de Sarcy, fait hommage à la Compagnie d'une *Histoire* manuscrite *de l'Abbaye d'Hautvillers*, en 6 volumes in-4°, et un atlas de planches et dessins. — Les 2 premiers volumes comprennent l'histoire proprement dite de l'abbaye ; le 3e, le tableau chronologique, historique et critique des abbés ; le 4e renferme les biographies ; le 5e est intitulé *mélanges ;* et le 6e contient les pièces justificatives. — Cet important travail entrepris par M. Pierquin, à la demande de Mgr l'Archevêque de Reims, est renvoyé à une commission composée de MM. Querry, L. Fanart et Louis-Lucas.

SCIENCES MÉCANIQUES.

M. Tarbé de St-Hardouin fait un rapport sommaire sur le *nouvel appareil inventé par* M. Goulet-Collet, *tendant à diminuer le frottement dans les coussinets des machines rotatives.* Organe de la commission, M. le rapporteur émet un avis favorable à l'invention de M. Goulet ; le rapport scientifique, proprement dit, est ajourné à l'une des prochaines séances.

TRAVAUX HISTORIQUES.

Au nom du Conseil d'administration, M. Bandeville rappelle à l'Académie que M. le ministre de l'instruction publique a promis une somme annuelle de mille francs pendant huit années, pour l'impression des

Digitized by Google

œuvres complètes de Flodoard : il ajoute que cette somme est suffisante, dans les prévisions réfléchies du conseil, pour couvrir tous les frais d'impression et de publication. — L'Académie, persistant dans une résolution prise antérieurement pour l'impression de cet ouvrage, décide qu'il sera répondu à M. le ministre que l'Académie accepte l'ouverture d'un crédit annuel de mille francs pendant huit années ; qu'elle se mettra immédiatement en mesure d'imprimer et de publier la traduction des œuvres complètes de Flodoard, dès que l'ouverture du crédit aura été approuvée par le nouveau ministre de la République, et dès que les fonds de la première annuité seront parvenus entre les mains du trésorier de la Compagnie. Il est expressément entendu que l'Académie ne prend aucun engagement qui puisse lier personnellement les membres : la publication des œuvres de Flodoard ne sera poursuivie qu'au fur et à mesure de la réception des sommes annuelles promises par M. le ministre de l'instruction publique.

Digitized by Google

Lecture de M. l'abbé Pierret.

—

COMPTE RENDU D'UN OUVRAGE DU P. MARCHI, INTITULÉ :
Les monuments primitifs des arts chrétiens dans la métropole du christianisme, dessinés et expliqués.
SUITE (1).

—

MESSIEURS,

Dans une première lecture, que vous avez écoutée avec cette indulgence par laquelle vous savez si bien encourager les premiers travaux, j'ai eu l'honneur de vous présenter quelques considérations genérales sur un ouvrage qui se publie actuellement à Rome et qui a pour but d'examiner les monuments primitifs des arts chrétiens dans la métropole du christianisme, et de présenter des considérations nouvelles sur les découvertes qui s'y font chaque jour. Vous vous rappelez que les recherches les plus intéressantes de l'auteur ont roulé sur les catacombes. Bien des volumes ont été écrits sur ces cimetières explorés tant de fois, plus d'un savant a consacré les veilles de toute sa vie à décrire ces souterrains immenses. Le P. Marchi, cependant, n'a pas craint d'aborder un sujet tant de fois

(1) Voyez Séances et Travaux de l'Académie de Reims, année 1847 1848, p. 25.

Digitized by Google

traité et que l'on croirait presque épuisé. Cet auteur est neuf lorsqu'il nous raconte les découvertes auxquelles il a présidé lui-même ; il est nouveau surtout dans une opinion qu'il soutient, qu'il défend à outrance, et dont l'examen est d'un intérêt assez vif au point de vue religieux et scientifique. Jusqu'à lui tous les savants avaient adopté cette opinion qui était passée en loi : Que les catacombes ne sont que des carrières abandonnées par des payens, et que les chrétiens ont métamorphosé les latomies payennes en cimetières, en lieux de sépulture et de réunion. Le P. Marchi ne s'occupe nullement des grands noms qui ont énoncé et défendu la proposition que je viens de formuler ; il écarte le reflet scientifique qui rejaillit sur cette opinion embrassée depuis trois siècles, et il pose fièrement la proposition contraire, c'est-à-dire, que les chrétiens sont les seuls et véritables auteurs des catacombes, qu'ils ont creusé eux-mêmes ces labyrinthes immenses qui se trouvent aux portes de Rome, au-dessous de ces collines que baigne le Tibre. Tel est, Messieurs, l'énoncé de la thèse que je vais essayer de développer. Le sujet est sec, aride. Ce n'est pas dans une dissertation de ce genre qu'il convient de semer les fleurs et de faire preuve d'esprit. Ce que j'essaierai de vous donner, ce sont des preuves et non point quelques phrases sonores qui ne feraient naître chez vous aucune conviction. Il faut du courage pour suivre le savant religieux dans les recherches géologiques et dans les fouilles multipliées qui l'ont amené à combattre une opinion que l'on énonçait comme un axiôme. Ce courage, Messieurs, vous l'aurez.

Le terrain dans lequel se trouvent les catacombes et généralement tous les tombeaux payens ou chrétiens de la campagne romaine, n'est point un terrain primitif.

Digitized by Google

On les retrouve ou dans les roches volcaniques formées par ces incendies qui, dans l'antiquité la plus reculée, bouleversaient ce sol devenu depuis si célèbre, ou bien dans ces autres roches déposées par les flots de la mer lorsqu'elle inondait cette province, ou enfin dans les terrains d'alluvion formés par les courants d'eau douce, le Tibre et l'Anio. Le terrain primitif est profondément enseveli sous des couches immenses et superposées par la furie du feu et de l'eau.

Deux éléments ont donc concouru à former la campagne romaine actuelle, l'eau et le feu. A une époque reculée, cette vallée, qui n'est qu'une suite d'ondulations, a dû être entièrement couverte par les eaux. Des expériences géologiques ont prouvé que le niveau du Tibre était élevé de quarante à cinquante mètres au-dessus du niveau actuel. Cela s'explique par la masse du Tibre qui était alors beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui, et le niveau de la mer étant aussi plus élevé devait couvrir une partie de ces espaces qui s'étendent depuis Rome jusqu'à Ostie.

Il a été facile aux géologues de se rendre compte des raisons, et de noter les causes de l'existence des matières fluviales, parce que l'élément qui les a produites existe encore. Mais les difficultés se sont présentées alors qu'il a fallu rendre compte du mode et du temps de la formation des substances volcaniques, puisque la cause qui les a formées n'existe plus. Comme la plupart des catacombes sont creusées dans cette roche volcanique, examinons les différents éléments qui la composent, analysons-la pour ainsi dire.

Les roches volcaniques se composent de trois éléments distincts : la pouzzolane pure, matière pulvérulente, d'un brun rouge foncé, qui a pour caractère

Digitized by Google

essentiel et précieux de former avec la chaux et le sable commun un ciment qui se durcit bientôt et s'oppose aux infiltrations. La pouzzolane pure se trouve en masse sur tous les points de la campagne romaine. Cette roche sablonneuse est libre de toute matière qui en unisse les molécules et lui donne la forme de pierre. C'est cette roche produite par la décomposition des scories de volcan qui est l'élément de ce fameux ciment romain qui nous a conservé tant de monuments précieux sur cette terre si féconde. Le tuf granulaire diffère de la pouzzolane pure. C'est la seconde substance volcanique que renferment les collines de la campagne romaine. C'est une roche de couleur brune noirâtre, quelquefois d'un violet foncé ou gris tirant sur le jaune. Ce tuf est léger, friable, composé de gros grains adhérents entre eux par un léger ciment qui lui donne une médiocre solidité, et en fait une sorte de pierre qui se taille facilement. Cette roche ne se trouve point en masses compactes comme la pouzzolane, on la rencontre ordinairement par couches, par bancs interposés de pouzzolane et de tuf granulaire. Ce tuf ne présente point ces qualités précieuses du premier produit pour former un ciment plus dur que la pierre; aussi ni les anciens romains ni les modernes ne l'ont employé dans leurs constructions. Il est enfin une troisième substance appelée tuf lithoïde. Elle présente ce caractère spécial, que toutes ses molécules sont unies par un ciment solide qui les pénètre intimement et qui en forme une véritable pierre. Ce tuf est composé de fragments de lave scoriacée, sa couleur est un rouge brun mêlé de taches blanchâtres. Les murailles, la fameuse digue et la *cloaca maxima* élevées par Servius Tullius et les autres édifices de cette époque, furent en partie construits avec cette pierre. C'est le *saxum quadratum*, le *saxum rubrum* des anciens.

Digitized by Google

Ces données, Messieurs, sont nécessaires pour suivre plus facilement l'auteur dans l'exposé de ses preuves.

Quant à l'opinion des adversaires qui veulent que les catacombes aient été creusées par les payens, il suffit de citer les raisons sur lesquelles ils l'appuient pour en faire toucher au doigt la faiblesse. Dans les actes du martyre de S[t] Sébastien, Boldetti lit qu'il fut enseveli dans un lieu dit *ad arenas*, parce que là se trouvaient des carrières de sable d'où on tirait les matériaux destinés à la construction de Rome (1). Ce texte suffit pour l'abattre, et il se joint à ceux qui veulent que les cimetières chrétiens soient établis dans des carrières payennes. L'auteur des actes a voulu simplement dire que le lieu où fut enseveli le martyr avait une étroite relation avec la carrière et en prenait le nom à cause du voisinage. Cet auteur ne dit point que le héros chrétien fut enseveli *in cryptis arenarum*. Cette sépulture eût été impossible lorsque ces carrières étaient en exploitation, mais il dit qu'il fut enseveli *in loco qui dicitur ad arenas*. Pourquoi confondre alors deux souterrains, la carrière payenne et la catacombe chrétienne, lorsque le texte les distingue? Pourquoi d'un texte si peu concluant arguer de suite que les chrétiens n'ont fait que métamorphoser en cimetières les souterrains creusés par des mains idolâtres?

Bottari (2) se fonde sur deux faits qui ne sont pas plus concluants. Cicéron raconte (3) qu'un certain Oppianicus convoitant les immenses possessions du jeune Asinius, se servit d'un nommé Avilius pour ôter la vie au jeune homme; celui-ci, par toutes sortes de moyens,

(1) Boldetti, osservazioni I, 19.
(2) Roma sotterranea I, 11.
(3) Pro Cluentio, 13.

Digitized by Google

entre bien avant dans l'esprit d'Asinius, l'attire un jour hors la porte Esquiline, et, feignant de le conduire dans un jardin, il l'introduit dans une carrière de pouzzolane et se défait de lui; *Asilius..... quasi in hortulos iret, in arenarias quasdam extra portam Esquilinam perductus occiditur.* Suétone (1) de son côté, dans le récit qu'il nous fait de la fuite de Néron poursuivi par les soldats de Galba, raconte qu'arrivé à un certain endroit de la route, l'affranchi Phaon l'exhorta vivement à se blottir dans une carrière abandonnée; mais le tyran, bourrelé par les remords, protesta qu'il ne descendrait pas vivant sous terre. *Hi hortante Phaonte, ut interim in specum egestæ arenæ concederet, negavit se vivens sub terram iturum.* Bottari, dans ces deux faits que nous venons d'indiquer, trouve une preuve indubitable que les cimetières chrétiens sont une œuvre payenne. Pauvre raison humaine, si elle était toujours obligée de se rendre à des raisonnements de la force de ceux-là! Ainsi, tel est l'argument de Bottari : Asinius fut tué dans les carrières, Néron est invité par son affranchi à se cacher dans les carrières, donc les chrétiens ont converti ces souterrains en cimetières, en lieux de sépulture, en lieux de réunion. La conséquence qui résulte de ces faits indiqués est celle-ci : La trahison qui eut pour résultat l'assassinat d'Asinius eut lieu l'an 66 avant Jésus-Christ, sous le consulat de M. Æmilius Lepidus et de L. Volcatius Tullus. Néron fut mis à mort l'an 68 de notre ère. Ce double fait est un argument indubitable que cent vingt ans avant que les chrétiens parussent dans Rome, cette ville avait des carrières hors de la porte Esquiline, et qu'elle en avait hors de la porte Collatine

(1) Néron, 48.

Digitized by Google

quelques années après que les chrétiens eurent commencé leurs cimetières. Une autre conséquence est que ces carrières étaient des cavernes fort propres à cacher les voleurs et les coupables qui voulaient se soustraire à la vindicte des lois.

Telles sont les raisons principales sur lesquelles les savants auteurs ont basé leur opinion, et leur sentiment a été embrassé dans la suite sans aucun examen.

J'ai essayé tout à l'heure d'analyser les terrains qui forment les collines qui environnent la ville éternelle. Par la seule inspection de ces terrains, il résulte cette conséquence rigoureuse que les catacombes ont été creusées par des mains chrétiennes.

Toutes les catacombes découvertes jusqu'à ce jour se trouvent dans un terrain produit d'alluvions déposé par l'eau du fleuve, ou dans le tuf granulaire. On peut affirmer que ce n'est point une main payenne qui a creusé les catacombes de S^t^ Pontien sur le *Monte Verde*, colline produite par l'élément fluviatile. Les anciens romains ne fouillaient ainsi les entrailles de leurs collines, qu'autant qu'ils avaient pour mobile leur intérêt ou l'espérance d'y trouver des matériaux abondants pour leurs immenses constructions. Mais ces motifs n'existent point pour les catacombes dont nous parlons. Dans les entrailles de cette colline il n'y a nis veines de pierres propres aux constructions, ni pouzzolane qui pût servir de ciment : on n'y trouve qu'un amas désordonné de cailloux siliceux et calcaires revêtus d'un ciment de sable fin et entremêlé de substances végétales, animales, terrestres ou marines. Quelle utilité les architectes du siècle d'Auguste pouvaient-ils retirer de cailloux et de sable siliceux, de substance

Digitized by Google

fossiles, végétales ou animales, que l'on y découvre? Aucune. La chaux et l'argile étaient d'un usage très commun ; mais qui se serait avisé d'abandonner l'argile si fin du Janicule et du Vatican et les roches calcaires du mont Lucretile pour se mettre sottement à tirer de ce chaos du *Monte Verde* la chaux et l'argile qui y est mêlée ? On n'admettra pas que les Romains se soient amusés à creuser cette colline par pur caprice. Les anciens Romains n'avaient aucun intérêt à établir ces grottes immenses des catacombes de S^t^ Pontien, donc cette œuvre est toute chrétienne ; donc tous les cimetières chrétiens découverts dans les mêmes terrains sont en dehors de toute coopération payenne.

Mais quelques cimetières à peine sont creusés dans ce terrain d'alluvion. Les autres lieux de sépulture chrétienne, en bien plus grand nombre, existent dans la roche volcanique, et c'est dans cette roche que se trouvent en abondance les matériaux qui ont servi à la construction de Rome ancienne. Ici, la difficulté est plus grande, ce n'est qu'en examinant attentivement les terrains que l'on arrive à cette conclusion, que les payens, pour nous servir de l'expression du P. Marchi, n'ont donné dans toutes les catacombes ni un seul coup de pic ni un seul coup de ciseau.

Parmi les catacombes découvertes, il ne s'en est pas encore rencontré une seule dans un terrain de pouzzolane pure, et on n'en rencontrera point. La campagne romaine est semée de carrières de pouzzolane exploitées par les Romains anciens et modernes. A la seule inspection, on acquiert de suite la certitude qu'il était impossible de transformer, de métamorphoser ces souterrains, ces réduits en cimetières chrétiens. Toute catacombe consiste en un labyrinthe de sentiers infinis flanqués de deux parois. Dans ces parois, dans ces

Digitized by Google

murailles de tuf qui bordent ces galeries, ces corridors, sont creusées les unes au-dessus des autres diverses cases, diverses ouvertures horizontales destinées à contenir les cadavres. Les corps sont ainsi rangés et superposés, à peu près comme les rayons de nos bibliothèques. Des deux côtés de ces corridors, de ces galeries, il fallait donc creuser des espaces capables de contenir un, deux, trois et quelquefois quatre cadavres; le terrain devait en conséquence avoir une solidité suffisante pour se soutenir de lui-même entre deux corps, puisque quelquefois on trouve treize rangs de cadavres placés les uns au-dessus des autres dans une même paroi, et tous séparés par une épaisseur de tuf égale à l'épaisseur de chaque corps. Dans la roche de pouzzolane pure, il est impossible d'opérer tout ce travail. On pouvait peut-être ouvrir une case, mais il était difficile d'en superposer une seconde; la séparation qui aurait existé entre les deux cases n'aurait pu supporter le cadavre déposé dans la case supérieure. Il n'est pas même possible dans la carrière de pouzzolane pure d'établir un seul rang de cadavres. Il ne suffisait pas de creuser une case et d'y déposer les restes précieux d'un martyr, il fallait pouvoir fermer cette case de manière que les exhalaisons ne pussent nullement se faire sentir au dehors, et ces clôtures se faisaient au moyen de larges tables de marbre ou de larges tuiles. Mais le terrain n'aurait pas pu les supporter, la pouzzolane se serait réduite en poudre et serait tombée de suite avec les tuiles ou la table de marbre qu'on aurait essayé d'y souder.

Quand même la pouzzolane ne serait pas si friable, et que les molécules qui la composent seraient plus adhérentes entre elles, la forme que les payens ont constamment donnée à leurs carrières s'opposerait encore

Digitized by Google

à leur transformation en cimetières chrétiens. La catacombe chrétienne demande une voie étroite et des parois droites et verticales dans leur élévation. Les voies des carrières avaient la plus grande largeur possible depuis la base jusqu'à leur faîte, pour donner passage aux esclaves occupés à leur exploitation et aux véhicules qui servaient à transporter la pouzzolane au dehors. Si on creuse dans les parois de ces carrières une case capable de contenir un cadavre, la voûte n'a plus alors un soutien assez solide et s'écroule. De ces faits, il résulte l'impossiblité de transformer en cimetière chrétien une carrière de pouzzolane pure.

Le tuf lithoïde est une véritable pierre, puisque c'est dans cette roche qu'on a pris les matériaux qui ont servi à la construction de quelques-uns des premiers monuments de Rome. Une catacombe chrétienne creusée dans un banc de tuf lithoïde, aurait pu avoir une étendue et une solidité merveilleuses. Cependant, on n'a pas encore rencontré ni un cimetière, ni une partie de cimetière creusée dans cette roche. La raison en est évidente. Le tuf lithoïde exige trois fois plus de force et de temps que le tuf granulaire, à cause de sa dureté. Les fossoyeurs formaient, dans la primitive église, un véritable collége de héros chargés d'ouvrir les nouveaux cimetières, de recueillir les cadavres et de les ensevelir. Chacune des églises ou paroisses qui existaient déjà dès le temps du pontife Évariste, pouvait se suffire à elle-même avec un collége de huit ou dix fossoyeurs. En ouvrant ses cimetières dans le tuf granulaire, dont la solidité était suffisante, elles n'étaient point obligées d'entretenir trente fossoyeurs chacune pour creuser à leurs morts des demeures dans le tuf lithoïde, dont la dureté n'est pas absolument nécessaire pour de pareils sépulcres.

Digitized by Google

Il existe encore autour de Rome de nombreuses carrières de tuf lithoïde, et si l'on veut que les chrétiens aient fait usage de ces cavités profondes, pourquoi n'ont-ils pas su acquérir la libre propriété d'une de ces latomies pour la convertir en catacombe? Certes, ils auraient eu plus facile de transformer une de ces latomies en cimetière, que de se créer dans le tuf granulaire toute une ville souterraine. Disons-le, les chrétiens avaient en horreur les latomies payennes; ils pouvaient faire usage de ces carrières, ils ne l'ont pas fait parce qu'ils ne l'ont pas voulu. Qu'on ne vienne plus nous dire maintenant que les cimetières chrétiens n'étaient dans l'origine que des carrières de pouzzolane pure ou de tuf lithoïde.

Je passe maintenant au troizième produit de l'élément igné, le tuf granulaire. Je constate d'abord ce fait que ce tuf est la seule des trois roches volcaniques du sol de la campagne romaine dans lequel, jusqu'à présent, on ait découvert ces immenses cimetières, ces nécropoles chrétiennes connues sous le nom de catacombes. Toute la question se réduit à savoir si on peut y découvrir la moindre trace d'une main payenne.

Deux raisons auraient pu pousser les Romains idolâtres à creuser ces grottes immenses qui existent dans la roche de tuf granulaire : l'emploi de ce tuf réduit en poudre pour être un des éléments du ciment romain, ou bien l'extraction de cette roche qui, laissée en bloc, serait entrée comme pierre dans les constructions. Quant au premier motif, il est sans fondement. Il n'est pas croyable que les Romains abandonnassent ainsi ces carrières si nombreuses où la pouzzolane se trouve en masse sans aucun mélange, sans aucune matière étrangère, pour aller chercher une roche bien

Digitized by Google

moins précieuse qu'il fallait réduire en poussière ensuite, et qui est loin de présenter les avantages du premier produit. Quant au second motif, il est vrai que parmi les ruines des édifices de la Rome antique, on retrouve le tuf granulaire non broyé et réduit en poudre, mais en bloc, en grands parallélipipèdes. Généralement, les blocs sont d'un jaune pâle et n'ont point la couleur rougeâtre ou noirâtre du tuf des catacombes, d'où il est permis de conclure qu'ils ont été trouvés dans les fondements mêmes de l'édifice qu'on voulait élever ; et quand même une ressemblance parfaite existerait entre ce tuf en bloc et celui des cimetières chrétiens, nous en conclurions cependant encore qu'il n'a pas été pris dans les catacombes ; la raison, la voici :

Les catacombes gisent sous le sol à une grande profondeur, quelquefois à plus de trente mètres. Dans ces villes souterraines, il y a quelquefois trois, quatre et même cinq voies ouvertes les unes au-dessus des autres. Ces voies ou galeries n'excèdent jamais la largeur d'un mètre, quelquefois même elles deviennent étroites jusqu'à sept décimètres ; elles ont pour largeur moyenne environ quatre-vingt-cinq centimètres. Ces voies se coupent les unes les autres en angles droits, aigus ou obtus, et composent ainsi un véritable labyrinthe. Souvent la catacombe n'a qu'une entrée et les voies vont s'éloignant de cette entrée d'un demi mille, d'un mille et même davantage. Il était impossible de transporter par ces voies des masses de pierre dont le volume excède considérablement la largeur des galeries. Je sais que de pareilles masses auraient pu être extraites des chapelles et des églises souterraines, mais comment les sortir par des entrées aussi étroites que les voies elles-mêmes ? D'ailleurs, les molécules de tuf

Digitized by Google

ont une adhésion si faible, que le moindre choc fait rompre cette pierre et l'égrène en menus fragments. Il est donc certain qu'on n'a extrait des églises, des chapelles, des voies creusées dans le tuf granulaire que ce tuf réduit en poudre.

Le plan constamment suivi dans les catacombes, prouve aussi que les payens sont entièrement étrangers à leur formation.

L'ouvrier idolâtre, dans les couches de pouzzolane pure, ouvre des voies qui ont deux, trois et quatre mètres de largeur; dans le tuf lithoïde, il va jusque vingt, trente et quarante mètres. Pour quelle raison dans le tuf granulaire se serait-il contenté de huit ou dix décimètres? Si dans la carrière de pouzzolane il a trouvé son avantage à extraire la plus grande quantité possible, et à se procurer ainsi un espace nécessaire à la liberté des mouvements de l'ouvrier, des bêtes de somme et des véhicules qui servaient au transport, pourquoi, dans le tuf granulaire, se créer un espace si étroit que l'ouvrier puisse à peine s'y mouvoir seul, et ne le puisse nullement s'il est accompagné et s'il a sur les épaules quelque lourde charge? Et puis, quelle raison avait-il de donner à ces voies qu'il établit dans le tuf granulaire une direction toujours uniforme, de tailler ces parois perpendiculairement, de faire les voûtes planes ou courbes et de tenir les fouilles toujours au même niveau dans un plan horizontal, sans s'élever ni s'abaisser? Il est difficile, je pense, de répondre à ces questions.

Dans l'hypothèse chrétienne, la solution ne se fait pas attendre. Les chrétiens voulaient simplement ouvrir un passage suffisant à deux hommes portant un cadavre qu'ils vont ensevelir. Les voies sont étroites afin d'avoir

Digitized by Google

le moins de matériaux possible à transporter au dehors. Cette direction des voies qui s'avancent toujours en ligne droite, est nécessitée pour rendre plus facile la pose des cadavres qui devaient être étendus dans une position décente. Les parois doivent être taillées verticalement, afin de faciliter la clôture des cases placées les unes au-dessus des autres. Les cases capables de contenir un, deux, trois et même quatre cadavres, creusées des deux côtés dans les parois et dont la profondeur excède la largeur des galeries, prouvent évidemment que la voie a été creusée pour le service de ces cases, et les cases constituant le cimetière, les voies ne sont que le passage pour y arriver.

Je sais que plusieurs auteurs ont soutenu que l'étage supérieur des catacombes romaines n'est qu'une réduction des carrières et des latomies, et que les étages inférieurs sont une œuvre éminemment chrétienne. Malheureusement pour cette opinion, il est impossible de trouver la moindre différence entre les plans supérieurs et les étages inférieurs. Leur origine ne peut donc être diverse. Si les chrétiens ont pu se créer les plans inférieurs, il est assez croyable qu'ils ont pu ouvrir l'étage supérieur qui y donne accès.

Telle est, Messieurs, la thèse générale défendue par le savant auteur dont j'examine l'ouvrage. Il soutient donc que les carrières de pouzzolane pure ouvertes par les payens dont nous parlent plusieurs auteurs, et Cicéron entr'autres, n'ont pu être converties en catacombes chrétiennes, vu leur nature sablonneuse; que les latomies ouvertes dans le tuf lithoïde, quoique très nombreuses et parfaitement aptes au service des catacombes, n'ont jamais été métamorphosées en cimetières chrétiens. Enfin, que les cimetières ouverts

Digitized by Google

dans le tuf granulaire ont une forme telle qu'une pensée et une main chrétiennes ont pu seules leur donner. Telle est cette opinion, qui nous paraît reposer sur des preuves aussi solides que celles qui, jusqu'à présent, avaient eu force de loi chez les savants.

Je finis, Messieurs, cette trop longue promenade. Lorsqu'on a passé plusieurs heures dans ces réduits souterrains, dans ces épaisses ténèbres, on éprouve un véritable bonheur à revoir la lumière éclatante du beau ciel bleu de Rome, et je me proclame heureux si j'ai pu vous éviter les ténèbres de l'ennui. Cette lecture a été longue, trop longue, peut-être, je le sais. Cependant, vous croyez comme moi que tout est intéressant sur cette terre de l'Italie, que tout ce qui tient de près ou de loin à ce peuple qui sort maintenant d'un trop long sommeil, n'est point indigne de notre attention. Vous croyez qu'il est convenable de n'être pas en arrière des découvertes de la science, quand même elles ont la religion pour but, et qu'il est bon de suivre du regard sur tous les points de sa belle patrie ce peuple qui vient d'écrire sur sa bannière nouvelle : Vive la Religion et la Liberté !

Digitized by Google

Communication de M. J.-B.-Léon Say.

—

HISTOIRE DE LA CAISSE D'ESCOMPTE, 1776 à 1793.

—

On a souvent confondu le billet de confiance et le papier-monnaie, et par conséquent on a attribué aux uns les inconvénients comme les avantages des autres.

L'ignorance de leur véritable nature a fait rendre par les rois de l'ancienne monarchie les édits les plus contradictoires sur les billets au porteur.

Tantôt ils enlèvent aux particuliers le droit de les émettre et tantôt ils le leur rendent, selon qu'ils les considèrent comme une monnaie que le roi seul a le droit de frapper, ou comme un engagement que les particuliers doivent être libres de contracter sous cette forme comme sous une autre.

En 1604, les marchands s'étant plaint vivement des fraudes qu'ils facilitaient aux banqueroutiers, un arrêt du parlement intervint qui les prohiba entièrement.

Plus tard, Louis XIV ayant publié la grande ordonnance sur le commerce de 1673, et ayant gardé un silence complet sur cette matière, on considéra qu'on était revenu au droit commun, et comme la négation d'un droit naturel ne se présume pas, la jurisprudence établit qu'ils étaient autorisés.

Digitized by Google

Le Gouvernement lui-même, reconnaissant la facilité qu'ils donnaient de se procurer l'argent si nécessaire au faste du grand roi, en lança un grand nombre dans la circulation sous le nom de billets d'état.

Ils augmentèrent avec les fautes et les revers qui signalèrent la fin de ce règne si pompeux, et, en 1716, à la mort de Louis XIV, ils étaient si considérables en nombre et en valeur, qu'on chercha tous les moyens de couvrir ce honteux déficit.

Ce fut alors que Law fonda son fameux système. Il obtint un privilége, et pour le sanctionner (mai 1716), il fit rendre un édit qui défendit à tout sujet du roi d'émettre et de répandre des billets au porteur.

Lorsque la banque tomba, le monopole s'évanouit, et un nouvel édit de 1721 vint rendre aux citoyens leur capacité.

Quoique la liberté fut complète en 1776, et que chacun eut le droit d'émettre des billets au porteur, payables à vue, néanmoins, aucune société commerciale par action ne pouvait s'établir sans être autorisée préalablement par un arrêt du conseil du roi. Les statuts devaient être homologués, et dès lors la compagnie n'avait plus le droit de s'en écarter. Chaque nouvelle décision des actionnaires devait être sanctionnée par le roi.

MM. Panchaud et Clonard, l'un suisse et l'autre écossais, ayant conçu le plan de la caisse d'escompte, et ayant réuni les fonds nécessaires, sollicitèrent l'autorisation royale. Ils l'obtinrent le 24 mars 1776 sous le ministère de Turgot.

La caisse escomptait les lettres de change et les autres effets commerçables admis à l'escompte par le choix des administrateurs, à un taux d'intérêt qui ne pouvait dans aucun cas excéder 4 % l'an.

Digitized by Google

Elle faisait le commerce des matières d'or et d'argent,

Se chargait en recette et dépense des deniers des particuliers qui désiraient avoir un compte ouvert chez elle, sans pouvoir exiger d'eux aucune commission sous quelque dénomination que ce puisse être.

Les actionnaires étaient associés en commandite ; 15 millions formaient le fonds social divisés en 5,000 actions de 3,000 fr. chacune ; 5 étaient consacrés aux opérations de la caisse ; les 10 autres, destinés à former la garantie de ses engagements, devaient être déposés au trésor royal avant le 1er juin 1776.

Le cautionnement était considéré comme un prêt fait à l'état, remboursable en treize années avec les intérêts par paiements de 500,000 livres tous les six mois, à partir du 1er décembre 1776, jusques et y compris le 1er juin 1789.

La direction de la caisse avait été confiée à M. Panchaud ; les débuts ne furent pas heureux. On se souvenait encore de la terrible crise où la banque de Law avait jeté la France ; encore comme toujours on ne distinguait pas les billets de confiance des papiers-monnaie.

Les capitaux se resserrèrent, les effets ne vinrent pas à l'escompte ; les opérations languirent. Le mois de juin arriva, et 2 millions seulement avaient été versés au trésor.

Les directeurs sollicitèrent alors d'être dispensés de leur cautionnement. « Une banque, disaient-ils, possède toujours dans son portefeuille la représentation de son passif. Il est impossible de perdre avec elle autre chose que du temps. » Clugny qui venait de succéder à Turgot ne résista pas à leurs prières ; il

Digitized by Google

leur accorda la dispense, et même fit rembourser les 2 millions précédemment versés.

Cet arrêt autorisa divers changements opérés dans la constitution de la société.

Le capital fut fixé à 12 millions de livres divisées en 4,000 actions de 3,000 livres numérotées de 1 à 4,000, signées par le caissier et contrôlées par deux administrateurs.

1,500 actions devaient être réservées. Le capital fut donc réduit à 7,500,000 livres. Grâce à cette réorganisation, la caisse put se soutenir et vivre.

Au mois de janvier 1777, parurent les premiers billets de caisse.

Mais les concessions que la compagnie avait été obligée de demander au gouvernement, l'inconstance de son administration, deux fois bouleversée en quelques mois, n'étaient pas de nature à consolider son crédit; aussi voyons-nous que, dans les quinze mois qui suivirent, la circulation de ses billets ne dépassa pas 800,000 livres.

Le premier mouvement de confiance qu'ils obtinrent fut dû aux joueurs, pour lesquels on créa des billets payables en or.

En résumé, la situation était critique, malgré une certaine augmentation dans les produits.

Les dividendes, pour la fin de l'année 1770, furent de 30 livres par action, ou 1 %.

Ils furent de 155 livres par action, ou 5 1/6 % pour l'année entière de 1777.

Une partie du prix des actions était encore due; les 1,500 actions réservées ne pouvaient se vendre. C'est dans cet état peu florissant que nous trouvons la caisse d'escompte au mois d'avril 1778.

Digitized by Google

Les principales maisons de banque de Paris se réunirent alors, et vinrent à son secours.

Les 1,500 dernières actions furent souscrites, et l'administration changée encore une fois ; les administrateurs furent portés au nombre de treize.

Un arrêt (du 7 mars 1779) approuva toutes les mesures nouvelles et les autorisa.

Necker était alors contrôleur général ; il concourut de tout son pouvoir à favoriser les progrès de la nouvelle banque.

Bientôt le crédit de l'établissement augmenta, ses billets circulèrent, la marche ascendante de ses bénéfices fut rapide : de 5 1/6 p. % en 1779, ils furent de 6 2/3 p. % en 1780, 7 1/6 p. % en 1781, de 8 p. % en 1782.

Pendant le premier semestre de 1783, la caisse eut en circulation pour plus de 35 millions de billets.

L'acte de société et l'arrêt du conseil qui l'avait homologué, n'avaient aucunement prévu la nécessité d'une réserve métallique. Les directeurs étaient libres de répandre dans le public, au moyen des escomptes, autant de billets qu'ils voudraient en émettre ; la paix de Versailles ayant donné un nouvel essor au commerce, les escomptes augmentèrent considérablement, et la proportion entre les créances exigibles et le capital métallique à la disposition de la caisse, prit un accroissement effrayant.

Lorsque les entrepreneurs trop hardis, effrayés, voulurent se restreindre, et que le nombre des billets en circulation excéda le véritable besoin du commerce, on courut en foule au remboursement. Tout le capital métallique y passa, et, pendant tout le premier trimestre de 1783, la caisse ne réunit pas un seul jour plus de 5 millions d'espèces, qui faisaient le service de plus de sept fois leur valeur.

Digitized by Google

Le 2 octobre 1783, on dressa un bilan ; l'actif excédait de beaucoup le passif ; mais néanmoins, comme il n'y avait plus en caisse que 138 mille livres et que 42,366,000 livres de billets se trouvaient dans la circulation et venaient tous les jours au remboursement, la banque se trouva dans l'impossibilité de satisfaire à ses engagements.

Le trésor devait 6 millions, mais il ne pouvait les rendre ; l'État était encore plus obéré que la caisse.

Le gouvernement, qui contribuait par son insolvabilité à augmenter la crise de l'établissement, rendit un arrêt qui autorisa le caissier de la caisse d'escompte à payer ceux des porteurs de billets qui ne voudraient pas les laisser dans la circulation, en bons billets et lettres de change sur particuliers, en leur bonifiant l'escompte.

La suspension de paiement fut absolue à partir du 27 septembre 1783 ; mais, par ordre du roi, un commissaire fut chargé de dresser et de rendre public le bilan de la banque, pour rassurer les créanciers.

Le 4 octobre 1783, le gouvernement fit un emprunt en loterie de 24 millions, qui eut un plein succès ; le ministre fit alors payer les 6 millions à la caisse, et les escomptes ayant été ralentis, la circulation des billets tomba bientôt à 28 millions environ.

Dans cette situation (23 novembre), l'arrêt fut levé et les paiements repris.

Les actionnaires s'émurent beaucoup de cette crise ; ils sentirent combien il leur était nécessaire de donner aux porteurs de leurs billets des garanties, en se posant des limites infranchissables ; ils se réunirent en assemblée générale le 22 octobre, pour réviser les statuts fondamentaux de la compagnie. MM. de Talleyrand et

Digitized by Google

Panchaud furent chargés de proposer un plan à l'assemblée des actionnaires ; leur plan fut adopté et devint la base de la nouvelle organisation.

Le capital de la société fut porté à 15,000,000 et une réserve monétaire fut fixée ; l'article 17 est ainsi conçu :

« Quoiqu'il soit de l'essence de la caisse d'escompte » de ne mettre en circulation aucun billet dont la caisse » n'ait reçu la valeur, soit en argent effectif, soit en » effets pris à l'escompte ; que par conséquent le ca- » pital ci-dessus énoncé ne soit représentatif d'aucun » de ses engagements, en même temps qu'il est res- » ponsable de tout, et qu'ainsi cette masse de res- » ponsabilité soit plus que suffisante pour constater la » validité entière des billets, cependant, pour assurer » que la caisse sera constamment en état de satisfaire » à l'obligation étroite de payer ses billets à la pré- » sentation, il y sera toujours gardé un fonds suffisant » d'espèces effectives, duquel la proportion ne pourra » jamais être moindre du tiers au quart de la somme » des billets en circulation. »

La confiance revint complètement ; et, par un retour subit, le public s'enthousiasma de cet établissement ; les actions haussèrent sur l'espérance de bénéfices considérables ; un jeu effréné s'établit sur les dividendes, et, quoiqu'il n'y eût que cinq mille actions, on en vendit sur la place plus de trente mille. On regardait comme des favoris de la fortune ceux qui avaient l'espérance d'avoir une part dans les profits futurs de la banque. On demandait de toutes parts à acheter des actions ; le prix s'en établit sur le dividende présumé, que l'on regardait comme une rente constante. Les propriétaires s'empressèrent de vendre à un taux si exorbitant, et celui qui possédait le matin des actions qu'il avait eues pour 35,000 livres, réalisait le soir un bénéfice de 45,000.

Digitized by Google

L'agiotage s'étendit sur tous les effets et surtout sur les actions de la banque de St-Charles d'Espagne, dirigée alors par M. Cabarus, et qui faisait avec la caisse d'escompte un commerce considérable de piastres.

Ce fut alors que Mirabeau se posa pour la première fois en ennemi acharné de la caisse d'escompte. Toute sa vie il poursuivit la lutte ; elle fut l'occasion de ses plus brillantes improvisations. On regrette néanmoins que, sous les traits de génie qu'il lance, la passion se cache souvent et l'égare. Les haines personnelles agissaient beaucoup sur lui. Cependant un certain sentiment libéral domine dans tous ses écrits. Il a horreur du privilége; il veut la liberté des transactions ; et lorsqu'il est amené à demander un monopole, ce n'est plus en faveur des billets de confiance, c'est en faveur du papier-monnaie : ce n'est plus en faveur d'un particulier, c'est en faveur de l'état. L'agiotage fut le prétexte de sa première attaque.

« Tel homme, disait-il dans la préface de sa bro-
» chure, qui ne se permettrait pas d'acheter une pièce
» d'étoffe sans la retourner dix fois, se livre pour des
» sommes considérables au jeu d'effets, dont il ne con-
» naît sous aucun rapport ni l'histoire, ni la propriété,
» ni la nature. »

Il essaie ensuite de prouver que les deux banques de Madrid et de Paris ne méritent pas la confiance, que les primes sont exagérées, et qu'il serait bien plus avantageux pour les capitalistes de placer leurs fonds dans les effets publics.

Il terminait par de violentes invectives contre M. Cabarus et M. de la Noraye, l'un des administrateurs de la caisse d'escompte.

Un arrêt du conseil, du 17 juillet 1785, prononça la suppression du livre de Mirabeau ; mais il avait

Digitized by Google

produit sur le public un effet immense, et avait fait une foule d'ennemis à la caisse d'escompte.

On supprima la brochure, mais on se soumit à l'opinion générale. Le gouvernement jugea qu'il devait intervenir pour mettre un terme au commerce des dividendes, et ordonna qu'on ne pourrait en distribuer que sur les bénéfices déjà réalisés. Un arrêt du conseil du roi interdit les marchés à terme ou compromis d'effets royaux ou autres quelconques.

Les affaires de la caisse étaient superbes : pour les premiers mois de 1785, le dividende fut de 190 fr. par action. Les actionnaires, réunis en assemblée générale, résolurent de former un fonds de réserve qui devait venir augmenter le capital des actions.

Pour fixer le dividende des semestres courants, on devait commencer par prélever sur les bénéfices réalisés, après la déduction des frais et de l'escompte, sur les lettres du portefeuille non rentrées, cinq pour cent du capital des actions, lequel taux devait servir de base pour la fixation des dividendes. On devait ajouter à cette base la moitié de l'excédant des bénéfices. L'autre moitié devait être jointe à la réserve. Lorsque cette réserve aurait atteint 3,500,000 livres, 2,500,000 livres devaient être joints au capital des actions ; et toutes les fois qu'ensuite les fonds monteraient encore à 3,500,000 livres, il devait pareillement en être joints 2,500,000 au capital des actions, ce qui, chaque fois, les augmenterait de 500 livres.

L'article III ajoutait que dans le cas où les bénéfices réalisés ne suffiraient pas pour porter le dividende à 5 % du capital des actions, il serait pris sur la réserve de quoi les porter à ce taux.

Ces nouveaux règlements, qui avaient été demandés

Digitized by Google

à la caisse d'escompte pour mettre un terme à l'agiotage, en donnant aux dividendes une base stable, furent violemment attaqués par Mirabeau, qui ne vit là qu'un nouveau moyen de favoriser le jeu.

Un actionnaire avait demandé dans l'assemblée générale, lorsqu'on présenta le nouveau règlement, comment on ferait si, dans le cas où les bénéfices ne pouvaient suffire au dividende fixe déterminé par le règlement, et le fonds de réserve se trouvant épuisé en passant dans le fonds capital permanent, ou de toute autre manière, il ne resterait pas de quoi former un dividende.

Rien n'est plus aisé que de résoudre la difficulté, s'était écrié M. de la Noraye, de la même manière que des fonds de réserve auront été convertis en capitaux permanents, les capitaux permanents redeviendront des fonds de réserve.

« O sublime et profonde théorie, écrit Mirabeau ! » qu'ils seraient nouveaux et intéressants les dévelop- » pements qui te justifieraient !..... Messieurs vos » confrères ne les connaissent pas, sans doute, car » ces capitaux, tout à la fois permanents et non per- » manents, leur ont paru si difficiles à comprendre, » qu'à l'instant même ils vous ont désavoués. »

M. de la Noraye avait tort, en effet ; la caisse d'escompte était une commandite, on pouvait bien permettre aux actionnaires d'augmenter le fonds social qui était la garantie commune des créanciers, mais il devait être interdit de diminuer leur gage; aussi l'arrêt d'homologation fut-il explicite à cet égard.

« Sa majesté ayant reconnu par le compte qu'elle » s'est fait rendre de ce règlement, que, d'un côté, » il présente une base modérée pour le dividende,

Digitized by Google

» et qne, d'un autre côté, par la mise en réserve de » la moitié des bénéfices excédents, il procure un ac- » croissement successif au capital des actions, lequel » dans aucun cas ne pourra être entamé, le supplé- » ment qui serait nécessaire pour maintenir le taux du » dividende ne devant jamais être pris que sur ce qui » restera en réserve, etc. Le roi, étant en son conseil, » a homologué, etc. »

Quoiqu'il fût fait en vue d'empêcher l'agiotage, ce règlement ne servit qu'à l'activer encore. Cet accroissement de capital formait une sorte de prime ; c'était comme une loterie ; on achetait 3,000 livres dans l'espérance de gagner les 500 qui devaient y être ajoutées ; les actions étaient montées à 8,000 livres. Du reste, les affaires grandissaient tous les jours ; le dividende était, pour l'année 1785, de 13 %, et pour 1786, de 15 %.

Malgré de si beaux bénéfices, les actions baissèrent rapidement au commencement de 1787.

Calonne était alors contrôleur général ; il empruntait, anticipait, rendait des édits avec une facilité que n'avaient jamais eue ses prédécesseurs ; il donnait des pensions, favorisait le luxe et dépensait des sommes énormes pour soutenir les effets publics par l'agiotage ; vivant au jour le jour, sans s'inquiéter de l'avenir, dans lequel il faisait profession d'avoir la plus haute confiance ; il réalisait bien le mot de Louis XV : « Après » nous, le déluge. »

L'argent devenait rare, et, malgré le jeu, les effets royaux tombaient à la bourse, entraînant dans leur chute tous les autres effets. Il fallait néanmoins satisfaire au service ; Calonne s'adressa à la caisse d'escompte.

Digitized by Google

Il fit convoquer une assemblée générale des actionnaires pour développer, disait-il, des plans qui devaient donner plus de sécurité au public et d'avantages au commerce. Les bases de ce projet étaient : « 1° De » rendre la caisse d'escompte utile à toutes les classes » de citoyens. 2° De faire circuler ses billets dans » toutes les provinces. 3° (et c'était là l'objet impor- » tant) de donner un cautionnement de 80,000,000 » qui seraient versés au trésor royal. 4° De subdiviser » davantage les actions de la caisse et de changer la » forme de son administration. »

Cette époque est une des plus importantes à signaler; ce fut à partir de ce moment que la caisse d'escompte entra dans la voie des prêts au gouvernement, et que l'état de ses finances se trouva encore plus intimement lié avec celui des finances du royaume.

On discuta les plans de Calonne, et le résultat des délibérations fut rédigé en forme de demande des actionnaires au roi : un arrêt du conseil du roi donna force de loi à la nouvelle constitution.

Il résulta de cet arrêt que la nouvelle société fut composée de 25,000 actions de 3,000 livres.

Le capital fut ainsi porté à 100 millions, dont 30 millions seulement furent versés en deniers effectifs dans les coffres de la caisse, et 70 au trésor royal par forme et à titre de dépôt et cautionnement des engagements de la caisse d'escompte envers le public. Le garde du trésor royal était chargé de délivrer une quittance de finance de cette somme, portant promesse d'en payer l'intérêt à 5 % sans retenue, de six mois en six mois. Le roi hypothéquait, pour sûreté de ce cautionnement, spécialement le revenu de ses fermes, et généralement tous ses autres revenus et biens. La réserve exigée par

Digitized by Google

les précédents arrêts fut supprimée, le cautionnement en tenant lieu ; et on laissa aux administrateurs le soin de fixer eux-mêmes la limite de leurs opérations.

Le roi accordait un privilége exclusif de trente années ; mais ce privilége n'eut pas d'effet réel.

Les 70,000,000 furent versés au trésor le 18 juin 1787 ; la hausse reprit son cours, et les anciennes actions furent cotées à la bourse 12,440 livres pendant la fin du mois de juin.

Les six semestres précédents avaient été les plus brillants de la caisse d'escompte ; les papiers pris à l'escompte étaient considérables, les bénéfices extraordinaires, et les actions avaient atteint un prix bien supérieur à leur valeur réelle. Cependant, à la fin de juillet, les porteurs de billets accoururent en foule, et, en quelques jours, 33,000,000 de numéraire sortirent des coffres de la caisse pour le paiement des billets.

Le public fut effrayé, les actionnaires cherchèrent à arrêter le concours. Rien ne semblait, en effet, devoir ébranler la confiance que le public avait dans la solidité de l'établissement ; mais de graves évènements politiques agitaient les esprits. C'était l'époque du ministère de Brienne, de la présentation de l'édit du timbre, du refus d'enregistrement et de l'exil du parlement à Troyes. La révolution approchait ; ses premiers symptômes frappaient les masses d'une crainte vague qui, au moindre évènement, se changeait en panique.

L'assemblée générale des actionnaires fut convoquée pour le 24 août 1787 ; elle nomma des commissaires qui firent leur rapport par l'organe de M. Duclos-Dufrenoy (le 28). L'état de la caisse fut reconnu être

Digitized by Google

des plus rassurants ; il y avait plus de 45,000,000 de numéraire en réserve, ce qui formait au moins le tiers de la somme des billets alors en circulation. Pour ranimer la confiance, les commissaires proclamèrent, le plus haut qu'ils purent, que les seules rentrées progressives du 24 août au 30 septembre s'élevaient déjà à 72,000,000, et que tous les engagements pouvaient être éteints au 11 octobre ; que ces lettres de change étaient triplement garanties par trois signatures. Les commissaires insistèrent vivement sur ce que le trésor pouvait être contraint de rembourser les 70,000,000 à la seule réquisition de l'administration ; que ces 70,000,000 tenaient à la banque lieu de la réserve dont on l'avait dispensée. « Ils continueraient les paie- » ments jusqu'à l'épuisement total de leur numéraire; » puis, lorsqu'ils l'auraient épuisé, ils se présente- » raient, l'arrêt du 18 février 1787 à la main, et mon- » trant à leurs créanciers, porteurs de billets, la quit- » tance de 70,000,000 du garde du trésor, ils leur » tiendraient ce langage :

» Le numéraire de la caisse est épuisé, mais ses fa- » cultés ne le sont point. Non seulement elle possède » dans son portefeuille des effets commerçables repré- » sentatifs de tous les billets de caisse en circulation, » et 30,000,000 au delà ; mais même elle possède et » il lui appartient, à titre de dépôt et pour cautionne- » ment des billets de caisse, 70,000,000 qu'elle a ver- » sés au trésor royal. Refluez donc vers la caisse du tré- » sor royal, notre débitrice et la vôtre, et forcez ses » coffres de s'épuiser, comme les nôtres l'ont été, pour » le paiement des billets dont vous êtes porteur. »

Le ministre fut ému de ce langage. Les finances étaient toujours dans l'état le plus déplorable, et les

Digitized by Google

emprunts en loterie et en viager qui venaient d'être faits, ne faisaient qu'ouvrir davantage le précipice qui se creusait en avant et où tout allait bientôt s'engloutir.

Lorsque les commissaires de la caisse se présentèrent chez le ministre archevêque de Toulouse, ils le trouvèrent prêt à rendre un arrêt de surséance semblable à celui de 1783; ils s'y opposèrent avec fermeté et le forcèrent de faire voiturer les espèces à la caisse d'escompte. Les paiements ne furent pas suspendus; l'effervescence passa vîte, l'émotion se calma, et, en quatre jours, la confiance fut rétablie.

La caisse était sortie victorieuse de la lutte; les administrateurs oublièrent leur terreur d'un jour; on voit même, par la facilité de leurs dépenses, qu'ils ne prévoyaient pas la possibilité du retour d'une semblable et plus terrible crise; on achetait pour 450,000 livres l'hôtel de Senozan, et l'on mettait au concours le plan d'un palais superbe pour loger l'administration.

Les administrateurs auraient dû pourtant s'apercevoir jusqu'où était poussée la liaison intime des finances du royaume et de celles de la caisse d'escompte. Le capital de la banque était dans les mains de l'état. Un mot, un édit pouvait à chaque instant, pour parer aux conséquences de la dette, en interdire le remboursement; et, de ce moment, les billets de confiance de la caisse d'escompte se changeaient en véritable papier-monnaie.

La fin du ministère de Brienne fut des plus déplorables. Arrivé au pouvoir par des intrigues, après avoir épuisé sa jeunesse dans les luttes ecclésiastiques, loué dans son diocèse, passant pour politique, et seulement intrigant, il ne fut pas plutôt au ministère, que sa nullité, son incapacité se révélèrent dans tous ses actes.

Digitized by Google

Après avoir compromis le royaume, les finances et le roi, après avoir fait des emprunts inutiles et fouillé les caisses les plus sacrées, il crut se tirer d'affaire par une banqueroute; il fit rendre un arrêt qu'on ne se donna même pas la peine de mettre en délibération au conseil, et qui déclara que les paiements du trésor ne se feraient plus que deux cinquièmes en numéraire et trois cinquièmes en billets, portant intérêt. Deux jours après, une affiche apposée à la porte de l'hôtel de la caisse d'escompte (18 août 1788) apprit aux administrateurs qu'ils étaient autorisés à payer leurs billets avec les effets du portefeuille.

L'état était sur le penchant de la ruine; on n'osait plus envisager la situation, on craignait de l'approfondir; toute la France attendait. On espérait cependant encore en cet homme qui, le premier, avait pris pour devise : Probité et publicité; en cet homme dont les emprunts se négociaient sur sa parole, comme s'il avait disposé à sa volonté du crédit; qui appelait à lui la confiance, non seulement des français, mais des étrangers eux-mêmes; et cependant Necker était soucieux. Lui, qui naguères aspirait à la gloire d'être ministre et d'entrer au conseil, ce n'était qu'en frémissant qu'il songeait à reprendre les rênes du gouvernement. « Que n'ai-je au moins, s'écriait-il, les quinze » mois de Brienne! » Chaque jour marquait un pas fatal. Pourtant à l'horizon pointait une lueur: les états généraux. Ce mot, qui était échappé comme par hazard à l'abbé Sabattier, s'était répété comme par un commun écho.

Le roi s'était engagé, et si l'on peut pardonner quelque chose à Brienne, c'est pour avoir été l'occasion du fameux arrêt qui les convoquait; c'est pour avoir

Digitized by Google

appelé la France entière à s'occuper à l'avance de cette grande et imposante réunion.

La seule arrivée de Necker au pouvoir ranima le crédit presqu'éteint. La caisse d'escompte ne se servit pas du privilége que lui accordait l'arrêt de surséance. L'état l'avait rendu pour lui plus que pour elle : ne pouvant lui fournir les moyens de remplir ses engagements, il l'en avait dispensée.

Il y avait encore plus de 19,000,000 en caisse ; les affaires ne furent pas arrêtées. Les finances du royaume étaient moins florissantes. Necker n'avait trouvé que 400,000 francs au trésor ; les assignations sur les quatre derniers mois de l'année 1788 et les huit premiers de 1789, avaient été négociées, et il ne restait environ que 40,000,000 d'assignations disponibles, payables pendant les quatre derniers mois de 1789.

Necker ayant interdit la création des billets du trésor royal où son prédécesseur avait cru trouver ses dernières ressources, et ne pouvant négocier à aucun prix des assignations qui avaient alors plus de treize mois de terme, s'adressa aux administrateurs de la caisse d'escompte (4 septembre 1788). Il demanda 6 millions dans le mois de septembre, 6 en octobre, 3 en novembre, contre 15 millions de rescriptions à un an de terme.

Necker savait que cette opération était en dehors de celles que les statuts permettaient à la caisse ; il ne demandait pas qu'on lui fît une réponse sur le champ, mais il désirait qu'on délibérât en assemblée d'administration. « Il mettrait, disait-il, sous les yeux du » roi, le service essentiel que lui rendrait la caisse » d'escompte si elle consentait à ses propositions, et » lui demanderait son bon pour garantir, dans tous » les cas, le paiement des rescriptions. »

Digitized by Google

Les administrateurs furent étonnés ; mais ils n'avaient le temps ni de réfléchir sur la situation qu'ils se faisaient à eux-mêmes, ni sur celle qu'ils faisaient aux porteurs de leurs billets. Prêter au gouvernement des billets au porteur pour les répandre selon les besoins de son service, c'était assumer sur leurs têtes la responsabilité des évènements futurs ; c'était reculer indéfiniment l'époque du rapport de l'arrêt de surséance ; c'était entraîner le gouvernement, qui l'avait rendu peut-être sans l'aveu des administrateurs, à la proroger de même ; c'était, en un mot, s'obliger à recourir au moyen extrême dont pendant la fin du mois on ne s'était pas encore prevalu, à la suspension. La caisse ralentit ses paiements.

Dupont de Nemours fait un grand éloge des administrateurs. « La caisse d'escompte, dit-il, pouvait, » depuis le 18 août 1788, choisir entre deux spécu- » lations : l'une, de cesser les paiements, comme » elle y était autorisée, d'étendre les escomptes à la » faveur de son papier-monnaie et de se procurer par » là des bénéfices qui n'eussent, il est vrai, été que » passagers, qui eussent été immoraux, mais qui » eussent pu être énormes ; l'autre, de cesser l'es- » compte sans pitié, de n'aider ni la patrie en général, » ni aucun de ses concitoyens en particulier.

» Elle n'a pris ni l'un ni l'autre de ces partis ; elle » a ralenti ses paiements sans les discontinuer ; elle a » fait de grandes dépenses pour se procurer des fonds » à cet effet ; elle n'a pas cessé d'aider à la fois le » gouvernement et le commerce. Il faut que ses ad- » ministrateurs aient eu beaucoup de sens, de cou- » rage et de morale ; et les actionnaires qui ont ap- » prouvé leur conduite, doivent avoir part à l'éloge. »

Digitized by Google

Les propositions de Necker furent donc acceptées; la délibération fut envoyée au roi qui écrivit au bas, de sa main : « Approuvé la présente délibération, et » M. Necker en témoignera ma satisfaction à MM. les » administrateurs. Signé Louis. »

Le secours que Necker avait demandé et obtenu en arrivant au pouvoir, n'avait été qu'un moyen de pourvoir aux besoins qui avaient paru les plus urgents au ministre; mais Necker ne pouvait manquer d'être tenté de se procurer de l'argent, en traitant secrètement avec la caisse d'escompte. Brienne s'était ruiné en emprunts qu'on ne négociait pas; il avait vidé les coffres, volé les invalides et les caisses de secours; finalement, il avait eu recours à une sorte de banqueroute. Necker vient prendre sa place; il promet l'abondance, et, en effet, les coffres du trésor se trouvent remplis sans emprunts, sans papier-monnaie, sans qu'on sût d'où venaient tous ces fonds. La gloire était trop facile, le succès trop assuré; aussi, six semaines s'étaient-elles à peine écoulées, que se trouvant dans le même besoin pressant où il s'était trouvé d'abord, le ministre recourut de nouveau aux administrateurs de la caisse d'escompte, et leur demanda un secours égal au premier; la demande en fut faite au nom du roi. C'était indispensable, disait le ministre, pour seconder les dispositions que faisait le gouvernement pour la convocation des états généraux.

Quand on est sur une pente, on glisse; quand on a cédé une fois, comment faire craindre encore une résistance ? Les administrateurs n'osèrent pas refuser, et cependant ils sentaient combien était dangereuse la voie dans laquelle ils s'engageaient. On le voit par leur délibération du 16 octobre 1788.

Digitized by Google

« A la veille de l'assemblée des notables, à l'approche » de celle des états-généraux qui doivent établir la con- » fiance sur des fondements solides, tous les bons ci- » toyens, disait le conseil d'administration dans sa déli- » bération, doivent seconder de tout leur pouvoir les » efforts du gouvernement et ceux du ministre des fi- » nances pour concourir au bien général. »

La caisse d'escompte est tenue, à cet égard, à des obligations encore plus étendues par l'influence des opérations du gouvernement sur les siennes, et la connexité qui existe entre la prospérité de cet établissement et celle des finances de l'état.

« La rareté des espèces et l'augmentation du taux de » l'intérêt ayant mis plusieurs particuliers accoutumés » à faire des avances au trésor, dans l'impossibilité de » les continuer, il en est résulté une diminution considé- » rable dans les anticipations et une augmentation de » besoins auxquels il est important de suppléer, afin de » relever, par une offre moins fréquente, le crédit des » assignations et rescriptions du trésor royal, crédit si » fortement atteint par la suspension ordonnée sur une » portion des effets du même genre.

» Ce but à atteindre est important, non seulement » pour le gouvernement, mais encore pour tous les gens » d'affaires, dont les négociations particulières sont en- » travées par les intérêts élevés que donnent les effets » publics.

» Dans une circonstance qui ne peut être comparée à » aucune autre, on ne peut être conduit par les principes » ordinaires ni suivre les manières accoutumées.

» L'arrêt du 18 août, quoique obtenu sans la partici- » pation de l'administration de la caisse, ne lui fournit » pas moins un gage de tranquillité qui lui permet de » donner un peu plus d'extension à ses opérations.

Digitized by Google

» Cet arrêt, en diminuant les risques, suspend, en » quelque façon, les dispositions des règlements, qui » n'avaient eu d'autre objet que de les prévenir.

L'administration se trouvant, dans cette occasion importante, dans l'impossibilité de consulter le vœu des actionnaires, puisque ce serait compromettre les intérêts de tous, par une publicité dangereuse, est réduite à ne prendre conseil que d'elle-même.

Après ce long préambule, les secours demandés étaient accordés.

Plus les administrateurs cédaient, plus il leur était difficile de résister à des demandes motivées sur les mêmes embarras et les mêmes craintes. La loterie royale avait éprouvé de grandes pertes ; le ministre proposa à la compagnie d'escompter pour 3,600,000 livres de billets solidaires des administrateurs.

Néanmoins, comme ces opérations étaient tenues secrètes, ces apparences de ressources dont le ministre avait usé, ranimaient la confiance ; les billets circulaient et les demandes de remboursement diminuaient. Il y avait alors 102 millions de billets en circulation, sur lesquels 30 avaient été fournis au trésor ; et, le 1er janvier 1789, il y avait dans les coffres de la caisse 32,000,000 en numéraire. Des traités pour 20 ou 24,000,000 de livres avaient été passés avec le correspondant de la banque de St-Charles, qui devait livrer toutes les matières fabriquées avant le 30 juin.

Le niveau proportionnel entre la réserve et les billets en circulation se soutenant, les administrateurs purent espérer de reprendre les paiements à bureau ouvert ; mais le ministre craignait toujours de jeter dans des crises financières un établissement qui lui facilitait à ce point les emprunts. Il crut devoir garder la caisse

Digitized by Google

d'escompte contre elle-même, et l'arrêt de surséance du 18 août fut prorogé par arrêt du 29 décembre 1788.

Au commencement de janvier 1789, M. Boscari proposa aux actionnaires de prêter eux-mêmes, individuellement, au gouvernement, une somme de 25 millions : ce qui devait s'opérer au moyen d'un versement de 1,000 francs par action. Necker écrivit aux administrateurs pour les remercier. « Messieurs, dit-» il, j'ai rendu compte à sa majesté de la délibération » prise par MM. les actionnaires de la caisse d'escompte » pour un prêt de 25 millions, à 5 p. %, au moyen » d'un appel sur leurs actions. Sa majesté a été infi-» niment sensible à cette résolution et aux louables » motifs qui l'ont inspirée. Le roi m'a ordonné, mes-» sieurs, de témoigner à messieurs les actionnaires sa » satisfaction, et pour m'acquitter envers eux de cette » commission, je m'adresse à vous, messieurs, qui » avez leur confiance à si justes titres ; l'empresse-» ment unanime qu'ils ont montré est utile à l'état et » louable pour la nation, etc. »

Les administrateurs furent, dans le même temps, obligés de recevoir en assignations sur la ferme générale le montant des intérêts de leur cautionnement pour le semestre de juillet, quoique, d'après un arrêt du 18 août 1788, ils eussent droit de s'attendre à du numéraire ; mais pouvaient-ils demander de l'argent, puisqu'on s'adressait à eux pour en trouver ? Le 6 avril 1789, nouvelle demande, nouveau secours : la somme se montait à 10 millions.

La caisse, en échange de ses billets, reçut pour 10 millions de rescriptions, soutenues d'aval de M. du Rucy, administrateur du trésor royal.

C'était le moment des états généraux, ils s'ouvraient ;

Digitized by Google

mais les premières discussions, la mésintelligence des ordres séparés, empêchèrent que les finances fussent en rien secourues. Le ministre, qui avait compté sur eux, ne sachant où frapper, se retourna vers la porte qu'on lui ouvrait toujours ; il demanda encore à la caisse d'escompte (15 mai 1789).

Il fit des conditions ; on en demanda d'autres. A cette occasion, il écrivit la lettre suivante, 29 mai 1789.

« Je comptais, MM., aller à Paris cet après midi » pour vous recevoir ; mais les ordres du roi m'obli- » gent à rester ici pour assister à une conférence de » conciliation avec les commissaires des trois ordres ; » et comme je présume qu'il y aura une seconde con- » férence demain, et que la plupart d'entre vous, MM., » vous absenterez pendant ces fêtes, je prends le parti » de vous écrire ; et c'est à regret, cependant, que » je me trouve dans l'impossibilité d'aller vous entre- » tenir moi-même, car jamais la finance n'a eu d'ob- » jet plus pressant à traiter. Mais le roi pense lui-même » que vous ne refuserez pas une proposition qui ap- » proche de si près de votre offre, et qui, relative- » ment au moment actuel, est cependant d'une impor- » tance majeure pour le trésor royal. »

Et plus bas : « Il est impossible, MM., que vous » vous refusiez à un arrangement qui est devenu in- » dispensable pour le trésor royal ; vous êtes trop bons » serviteurs du roi, trop bons citoyens et trop attachés » aux intérêts dont vous avez la direction, pour vous » refuser à une proposition qui diffère si peu de l'offre » que vous m'avez faite..... Tout deviendra facile, je » l'espère, au moment où les états généraux seront en » activité ; car la volonté des trois ordres, pour venir au » secours du roi et de ses finances, n'est aucunement

Digitized by Google

» douteuse. Pourquoi ne vous occuperiez-vous pas, en » attendant, d'un plan qui pût remplir vos vues et les » convenances du roi? Il y a plus que jamais une liai- » son intime entre les intérêts de la caisse d'escompte » et ceux du trésor royal, et j'espère que vous n'êtes » pas indifférents à mes embarras particuliers. Voyez, » MM., la crise des finances, celle des grains, celle » des états généraux, et sortez-moi d'inquiétude pour » la partie qui dépend de vous. »

Les administrateurs, effrayés de la situation des finances et des embarras dans lesquels la crise devait les jeter eux-mêmes, n'osant pas compromettre à la fois les intérêts de leurs actionnaires et de leurs créanciers, ou plutôt voulant se mettre à couvert des reproches à venir, décidèrent qu'ils prêteraient le secours de 12 millions sur un mot écrit de la main du roi, qui déclarerait le juger indispensable.

Le roi dut céder, et il écrivit de sa main ce qui suit:

« La conduite des administrateurs de la caisse d'es- » compte me paraît fort sage, et je les remercie de la » confiance qu'ils me témoignent; je crois que les cir- » constances actuelles rendent convenable, sous tous » les rapports, le nouveau service qui leur a été de- » mandé par le directeur général de mes finances, et » je ferai en sorte que leur avance n'excède pas six » mois. Signé Louis. »

En conséquence, 11,940,000 livres furent prêtées sur les billets du trésor, soutenus d'assignations sur les emprunts des pays d'état.

A chaque nouvelle opération, il fallait une sorte de sanction. Toutes les fois qu'on diminuait, pour la caisse d'escompte, la possibilité de payer, pouvait-on faire autrement que de lui en tenir compte, que de la

Digitized by Google

dédommager ? Et quinze jours après (le 14 juin 1789), parut un nouvel arrêt de surséance, qui prorogea celui du 29 décembre 1788.

Les évènements politiques de la fin du mois de juin et du commencement de juillet, le renvoi de Necker, la surexcitation du public et la révolution qui en fut la suite, occupèrent tous les esprits et laissèrent peu de place aux préoccupations financières. Cependant Necker, rappelé le 29 juillet, se trouva aussi pauvre qu'avant; il voulut emprunter, mais ses emprunts ne furent pas négociés ; il voulut recourir à la caisse d'escompte, mais le système qu'il avait employé jusqu'alors, le système du secret, devenait impossible depuis la création du comité des finances dans l'assemblée nationale, comité qui avait pris peu à peu la direction générale des affaires, et sans lequel le ministre ne pouvait se hasarder à agir.

Necker avait demandé, avec les dernières instances, 12 millions sur des billets de l'administrateur du trésor royal ; jusqu'à présent, une sollicitation pressante, un mot du roi avait terminé toute l'affaire, et les administrateurs, assurés d'un secret qui compromettait plus encore le ministre qu'eux-mêmes, encouragés par les bénéfices qu'ils faisaient sur de pareils emprunts, avec d'autant plus de facilité qu'ils étaient mis à couvert des demandes trop brusques de remboursements par les arrêts de surséance, avaient cédé après une feinte résistance et sans combat sérieux. Mais la situation avait changé; à la place d'un ministre dont ils s'assuraient la bonne volonté en favorisant la gloire, ils trouvaient des hommes soupçonneux qui ne leur devaient et ne leur ménagaient rien. Au lieu de l'obscurité, la lumière était mise partout, la publicité remplaçait le secret, et le mécontentement du public se trahissait en motions.

Digitized by Google

Deux jours auparavant, le 16 septembre, Mirabeau, l'implacable ennemi de la caisse d'escompte, avait proposé à l'assemblée nationale la rétractation de l'arrêt de surséance du mois de juin ; il avait violemment attaqué son administration et fortement blâmé ceux de ses actes qui avaient été portés à la connaissance du public.

Avant de répondre au vœu du ministre, les administrateurs, effrayés, demandèrent à être mis en rapport avec le comité des douze nommés par l'assemblée pour surveiller les finances. Les députés furent consultés et ils autorisèrent le prêt. Les 12 millions furent donc versés au trésor royal le 26 septembre. Necker venait de proposer à l'assemblée nationale la contribution patriotique du quart du revenu. Il avait demandé dans la séance du 25 septembre qu'on vînt sur le champ au secours des finances ; il avait besoin de 80 à 90 millions pour la fin de l'année et d'une somme pareille pour le commencement de 90. Enfin, il demandait que la caisse d'escompte fût autorisée à l'aider de tout son pouvoir. On fut étonné que Mirabeau, prenant alors la parole, proposât d'adopter pleinement tous les plans du ministre. Les revenus de l'état étaient anéantis, le trésor était vide, la force publique était sans ressort; c'est demain, c'est aujourd'hui, s'écriait Mirabeau, que l'on a besoin de votre intervention ; il voulait qu'on décrétât de confiance, qu'on s'en rapportât au ministre de façon que, si seul il avait la gloire dans le cas de réussite, seul il aurait la honte, si le succès ne justifiait pas ses idées.

« Votez donc ce subside extraordinaire, disait cet » homme étonnant, votez-le, parce que si vous avez » des doutes sur les moyens (doutes vagues et non

Digitized by Google

» éclaircis), vous n'en avez pas sur sa nécessité, et sur » notre impuissance à le remplacer immédiatement, » du moins. Votez-le, parce que les circonstances pu- » bliques ne souffrent aucun retard, et que nous se- » rions comptables de tous délais ; gardez-vous de » demander du temps, le malheur n'en accorde ja- » mais. Eh ! Messieurs, à propos d'une ridicule mo- » tion du palais royal, d'une risible insurrection qui » n'eut jamais d'importance que dans les imaginations » faibles ou les desseins de quelques hommes de mau- » vaise foi ; vous avez entendu naguères ces mots for- » cenés :

» Catilina est aux portes de Rome, et l'on délibère ! » Et certes, il n'y avait autour de nous ni Catilina, » ni périls, ni factions, ni Rome ; mais aujourd'hui » la banqueroute, la hideuse banqueroute est là ; elle » menace de consumer, vous, vos propriétés, votre » honneur, et vous délibérez ! »

Ce discours emporta le décret.

Ce ne fut que le 6 octobre que l'assemblée s'en remit au roi du soin de prendre avec la caisse d'escompte ou avec des compagnies de finances, tels arrangements qui lui paraîtraient convenables, afin de recevoir d'elles des avances sur la contribution patriotique ou sur telles autres valeurs exigibles qui pourraient être délivrées.

Le 5, l'administration avait fourni 6 millions ; et, depuis le décret, elle n'hésita plus jusqu'en novembre à fournir, semaine par semaine, 6 millions sur des billets d'un administrateur du trésor royal. De sorte qu'au 25 novembre 1789, sur 114 millions de billets mis en circulation, 90 avaient été fournis pour le gouvernement

Digitized by Google

Ce fut alors que Necker proposa de transformer la caisse d'escompte en banque nationale (16 novembre 1789).

Depuis longtemps les esprits s'occupaient de divers projets de banque nationale : malgré les tristes souvenirs qu'on avait conservé du système de Law, ce n'était, en général, que dans un papier-monnaie qu'on espérait trouver des ressources. Dès le commencement de l'année, un grand nombre de brochures avaient paru. M. Monneron avait proposé une banque par actions, au bénéfice de laquelle l'état participerait pour 10 %, de façon qu'après un certain laps de temps, ces 10 % étant consacrés au rachat des actions, l'état se trouverait propriétaire de tout le capital, et administrerait pour son propre compte.

Dans un projet de caisse nationale présenté à l'assemblée nationale par M. Audibert Caille, ancien consul de France au Maroc, l'auteur demandait qu'on établît une caisse de crédit et de secours, dont le but serait de prêter sur hypothèque des billets remboursables à la présentation, moyennant un intérêt de 3 %. Le change des billets devait se faire contre de l'argent dans toutes les villes, les grands bureaux les prenant au pair et les petits avec 1 % de perte.

Cette banque devait, suivant les calculs de l'auteur, donner un bénéfice annuel de 150 millions, qui appartiendrait à l'état, et servirait à solder la dette et alléger les impôts.

Linguet songeait à assurer le crédit et à organiser l'industrie : fondant une banque qui devait opérer la liquidation de la dette publique et de la caisse d'escompte, il la faisait servir en même temps à ses vues philanthropiques.

Digitized by Google

Les invalides de l'industrie auraient sur cette caisse des pensions, comme les invalides de l'armée ; 10 % devaient être prélevés sur tous les salaires. Des travaux publics seraient, dans les temps de misère, ordonnés et payés par la banque ; et, pour en faire les fonds, nul mariage, nul baptême et nul testament ne seraient valables, qu'une somme n'ait été préalablement offerte à la banque.

Un autre voulait qu'on créât une banque nationale, où tout propriétaire foncier pourrait emprunter jusqu'à la concurrence du tiers ou du quart de sa propriété, libre et franche de toute hypothèque, en payant, pendant 20, 30 ou 40 années, les intérêts à 4 ou 3 %, auquel terme il se trouverait entièrement libéré.

Reboul Sennebien prétendait fonder sa banque sur le montant de la valeur des biens du clergé et sur une partie des contributions.

Un autre voulait établir une caisse chargée de rembourser en papier-monnaie les créanciers de l'état : « au moyen de quoi, du moment que ce papier sera » passé dans les mains des créanciers de l'état, le roi » sera déchargé vis-à-vis d'eux du service des arré- » rages qu'il leur avait jusques là payés, et deviendra » seulement débiteur envers le bureau du crédit na- » tional des mêmes arrérages, qu'il y fera verser an- » nuellement pendant la révolution de 25 années ; » cet argent sera employé à retirer de la circulation les » papiers du crédit national, et au bout de 25 ans, les » créanciers de l'état auront été remboursés et les pa- » piers retirés. »

Mirabeau introduisit le premier la question dans l'assemblée nationale, 6 novembre 1789. Le numéraire manquait, le discrédit des lettres de change sur Paris devenait de plus en plus alarmant. Bordeaux, Nantes,

Digitized by Google

Lyon, donnaient au commerce les plus vives inquiétudes. La cause du mal, s'écriait Mirabeau, était toute dans la caisse d'escompte dont les billets, ayant perdu leur caractère de billets de confiance, ne formaient plus qu'un papier-monnaie déplorable : il ne fallait pas en accuser la misère de l'année, le manque de blés et de farine, mais l'émigration de l'or à l'étranger, qui tenait uniquement, suivant Mirabeau, à l'émission des billets de la caisse d'escompte. Mirabeau proposait que le comité des finances fût chargé de rédiger un plan de banque nationale.

Cependant on savait déjà que Necker travaillait à un vaste projet sur cette matière ; pressé par le comité des finances, il parut à la barre le 16 novembre, et lut le grand mémoire dont nous avons déjà parlé.

Le ministre, exposant l'état des finances, annonça que des dépenses de 89 et du commencement de 90 résultera évidemment un déficit de 170 millions ; que les emprunts étant difficiles et le papier-monnaie dangereux, il proposait de convertir la caisse d'escompte en banque nationale. Elle aurait un privilége de 10, 20 ou 30 ans ; le nombre des administrateurs serait porté à 24 personnes élues par les actionnaires ; 8 ou 10 seraient choisies parmi des gens absolument étrangers aux affaires de finances : (singulière garantie donnée aux esprits soupçonneux de l'époque en haine des banquiers).

La somme totale des billets serait fixée à 240 millions : la nation, par un décret, les garantirait ; ils porteraient un timbre aux armes de France et auraient pour légende : « *Garantie nationale.* » Le timbre serait apposé par des commissaires de l'assemblée nationale, et les billets continueraient à être reçus comme argent comptant.

Digitized by Google

Le fonds capital de la banque consisterait dans la réserve métallique de la caisse et dans les 70 millions déposés au trésor royal. Le capital actuel, 100 millions, serait augmenté de 50 par la création de 12,500 actions nouvelles.

La banque ayant déjà prêté 70 millions à l'Etat, lui en prêterait encore 170 ; la nation ne courrait donc aucun danger à garantir les 240 millions de billets qui formeraient une valeur égale à sa propre dette.

« A mes propres yeux, dit Necker, en terminant » l'exposé de son projet, tout se ressent dans ce plan » de la désolante nature des circonstances, seul je suis » confident de ce qu'il m'en coûte pour m'éloigner des » principes ordinaires d'administration ; je demande » qu'on en considère les résultats comme une simple » opinion ; jugez, discutez..... Je n'adopterais point » que vous vous en rapportassiez à moi de confiance.

» Je n'ai point décliné cette détermination lorsqu'il » s'agissait d'un simple projet de contribution..... Je » ne dois pas rester seul à répondre des évènements ; » c'est assez de vivre d'inquiétude pour chercher le » bien, c'est assez d'aller en dépérissant sous l'im- » mense fardeau dont je suis continuellement chargé » sans aucune distraction. »

Les actionnaires de la caisse d'escompte furent convoqués en assemblée générale, pour prendre connaissance du plan que Necker venait de proposer à l'assemblée nationale.

La situation de la caisse d'escompte était tranchée ; elle ne pouvait hésiter dans le parti qu'elle avait à prendre. Elle avait peu à peu perdu son indépendance ; ses billets étaient presque tous émis pour le gouvernement ; son crédit ne servait qu'à l'Etat, et la honte

Digitized by Google

des arrêts de surséance rendus bien plus pour le ministre que pour elle-même, ne rejaillissait cependant que sur son administration ; aussi les actionnaires embrassèrent avec ardeur le plan du ministre. Duclos-Dufrenoy, l'un des administrateurs et *suppléant* à la députation de Paris, avait fait un projet pour rétablir le crédit du gouvernement et de la caisse ; son but était de mettre fin à l'arrêt de surséance le 1er mars 1790 ; de prêter 182 millions à l'Etat, et de payer les arrérages de la dette au moyen d'un emprunt de 182 millions contracté par la caisse, par souscription de 2,000 livres payables par cinquièmes, un mois après la proclamation d'appel.

On tâcherait que cette souscription fût remplie par quelque maison de banque d'Angleterre et de Hollande. Du reste, dans son plan comme dans celui de Necker, la caisse d'escompte devenait caisse nationale ; elle opérait les paiements, et se chargeait du service de la dette. Duclos Dufresnoy se rengea à l'avis de Necker.

Comme le plan du ministre se rattachait à la question générale, on voulut entendre, avant de commencer la discussion, le rapport du comité chargé de surveiller les finances. M. de Montesquiou le présenta dans la séance du 8 novembre. Sans s'attacher à chercher des moyens de remédier aux déficits existants, il tâcha simplement d'éclaircir la situation, de faire un budget précis des ressources et des dépenses.

Dans ce rapport, M. de Montesquiou s'efforça de prouver qu'il était facile de rétablir l'équilibre entre les dépenses et les recettes par des moyens ordinaires

Quant aux moyens extraordinaires pour rembourser la dette, il n'en parlait pas ; il ne faisait qu'indiquer, en passant, les divers projets mis en avant ; la conversion

Digitized by Google

de la caisse d'escompte en banque nationale, la création d'un papier-monnaie, la vente des biens du clergé.

Le surlendemain, l'ordre du jour appela l'assemblée à discuter ces diverses questions : ce fut Mirabeau qui parla le premier. Mirabeau prétendit que le plan du ministre des finances n'était qu'un palliatif, qu'un remède momentané et insuffisant. — Puisque c'est nous qui garantissons les billets que la banque nous prête, c'est donc nous, disait-il, qui nous confierons à nous-mêmes les soi-disant billets. La banque proposée s'appuie sur notre crédit et notre crédit porte sur des recettes désignées; osons donc nous passer d'inutiles intermédiaires.

Comparant ensuite la caisse d'escompte à la banque d'Angleterre, il croit voir dans l'inviolable secret dont celle-ci s'enveloppe, secret dont sont dépositaires deux gouverneurs à vie, toutes les raisons de son succès.

Il n'accorde aucune confiance à l'administration ; il se refuse à ériger en banque nationale privilégiée un établissement que quatre arrêts de surséance ont, suivant lui, irrévocablement flétri ; à fonder en sa faveur un monopole, lorsque tous les priviléges sont abolis ; à enchaîner les provinces à la capitale ; à confier à une banque les recettes, le commerce, l'industrie, l'argent, le crédit.

Il conclut au rejet de la proposition. « Je m'arrête, » disait-il en finissant ; j'en ai dit assez sur cet intar» rissable sujet, puisque j'ai prouvé invinciblement » que la caisse d'escompte, transformée en banque » nationale, ne peut nous prêter que notre propre » crédit. »

Dupont de Nemours lui répondit immédiatement. Il établit quelques principes généraux d'une grande clarté. La franchise et la hardiesse d'opinion qui respirent dans

Digitized by Google

ce discours, l'ont fait accuser d'avoir été partisan des premiers arrêts de surséance ; on lui reproche d'avoir prêché la banqueroute. Ce qu'il a voulu dire, c'est qu'une banque ne peut pas s'engager à remplir tous sesengagements à vue, et que cette promesse contient toujours une restriction tacite.

Dans les temps ordinaires, la banque est assurée de payer toujours exactement ses billets à présentation ; mais vienne une crise, un concours général, et il est évident qu'un établissement qui n'a pas le tiers de son capital en numéraire, ne pourra pas payer. Il n'y a rien là de déloyal, tout le monde sait que le capital métallique n'égale pas les créances exigibles ; mais cet inconvénient est tout exceptionnel, et ne doit pas empêcher de profiter des avantages ordinaires qu'une banque peut procurer.

L'orateur développa longuement la théorie du papier-monnaie ; il montra combien étaient absurdes ces plans d'émission de 1, 2 ou 3 milliards d'assignats à répandre dans le public. Il démontra que la circulation était bornée, qu'elle ne s'étendait jamais au delà des besoins du moment, qu'elle ne suppléait pas aux valeurs, qu'elle facilitait seulement les échanges ; que si, par conséquent, on multipliait le papier au delà de ce besoin, il se dépréciait et, comme toute marchandise trop abondante, il tombait bientôt au dessous de sa valeur primitive.

Dupont concluait avec le ministre à la fondation, sur de larges bases, d'une banque nationale ; mais, comme Mirabeau, il se refusait à tout privilége ; il voulait abandonner l'entreprise des banques aux lois de la liberté du commerce.

Un grand nombre de membres demandèrent alors

Digitized by Google

la parole ; mais comme on se perdait dans la discussion de plans divers et dans l'appréciation des faits, on nomma des commissaires pour vérifier l'état de la caisse d'escompte.

Dans la séance du 3 novembre, une députation de la caisse d'escompte, conduite par Lavoisier, fut introduite devant l'assemblée. Lavoisier porta la parole. Il commença par remercier l'assemblée, au nom de la compagnie de la caisse d'escompte, de ce qu'elle avait bien voulu, en secondant ses désirs, nommer des commissaires pour surveiller ses opérations ; il insista sur la nécessité d'attendre la complète divulgation des faits, avant de porter un jugement définitif sur l'administration. Il finit en donnant l'état actuel du passif et de l'actif de la caisse. La caisse, d'après cet état, ne se trouvait à découvert que de 27 millions, pour le cautionnement desquels elle pouvait présenter les 70 millions déposés au trésor et les 60 millions d'assignations sur la contribution patriotique.

Le 4 décembre, le duc du Châtelet, au nom des commissaires nommés, après avoir pris connaissance de l'état de la caisse, fit un rapport assez favorable à l'établissement. C'est alors que furent rendues publiques les opérations que nous avons rapportées plus haut. Le roi et Necker furent plus compromis encore que les administrateurs. D'ailleurs, on avait besoin de l'établissement ; et, comme le rapport le disait lui-même, le jugement que l'on devait en porter devait être fondé moins sur la sévérité des principes obligatoires dont la banque s'était manifestement écartée, que sur la considération de la nécessité impérieuse des circonstances et des services qu'elle avait rendus et qu'elle rendait encore, par ses avances, à la chose publique.

Digitized by Google

L'évêque d'Autun, Talleyrand, prenant la parole après la lecture du rapport, développa longuement les dangers qu'il y avait à rendre la nation responsable des opérations d'une banque; il repoussait le plan du ministre des finances. « Je me borne, dit-il, à une seule » remarque qui me semble, il est vrai, décisive. Ce » plan est fondé sur la création d'un papier non con- » versible à volonté en argent, par conséquent sur la » création d'un papier-monnaie ; or, il n'existe pas, » du moins à mon avis, deux idées qui se repoussent » davantage que celle d'un papier-monnaie et celle » d'une banque. » Il proposa donc d'ajourner l'établissement d'une banque nationale, et de rappeler peu à peu la caisse d'escompte à son institution.

Laborde de Mereville insista vivement sur l'impossibilité de rembourser la caisse d'escompte. On ne pouvait le faire qu'avec du papier, et l'on forçait ainsi la caisse d'escompte à une banqueroute totale envers ses créanciers. Il développait et augmentait encore le plan de Necker ; il fondait la caisse d'escompte dans un établissement beaucoup plus vaste, qu'il chargeait de la perception des impôts et du paiement des dépenses.

La Rochefoucauld demanda qu'on discutât sérieusement, avant toute chose, la question de la vente des biens du clergé, et qu'on décrétât l'émission de billets appuyés sur ces biens.

Le 18 décembre, le comité fit un rapport définitif par l'organe de Lecoutteux; il adoptait, en partie, le plan de Necker. Son projet de décret fut voté par l'assemblée, tel qu'il était présenté, le 19.

Les billets de la caisse d'escompte auraient cours forcé jusqu'au 1er juillet 1790 ; jusqu'à cette époque, elle fournirait 80 millions au trésor royal. L'Etat devait

Digitized by Google

se trouver, au 1er juillet, débiteur d'une somme de 170 millions fournis en billets, et des 70 millions déposés en 1787 à titre de cautionnement.

Le remboursement des 70 millions de cautionnement devait s'effectuer en annuités portant 5 p. % pour l'intérêt, et 3 p. % pour le capital, qui devait être éteint en vingt années.

Les 170 millions devaient être garantis par des assignats portant 5 p. % d'intérêt, et remboursables :

Trente millions en 1790, à raison de 5 millions par mois à partir du 1er juillet, et le reste dans les quatorze mois suivants, à raison de 10 millions par mois.

Mais le 21 du même mois, un autre décret recula jusqu'en 91 les premiers remboursements à faire.

Les actionnaires, qui avaient dû compter sur les 5 millions qu'ils recevraient au jour de la reprise des paiements, s'efforcèrent de se procurer du numéraire pour faire face aux demandes qu'ils prévoyaient d'avance. Ils achetèrent pour 28 millions 600 mille francs de piastres, d'écus d'or et d'argent qu'ils tirèrent d'Espagne, d'Angleterre et des Pays-Bas.

Les administrateurs décidèrent qu'ils emploieraient à ces acquisitions les intérêts résultant des assignats fournis par le gouvernement, et, se résignant de plus en plus à ne plus jouer que le rôle d'intermédiaire entre le gouvernement et les prêteurs, ils restreignirent leur escompte au capital de leur caisse, et au moyen d'un appel de 40 millions, ils retirèrent tous les billets qu'ils avaient émis pour eux-mêmes ; de sorte que la caisse d'escompte, sur 100 millions de capital et 170 millions de billets en circulation, avait 70 millions de son capital déposés au trésor, et tous ses billets émis pour le compte du gouvernement.

Digitized by Google

La caisse d'escompte, au moyen du numéraire qu'elle achetait, soutenait seule le peu de circulation monétaire qu'il y avait encore. Ses billets, néanmoins, n'étaient pas tous payés à présentation. Avant le 28 novembre, la distribution du numéraire se faisait aux porteurs de billets à mesure qu'ils se présentaient, mais avec une forme assez lente pour qu'il n'en fût pas payé plus de trois cents par jour. Mais l'affluence devenant considérable, et les troubles qui menaçaient sans cesse d'agiter Paris, faisant une nécessité de payer exactement et en métal la solde de la garde nationale, la commune, de concert avec les administrateurs, déclara que 300 billets seulement seraient acquittés par jour, et que ces billets, pour être payés, devraient être désignés par le lieutenant du maire. Les particuliers propriétaires de billets devaient donc écrire à M. Brousse des Faucherets, qui devait leur envoyer l'indication de leur numéro et du jour où ils seraient payés. Il ne désignait que 60 à 80 billets appartenant à des particuliers ; le reste du numéraire devant être distribué pour le service de la commune, des établissements publics et de quelques manufactures. Du 19 décembre au 1er avril, la caisse paya 1,545,100 livres en numéraire.

La situation de l'établissement était alors des plus alarmantes. Placés entre la commune qui exigeait du numéraire, et l'assemblée nationale qui leur retirait les moyens de s'en procurer, les administrateurs se trouvaient dans la position la plus inquiétante.

Le ministre usait largement du crédit qui lui avait été ouvert, et comme le décret portait que les 80 millions seraient payés *d'ici au 1er Juillet*, sans indiquer d'époques fixes pour les paiements successifs, Necker

Digitized by Google

recourait à la caisse d'escompte à mesure que les besoins d'argent se faisaient sentir.

On comprenait bien que les ressources imaginées étaient insuffisantes ou illusoires, il fallait frapper un grand coup ; on parlait partout de papier-monnaie ; Necker, qui tout en prévoyant les charges de l'avenir, en craignait peut-être les révolutions, n'était pas partisan de ces mesures exagérées : il voulait vivre au jour le jour. Le 6 mars 1790, il présenta un nouveau mémoire.

Après avoir établi les ressources applicables aux dix derniers mois de 1790, Necker montra qu'elles étaient inférieures à la nécessité des dépenses, et il commença par demander un nouveau crédit de 30 à 40 millions à la caisse d'escompte. Ce nouveau prêt se faisait sans intérêt, à la charge par l'Etat de promettre une prime de 2 p. % à la partie des billets qui serait encore en circulation au 15 juin 1790.

Le ministre demandait en outre que l'assemblée interdît à la caisse d'escompte de faire entrer en compensation, dans les prêts qu'elle devait encore fournir au gouvernement, 15 millions d'effets publics, échéant à des époques éloignées.

Cette dernière clause était motivée sur une difficulté survenue à l'époque du dernier paiement : les 15 millions d'effets publics escomptés par la banque n'entraient pas dans 170 millions dont le prêt avait été décrété par l'assemblée. Les administrateurs de la caisse d'escompte craignaient qu'au 1er juillet, lorsqu'ils auraient versé 170 millions en billets, en échange d'assignations, la dette du gouvernement envers eux ne dépassât néanmoins ces 170 millions, s'il leur restait encore entre les mains quelques effets publics non

Digitized by Google

échus. La discussion de l'assemblée les avait avertis de n'agir qu'avec la dernière prudence dans leurs relations avec le ministre, ils demandèrent donc qu'on leur forçât la main.

A la suite de son mémoire, Necker, cédant à l'opinion générale, développait la nécessité d'une nouvelle création d'assignats ; mais il laissait à l'assemblée le soin d'en déterminer le montant.

Lorsqu'on apprit à Paris que l'on discutait à l'assemblée nationale un nouveau plan de finances, les commerçants inquiets craignirent que, par de nouveaux arrangements, on reculât encore l'époque où les billets de la caisse cesseraient d'avoir un cours forcé, et une députation de la municipalité de Paris vint présenter une pétition, pour supplier l'assemblée de ne point proroger au delà du 1er juillet le délai fixé par le décret du 19 décembre, pour le paiement, à bureau ouvert, des billets de la caisse d'escompte ; de nommer, ainsi que l'administration de la caisse d'escompte le sollicitait elle-même, des commissaires pour surveiller les opérations et pour s'assurer qu'on ne mettait pas en circulation un plus grand nombre de billets que celui qui devait exister, et de faire procéder, le plutôt possible, à la vente des biens domaniaux et ecclésiastiques. L'assemblée, ne voulant pas décrêter immédiatement la vente des biens ecclésiastiques, demanda un plan à la municipalité. Bailly, en son nom, proposa de rendre les villes intermédiaires entre la nation et les acheteurs, au moyen d'effets municipaux avec lesquels elles avanceraient à la nation le produit de cette vente. Ce ne fut que le 17 mars, qu'un décret autorisa cette vente des biens du clergé, jusqu'à concurrence de 200 millions. Mais déjà des

Digitized by Google

assignats avaient été donnés à la caisse, elle pouvait en avoir négocié, elle avait droit de compter sur les intérêts qu'on y avait attachés ; et la forme des ventes ordonnées par le décret du 17 mars ne se conciliant plus avec les époques indiquées pour les remboursements, il fallut s'occuper de cette matière et des moyens de pourvoir à la fois à la sécurité des porteurs de ces assignats et à l'intérêt des actionnaires de la caisse ; le comité des finances demanda qu'on souscrivît à la demande que faisait la caisse d'escompte d'être surveillée par l'assemblée ; qu'on nommât, parmi les commissaires désignés pour aviser au choix et à l'estimation des biens qui devaient être aliénés aux municipalités, quelques membres pour prendre connaissance du nombre d'assignats délivrés à la caisse d'escompte ou négociés par elle, et pour aviser aux moyens de concilier les intérêts de la caisse d'escompte ceux des porteurs de ces billets, et ceux de l'État. (23 mars 1790).

Dans la séance du 9 avril, le comité des finances présenta son rapport sur les assignats, avec l'assentiment de Necker ; les villes commerçantes avaient toutes envoyé des adresses pour réclamer la prompte création des papiers-monnaie. Anson avait conclu à l'émission d'une valeur de 400 millions, ayant cours forcé et portant 3 p. % d'intérêt. Après une discussion assez longue et qui porta principalement sur la question des intérêts, le décret fut rendu le 15 avril.

Au lieu de 5 p. % d'intérêts par chaque année, qui étaient attribués aux assignats, à partir du 11 avril, il ne fut plus donné que 3 p. %. « L'assignat » (art. 71) vaudra chaque jour son principal, plus » l'intérêt acquis, et on le prendra pour cette somme ; » le dernier porteur recevra au bout de l'année le

Digitized by Google

» montant de l'intérêt, qui sera payable à jour fixe » par la caisse de l'extraordinaire, tant à Paris que » dans les différentes villes du royaume.

» Les billets qui se trouveront dans les mains de » l'administration de la caisse d'escompte seront réunis » à la caisse de l'extraordinaire, pour y être brûlés » en présence des commissaires de l'assemblée. »

Ce décret supprimait donc l'intérêt de 5 p. % qui avait été promis à la caisse, et attribuait 3 p. % aux porteurs. L'administration, qui avait résolu d'employer aux dépenses du numéraire ce bénéfice qu'on lui retirait, et qui lui avait été accordé comme pour subvenir à la charge d'entretenir la circulation monétaire, et d'ailleurs se trouvant dans l'impossibilité de continuer ses opérations, puisque n'ayant plus un seul billet en dehors de ceux émis par la nation, il ne devait lui rester au 1er juillet aucune dette exigible, mais seulement une créance sur l'État, réclama fortement pour être indemnisée des frais qu'elle avait pu faire.

Elle était résolue de se soumettre de plus en plus à la surveillance de l'assemblée nationale; elle n'était plus régie que par des décrets.

Le 21 avril, un décret défendit de faire dorénavant aucune émission, qu'elle n'eût été décrétée par l'assemblée. Le 23, on ordonna de verser 20 millions au trésor.

La caisse d'escompte n'était plus réellement qu'une branche de l'administration des finances de la France; intermédiaire utile, elle fournissait au moins pour le présent des apparences de ressources; engagée peu à peu dans les affaires gouvernementales, peu à peu soumise aux investigations d'une assemblée soupçonneuse et tourmentée du désir de recherches, elle

Digitized by Google

s'était du moins résignée à son rôle avec une noble franchise; toujours prête à obéir aux moindres arrêtés de la commune et aux décrets de l'assemblée nationale, elle avait, par l'ordre de la première, acheté du numéraire à grands frais avec les valeurs promises par la seconde; et lorsque, privée des ressources sur lesquelles elle devait compter, elle se trouva réduite aux siennes propres, elle ne se considéra pas comme dégagée envers ceux qui s'étaient dégagés d'avec elle; elle continua ses opérations jusqu'au moment où elle s'aperçut de l'impossibilité où elle se trouvait de faire de nouveaux achats de matières à 16 p. %, pour les revendre à 4. Elle demanda à la nation de prendre l'affaire pour son compte, à être autorisée à rendre au ministre des finances un compte de clerc à maître des recettes et des pertes qu'elle avait dû subir pour le service public pendant les derniers mois de l'année. L'assemblée nationale qui, le 1er juin encore, avait ordonné un nouveau versement de 20 millions, ne put refuser de recevoir le compte qu'on demandait à rendre, et un décret du 4 juin l'autorisa.

La caisse d'escompte, mettant la nation en ses lieu et place, lui abandonnant le bénéfice des derniers semestres, réclamait le remboursement des frais et pertes qu'elle avait faits pour se procurer les matières d'or et d'argent nécessaires à la distribution journalière d'espèces qu'exigeait d'elle le maintien de la tranquillité publique, le remboursement des frais d'administration, et enfin, l'intérêt aux taux usités dans le commerce, de la totalité des fonds qu'elle aurait consacrés au service public. Ce compte présenta un solde de 5,041,230, qui fut réduit par le comité des finances à 4,334,407 francs.

Digitized by Google

La caisse d'escompte soutenait toujours le service avec son papier. Le 19 juin, 30 millions furent versés au trésor; quelques jours après, 20 autres.

On était parvenu au 1er juillet, et cependant le numéraire manquait toujours; il était impossible de satisfaire à l'obligation de payer à bureau ouvert. Un décret autorisa la caisse à faire l'échange des billets contre les assignats destinés à remplacer la monnaie, qui même circulèrent sans porter d'intérêt à partir du 6 octobre.

La caisse d'escompte, réduite à son capital réel, n'ayant plus la faculté qui lui était donnée autrefois de répandre des billets de crédit pour satisfaire à ses escomptes, dut les ralentir considérablement. Elle continuait à fournir au service du trésor, qui vivait au jour le jour. On payait tant qu'il y avait de l'argent en caisse, et, lorsqu'elle était vide, un décret de l'assemblée la remplissait des billets de la caisse d'escompte. Mirabeau, l'aîné, appuyait la création de 18 à 19 millions d'assignats, sans intérêts; il voulait en venir à ce papier-monnaie, qu'on avait tant essayé de retarder. Necker ne put approuver le plan du comité des finances: abreuvé de dégoût et d'humiliations, il se retira définitivement.

Le trésor était encore une fois vide. Le 6 septembre, M. Laborde annonça qu'il venait de recevoir une lettre du garde du trésor, qui était dans une telle pénurie, que le soir on ne pouvait pas payer; une remise de billets de la caisse d'escompte vint le tirer d'affaire.

Plus l'argent devenait rare, plus on avait besoin de billets de caisse; et les billets de caisse augmentaient encore la rareté de l'argent. On criait à l'accaparement. on dénonçait des complots, des bandes qui

Digitized by Google

entouraient les abords de la caisse ; des gens qui, les poches pleines d'argent, achetaient des objets de peu de valeur avec des billets, pour se faire rendre l'appoint en argent ; on se plaignait que, pour toucher de petites parties de rentes de 20 ou 30 livres, on fût forcé de donner 175 livres en argent et de recevoir alors un billet de caisse. On sollicitait, on pétitionnait contre les accapareurs d'argent, de même qu'on avait fait contre les accapareurs de blé.

Il n'y avait plus d'argent, parce que l'argent est une valeur réelle, et que cette valeur avait été consommée. Ce n'était pas la monnaie qui manquait, c'était sa valeur. Il n'y avait plus d'argent, parce qu'on l'avait consommé sous forme de blé, sous forme de marchandises ; et l'État était pauvre, parce qu'il n'avait pas su se contenter de ses ressources ordinaires.

Les négociants de Paris écrivirent à l'assemblée (14 septembre) ; la gêne était générale ; il n'y avait qu'un remède, disaient-ils, c'était dans une émission de 30 millions de billets, non pour le service du Gouvernement, mais pour celui de l'escompte.

Les administrateurs ne demandèrent pas mieux que de reprendre quelqu'affaire. Le comité des finances fit un rapport conforme à la demande du commerce, et la caisse d'escompte fut autorisée à mettre en émission, pour son propre compte, une somme de 30 millions en billets de caisse de 300 et de 200 livres.

Dans le même temps, on venait de décréter celle de 12 millions d'assignats. On se résolvait à se passer de l'intermédiaire de la caisse d'escompte et de créer, pour cet objet, une caisse de l'extraordinaire.

La caisse d'escompte, devenue inutile, fut bientôt à charge ; ses billets, dont on n'avait plus besoin, firent

Digitized by Google

une concurrence fâcheuse aux assignats, auxquels on préférait toujours les billets de la caisse d'escompte. Au commencement de 1791, la confiance s'était rattachée à l'établissement et les actions avaient monté. L'escompte ayant repris un peu, les bénéfices du premier semestre de 1791 furent de 2 1/2 p. °/₀.

Le 19 février, Montesquiou, au nom du comité des finances, présenta l'état des dépenses et des emprunts faits, depuis 1789, à la caisse :

Fin de 1789 et premiers mois de 1790.	170 millions.
Avril.....	20
Mai.....	22
Juin.....	45
Juillet.....	48
Août.....	40
Septembre.....	40
29 Octobre.....	15
Total.....	400 millions.

Le 30 octobre, la caisse de l'extraordinaire était entrée en fonctions.

Le 1er mai 1791, il restait encore 51,566,200 livres de billets ; 348,433,800 avaient été échangés contre des assignats.

La caisse de l'extraordinaire, destinée à l'émission directe des assignats, fit le service que la caisse d'escompte avait fait jusqu'à ce jour. Lorsque le trésor était vide, au lieu de s'adresser à la caisse d'escompte et de lui prendre ses billets contre des assignats, c'était maintenant au caissier de l'extraordinaire qu'on avait recours, et il fournissait, pour être livrés au public, les assignats décrétés par la convention.

Privée des affaires qui faisaient son commerce habituel, la caisse d'escompte chercha de nouvelles

Digitized by Google

branches ; modifiant ses statuts, qui la maintenaient dans de trop étroites limites, elle se donna la facilité de prêter sur les effets publics et, en général, sur tous les effets au porteur. Pendant les années 1791 et 1792, elle fut presqu'entièrement renfermée dans ses affaires particulières.

Les comptes courants qui, en 1791, montaient à 7 millions, furent portés à 15 et 18 millions en 1792.

Le second semestre de 1792 se ressentit des lois violentes que décréta la convention. Cambon dirigeait alors toutes les affaires de finance ; il poursuivit toujours avec acharnement les valeurs aux porteurs. Les gouvernements tyranniques, qu'ils se donnent les titres de monarchique ou de démocratique, cherchent toujours à s'attacher les citoyens par la nécessité plutôt que par l'affection ; ils favorisent les établissements stables qui ne permettent pas aux particuliers de se soustraire à l'action du pouvoir ; ils ont une haine violente contre les valeurs au porteur, au moyen desquelles un homme peut se cacher pour un temps avec sa fortune, et reparaître ensuite. La facilité des accaparements, dont le nom a toujours été l'épouvantail de la révolution, accaparements de blés, accaparements de numéraire, accaparements de biens nationaux, cette facilité était rendue plus grande encore par les valeurs au porteur ; en outre, elles se prêtent à l'agiotage.

Cambon voulait au moins en réglementer l'usage ; le droit de créer des représentations de valeurs au porteur pouvait, comme tout autre, former l'objet d'un monopole. Cambon voulait assurer ce monopole à l'État ; il voulait que les assignats fussent les seuls papiers, les seuls agents de la circulation, comprenant

Digitized by Google

bien que si les agents de la circulation se multipliaient outre mesure, ils perdraient bientôt dans les échanges une partie de leur valeur primitive.

Il fit rendre successivement deux lois dont nous allons rendre compte : la première sur les actions, la seconde sur les billets au porteur.

Les actions au porteur furent soumises à un droit d'enregistrement fort élevé ; leur cession, également frappée de droit, fut assujettie à une sorte d'enregistrement qui rendit illusoire leur titre d'actions au porteur.

L'article 13 de la même loi (du 27 août 1792), autorisait les compagnies qui avaient émis des actions au porteur à les retirer de la circulation. Aussi, les actionnaires de la caisse d'escompte, réunis le 25 octobre 1792 en assemblée générale, arrêtèrent que toutes les actions seraient retirées et annulées, et, converties en inscriptions sur les livres de l'établissement, elles ne pouvaient être transférées que par les propriétaires eux-mêmes ou leurs fondés de pouvoir. Les actions cessaient ainsi d'être au porteur ; les propriétaires étaient obligés de se faire reconnaître ; des doubles registres furent ouverts pour cet objet pendant le mois de novembre.

L'autre loi avait rapport aux billets de confiance ; ce fut encore Cambon qui fit passer le décret. La municipalité avait émis un grand nombre de petits billets d'une valeur moindre que 25 livres, sous les noms de billets de confiance, de secours, billets patriotiques. Des compagnies les avaient imités. La caisse d'escompte s'en était abstenue ; plusieurs fois la proposition en avait été faite à son conseil d'administration ; vers la fin de 1791, mais elle l'avait toujours rejetée.

Digitized by Google

D'autres banquiers avaient été plus hardis : MM. Monneron, sous le nom de médailles, avaient introduit dans la circulation des pièces de cuivre d'une valeur nominale inférieure à celle qu'elles avaient réellement; il en était résulté une grande confusion dans la petite circulation monétaire. La convention, craignant alors qu'une banqueroute des compagnies ou particuliers ne mît à sa charge tous les papiers représentatifs de ces petites valeurs, les supprima par un décret. Quoique cette loi ne fût rendue qu'en vue des petits billets, néanmoins Cambon y mêla quelques dispositions générales relatives aux billets au porteur; après avoir ordonné aux municipalités, compagnies et particuliers de retirer de la circulation les billets qu'ils auraient émis d'une valeur inférieure à 25 livres, et leur en avoir interdit toute nouvelle émission. L'article 21 était ainsi conçu :

« A compter du 1er janvier prochain, c'est-à-dire, » du 1er janvier 1793, il ne pourra plus rester en cir- » culation, dans toute la république, aucun billet au » porteur, à vue, de quelque somme qu'il soit. »

« Article 22, à compter de la publication du pré- » sent décret, il est défendu aux corps administratifs » et municipaux, et aux particuliers et compagnies, » de souscrire ni d'émettre aucun billet au porteur. »

En présence de cette loi, la caisse d'escompte dut retirer ses billets. De 65 millions, la circulation tomba, au mois de décembre 1792, à 8 millions.

La caisse d'escompte devenait de plus en plus une banque de dépôt. Les comptes courants étaient montés à 28 millions; les billets continuaient à être retirés; au mois de mai 1793, il n'en restait plus en circulation que pour 2,608,610. Il n'y avait pas un seul

Digitized by Google

écu, en numéraire, en caisse. Toutes les opérations se faisaient au moyen d'assignats; les profits industriels ne passaient pas 1/2 p. % du capital des actions par an ; le reste des dividendes était fourni par les annuités du gouvernement. Toutes les affaires étaient en stagnation ; l'anarchie était à son comble. Plusieurs administrateurs furent arrêtés et périrent sur l'échafaud ; Lavoisier, Vandernier et d'autres.

Le torrent entraînait tout ; il n'y avait plus moyen de résister. L'esprit de règlementation envahissait de plus en plus l'assemblée ; ce fut encore Cambon qui fit rendre l'arrêt de suppression.

Il était ainsi conçu :

« Les compagnies connues sous le nom de caisse d'es-
» compte, compagnies d'assurances à vie, et généra-
» lement toutes celles dont le fonds capital repose
» sur des actions au porteur, ou sur des effets négo-
» ciables, ou sur des inscriptions sur un livre, trans-
» missibles à volonté, sont supprimées. »

Les actionnaires voulurent résister, ils ne le purent ; ils supplièrent qu'on leur permît de changer la forme de leur association de manière à la faire rentrer dans celles que la loi autorisait encore; mais c'était à la caisse d'escompte qu'on en voulait : il fallait qu'elle périt.

Le directeur dut s'occuper de la liquidation.

Cette liquidation fut longue et difficile. M. Laffon-Ladebat, qui l'avait commencée en 1793, deux fois déporté, ne put l'achever que sous l'empire.

Les actionnaires perdirent une grande partie de leurs fonds.

Digitized by Google

C'est ainsi que finit violemment un établissement qui, pendant 17 ans, fut le sujet des discussions les plus violentes, et des écrits les plus contradictoires.

Les crises que traversa la caisse d'escompte dérivent plus des circonstances politiques que des fautes de son administration.

Elles montrent combien il est difficile d'asseoir une banque sur des bases assez solides, pour que le Gouvernement ne l'entraîne pas dans le discrédit qu'il éprouve.

Néanmoins, le secret, qui était alors le mobile de ces établissements, a fait place à la publicité, qui est aujourd'hui la source de la confiance; et la publicité des opérations de banque, jointe à celle des opérations du Gouvernement, garantissent l'avenir contre de semblables erreurs.

Paris, Janvier 1848.

REIMS. — P. REGNIER, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

Digitized by Google

SÉANCES

ET

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ANNÉE 1847-1848.

N^os^ 14 & 15.

Séance du 19 Mai 1848.

—

PRÉSIDENCE DE M. H. LANDOUZY.

—

Étaient présents : M^gr^ l'Archevêque, MM. Saubinet, Robillard, Bandeville, Bouché de Sorbon, L. Fanart, Nanquette, Leconte, Querry, F. Pinon, V. Tourneur, Aubriot, Ern. Arnould, H. Paris, Berlioz de Prémont, Decès, Al. Henrot, Lechat et Sornin.

CORRESPONDANCE MANUSCRITE.

MM. Wagner-Delamotte et Tarbé de S^t^-Hardouin, qui ont définitivement quitté Reims, adressent à l'Académie leurs démissions de membres titulaires.

M. Carteret, ancien maire de Reims, prie également la Compagnie de vouloir bien agréer sa démission de membre titulaire.

Digitized by Google

Sur la proposition d'un des membres, l'Académie décide que l'acceptation de la démission de M. Carteret est ajournée; et qu'une démarche auprès de notre Confrère sera faite par M. le Président, auquel se joindront MM. Bouché de Sorbon et Robillard, afin de l'engager à vouloir bien retirer sa démission.

Mémoire de M. Hacquart, cultivateur à Reims, ayant pour titre : *Proposition de la création et de l'organisation d'une nouvelle classe de professeurs de culture, sous le titre de professeurs praticiens-libres d'agriculture.* Ce travail est renvoyé à l'examen d'une commission composée de MM. Saubinet, Leconte et Ern. Arnould.

BIBLIOGRAPHIE.

Comptes-rendus des Séances de l'Académie des sciences, nos 9 et 10 du tome XXVI. — M. Sornin, rapporteur.

COMMUNICATIONS

DES MEMBRES TITULAIRES ET CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE.

L'Académie décide que la Séance publique annuelle aura lieu dans la dernière huitaine du mois de juillet.

Elle fixe au 30 juin le délai utile pour la remise des mémoires destinés aux différents concours.

Elle désigne pour examiner les mémoires relatifs à la question historique : MM. Bandeville, Nanquette, Louis-Lucas, H. Paris et Berlioz de Prémont.

Pour la question d'économie politique : MM. Robillard, Bouché de Sorbon, Th. Contant, F. Pinon, Ern. Arnould, Dubois et Decès.

La commission des lectures sera composée de MM. Querry, Fanart, Gobet, Max. Sutaine, Aubriot, Eug. Courmeaux, V. Tourneur et Alexandre.

Digitized by Google

La commission chargée d'examiner et de soumettre à l'Académie les questions qui feront l'objet des différents concours de l'année prochaine, est formée de MM. J.-J. Maquart, Tourneur, Genaudet, Al. Henrot, Lechat et Sornin.

L'Académie décide qu'elle continuera à se réunir en Séances ordinaires le 1er et le 3e vendredi de chaque mois, comme elle le faisait précédemment.

La Séance est levée à 9 heures.

Séance du 2 Juin 1848.

PRÉSIDENCE DE M. H. LANDOUZY.

Étaient présents : Mgr l'Archevêque, MM. Saubinet, Robillard, Bandeville, Bouché de Sorbon, Nanquette, Querry, Leconte, J.-J. Maquart, Monnot des Angles, Soilly, F.-L. Clicquot, F. Pinon, Aubriot, Tourneur, H. Paris, L.-H. Midoc, Decès et Sornin, membres titulaires ;

Et MM. de Maizière, Duchesne et Pierret, membres correspondants.

CORRESPONDANCE MANUSCRITE.

1° Lettre de M. le ministre de l'instruction publique, au sujet de la souscription à l'*Histoire de Reims*, par D. Marlot ;

Digitized by Google

2° Lettre de M. Carteret, par laquelle il déclare ne pouvoir céder aux instances de l'Académie, qui le priait de retirer sa démission.

CORRESPONDANCE IMPRIMÉE.

1° *Journal des Savants*, n^os^ de mars et avril ;

2° *Question sur l'amélioration du sort des ouvriers*, etc., par M. de Maizière.

Plusieurs membres demandent, qu'en raison du service de la garde nationale, l'ouverture des Séances soit provisoirement fixée à 7 heures et demie. La proposition est adoptée.

LECTURES.

M. le secrétaire lit, au nom de M. Max. Sutaine, un rapport sur la situation financière de l'Académie.

M. l'abbé Tourneur donne lecture d'une *Étude sur le divorce.*

M. F.-L. Clicquot récite quelques fables intitulées :

L'Escargot et le Lézard,
L'Escargot et le Moine,
Le Coche.

La Séance est levée à 9 heures.

Digitized by Google

Lecture de M. V. Tourneur.

—

QUELQUES MOTS SUR LE DIVORCE.

—

De toutes les questions qui peuvent occuper les esprits sérieux, il n'y en a guère de plus importante que celle du divorce, c'est-à-dire : *du Droit de rompre un mariage valablement contracté, de telle sorte qu'il devienne libre à chacune des deux parties de former de son côté de nouveaux liens, en s'engageant dans un nouveau mariage.*

Nous ne prétendons pas empiéter ici sur les droits du législateur, ni dicter aux pouvoirs politiques leurs obligations et leurs devoirs. Mais au nom de la raison, de la saine philosophie, de la morale, de l'histoire, nous croyons pouvoir examiner une question qui ressort essentiellement de leur tribunal, et dont la solution est de nature à préoccuper vivement tous les gens de bien, parce qu'elle touche à la paix des familles, aux bonnes mœurs, à l'éducation des enfants, à la société tout entière.

Nous ne parlons pas de la religion, car, à son point de vue, il n'y a point ici de problème. Les paroles formelles de l'évangile (1) et celles de l'apôtre

(1) S. Matth. v. 31. 32 Dictum est autem : Quicumque dimiserit uxorem suam, det ei libellum repudii. Ego autem dico vobis, quia

Digitized by Google

saint Paul (1) nous montrent le divorce comme contraire à l'institution primitive du mariage et aux règles données par Jésus-Christ lui-même. Nous appuyant donc sur la nature du mariage, sur les lois qui régissent la famille et la société, sur les faits les mieux prouvés de l'histoire, nous ne craignons pas de dire que *le divorce répugne au droit naturel.* Non pas sans doute à ce droit que les philosophes sont convenus d'appeler droit naturel *primaire*, dont les conclusions, basées sur l'essence même des choses, sont tellement immuables que dans aucun cas elles ne sauraient varier ; comme, par exemple, le parjure, le sacrilége, le mensonge..... qui partout et toujours sont défendus de droit naturel, et dont aucune circonstance ne

omnis qui dimiserit uxorem suam, exceptâ fornicationis causâ, facit eam mœchari ; et qui dimissam duxerit, adulterat. Ibid. XIX. 3—6. Et accesserunt ad eum Pharisæi tentantes eum, et dicentes : Si licet homini dimittere uxorem suam, quâcumque ex causâ. Qui respondens, ait eis : Non legistis, quia qui fecit hominem ab initio, masculum et feminam fecit eos, et dixit : Propter hoc dimittet homo patrem et matrem, et adhærebit uxori suæ, et erunt duo in carne unâ. Itaque jam non sunt duo sed una caro. Quod ergò Deus conjunxit, homo non separet.....

S. Marc X. 2 et seq. Et accedentes Pharisæi interrogabant eum : si licet viro uxorem dimittere, tentantes eum. At ille respondens, dixit eis : Quid vobis præcepit Moyses ? Qui dixerunt : Moyses permisit libellum repudii scribere, et dimittere. Quibus respondens Jesus, ait : Ad duritiam cordis vestri scripsit vobis præceptum istud. Ab initio autem creaturæ masculum et feminam fecit eos Deus. Propter hoc relinquet homo patrem et matrem, et adhærebit ad uxorem suam. Et erunt duo in carne unâ. Itaque jam non sunt duo, sed una caro. Quod ergo Deus conjunxit, homo non separet.....

Saint Luc XVI. 18 et seq.

(2) Saint Paul I *Cor. VII*, 10 : Iis qui matrimonio juncti sunt præcipio non ego, sed Dominus, uxorem à viro non discedere : quod si discesserit, manere innuptam. *Et plus loin, v.* 39, Mulier alligata est lege viri, quanto tempore vir ejus vivit. *Enfin, Rom.* VII, 2 et *suiv.* Mulier, vivente viro, vocabitur adultera si fuerit cum alio viro.

Digitized by Google

saurait légitimer l'usage. Mais il répugne au droit naturel *secondaire*, c'est-à-dire, à celui qui est fondé, non plus sur l'essence des choses, mais sur l'ordre de la nature tel que Dieu l'a librement établi ; de telle sorte que ce droit ne saurait changer, qu'autant que changeraient les lois fondamentales données au genre humain dès le premier jour par l'auteur même de la création. Tout ce qui repose sur le droit naturel *secondaire* aurait pu ne pas exister, supposé que Dieu ait placé l'homme dans d'autres conditions ; mais une fois ces conditions déterminées par le souverain arbitre de toutes lois, aucun pouvoir inférieur au sien ne saurait détruire le droit naturel *secondaire*, le modifier ou l'altérer, parce que aucune volonté humaine ne peut légitimement prévaloir sur les lois que Dieu, dans sa sagesse et dans l'indépendance de son souverain pouvoir, a jugé à propos d'établir.

Or, maintenant, afin d'imprimer à notre proposition le cachet de l'évidence, nous avons besoin de rappeler quelques principes.

1° Pour produire son semblable et perpétuer le genre humain, il faut à l'homme autre chose que l'union transitoire et la promiscuité qui ne conviennent qu'à la brute. Cette vérité est trop claire pour que nous ayons besoin de la démontrer. Car si quelques jours de soins suffisent au petit de l'animal, pour qu'il soit assuré de vivre ; si bien peu d'instants après sa naissance, conduit par son admirable instinct, aussi actif, aussi agile, aussi industrieux que sa mère, il sait comme elle poursuivre, épier, tromper, saisir sa proie, bâtir son nid ou creuser sa tanière, il n'en est point ainsi pour l'homme ; mais la longue durée de son enfance, les besoins prolongés

Digitized by Google

de son corps et de son âme, les soins incessants que sa faiblesse réclame, tout exige l'union permanente de ceux qui lui ont donné le jour, parce que ce n'est qu'au sein de cette union qu'il peut vivre et se développer.

2° Cette union permanente que la nature demande pour la propagation du genre humain, c'est le *mariage*: c'est-à-dire, l'état fixe et durable d'un homme et d'une femme qui s'unissent ensemble pour remplir les fins de cet état.

3° Cet état vénérable et sacré du mariage n'est donc pas, ne peut donc pas être une invention des législateurs, une institution des hommes, soumise à leurs idées, à leurs volontés ou à leurs caprices: mais indépendant de toute idée et de tout système humain, il n'a évidemment pour base que la nature, que les besoins les plus absolus de l'humanité qui le réclame avec empire comme indispensable à son bonheur et même à sa conservation.

4° De ces principes incontestables, je tirerai avec les rédacteurs du Code civil et l'auteur *de la législation sur le mariage* (1) une conséquence qui n'est pas moins certaine, et je dirai: puisque le mariage n'est pas l'œuvre des hommes mais celle de la nature; puisqu'il a pour principe et pour base, non une volonté arbitraire et changeante, mais les besoins constants de l'humanité, sa constitution primitive, son immuable essence, ce n'est point à l'homme, mais à la nature qu'il appartient d'en déterminer le mode d'être et les droits fondamentaux: car ces lois n'étant autre chose que le mariage lui-même, elles doivent nécessairement

(1) *De la législation sur le mariage et sur le divorce*, par Nougarède, 1 vol. in-8°, 1802.

Digitized by Google

reconnaître le même principe et la même origine que lui.

Par conséquent, le législateur pourra bien par ses décrets confirmer ces lois fondamentales, les modifier dans leurs parties accessoires; mais, uniquement appuyées dans ce qu'elles ont d'essentiel sur les principes et les volontés de la nature, elles échappent comme eux à la puissance de l'homme, qui ne saurait les modifier sans les détruire, et sans anéantir par le fait même le mariage et la société dont il est le fondement et le soutien.

De là il suit encore que toutes les conséquences nécessaires et forcées des lois essentielles du mariage, doivent être aussi nécessaires, aussi immuables que ces lois et que le mariage lui-même, puisqu'on ne peut les en séparer. Par conséquent, pour démontrer que *le divorce est défendu par le droit naturel secondaire*, il doit nous suffire de prouver, que l'indissolubilité est une de ces conséquences nécessaires des lois fondamentales du mariage; qu'elle dérive inévitablement de la nature même de l'état matrimonial, des fins qu'il se propose, des obligations qu'il fait peser sur les époux, et des droits qu'il leur assure.

Dès le premier coup-d'œil, ces obligations et ces droits se présentent à nous sous deux rapports généraux très-distincts, auxquels une multitude d'autres rapports plus particuliers se rattachent comme à un centre commun. D'une part, nous voyons l'homme comme simple particulier dans la famille; de l'autre, ce même homme dans la société dont il est membre et en faveur de qui s'accomplissent les mystérieuses lois du mariage. Or, soit que nous envisagions l'homme comme simple particulier; soit que nous le considérions comme membre du corps social, nous trouvons

Digitized by Google

partout le divorce proscrit, l'indissolubilité du mariage impérieusement commandée, au nom des principes incontestables que nous venons d'établir.

I° Et d'abord, pour l'homme envisagé comme simple particulier.

Le mariage se contracte principalement en vue de la procréation des enfants. C'est là son but essentiel, la fin particulière qui le distingue de toute autre alliance. Ceux qui le contractent doivent donc nous apparaître, 1° comme *pères* et comme *mères* de famille ; et 2° comme *époux*. A ces deux titres leur union doit être indissoluble et rejeter le divorce.

Comme *pères* et comme *mères* de famille. — Quel moment choisir, dans la vie du père ou de la mère de famille, pour rompre leur union? Quand un divorce pourrait-il leur être permis? A quel moment aurait-il lieu sans violer les lois les plus sacrées de la nature? Est-ce quand l'enfant réclame tous les soins maternels; alors qu'oubliant ses aises, sa santé, sa vie même, la jeune mère se sacrifie à chaque instant du jour et de la nuit pour cette faible créature qui a puisé la vie dans son sein et qu'elle aime plus qu'elle-même? les époux ne doivent-ils pas être unis alors? Ne pourrait-on pas justement flétrir des noms d'injuste, de cruel, de barbare le père qui refuserait de soutenir par ses attentions et ses soins, celle qui s'épuise ainsi pour leur enfant commun? Car s'il est du devoir de la mère de nourrir cet enfant ; c'est au père qu'il appartient de secourir, d'encourager la mère à son tour, et de lui payer par une plus grande tendresse, par les preuves plus multipliées de son affection, les peines qu'elle prend avec tant d'abnégation et de courage pour ce fils, gage chéri de leur union, qui appartient autant à son mari, qu'il lui appartient à elle-même.

Plus tard, la séparation sera-t-elle plus possible? Ne

Digitized by Google

faut-il pas, selon le vœu de la nature, le concours du père et de la mère pour élever leur enfant? Car la mère est alors l'aide, le soutien indispensable du père; et tandis que celui-ci s'efforce de donner à son enfant de graves et sévères leçons, qu'il emploie à corriger ses défauts naissants, toute la force et toute l'autorité d'un maître, elle vient se placer entre les deux pour tempérer la rudesse de l'un par sa douceur, et ranimer le courage de l'autre par les touchantes inspirations que lui dicte l'amour maternel. Fonction admirable et sublime, magnifique invention de la nature, qui mélange ainsi pour le bonheur du jeune pupille la douceur et la sévérité, le commandement et la prière, l'invitation et la menace, l'austérité de la raison avec les tendres et touchantes persuasions de l'amitié. Rompre le mariage par un divorce, c'est donc priver les enfants d'un indispensable appui; c'est donc les séparer violemment d'un père ou d'une mère; c'est agir plus cruellement que la mort, cet horrible fléau, en les attachant à un oppresseur ou à une victime; en les forçant d'applaudir aux maux d'une mère malheureuse, ou de blâmer les crimes d'un père coupable. « Oui, » s'écrie un philosophe chrétien dont nous aimons à citer ici les belles paroles : « si l'on admet la révocabilité des promesses con- » jugales, le but de la famille cesse d'être rempli. » L'éducation des enfants, qui doit être l'ouvrage » de toute une vie d'homme et qui doit se faire » bien plus encore par les exemples que par les » leçons, reste inachevée et nécessairement mauvaise, » sous l'influence des scandales domestiques (1). »

(1) *Cours complet de philosophie*, t. IV, p. 532, par M. Rattier, professeur de philosophie au lycée de Reims. 4 vol. in-12. — Paris, Gaume frères, 1844.

Digitized by Google

J.-J. Rousseau, dont les partisans du divorce ne récuseront pas sans doute l'autorité, l'avait bien compris, quand il écrivait dans son *Emile* ces mots remarquables: « Les enfants fourniront toujours une » raison invincible et naturelle contre le divorce (1). » Et Portalis s'adressant au conseil d'Etat, disait : « Dans les sociétés ordinaires, on stipule pour soi » sur des intérêts obscurs et privés, et comme ar- » bitre souverain de sa propre fortune. Dans le mariage, » on ne stipule pas seulement pour soi, mais pour » autrui; on s'engage à devenir comme une seconde » providence pour la nouvelle famille à laquelle on » va donner l'être (2). »

Mais les enfants sont élevés, ils ont grandi: ils peuvent facilement se passer des auteurs de leurs jours. Ceux-ci sont-ils donc libres de se séparer pour contracter ailleurs de nouveaux liens? Non sans doute: car leur vie s'avance vers son déclin; et si leurs devoirs à l'égard de leurs enfants sont finis, leurs droits commencent: et leur droit, leur droit sacré, c'est de rester unis pour recevoir ensemble les bénédictions des enfants qu'ils ont élévés ensemble; le droit du mari, c'est de veiller toujours sur ses enfants chéris, de les aider toujours de ses conseils et de son expérience: « et » la femme qui a rempli avec un zèle si tendre les » augustes fonctions de mère, qui fut par sa fidélité » l'honneur de son sexe, et par ses vertus la gloire » de son époux, ne saurait être condamnée à un » honteux délaissement, pour prix des bienfaits qu'elle » a répandus autour d'elle. Ah! n'en doutons pas;

(1) J. J. Rousseau. *Emile*, liv. IV.

(2) Portalis — cité par M. *E. de Cazalès*, dans un article sur le Divorce dans le *Correspondant*, tome 22, p. 184. — N° du 1 juin 1848

Digitized by Google

» il est dans les intentions du créateur qu'elle continue » à s'asseoir dans ses vieux jours au foyer conjugal » dont elle fut si longtemps l'ornement; c'est là qu'elle » a vécu, qu'elle a consumé sa jeunesse dans les » travaux et peut-être dans la souffrance et dans les » larmes; c'est là aussi qu'elle doit se reposer et » mourir (1), » en étendant sur la tête pieusement inclinée de ses enfants, ses mains défaillantes, et en appelant sur eux, de concert avec son époux, ces bénédictions, toujours sacrées, que Dieu se plaît à ratifier du haut des cieux.

Mais ce que la nature leur refuse comme père et comme mère de famille, la nature le leur accordera-t-elle comme époux? Non encore: car 1° *le divorce rompt toute égalité dans le mariage*, et place la femme, en faveur de qui on réclame surtout le divorce, dans un état d'incontestable et d'insupportable infériorité. Durant l'union conjugale, la nature, il est vrai, impose elle-même à la femme un rôle secondaire. Exclue par mille raisons de nécessité et de bienséance des emplois et des honneurs de la vie civile, elle ne saurait même prétendre à exercer, dans toute son étendue, le pouvoir domestique. Car sa voix se refuse aux accents de la menace et ne semble faite que pour la plainte ou la prière. Les incommodités de la grossesse, les soins de l'allaitement doivent la tenir assidue et renfermée auprès du foyer domestique, dont elle fait par sa présence l'ornement et le charme le plus puissant sur le cœur de son époux. Toutefois, l'indissolubilité du mariage vient lui offrir d'abondantes compensations à cette infériorité où l'a placée la nature. En vertu de l'indissolubilité, elle ne fait

1) *Cours complet de philosophie*, par M. Rattier, t. IV, p. 532-533.

Digitized by Google

plus, suivant la belle expression de la Genèse, qu'un seul être avec son époux, *elle est l'os de ses os, la chair de sa chair* (1); elle s'élève à sa hauteur, elle participe légitimement à ses honneurs, à ses titres, à ses droits, parce qu'ils sont unis pour jamais. Mais supposez le divorce, tout le prestige s'évanouit : mille motifs puissants empêcheront le mari de regarder comme son égale celle dont il tient le sort entre ses mains : leur unité est rompue, et les honneurs, la gloire, les titres ont cessé d'appartenir à celle qui demain peut lui être étrangère. En un mot, dégradée au rang de concubine, cette femme en se mariant n'a fait que déchoir du noble rang qu'elle occupait; elle n'a fait que se donner un maître, qui peut la renvoyer demain, mais non plus telle qu'il l'a reçue. Car, en cas de divorce, tout le monde comprend quelle infériorité, quel désavantage se trouve du côté de la femme. « Le mariage, dit M. de Bonald, » est une société naturelle et non une association com- » merciale. Les mises ne sont pas égales, puisque » l'homme y met la protection de la force, la femme, » les besoins de la faiblesse : les résultats en cas de » séparation ne sont pas égaux, puisque l'homme en » sort avec toute son autorité, et que la femme n'en » sort pas avec toute sa dignité, et que, de tout ce » qu'elle y a porté, pureté virginale, beauté, fécon- » dité, considération, fortune, elle ne peut, en cas » de dissolution, reprendre que son argent (2). »

Vérités si frappantes qu'elles n'échappent à aucun

(1) *Dixitque Adam : Hoc nunc os ex ossibus meis, et caro de carne meâ.* Gen. II. 25.

(2) M. de Bonald, Œuv. comp. t. v. *Du Divorce considéré au* XIXe *siècle*, etc., p. 296-297, 3e édit 1818.

Digitized by Google

esprit sage et réfléchi. Dès la première demande d'une loi sur le divorce, demande affichée sur les murs de Paris quelques jours après la révolution de février 1848, voici les réflexions qu'écrivait dans le feuilleton du *Siècle* M. Eugène Guinot, l'un des plus spirituels rédacteurs de ce journal : « Parmi les mille et mille » placards qui font de tous les murs de Paris autant » de pages d'un immense album où chacun dépose » ses pensées, ses appels et ses théories, vous avez » vu figurer une affiche portant cette simple phrase :... » *La morale publique réclame le rétablissement du di-* » *vorce.* Qui est-ce qui fait parler ainsi la morale » publique ? Croyez-vous que ce soient les femmes ? » — Non, certainement. Ce sont les maris...

» Les femmes ont une autre façon de comprendre » la morale ; mais ce qu'elles comprennent surtout, » c'est que le divorce est la plus redoutable des at- » teintes qui puissent être portées à leurs droits si » limités ; c'est que le divorce, en attaquant le ma- » riage, attaque leur unique position sociale et la » seule garantie de leur indépendance.

» Il est vrai que le mariage peut également peser » aux deux époux ; mais là où la force succombe, » la patience résiste. L'un est naturellement porté » aux partis extrêmes et violents, tandis que l'autre » sait se faire une raison et trouver des accommode- » ments. Pour l'un l'indissoluble union est un in- » supportable fardeau ; pour l'autre, c'est un mal » nécessaire et dont il faut s'arranger de son mieux.

» Aussi, allez aux voix. Sauf un très petit nombre » d'exceptions, les femmes voteront contre le di- » vorce, tandis que tous les maris malheureux ou se » croyant tels, mettront une boule blanche au scrutin.

Digitized by Google

» Et comme les maris voteront seuls, on peut aisément prévoir ce qui adviendra. L'injuste loi passera, n'en doutez pas, à une immense majorité. Injuste loi, disons-nous, car ici le jeu n'est pas égal, et ses conséquences sont loin d'être pareilles.

» Un homme divorcé reprend dans la société la valeur intrinsèque d'un célibataire. Le mariage dont il s'est dégagé n'est qu'un chapitre de plus dans l'histoire d'un passé qui ne compte pas; ce n'est qu'une intrigue officielle et légale ajoutée à tant d'autres qui ne laissent pas de trace et qui ne nuisent à aucun de ses projets d'établissement et de fortune. — Mais une femme? quel rang reprendra-t-elle dans le monde après le divorce? Quelle qu'en soit l'excuse, pensez-vous que sa considération n'en sera pas altérée? Pensez-vous aussi que le mariage ne lui a rien ôté de sa valeur? On se résigne à épouser une veuve, mais un homme délicat peut-il accepter dans le mariage la succession d'un vivant et se résigner à rencontrer l'ancien propriétaire de sa femme?

» D'un côté, tout est profit; de l'autre, tout est dommage. Le mariage avec le divorce est une association dans laquelle tous les bénéfices sont pour le mari et toutes les pertes pour la femme. On épouse une jeune fille belle et parée de tous les attraits de son printemps; puis, au bout de deux ou trois ans, quand le charme a cessé, on divorce pour chercher fortune ailleurs. La jurisprudence est toujours fertile en moyens de rupture. Dès que la loi sera promulguée, on se mariera beaucoup plus aisément, et sans trop y regarder, quitte à rompre au premier mécompte. Les prétextes ne manqueront pas; parfois même ils seront

Digitized by Google

» convenus d'avance. Au temps où le divorce floris-
» sait, on a vu de ces unions formées pour un temps
» déterminé, et avec engagement mutuel de se quitter
» au terme prescrit, sauf à proroger le délai d'un
» commun accord si l'on y trouvait quelque agrément.
» C'était une sorte de bail matrimonial qui se pratiquera
» sans doute de nouveau, et voilà ce que la morale
» publique gagnera au rétablissement du divorce (1). »

2° *Le divorce est contraire à la mutuelle fidélité des époux*, sans laquelle, on le comprend, le mariage ne peut plus subsister ni remplir les vues de la nature. Il provoque l'infidélité des deux époux, car l'homme est de sa nature inconstant et volage, un penchant vif et impétueux le porte à rechercher sans cesse de nouvelles jouissances pour remplacer celles dont la seule durée le dégoûte et le fatigue. Aussi, pour l'assujétir aux lois du mariage, il lui faut un frein puissant qui sache l'y retenir et l'empêcher de chercher ailleurs ce qui serait incompatible avec cet état. L'indissolubilité est ce frein, cette barrière protectrice qui, en lui interdisant jusqu'à l'espérance de rencontrer au dehors des plaisirs qu'il puisse légitimer un jour, lui impose la douce contrainte de se renfermer dans sa famille, où il trouve bientôt dans l'accomplissement de ses devoirs d'époux et de père, un bonheur plus pur et plus doux qui l'y rattachent, comme par un charme secret. Mais admettez le divorce, et vous éloignez nécessairement cet infortuné de l'état qui devait le rendre heureux. Rien n'arrête plus son inconstance, tout au contraire la favorise. Il peut promener partout ses désirs insensés, puisqu'il peut se promettre partout de légitimes unions. Le divorce vient aiguillonner sans cesse son cœur malade

(1) *Le Siècle*, Revue de Paris. — Feuilleton ds 26 mars 1848.

Digitized by Google

en lui offrant sans cesse la séduisante image d'un bonheur qu'il poursuit toujours à travers mille déceptions et mille parjures sans pouvoir y arriver jamais. La femme qu'il n'a pas, et qu'il lui est libre et facile d'avoir, le dégoûte de celle qu'il s'est choisie croyant trouver auprès d'elle un bonheur sans mélange; il la quitte pour la première, qui bientôt lui déplait à son tour, car ce n'est pas sans raison que le bon sens du peuple a consacré cet adage: tout est beau quand on le voit dans un lointain trompeur, il n'est rien que l'usage n'avilisse et ne dégrade. *Usu cuncta vilescunt.*

Les mêmes principes d'inconstance et de désordre agissent aussi sur l'épouse, et cela d'une manière d'autant plus irrésistible que la femme est d'une nature plus faible, plus facile à émouvoir et à impressionner. Mais mille autres motifs plus puissants encore s'ajouteront aux premiers pour la pousser au mépris de ses devoirs et à l'infidélité. Tout conspire contre elle comme à l'envi. Cet ardent désir de plaire, naturel au cœur de la femme, et qui dans les sages vues de la nature, n'est après tout qu'une arme remise entre ses mains pour qu'elle s'en serve à conquérir le cœur de son époux et s'assurer sa fidélité constante; ce désir de plaire la pousse à la coquetterie, qui lui est sévèrement interdite par les lois du mariage indissoluble; mais qui devient pour elle légitime et même en quelque sorte nécessaire, puisqu'on ne peut ravir à cette femme le droit de prévoir un malheur, et de s'assurer d'avance un nouvel état, pour remplacer celui qu'elle aura perdu.

Son propre cœur lui-même se réunit contre elle à tous ses autres ennemis et lui tend les pièges les plus dangereux. Trompée par les brillantes illusions

Digitized by Google

que le créateur avait placées au seuil du mariage pour couvrir de fleurs l'entrée de cet état, si souvent semé dans la suite de ronces et d'épines que l'homme n'aurait peut-être pas eu sans cela le courage de l'embrasser; elle espère retrouver dans une nouvelle union, pour ne les perdre jamais, ces sensations vives qui se sont dissipées sitôt, parce qu'elles devaient faire place à d'autres plus réelles, plus durables et plus solides. Elle cède à de séduisantes avances, et bientôt elle est devenue infidèle; ou provoquant un divorce, elle abandonne son mari pour voler dans les bras de son séducteur: car on sait, dit Nougarède, quelle force ont sur une femme les promesses d'un amant quand elle peut se promettre de tout consacrer par le mariage.

3° *Le divorce provoque les mauvais mariages* en les faisant contracter plus légèrement, et en empêchant le support mutuel des époux.

Quand une union doit durer autant que la vie, l'homme le plus passionné s'arrête avant de la contracter. Mais si derrière un mariage mal assorti il aperçoit le divorce comme un refuge, il n'y regardera plus d'aussi près: il songera avant tout à satisfaire sa passion, quitte à dénouer ensuite des nœuds importuns. Ainsi raisonne Chapt de Rastignac (1).

Supposé les faiblesses de l'infirmité humaine, il est bien rare que deux époux ne se donnent mutuellement rien à souffrir; et bien rare aussi que, quand la raison et la sagesse ont présidé à leur union, il leur faille faire pour vivre ensemble des sacrifices trop durs ou

(1) Chapt de Rastignac. *Accord de la révélation et de la raison contre le divorce*, p. 323. 1 vol. in-8°. 1790.

Digitized by Google

trop pénibles. Avec le mariage indissoluble, ces époux pourront vivre en paix et goûter le bonheur, gage certain de la fidélité conjugale ; car, comprenant la nécessité du mutuel support, ils se plairont bientôt dans une union que l'habitude leur fera trouver de jour en jour plus aimable et plus douce. Le poète l'a dit :

Durum ! sed levius fit patientia
Quidquid corrigere est nefas (1).

Tandis que le divorce, leur offrant ailleurs le fantôme d'un bonheur plus facile et plus réel, leur grossit leurs défauts, augmente leurs exigences, aigrit leurs cœurs, et bientôt le mariage est pour eux un supplice qu'ils ne songent plus qu'à terminer.

Le divorce répugne donc aux droits des époux, en s'opposant à l'égalité qui doit régner entre eux ; en compromettant leur fidélité : avec lui ne subsistent ni les droits, ni les devoirs des pères de famille, il est donc opposé aux lois fondamentales du mariage considéré par rapport aux particuliers. Il ne l'est pas moins dans le mariage par rapport à la société.

IIº Par rapport à la société.

Dans les considérations que nous avons présentées jusqu'ici, nous avons rempli la plus grande partie de notre tâche, et il ne nous reste plus qu'à ajouter quelques réflexions qui s'appliquent spécialement au nouveau point de vue sous lequel nous considérons maintenant le divorce.

En effet, quand nous avons démontré que le divorce est opposé à la paix, à l'union, au bonheur des époux,

(1) *Horace*. Liv. 1 des odes, ode 24, vers 19-20.

Digitized by Google

quand nous avons vu qu'il détruit la bonne harmonie et le bon gouvernement des familles; quand nous avons compris que par lui les enfants sont nécessairement malheureux, mal instruits, mal disposés à devenir un jour de bons citoyens, n'avons-nous pas démontré et compris par le fait même que le divorce est contraire au bien de la société. Car enfin, la société ne se compose que des individus, que des familles; elle est le corps, ils sont les membres : par conséquent les individus et les familles ne peuvent être dans la souffrance, sans qu'elle ressente les mêmes douleurs. C'est elle que l'on immole, que l'on détruit, que l'on déprave en immolant les enfants aux querelles domestiques, en détruisant en eux le germe des vertus, en les dépravant par une éducation mauvaise ou par de pernicieux exemples. Cependant, il nous reste encora à présenter quelques raisons plus particulières à le société; parcourons-les brièvement.

1° *Le divorce est contraire aux bonnes mœurs*, Salluste l'a dit, et après lui l'univers l'a répété : *non arma, non opes rempublicam servant, servant mores.* Le divorce, en détruisant les mœurs, est donc un principe actif et violent de dissolution et de mort pour la société. La conséquence est certaine et le principe d'où nous partons n'est pas moins incontestable. Oui, le divorce détruit les bonnes mœurs; et quand nous n'aurions pas là les invincibles preuves de l'histoire et l'expérience constante de toutes les nations anciennes, la raison seule trouverait dans la nature même du divorce des preuves de sa perversité et des mauvais effets qui doivent découler nécessairement de cette source empoisonnée.

Il provoque à l'adultère, nous l'avons vu; il lâche

Digitized by Google

la bride aux passions de l'homme, et l'invite à tous les excès qui en sont la suite funeste. Par lui, le mariage n'est plus qu'une sorte de concubinage public, une prostitution déguisée. Car, disait le célèbre tribun Carion-Nisas, « celui qui fait un divorce en fait » deux, en fait trois, en ferait vingt, s'il en avait » le temps. C'est une chose curieuse, que de consul- » ter les registres des divorces : sur trente actes de » divorce, on en trouve dix dans lesquels un des » époux ou tous les deux divorcent pour la seconde » fois (1). »

Et M. de Bonald ajoute : « Tolérer le divorce, c'est » commander la prostitution et légaliser l'adultère; » c'est conspirer avec les passions de l'homme contre » sa raison, et avec l'homme lui-même contre la » société (2). »

Irai-je plus loin ? Parlerai-je des désordres inspirés par le désir d'empêcher la naissance des enfants, si embarrassants dans un divorce?.... Mais non, j'aime mieux tirer le voile sur cet horrible tableau et montrer :

2° Combien *le divorce est contraire à la paix des familles*, et par là combien il est encore opposé au bonheur de la société. Le mariage est le lien le plus ferme qui unisse les familles les unes aux autres et qui entretienne entre les divers membres d'une société, ces relations d'intérêt et d'affection qui tendent à faire d'un seul peuple un peuple d'amis et de frères. Chaque jour nous sommes témoins des heureux effets que produit le mariage en opérant ces rapprochements et en cimentant l'alliance entre des familles depuis longtemps ennemies et rivales.

(1) Carion-Nisas, dans la discussion du Code civil. Voy. *Codes et Motifs*, t. II, p. 371. — (2) De Bonald, *Œuv. cité*, c. XII, p. 249.

Digitized by Google

Mais autant le mariage aura été puissant pour unir, autant le divorce aura de force pour rompre et diviser. Il n'en a pas fallu davantage, pour allumer entre deux peuples de funestes guerres. Charlemagne répudie Désirée, fille du roi des Lombards ; de là une guerre d'extermination et de fureur, qui finit par la ruine entière de la Lombardie.

Et sans s'arrêter à ce cas heureusement plus rare, que de maux dans les familles privées, par la confusion que le divorce devra y apporter infailliblement, en lésant des droits acquis et des prétentions justes et légitimes ; en divisant les membres d'une même famille, comme il a divisé les familles elles-mêmes.

3° *Le divorce est contraire à la population* : M. de Bonald a dit, avec la raison qui le distingue, le divorce tue plus de familles qu'il ne fait naître d'enfants ; et c'est aussi dans ce sens que nous prétendons prouver l'opposition du divorce à l'accroissement de la population. Car, après tout, la société se compose des familles qui subsistent et non pas des enfants qui naissent pour mourir aussitôt après leur naissance. C'est dans le même sens que Chapt de Rastignac présente ces considérations, quand il dit que le divorce écarte invinciblement une foule de personnes du mariage, parce qu'elles préféreront le célibat à un état incertain où elles auront à craindre sans cesse les suites funestes d'une honteuse séparation. La personne qui n'est pas mariée fuira le mariage, parce qu'elle redoute le divorce ; celle qui aura divorcé s'éloignera d'un second mariage, pour éviter une seconde répudiation. Les statistiques les plus exactes démontrent qu'en France, aussitôt la promulgation de la loi du divorce, en 1792, on vit, d'année en année, le

Digitized by Google

nombre des mariages décroître, et celui des divorces s'augmenter dans une effrayante proportion. Autrefois, les Romains permirent le divorce, et chacun sait qu'Auguste se vit réduit à commander le mariage et à punir le célibat par des peines sévères. Les Crétois redoutent une trop nombreuse population, et ils autorisent le divorce des époux qui craignent d'avoir trop d'enfants. Qui serait jaloux, en effet, de donner l'existence à des enfants dans une famille où, par suite d'un divorce, d'autres enfants pourront leur ravir la tendresse paternelle, de même qu'ils leur enlèveront certainement une partie de leur fortune?

De tout cela, concluons que d'après les principes que nous avons posés, le divorce répugne aux lois essentielles et fondamentales du mariage; qu'il contredit ce que nous avons montré être impérieusement exigé par la nature comme base nécessaire de cet état, qui dépend d'elle, et non de la volonté des hommes. Nous pouvons donc, nous devons donc dire hautement et sans crainte de nous tromper, que le divorce est proscrit irrémissiblement par le droit naturel, et que supposé une fois le mariage avec les fins et les lois que lui a données la nature, il est impossible d'admettre le divorce, incompatible avec ces lois inébranlables et nécessaires.

Ce point une fois éclairci, nous avons droit, ce nous semble, de regarder notre proposition comme invinciblement démontrée, car que pourrait-on répondre à toutes ces considérations incontestablement vraies dans leur généralité, ce qui nous suffit pour notre preuve.

Dira-t-on que presque tous les maux que nous venons de signaler comme produits par le divorce, le sont également par d'autres causes? dira-t-on par

Digitized by Google

exemple que les mauvais ménages et les secondes noces ont la même influence sur le sort des enfants? — Sans doute; mais le divorce est bien plus fertile en mauvais résultats qu'il produit comme nécessairement: d'ailleurs, dans les autres cas, le malheur vient de l'homme et non de la loi, et le législateur n'en est pas comptable. Nous ne pouvons parer aux inconvénients que la mort apporte avec elle dans les familles, ne cherchons pas, dit Humes, à les multiplier en multipliant le divorce, et en permettant aux parents de faire, pour un caprice, le malheur de leur postérité (1).

Insistera-t-on sur l'exemple de quelques époux malheureux dans le mariage? exagérera-t-on, augmentera-t-on leurs souffrances pour avoir le droit de réclamer ensuite le divorce comme le seul remède à leurs maux? Mais la réponse que nous avons à faire est aussi claire et facile, qu'elle est forte et sans réplique. Nous dirons, et nous le dirons avec M. de Bonald, avec la raison elle-même, que ces faits qu'on nous allègue sont de rares exceptions qui ne peuvent détruire ni modifier la loi générale que nous avons si solidement prouvée. Certes, il faudrait bouleverser l'univers et le refaire tout entier, si pour quelques monstruosités qui nous apparaissent de loin en loin on pouvait méconnaître les sages lois que ces monstruosités contredisent, et qui régissent le monde aussi bien dans l'ordre moral que dans l'ordre naturel et physique. Du reste, nous ne sommes pas au dépourvu pour remédier à ces maux, nous offrons la séparation dont vingt siècles de christianisme ont sanctionné l'usage et démontré la sagesse. Et si l'on prétend

(1) E. de Cazalès — *Correspondant*, juin 1848, p. 184.

Digitized by Google

que ce remède ne guérit pas pleinement les maux de deux époux mal assortis, nous ajouterons qu'il vaut mieux, après tout, que quelques membres souffrent dans un mariage dont ils sont la seule cause, que de tourmenter pour eux le corps social tout entier en autorisant le divorce, qui, comme nous l'avons bien abondamment démontré, tend, de sa nature même, au bouleversement des familles, à l'anéantissement du mariage et de la société.

De là il suit 1° qu'on ne peut autoriser les particuliers à divorcer librement, sans règle et selon leur caprice; parce que, indépendamment de mille autres considérations plus ou moins abstraites que nous pourrions reproduire ici, c'est alors que le divorce aurait le plus infailliblement ses pernicieux effets, alors, surtout, qu'il se montrerait dans une opposition plus directe avec le droit naturel.

De là il suit 2° que Dieu, souverain arbitre des droits et des règles qui émanent de son autorité suprême, pourra bien, s'il lui plaît, autoriser le divorce, parce qu'il tient dans sa main puissante tous les moyens d'en arrêter les effets, et qu'il peut employer à son gré et comme il lui plaît ces différents moyens pour le bien et l'avantage de ses créatures. C'est ainsi que nous pouvons expliquer d'abord, la tolérance ou l'autorisation du divorce dans l'ancienne loi.

Il suit 3° que les législateurs humains eux-mêmes ne pourront par leur loi autoriser le divorce; parce qu'ils ne peuvent justement contredire les lois de la nature; quelques précautions qu'ils prennent, quelques restrictions qu'ils apportent à leurs décrets, ils pourront bien, nous l'avouons, rendre le divorce moins dangereux, amortir ses funestes suites, mais jamais

Digitized by Google

il ne sera en leur pouvoir de faire qu'il ne répugne aux fins du mariage et aux lois immuables de la nature. Par conséquent, ils ne pourront jamais, sans outrager cette même nature, et sans outrepasser par le fait même, leurs droits et leur puissance, autoriser comme bon et honnête ce que les principes fondamentaux de l'ordre et du bonheur social ont déclaré dangereux, illégitime, et subversif de tout bien.

Toutefois, les législateurs pourront bien se trouver dans de telles circonstances, que le divorce lui-même soit un moindre mal que d'autres maux alors existants dans la société qu'ils gouvernent. Nous l'avouons, de même qu'ils sont obligés de tolérer la prostitution, de tolérer mille autres excès, mille autres crimes, ils pourront tolérer le divorce; et leur devoir, dans ce cas, sera d'en restreindre le plus qu'ils pourront la licence, pour le proscrire peu à peu, et ramener enfin une société corrompue au véritable état sans lequel elle serait bientôt anéantie et détruite par sa propre dépravation. Mais de crainte que l'on ne nous objecte l'exemple des anciens peuples qui ont admis le divorce, terminons ce travail déjà si long par un exposé simple et rapide de ce que le divorce a fait et produit parmi eux.

Chez les Grecs, le divorce fut permis par la loi: mais la même histoire qui nous rapporte ce fait, nous apprend en même temps ce que nous devons en conclure. Solon permet le divorce aux Athéniens, et il le fait en gémissant sur la dure nécessité qui l'y oblige : car, dit-il, les lois qu'il leur donne ne sont pas bonnes en elles-mêmes; elles sont seulement les meilleures qu'ils puissent porter. — Aussi la dépravation de la Grèce est-elle reconnue et avouée de

Digitized by Google

tout le monde. Aussi, ceux qui, chez les Grecs, avaient conservé quelque ombre de pudeur et de vertu, se gardaient-ils bien d'user d'une loi dont ils reconnaissaient le mal. — Chez nous, chantait Euripide sur les théâtres d'Athènes, une femme honnête aime mieux souffrir dans un mariage malheureux, que de demander un remède au divorce.

On parle plus souvent de Rome; mais que trouvera-t-on dans l'histoire de Rome qui puisse autoriser le divorce? Erreur étrange! On vante les premiers siècles de la république, on loue ces mœurs si pures, ces mariages si sacrés, grâce, dit-on, à la faculté du divorce, que dans cinq siècles entiers, un seul citoyen, Carvilius Ruga, songe à rompre son mariage en renvoyant son épouse. Raisonner ainsi, n'est-ce pas, dit un savant auteur, louer un médecin de la bonne santé d'une ville où l'on n'aurait jamais besoin de ses services. Mais, sans nous arrêter à de vaines rumeurs, consultons les monuments, et nous verrons que si un historien, le seul Plutarque, affirme que Romulus permit le divorce, d'autres plus anciens que lui, comme Aulu-Gelle, Valère-Maxime, Denis d'Halycarnasse assurent positivement le contraire. Selon ces derniers auteurs, la huitième loi de Romulus disait : *Jus divortendi, ne esto.* Du moins est-il certain que le fondateur de Rome avait institué, pour la célébration du mariage, une cérémonie auguste et sainte qui le rendait pleinement indissoluble. Je veux parler de la confarréation, espèce de sacrement de la religion romaine, dans lequel, après avoir consulté les auspices, après avoir offert pour les futurs époux une victime au dieu de l'hyménée, le grand-prêtre réunissait leurs mains en signe d'alliance, les faisait asseoir sur deux siéges liés ensemble et couverts de

Digitized by Google

la peau d'une brebis sans tache, et leur donnait à manger le gâteau sacré offert sur l'autel; actions toutes mystérieuses et toutes symboliques, qui désignaient bien clairement l'indissolubilité. Peut-être que ce rit n'obligeait pas tous les citoyens, et que la faculté du divorce leur restait encore?..... Alors nous dirons que les mœurs de Rome valaient mieux que les lois qui la régissaient, puisque, pendant cinq siècles, aucun citoyen n'osa répudier son épouse. « Puisque, dit Nougarède, si nous sommes contraints » d'avouer qu'au commencement du sixième Carvilius » Ruga en offrit le premier exemple, nous pouvons » en même temps faire entendre les cris d'indigna- » tion qui s'élevèrent aussitôt de toutes parts, et qui, re- » nouvelés d'âge en âge par les récits des écrivains, » annoncent les jugements de l'inflexible histoire aux » citoyens dangereux qui osent favoriser la corrup- » tion des mœurs publiques (1). »

Mais après l'exemple de Carvilius, après l'abolition de la loi de confarréation et la promulgation de celle des décemvirs qui autorise le divorce, il devient d'autant plus fréquent que les mœurs sont plus dépravées. Alors on voit le vainqueur de Persée, le sage Paul Emile, renvoyer sa femme, sans même en donner la raison; on voit Sylla répudier la sienne et la chasser de sa maison, parce qu'elle est atteinte d'une maladie dangereuse, et qu'il craint que sa mort imminente ne le force de renoncer à un festin qu'il veut donner à ses amis. — Cicéron, le plus sage des Romains, renvoie Térentia pour épouser une

(1) Nougarède, *De la législation sur le mariage et sur le divorce*, 1 vol. in-8°, 1802, et *Histoire des lois sur le mariage et sur le divorce*, 2 vol. in-8°, 1803.

Digitized by Google

femme plus riche qu'elle ; et Caton, le rigide Caton, dont la seule présence suffisait pour arrêter la licence du peuple aux jeux de Flore, cède son épouse à Hortensius qui désire en avoir des enfants, et il la reprend bientôt quand elle s'est enrichie de toute la fortune de cet orateur, l'un des plus riches particuliers de Rome. Et voilà ce que l'on vante, ce que l'on admire : voilà les traits de vertu que l'on ne cesse de préconiser pour louer le divorce et en exalter les précieux avantages. Ce n'est pas ainsi que pensait Tacite, lui qui en avait sous les yeux les tristes effets, quand après avoir déploré les maux causés dans sa patrie par ce fruit malheureux de l'aveuglement et de la corruption, il s'écriait, en parlant des Germains : « Plus heureuses et plus sages sont les » cités où les vierges seules peuvent former les nœuds » de mariage ! Elles reçoivent un époux comme on » reçoit un corps et une âme (1). Juvenal et Sénèque ne pensaient point ainsi, quand ils traitaient les divorces si communs de leur temps, du nom d'adultère et de prostitution publics, plus honteux, plus criminels mille fois que s'ils étaient exercés en secret, et sans les solennités qui en consacrent la honte et la malice.

Auguste lui-même, malgré la licence effrénée de ses mœurs, ne pensait pas ainsi, car il employa trente ans d'efforts à lutter contre le divorce, sans pouvoir en arrêter les suites. C'est en vain qu'il proscrit le célibat, qu'il commande le mariage sous les peines les plus sévères ; c'est en vain qu'il songe à protéger les intérêts des épouses et des enfants contre le malheureux égoïsme produit par le divorce ; c'est en vain

(1) Tacite, *Mœurs des Germains*, XIX.

Digitized by Google

qu'il autorise toutes les alliances, qu'il punit comme un crime la stérilité, qu'il légitime le concubinage, efforts vains et stériles, travail perdu ; il veut arrêter un ruisseau qui gâte et corrompt tout ce qu'il touche, et il ne ferme pas la source d'où s'écoulent les eaux empoisonnées! Les successeurs d'Auguste renouvellent vingt fois ses tentatives, et toujours ils échouent, car la source reste toujours ouverte, et le mal en découle toujours avec plus d'abondance; nulle digue ne peut en arrêter le cours, il mine tous les fondements, il ruine, il détruit tout ce qui supporte le grand édifice de l'empire romain; *Luxuria incubuit victumque ulciscitur orbem*, dit le poète ; il l'aurait anéanti tout entier s'il n'eût été prévenu par le christianisme, qui vint rendre la vie et la force à ce colosse en faisant cesser les causes de sa faiblesse.

Si l'on refuse de nous croire, on en croira du moins Gibbon, dont l'autorité ne saurait paraître suspecte en cette matière. Cet historien, après avoir prouvé par de savants calculs qu'en deux siècles, depuis Auguste jusqu'à Aurélien, la population de l'empire avait décru, chose effrayante, de plus de la moitié, ajoute ces paroles remarquables: « La plus douce des liaisons hu» maines était devenue une association passagère d'in» térêt ou de plaisir ; Auguste pressa inutilement les » Romains de se marier, leur répugnance attesta le » vice de ses lois. Cette expérience si libre et si com» plète des Romains démontre, malgré les théories » spécieuses formées sur cet objet, que la liberté du » divorce est contraire à la prospérité de l'état et » des familles. »

Et sans aller si loin chercher des leçons et des exemples, n'avons nous pas notre propre expérience?

Digitized by Google

En 1792, la loi du divorce fut pour la première fois décrétée en France, elle produisit sur le champ de funestes effets; au bout de quelques années le divorce, qui d'abord faisait horreur, passa si bien dans les mœurs, qu'en 1803, lorsque le code civil modifia, sur ce point, la loi de 1792, on comptait qu'à Paris, sur cinq mariages, il devait y en avoir un de rompu. Citons encore le tribun Carion-Nisas; dans l'ouvrage que nous indiquions tout-à-l'heure, nous lisons ces paroles: « A Paris, en l'an IX, le nombre » des mariages a été de 4,000 environ, celui des » divorces de 700; en l'an X, celui des mariages » d'environ 3,000 seulement, celui des divorces de » 900: proportion croissante et décroissante, qui, » des deux côtés effraie, et qui prouve que le di- » vorce, loin d'être un remède, est un mal de » plus... (1). »

Désirons donc que, pour le bonheur de la société, les législateurs se souviennent toujours du précepte sacré de Dieu, qui a dit: l'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à son épouse, ils seront deux dans une même chair; que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni.... *Dimittet homo patrem et matrem et adhærebit uxori suæ, et erunt duo in carne una; quod Deus conjunxit, homo non separet* (2).

(1) Carion-Nisas, *Ouv. cité*, p. 378.
(2) S. Math. XIX. 4.

REIMS. — P. REGNIER, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

Digitized by Google

SÉANCES

ET

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ANNÉE 1847-1848.

N° 16.

Séance du 16 Juin 1848.

—

PRÉSIDENCE DE M. H. LANDOUZY.

—

Étaient présents : MM. Saubinet, Robillard, Bandeville, L. Fanart, Nanquette, Querry, Max. Sutaine, J.-J. Maquart, Monnot-des-Angles, Eug. Courmeaux, F. Pinon, Aubriot, V. Tourneur, F. Henriot-Delamotte, H. Paris, Decès, Lechat, Al. Henrot, et Sornin, membres titulaires ;

Et MM. de Maizières, Duchesne, Maillet, Gainet, Pierret et Thomas, membres correspondants.

CORRESPONDANCE.

L'Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Rouen, adresse à l'Académie de Reims des *Observations sur l'arrêté ministériel du 3 avril 1848, concernant les musées départementaux.*

Digitized by Google

Cette communication est renvoyée à l'examen de MM. J.-J. Maquart et Eug. Courmeaux.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

1° Programme des prix proposés par la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, pour l'année 1848.

2° *Résumé analytique des travaux de la Société Havraise*, XIII^e^ et XIV^e^ année.

3° *Journal de la Société d'agriculture du département des Ardennes*, n^os^ 4 et 5.

4° *Journal des Savants*, n° de mai 1848.

5° *Rapport sur le concours ouvert pour la désinfection des matières fécales*, etc., par M. A. Chevalier. — Renvoi à MM. Leconte, Lechat et Maillet.

6° *Recherches chimiques sur quelques silicates naturelles*, thèse de chimie, présentée à la faculté des sciences de Montpellier, par M. Lies. — Renvoi à MM. Lechat et Sornin.

7° *Etude historique, chimique et physiologique sur le Haschisch*, thèse présentée à l'école de pharmacie, par M. E. de Courtive. — Renvoi à MM. Decès et Al. Henrot.

Une commission, composée de MM. Sutaine, Pinon et Aubriot, est chargée de présenter un rapport sur la *Question sur l'amélioration du sort des ouvriers*, offerte à l'Académie par M. de Maizières.

LECTURES.

M. Al. Henrot lit un travail dont la conclusion est *que la médecine est une science exacte.*

M. Pierret, au nom de la commission chargée

Digitized by Google

d'examiner le mémoire de M. Liénard, *sur le tombeau de Jovin*, fait un rapport qui combat les hypothèses de l'auteur.

M. Tourneur annonce à l'Académie que les restes du jubé, qu'on disait exister dans la maison du Bourg-Saint-Denis, nº 91, se réduisent à quelques pavés noirs, fragments du labyrinthe qui était autrefois dans la nef de la cathédrale.

M. Robillard lit quelques *considérations sur l'intervention du jury dans les affaires civiles*. Cette lecture donne lieu à une discussion, à laquelle prennent part MM. Decès et H. Paris.

La Séance est levée à 9 heures et demie.

Digitized by Google

Lecture de M. Al. Henret.

—

PHILOSOPHIE MÉDICALE. — LA MÉDECINE, SCIENCE.

—

Messieurs,

Je monte bien tard à cette tribune, où j'aurais dû venir depuis longtemps déjà vous remercier de l'honneur insigne que vous m'avez conféré en m'appelant parmi vous. Ce retard me permet au moins de vous dire que ma gratitude est restée la même qu'au premier jour; et, quoique je n'aie pu tarder à venir ici vous l'exprimer, je dois néanmoins avouer que j'y ai été amené un peu précipitamment par l'avis officiel de notre secrétaire qui, rigide observateur du règlement, m'a rappelé que moi, novice, j'avais un peu oublié l'un de ses articles et l'un des plus importants, sans doute, celui qui stimule l'activité laborieuse de l'Académie, et lui défend, sous peine de péché mortel, une trop nonchalante quiétude. — Donc, Messieurs, sans attendre de nouvelles sommations, je m'exécute; heureux si, quand je descendrai de cette tribune, je n'ai point à regretter d'avoir rompu un silence que le sentiment du devoir me dit avoir été trop long, que votre bienveillante sympathie me dira peut-être ne pas avoir été trop court.

Digitized by Google

Les occupations absorbantes de la pratique médicale ont ce côté intéressant, qu'elles mettent à chaque instant la pensée aux prises avec l'un des problèmes les plus difficiles de la philosophie ; je veux dire, les lois qui régissent l'organisme humain, et je cherchais à apporter à cette grande œuvre mon humble part de travail, quand j'ai été arraché comme vous tous à la sphère habituelle de mes occupations, pour contempler avec un intérêt passionné, je l'avoue, les mouvements grandioses et terribles de ces organismes complexes qu'on appelle les peuples, et dont les cataclysmes saisissent l'âme d'une émotion bien autrement puissante.

Aujourd'hui, je rentre dans le cercle plus modeste mais aussi difficile de mes travaux habituels, à la recherche de la vérité en médecine, sujet abstrait, et que j'aurais hésité à traiter devant vous à cause des difficultés énormes qu'il présente, s'il ne me paraissait urgent de faire une fois au moins connaître la médecine aux gens du monde.

Je vois dans cette enceinte des savants, des hommes de lettres, des artistes, et nous, médecins, que sommes-nous ? Quelle place devons-nous occuper dans une Académie ? Représentons-nous une science, un art ? Ou bien ne sommes-nous que les héritiers de ces héros à toge doctorale, que Molière a flagellés de son immortelle ironie ? Qu'il nous soit permis, à nous que cette question touche de si près, de la soumettre à votre appréciation Dans le monde, Messieurs, il n'est personne qui ne considère comme un complément indispensable d'instruction la connaissance, au moins élémentaire, des sciences physiques, chimiques, naturelles, etc. De médecine, on ne s'en

Digitized by Google

occupe nullement ; ce qui n'empêche point nos spirituels sceptiques de venir, d'un air de triomphe et comme s'ils nous avaient acculés jusqu'à nos derniers retranchements, nous demander : Pourquoi l'opium fait-il dormir ?

Mais j'ai hâte d'arriver au cœur de la question qui est une des plus ardues de la philosophie médicale ; et je commence tout d'abord, afin de dégager votre esprit de toute incertitude, par poser nettement la conclusion de mon travail : la médecine est une science exacte.

Une science me paraît constituée, quand elle a un objet d'études bien déterminé, et quand elle possède des principes certains desquels découlent logiquement toutes les vérités secondaires.

La médecine a-t-elle un objet d'études bien déterminé ? Première question qu'il semble oiseux de poser, et qui pourtant est l'un des éléments les plus sérieux de la solution du problème.

Que si l'on déroule aux yeux d'un homme étranger à la science le tableau de toutes les souffrances humaines, en considérant la variété indéfinie des douleurs qu'on lui exposera, les différences si nombreuses des constitutions individuelles, le nombre illimité des causes physiques et morales qui peuvent déranger l'harmonie de cette organisation si délicate et si compliquée, à coup sûr il proclamera en médecine le chaos le plus complet, et défiera l'intelligence de découvrir une seule règle fixe au milieu de ce désordre ; mais qu'il poursuive sans découragement l'étude de toutes les manifestations du mal, qu'il observe attentivement leurs successions, leurs changements, leurs terminaisons, leur enchaînement,

Digitized by Google

leurs causes ; qu'il regarde avec un soin religieux toutes les analogies, tous les points de contact de phénomènes en apparence opposés ; qu'après avoir, par une analyse rigoureuse, apprécié la valeur de chaque phénomène isolé, il réunisse dans un même cadre tous ceux qui se lient par une affinité irrécusable, qu'il complète cette synthèse féconde en poursuivant les restes saisissables de la maladie sur le cadavre, théâtre muet maintenant, sur lequel tout à l'heure se déroulaient, d'une manière frappante, tous les actes de la vie, et alors il comprendra que chacune de ces souffrances se lie fatalement à celle qui la précède et à celle qui la suit ; que tous les phénomènes qui se manifestent simultanément sont le produit de faits supérieurs qui les gouvernent et les associent ; que ce désordre apparent couvre, pour qui sait y regarder, un ordre sublime ; que dans l'organisation humaine, enfin, le mal aussi a ses lois immuables. — Oui, c'est là ce que nous apprend l'observation attentive des maladies ; c'est là aussi ce que nous enseigne la tradition séculaire de notre science ; c'est ce que proclamait, à la fin du 17e siècle, Sydenham, l'Hippocrate anglais, en disant qu'en médecine les descriptions et les classifications peuvent et doivent être établies comme en histoire naturelle. — Oui, les maladies constituent des espèces bien distinctes, dont on peut à coup sûr tracer le tableau dans les détails les plus minutieux, de même qu'on examine tous les caractères distinctifs d'une plante. Les maladies ont leurs caractères propres, personnels, si je puis ainsi dire, de façon que chacune constitue une individualité distincte, complète, absolue. Cette individualité originelle persiste quand même et toujours pendant toute la durée de

Digitized by Google

la maladie ; elle existe en vertu du principe particulier qui est la cause, et qui rend la maladie une, indivisible, constamment identique à elle-même, à ce point que la fluxion de poitrine, la fièvre typhoïde, le choléra, la peste, ne peuvent pas plus se transformer en une autre maladie, qu'un peuplier, pour me servir d'une comparaison triviale, ne peut se transformer en un chêne, qu'un chien, en parcourant les périodes successives de son existence, ne peut devenir un cheval ou un éléphant. Voilà le principe, je veux dire le produit de l'observation des siècles dans sa rigueur la plus absolue. C'est là une vérité fondamentale dont, malheureusement, un grand nombre de médecins méconnaissent encore la portée.

Est-ce à dire que la pratique nous présente toujours cette analyse toute faite, cet isolement absolu, mathématique de l'espèce morbide? — Non, sans doute. — C'est surtout dans les phénomènes de la vie que se remarquent les transitions si insensibles et même si déliées au milieu desquelles l'œil de l'observateur s'égare inévitablement quand il n'est point dirigé par les principes qui lui montrent toujours deux routes parallèles marquées de signes différents : — la vérité, l'erreur. Nous voyons, dans la succession sériaire des êtres créés, les espèces les plus dissemblables unies dans une longue chaîne par des anneaux intermédiaires qui, à mesure qu'ils s'approchent, perdent quelques-uns de leurs caractères principaux et arrivent presque à se confondre au point de contact. Que de ressemblance entre deux espèces animales et végétales voisines! — que de ressemblance entre ces dernières plantes chez lesquelles on trouve à peine un rudiment d'organisation, et ces commencements d'animaux, si je puis ainsi dire, chez

Digitized by Google

lesquels la vie elle-même est le caractère le plus difficile à constater ! De même, en médecine, nous voyons les espèces voisines se rapprocher par un grand nombre de symptômes ; mais à mesure que les maladies deviennent plus complexes et plus élevées dans l'échelle pathologique, un plus grand nombre de caractères frappent l'observateur, et lui font déterminer, d'une manière précise, l'espèce, la variété, l'individu.

De même encore que nous voyons certaines espèces végétales ou animales donner lieu, par des rapprochements sexuels, à des espèces intermédiaires ; de même aussi nous voyons les formes morbides analogues constituer, par la simultanéité d'action des causes qui les produisent, des formes mixtes qui relèvent à la fois des deux principes producteurs. Sans doute, la grande difficulté c'est qu'au milieu de ces variétés innombrables, l'esprit saisisse ces caractères si ténus, qu'il les analyse tous pour en apprécier la valeur ; qu'il les rapproche pour arriver, par la synthèse, à reconstituer l'ensemble et à le nommer. — Mais ceci est le domaine de l'art. — Au point de vue de la science, le principe que j'ai émis n'en est pas moins immuable ; la vérité en est absolue.

Mais ce n'est là que la moitié de la question. — Ces maladies, dont nous venons de déterminer la forme, l'espèce, dont nous avons désigné les individus par des noms propres, est-il vrai qu'elles sont gouvernées par des lois? — Cette question, Messieurs, est plus ardue encore que la première qui se trouve résolue par les descriptions détaillées que nous ont transmises les auteurs de tous les siècles. — La seconde appelle l'intervention de l'intelligence humaine

Digitized by Google

puisqu'elle repose sur la conception des rapports entre la cause morbifique et tous les effets qui en découlent, et sur l'étude comparative de tous ces rapports pour chaque espèce morbide particulière. — Ici se présente tout d'abord la question la plus épineuse de la philosophie, la question des causes. — Il faut, Messieurs, qu'il n'y ait pas entre nous de malentendu, d'arrière-pensée ; et, pour ne point réveiller les luttes éteintes de la scholastique, je dirai en deux mots que je ne crois pas qu'il soit possible à l'intelligence humaine de découvrir une seule cause. — Ce que nous appelons habituellement cause, n'est tout simplement que le rapport de deux faits. — Voilà ma profession de foi philosophique, je la livre sans défense et sans discussion.

En médecine, c'est de même : point de causes premières à rechercher ; mais le rapport d'un fait générateur à un fait engendré à découvrir. — La question ainsi posée est encore immense et elle est bien loin, il faut l'avouer, d'être résolue dans tous les détails; mais ce que les investigations des siècles, jointes aux méditations de tous les médecins philosophes, ont amassé de matériaux est immense, et tous les éléments, les problèmes, conduisent à cette solution que la cause première de la maladie engendre l'espèce morbide, qui se développe et se modifie suivant les lois particulières de l'organisme, et ces lois sont facilement saisissables pour toutes les espèces morbides bien connues.— Ainsi, les maladies se développent en vertu des lois qui leur sont spéciales et qui les gouvernent immuablement. Qu'on ne croie donc pas que la médecine n'est que de la physique et de la chimie vivante. — Non, jamais on ne pourra me persuader que l'estomac humain ne soit qu'un creuset, — les vaisseaux des

Digitized by Google

tubes élastiques, les fibres de nos muscles des filaments extensibles et contractiles, les filets nerveux des conducteurs électriques.

Non, au dessus de tout cela il y a une force éternelle qui se montre dans tous les phénomènes organiques, qui règle leur durée, leurs formes, leurs combinaisons. — Cette force, nous pouvons en écrire la formule dans tous les actes isolés de l'organisme ; mais, dans son ensemble, elle est pour nous un impénétrable mystère: c'est la vie.

Et qu'il me soit permis de protester ici contre les accusations dont la médecine a souvent été l'objet ; oui, sans doute, il y a peu de temps que nous pouvons affirmer l'exactitude de la médecine comme science, cela tient à ce que l'objet de son étude avait été déterminé d'une manière incomplète. Il ne fallait rien moins que le travail des siècles pour établir avec précision le caractère de chaque individualité morbide, et ce travail a prodigieusement avancé depuis cinquante années. Mais, qu'on ne l'oublie pas, si nous résumons toutes ces magnifiques découvertes de détail pour nous élever à la considération synthétique des lois, nous sommes ramenés au dogme éternel, formulé par le plus grand génie médical, Hippocrate. Rencontre providentielle qui fait qu'à un intervalle de plus de deux mille ans, la génération moderne, appuyée sur toute la tradition médicale, retrouve, sur le chemin des vérités laborieusement conquises, un principe sorti complet et par intuition d'une tête inspirée.

Pour bien préciser en quoi consiste l'exactitude de la science médicale, il est bon de la comparer aux autres sciences et de chercher à assigner quel rang

Digitized by Google

elle occupe au milieu d'elles. — Et d'abord, il est bien entendu que nous écartons de tout parallèle la science mathématique; il faut remarquer toutefois qu'il y a moins de différence qu'on ne peut le croire, entre les vérités de l'ordre mathématique et les vérités de l'ordre moral ou physique. — Toute la différence est dans le plus ou moins d'évidence des faits primitifs. L'enchainement logique n'est pas plus rigoureux dans l'une que dans les autres. Quand un fait physique ou moral a obtenu sa démonstration évidente, il peut conduire à des vérités d'ordre supérieur aussi irrécusables que le sont les axiomes ou les théorèmes une fois démontrés. Ceci posé, nous voyons que la physique et la chimie sont constituées comme science depuis que l'observation a établi l'irrécusable évidence de certains faits et que la synthèse a reconstitué l'ensemble des découvertes de détail pour découvrir les lois. — L'étude des mouvements des corps avec l'attraction pour principe, voilà la physique; l'étude de leurs combinaisons intimes avec l'affinité pour loi, voilà la chimie. — L'étude des actions organiques des êtres vivants avec la force vitale, voilà la physiologie. — L'étude des maladies avec leur immutabilité pour dogme, voilà la médecine.

Ici pourtant, nous arrivons à un ordre de faits plus difficiles déjà que ceux des sciences précédemment indiquées; car leur caractère essentiel comme celui de tous les attributs d'un être vivant, c'est la mobilité.

Quelle différence, en effet, entre observer les modifications que subit un corps sous l'influence de la chaleur, de l'électricité, étudier les décompositions et les recompositions d'une substance par le feu, les

Digitized by Google

acides, la pile voltaïque; ou bien suivre dans toutes ses transformations cet ensemble si complexe qu'on appelle la maladie, et dont chaque élément isolé présente tant de variations successives depuis la lésion matérielle, que l'œil peut voir et la main toucher, jusqu'à cette abstraction si insaisissable et si mobile qu'on appelle la douleur.

C'est là le lien, la transition entre les sciences physiques et les sciences psychologiques. — C'est pourquoi la médecine se pose avec la physiologie dont elle est toutefois bien distincte sur la limite des deux mondes. — Le monde matériel, le monde moral. C'est pourquoi, nous devons l'avouer humblement, la médecine est l'une des études les plus longues, les plus difficiles. — C'est pourquoi elle réclame, dans l'interprétation de ses faits, la logique la plus rigoureuse, le mode de philosopher le plus droit. En revanche, elle présente au penseur les compensations intellectuelles les plus grandes.

Tout ceci, Messieurs, n'est qu'un côté de la question; car, la médecine considérée comme science, il faut voir ce qu'elle est au point de vue de l'art, et c'est là pour l'humanité, qui y est, hélas! trop souvent intéressée, le point capital. Ce que le malade demande, ce ne sont point des spéculations théoriques, il veut tout simplement qu'on le guérisse. Il m'a semblé, Messieurs, que, dans une Académie, la médecine devait surtout montrer en quoi elle se rattache à la philosophie générale. J'ai voulu, au risque de vous paraître trop abstrait, vous faire pénétrer au cœur de la question, élever le problème sur le terrain des principes absolus. Je voudrais, si l'Académie veut bien me permettre de détourner

Digitized by Google

quelquefois son attention de travaux littéraires sans contredit plus attrayants, vous exposer ce qu'est la médecine, comme art ; — vous faire voir que nous possédons en médecine, comme dans les autres sciences, d'incontestables vérités ; — vous montrer en quoi les différents systèmes de philosophie ont influé, à différentes époques, sur les dogmes fondamentaux de la science ; — comment, enfin, la médecine, née de toutes les douleurs de l'humanité, développée dans son enfance, au milieu de toutes les horreurs de la maladie et de la mort, peut enfin se présenter à l'homme avec la conscience de sa valeur et de son utilité ; et, prenant pour compagne la morale qui guérit les douleurs de l'âme, comme la médecine guérit les souffrances du corps, le conduire, au nom de toutes les espérances que le passé ne lui donne pas le droit de répudier, dans les voies plus faciles de sa destinée.

Digitized by Google

BULLETIN RÉTROSPECTIF.

Communication de M. Natalis Rondot.

BIBLIOGRAPHIE CHINOISE.

I.

A CHINESE COMMERCIAL GUIDE, *consisting of a collection of details and regulations respecting foreign trade with China. By the late hon* J. R. MORRISON, *Second edition, Macao, S. Wells Williams. 1844.* 1 vol. in-8° imprimé sur papier de bambou.

Cet ouvrage, qui porte la date de 1844, n'a été ni écrit, ni compilé, ni publié par John Robert Morrison, qui est mort le 29 août 1843. Il est dû à M. S. Wells Williams, qui avoue dans la préface que cette édition ne contient en effet qu'un très petit nombre de pages du *Guide commercial* de 1834. Les journaux anglais de Hong-kong ont vivement blâmé M. Williams d'avoir, pour assurer la vente de son volume, couvert du nom célèbre de Morrison une compilation utile, sans doute, mais que ne recommande aucun travail remarquable.

Cet ouvrage, divisé en quatre chapitres et terminé par un appendice, se compose de 280 pages.

Le chapitre premier est consacré à la partie hydrographique et nautique. Il renferme, sous le titre de *Sailing directions for the coast of China*, douze notices dues aux officiers de la marine royale anglaise, capit. Collinson, Kellet, Drinkwater Béthune, lieut^ts^ Milbank, Nolloth, Johnson, et publiées antérieurement

Digitized by Google

pour la plupart dans le *Chinese Repository*, vol. x et xii. Le n° 9, *Notices of places on the coast of China*, écrit par J. R. Morrison et inséré dans le *Chinese Repository*, vol. v, p. 337-357, a été revu et augmenté de faits assez intéressants. Il est à regretter que l'éditeur ne l'ait pas fait suivre du travail complémentaire sur les côtes S.-E., E. et N.-E., publié par le *Chinese Repository* de 1837, vol. vi, p. 8 à 16. La liste (n° 11) des latitudes et longitudes des positions entre *Emouij* et *Chang-haïe* aurait pu être également complétée utilement par de plus larges emprunts faits à la table des pp. 273 à 278 du vol. x du *Chin. Repository*.

Chapitre deuxième : Commerce étranger avec la Chine. Nous ne concevons point comment M. Williams a pu écrire dans sa préface que cette partie était presque entièrement nouvelle (*almost entirely new*), car non seulement aucun des articles dont elle se compose n'est original, mais la révision a été en plusieurs endroits insuffisante ou incorrecte.

Parmi les douze sections de cette deuxième division, quelques-unes ont été préparées et rédigées avec soin, et nous devons reconnaître que l'éditeur a su utiliser avec bonheur l'ouvrage de Morrison, ainsi que le *Companion to the anglo-chinese kalendar for 1832* de ce même hisologue, le *Canton almanack for 1832* de W. W. Wood et la *China opened* (vol. ii, p. 79 et suiv.) de Ch. Gutzlaff. Son travail a une valeur réelle et sera toujours consulté avec profit par les négociants et les capitaines de navires. — Un document officiel (les *General regulations*, etc., annexées au tarif) remplit la 2e section. — 3e et 5e : *Tabulas statements regarding the foreign import and*

Digitized by Google

export trade with China, p. 95 à 100 et p. 127 à 131. C'est une reproduction textuelle des Etats commerciaux dressés en 1842 par Robert Thom, lorsqu'il poursuivait avec les commissaires chinois les négociations pour établir le tarif; ils ont été publiés à Canton, en deux feuilles grand in-folio. — Sections 4 et 6 : Descriptions des articles d'importation et d'exportation. J. R. Morrison avait déjà publié ces notices en 1834, dans le *Chinese Repository*, vol. II, pp. 447 à 472, sous le titre de *Imports and exports of Canton;* il avait puisé une grande partie de ses matériaux dans Crawfurd *(History of the Indian archipelago)*, Milburn *(Oriental commerce)*, Mac Culloch *(Dictionary of commerce*, etc) et Hooper *(Medical dictionary)*, et s'était en même temps renseigné auprès des négociants indigènes et étrangers de Canton. Il est à regretter que M. Morrison dont l'expérience et les connaissances étaient si étendues, n'ait pas pris soin de vérifier l'exactitude des descriptions ou des faits qu'il reproduisait, et de multiplier les informations pratiques. — M. W. Williams a introduit dans le travail de Morrison les notes publiées par M. Thom à l'appui de ses États du mouvement commercial, et quelques bonnes additions; mais on doit lui reprocher d'avoir tantôt supprimé, tantôt maintenu l'indication des prix : dans le premier cas, la lacune n'a pas été comblée; dans le second, les chiffres de 1834 n'ont point été remplacés par ceux applicables à 1844. Nous regrettons aussi qu'il n'ait pas donné à l'article *Thé* un résumé substantiel de la monographie qu'il a insérée dans le *Chinese Repository*, vol. VIII, pp. 132 à 164, et qu'il n'ait pas accueilli avec plus de réserve les appréciations qu'on lui a fournies sur l'importance de divers commerces. Ainsi,

Digitized by Google

page 142, il est dit que l'exportation du thé est de 57 millions de livres, tandis qu'elle a été, en réalité, en 1843-44, de 70 millions de livres. Pour l'opium, M. Williams se trompe de 20 pour cent ; il est étrange qu'il ait ignoré que l'importation des opiums du Bengale, de Malwa et de Turquie s'élevait, à l'époque où il écrivait, à 37,000 caisses du prix moyen de 750 piastres, qui faisaient sortir de Chine une somme annuelle de 137 millions 1/2 de francs en lingots et en piastres. Le *Friend of China* a relevé plusieurs de ces erreurs ; nous ne le suivrons pas plus longtemps dans ses critiques, mais nous dirons avec lui que l'ouvrage qui nous occupe se rapporte plutôt au commerce passé qu'aux affaires actuelles de la Chine, et qu'il ne convient pas de l'admettre et de le citer comme *autorité*.

La section VII : *Statements concerning the duties levied and the manner of their disposal*, pp. 145 à 149, est extraite textuellement des États du commerce étranger avec la Chine, de Robert Thom. — La liste des noms chinois des articles portés au Tarif est établie d'après l'*English and chinese Vocabulary* de l'éditeur. Nous y signalerons quelques négligences ; on y lit, p. 156 : *Broad-cloths*, *spanish-stripes*, *habit-cloths*, etc., *ta-ni* ou *to-lo-né*. — *To-lo-né* s'applique ordinairement aux draps russes, et *ta-ni* aux *broad-cloths* ; mais le *spanish-stripe*, l'*habit* et le *ladies-cloth* sont connus sous le nom de *siau-ni* ; il n'est pas non plus exact que *siau-ni* et *pih-ki* désignent les *long-ells*, les casimirs et les flanelles ; *pih-ki* correspond exactement à *long-ell*, la flanelle s'appelle *fa-la-gnïn*, etc.

Le tarif et les règlements en vigueur à la douane

Digitized by Google

de Macao avaient été déjà traduits en anglais et imprimés (en janvier 1844) sous le titre de *Pauta geral d'alfandega da cidade de Macao.*

La 1ere et la 9e sections, bien que puisées en partie dans le Guide commercial de 1834, qui lui-même avait emprunté ses informations à des écrits antérieurs, ont été refondues avec assez de talent par M. Williams; elles sont augmentées de détails essentiels, appropriées aux circonstances actuelles, et forment un manuel qui sera toujours utilement consulté. Nous aurions désiré voir reproduire, à titre de document historique, le travail de M. Morrison sur l'ancien tarif (*Ch. comm. Guide*, III, pp. 31 à 41), et donner plus de développements à la notice sur le commerce de contrebande, qui est plus complète dans le Guide de 1834 (p. 28).

Le chapitre IV est réservé aux monnaies, poids et mesures de l'extrême Orient. Il est presque tout entier de Morrison; l'éditeur y a annexé quelques extraits intéressants de la Chrestomathie cantonnaise de M. Bridgman et a recueilli dans les ouvrages les plus estimés (Taberd, Neubold, Fischer, etc.), ou recherché aux sources originales les appréciations plus sûres des valeurs monétaires et métriques du Japon, de la Cochinchine, de Siam, de Singapore, etc. Il est resté, néanmoins, plusieurs erreurs; nous citerons entre autres la tare de Manille qui est égale, non pas à 33 pouces 1/2 (0m 851), mais à 835 millimètres; le tael, qui est à Kiakhta, suivant le *Guide du commerce de la Russie avec la Chine* (en russe), de 8 zolotniks et non pas d'environ 8 3/4.

Nous ne nous occuperons point des tables, des formules, des comptes-faits, des détails sur le commerce

Digitized by Google

des métaux précieux, les changes, les titres, les conversions des monnaies, etc., et des diverses informations réunies dans l'appendice. Ils ont été compilés et classés avec intelligence ; leur exactitude est incontestée, et ils sont depuis longtemps, sous des formes diverses, dans toutes les factoreries des ports de Chine.

Bien que le Guide de M. Wells Williams laisse beaucoup à désirer, et que l'on ne puisse attacher aux renseignements qu'il présente une entière confiance, cet ouvrage n'en est pas moins un excellent manuel du commerce de Chine dont la lecture offre un sérieux intérêt.

REIMS. — P. REGNIER, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

Digitized by Google

SÉANCES

ET

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ANNÉE 1847-1848.

N^os^ 17 18 & 19.

Séance du 7 Juillet 1848.

PRÉSIDENCE DE M. H. LANDOUZY.

Étaient présents MM. Saubinet, Robillard, Bandeville, Bouché de Sorbon, L. Fanart, Nanquette, Querry, Leconte, J.-J. Maquart, Eug. Courmeaux, F. Pinon, Aubriot, V. Tourneur, Henriot, H. Paris, Lechat et Sornin, membres titulaires ;

Et MM. Rattier, de Maizières et Duchesne, membres correspondants.

CORRESPONDANCE.

Deux mémoires sur l'*exploitation de la tourbe*, adressés à l'Académie pour le prochain concours. Ces mémoires sont renvoyés à l'examen de MM. Fanart, Lechat et Sornin.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

1° *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 4e semestre de 1847 et 1er semestre de 1848.

2° *Concours agricole du canton de Douvres, compte-rendu publié par la Société royale d'agriculture et de commerce de Caen.*

3° *Notice sur Marguerite Lejeune, de la Délivrande*, lue à la réunion agricole de Douvres, par M. Hébert.

4° *Extrait des séances de la Société royale d'agriculture et de commerce de Caen*, par M. G. Mancel, vice-secrétaire ; années 1845 et 1846.

5° *Journal de la Société d'agriculture du département des Ardennes*, juin 1848.

6° *Essai poétique sur la campagne de Revin*, par M. Lépine, membre correspondant.

7° *Recueil de l'Académie des Jeux floraux*, 1848.

8° *Chant de douleur sur la mort du maréchal Ney*, par M. Chéri Pauffin, membre correspondant. Plusieurs exemplaires.

LECTURES.

M. H. Paris lit *quelques Réflexions sur la mort de Châteaubriant.*

M. Lechat rend compte des opérations de la commission chargée de soumettre à l'Académie les questions des concours pour l'année 1849. — MM. Saubinet, Leconte et Henriot sont adjoints à cette commission pour proposer la question d'agriculture.

M. Nanquette lit un rapport de M. Querry sur le *Cours complet de philosophie*, par M. Rattier, professeur au lycée de Reims.

Digitized by Google

Une commission, composée du conseil d'administration et de MM. Decès, Nanquette, Sornin et Genaudet, est chargée de préparer la liste des candidats qui devront être présentés aux prochaines élections.

Ces élections auront lieu vendredi 14 juillet.

Séance du 14 Juillet 1848.

—

PRÉSIDENCE DE M. H. LANDOUZY.

—

Étaient présents : Mgr l'Archevêque, MM. Ruinart de Brimont, Saubinet, Bandeville, Bouché de Sorbon, L. Fanart, Nanquette, Querry, Gobet, Leconte, Max. Sutaine, J.-J. Maquart, Louis-Lucas, Eug. Courmeaux, Aubriot, V. Tourneur, Ern. Arnould, Gosset-Aubert, F. Henriot-Delamotte, Dubois, L.-H. Midoc, Decès, Lechat, Al. Henrot et Sornin.

Conformément à son règlement et après avoir entendu le rapport de M. Bandeville, organe de la commission des élections, l'Académie procède aux élections du 1er semestre, au renouvellement intégral du bureau et au renouvellement partiel du conseil d'administration.

Élection des membres titulaires.

Sont nommés au scrutin secret :

MM. Gainet, Velly, Gérardin, Deleutre, Petitbon, Harel, Pierret.

Digitized by Google

Élection des membres correspondants.

Sont proclamés membres correspondants de l'Académie :

MM. Girardin, Pierquin, Varennes, de Pontaumont, Tempier, Guichemerre, de Bonnay.

Renouvellement des membres du bureau.

Sont proclamés membres du bureau pour l'année 1848-1849 :

Mgr l'Archevêque, *président.*

M. Dubois, *vice-président.*

M. Bandeville, *secrétaire-général.*

M. Ern. Arnould, *secrétaire-archiviste.*

M. Saubinet, *trésorier.*

M. H. Landouzy est nommé membre du conseil d'administration.

La nomination d'un second membre du conseil est renvoyée à la prochaine séance.

—

L'Académie renvoie à une commission composée de MM. Querry, Gobet, Aubriot, Eug. Courmeaux, Ern. Arnould et L.-H. Midoc, l'examen de la proposition suivante, laquelle était signée par dix membres :

Addition au règlement :

« Dorénavant, la commission qui sera chargée de préparer les élections, ne pourra se composer de plus de neuf membres.

« Le président, le vice-président et le secrétaire-général seront membres de droit.

« Le rapporteur devra indiquer le nombre de voix obtenu par chaque candidat dans le sein de la commission.

Digitized by Google

Séance du 31 Juillet 1848.

PRÉSIDENCE DE M. H. LANDOUZY.

Étaient présents : Mgr l'Archevêque, MM. Saubinet, Robillard, Bandeville, Bouché de Sorbon, L. Fanart, Nanquette, Querry, Leconte, M. Sutaine, J.-J. Maquart, Duquenelle, F.-L. Clicquot, F. Pinon, Aubriot, V. Tourneur, Ern. Arnould, Gosset-Aubert, Henriot-Delamotte, Dubois, H. Paris, L.-H. Midoc, Decès, Genaudet, Lechat, Al. Henrot, Sornin, Gainet, Velly, Deleutre, A. Harel et Pierret, membres titulaires;

Et MM. De Maizières, Lejeune, Rattier, Maillet, Duchesne, Goulet, Leuschenring et Honoré Thomas, membres correspondants.

Les procès-verbaux des deux dernières séances sont lus et adoptés sans réclamation.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'instruction publique annonce à l'Académie que, tout en regrettant que l'état des crédits littéraires de son département ne lui permette pas d'accorder une subvention importante pour la publication des œuvres complètes de Flodoard, il a décidé, par arrêté du 18 juillet 1848, qu'une somme de *quatre cents francs* serait allouée à la Compagnie à titre d'encouragement éventuel, et en témoignage de l'intérêt qu'il porte à ses travaux.

Digitized by Google

M. Soilly, membre titulaire, ancien proviseur du lycée de Reims, adresse à l'Académie sa démission.

M. Pierret, membre correspondant, accepte avec reconnaissance le titre de membre titulaire qui lui a été conféré dans la dernière séance.

BIBLIOGRAPHIE.

1° *Bulletin des travaux du Comice agricole du département de la Marne*, année 1847, n° 2.

2° *Une voix près d'un tombeau*, ou *Douleur et résignation;* brochure en vers, par M. l'abbé Clerc, de Besançon, membre correspondant.

3° *Rapport sur le concours ouvert par la Société d'agriculture de la Marne, sur la question douanière, lu dans la séance publique de cette Société le 21 décembre 1846*, par M. Eugène Perrier.

4° *Bulletin de la Société d'agriculture, du commerce, des sciences et des arts, de Boulogne-sur-mer*, n° 52, avril 1848.

5° *Notice lue à la Société géologique de France, le 17 avril 1848, à l'occasion de la mort de M. Charles Porro, de Côme, l'un de ses membres.*

6° *Comptes-rendus des séances de l'Académie des sciences*, t. XXVII, n° 1. — M. Sornin, rapporteur.

7° *Journal des Savants*, n° de juin 1848.

M. de Maizières fait hommage d'un travail intitulé: *Nouvelle architecture navale;* ce mémoire est renvoyé à l'examen d'une commission composée de MM. Henriot, Gosset, Sornin et Lechat.

Digitized by Google

MÉMOIRES ET COMMUNICATIONS

DES MEMBRES ET DES CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE.

Après avoir entendu M. V. Tourneur, organe de la commission, précédemment nommée pour organiser la séance publique annuelle, l'Académie décide que le jour de cette séance est fixé au jeudi 10 août prochain.

M. Lechat, rapporteur de la commission chargée de présenter à l'Académie les diverses questions destinées aux prochains concours, formule ses conclusions qui sont adoptées par l'Académie, après quelques modifications.

M. Bouché de Sorbon, au nom d'une commission chargée d'examiner la question d'économie politique, fait un rapport dans lequel il expose les motifs qui ont déterminé la commission à ne proposer qu'une mention honorable pour le mémoire n° 2. L'Académie adopte ces conclusions.

M. H. Paris fait connaître les décisions de la commission chargée d'examiner les mémoires du concours pour la question historique.

M. Lechat donne également les conclusions de son rapport sur les mémoires du concours relatif à l'extraction de la tourbe

M. Sornin, au nom d'une commission chargée de proposer des médailles d'encouragement, indique les personnes que la commission a jugées dignes de ces récompenses.

M. Max. Sutaine lit un rapport sur le travail de M. de Maizières, intitulé : *Question sur l'amélioration du sort des ouvriers.*

Digitized by Google

M. Bouché de Sorbon est nommé au scrutin secret troisième membre du conseil d'administration.

MM. Wagner, Guillemin, Tarbé de St-Hardouin et Soilly, sont nommés membres honoraires.

Lecture de M. l'abbé Querry,

SUR LE COURS COMPLET DE PHILOSOPHIE,

par M. RATTIER.

M. Rattier, professeur de philosophie au lycée de Reims, l'un de nos associés correspondants, a publié, dans les années 1843 et 1844, un *Cours complet de philosophie*, en 4 volumes in-12. Il en a fait hommage à la Compagnie.

A la forme et au style de cet ouvrage, on juge que l'auteur écrit non seulement pour ses élèves, mais pour tous ceux qui ont le goût des études sérieuses et utiles. En évitant le genre trop concis des livres didactiques et en y répandant avec une juste mesure les agréments de la bonne littérature, il s'est assuré l'entrée des meilleures bibliothèques, et le suffrage de quiconque entreprendra de le lire.

Prétendre analyser en une lecture de quelques instants des matières si abondantes et si variées, ce serait s'exposer au reproche de n'inspirer à ses auditeurs que l'ennui, au lieu de l'intérêt dont cet ouvrage est vraiment digne. Ce ne sera point

Digitized by Google

compromettre cet intérêt que de s'en tenir à vous exposer le plan d'après lequel il est conçu et la manière dont il est développé.

Vous le savez, Messieurs, la philosophie, en style pédagogique, est cette classe par laquelle les jeunes élèves achèvent leur cours de belles-lettres, et d'où ils s'élancent dans la carrière de ces hautes sciences qui ouvrent la voie des fonctions les plus éminentes de la société. Cette année de philosophie est généralement considérée comme un passage aride, semé de telles aspérités, qu'un dernier et héroïque effort est devenu nécessaire pour le franchir. On s'y résigne, parce que de là résultera cette émancipation complète de la dure et sévère discipline du collége. Une telle opinion est peu flatteuse, sans doute; mais il faut se demander si c'est à la science de la philosophie ou à la manière dont elle est enseignée, qu'il faut en attribuer la cause.

Si nous ouvrons les livres classiques de philosophie, nous trouverons la plupart, indépendamment de la langue dans laquelle ils sont écrits, composés de définitions au premier aspect incompréhensibles, hérissés de termes barbares et inusités, dans l'explication des régles de la logique et dans les traités de métaphysique. Ces premières difficultés une fois surmontées, la science philosophique présente, à la vérité, plus d'agréments lorsque surviennent les discussions sur l'existence de Dieu, sur la spiritualité et l'immortalité de l'âme. Toutefois, ces questions s'offrent sans liaison entr'elles, sans filiation logique avec ce qui précède; elles semblent amenées comme par le hasard, perdant par là même une grande partie de l'intérêt qu'elles devraient inspirer.

Digitized by Google

Tel est le thème obligé de tous les cours de philosophie. M. Rattier devait l'adopter ; mais en prenant ces éléments pour base de son travail, il a su les combiner de manière à faire de la philosophie l'année la plus attrayante et la plus féconde en résultats pour la formation du cœur et de l'esprit de ses élèves.

Ayant à diriger de jeunes imaginations sur lesquelles les impressions des sens sont toutes puissantes, c'est par des images et des descriptions qu'il inaugurera ses leçons. Les questions abstraites de principes et de métaphysique viendront en leur temps, à titre de diversion et de contraste, afin que l'esprit trouve une espèce de délassement en les étudiant. Procédant par voie d'analyse, déduisant chaque description nouvelle de celle qui la précède, toutes les vérités seront développées sans fatigue et sans efforts, comme l'eau d'un fleuve est entraînée par le flot qui s'avance, et pressée par le flot qui la suit. Le jugement des élèves se trouvera formé par des principes gravés en caractères ineffaçables ; rien ne sera plus à redouter des funestes effets du doute et des préjugés.

La philosophie, selon M. Rattier, c'est l'étude de l'homme. Le premier objet qu'il offre à l'examen c'est l'homme lui-même. Le cours commence par la physiologie humaine ; la description des organes de nos sens et les faits admirables que l'on y découvre, sont de nature à passionner vivement l'esprit des élèves, et à leur inspirer, dès les premières leçons, une émulation qui, soutenue par les mêmes moyens, assurera au professeur un succès constant jusqu'à la fin.

De la physiologie l'élève sera conduit insensiblement à la psychologie. L'examen des faits qui se développent dans l'intérieur de l'homme amène à cette

Digitized by Google

conclusion que l'homme est composé de deux substances, l'une matérielle et l'autre spirituelle. D'observations en observations, cette partie spirituelle, que nous nommons l'âme, se manifeste avec toutes ses opérations et toutes ses facultés. Une foule de questions incidentes, propres à jeter un grand jour sur la nature de cette âme, viennent à divers intervalles soulager l'application que nécessitait une étude aussi importante. Ces questions sont celles de l'invention du langage, du somnambulisme, du magnétisme, de la phrénologie et de l'âme des bêtes.

Ces développements intéressants remplissent la moitié du cours de philosophie; ainsi le jeune élève, dans cette première partie de l'année qui ne se présentait à lui que sous un aspect effrayant, n'a trouvé sur son chemin que de riantes images. L'amour et l'estime qu'il a naturellement de lui-même ont été constamment flattés. Il a appris à se mieux connaître : par son corps et par son âme, il est la plus belle et la plus noble des créatures; tout ce qui l'entoure lui est inférieur et lui est soumis; en s'aimant et en s'estimant, il se respectera davantage. Quand il sera temps de lui révéler qu'au dessus de lui existe un être tout puissant duquel il tire son existence, que sa dépendance de cet être lui impose des devoirs d'obéissance et de respect; que les autres hommes, ses semblables, ayant une dignité égale à la sienne, méritent son estime et sa bienveillance, il le comprendra sans peine, et ce sera sans efforts qu'il poursuivra cette nouvelle série des études philosophiques.

La suite des idées semblait nous y conduire naturellement; mais l'étude de la logique faisant essentiellement partie du cours de philosophie, c'est ici que

Digitized by Google

M. Rattier place le développement des principes et des règles du raisonnement. Son élève est habitué à la réflexion, il l'a forcé à se replier souvent sur lui-même pour apprendre à se connaître ; le moment est venu de lui enseigner la manière de procéder dans la découverte des vérités, en lui montrant les fondements de la certitude et la cause des erreurs capables de corrompre son intelligence. L'auteur, toujours fidèle à son plan, a dégagé ce traité de logique de tout ce qui eût été de nature à fatiguer l'esprit de son élève. Il trouve à s'y reposer dans une multitude de traits historiques et dans l'exposé des moyens que nous avons de discerner la vérité.

Après cette préparation indispensable, le professeur nous ramène à la série d'investigations dont l'excursion dans les règles de la logique nous avait détournés.

Un écueil était à éviter, c'était de présenter la découverte des grandes vérités métaphysiques et morales dont les preuves et le développement vont nous être présentés, comme le produit de la sagacité et de la perspicacité de la raison humaine. M. Rattier nous précautionne contre cette erreur, en flétrissant un paradoxe que l'on a souvent cité d'après un célèbre auteur, savoir : que *si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer*. Cette assertion, dit-il (1), « n'est au fond » qu'une absurdité, car la connaissance de Dieu n'est » nécessaire à l'homme que parce que Dieu existe ; » s'il n'existait pas, non seulement on ne pourrait » pas l'inventer, mais l'homme n'aurait besoin ni de » croire à son existence, ni de la supposer. Car,

(1) Tome IV, page 6,

Digitized by Google

» s'il était possible qu'il existât un monde d'où la di-
» vinité fût absente, ce monde apparemment serait
» fait de manière à pouvoir se passer d'elle. Si Dieu
» n'existait pas, toutes les conséquences qui découlent
» pour l'homme du principe de son existence n'exis-
» teraient pas non plus. Ces conséquences ne seraient
» donc pas nécessaires ; elles seraient de plus incom-
» préhensibles : ces conséquences n'existent et ne sont
» déduites de leur principe, que parce que ce principe
» est un fait. »

Ainsi, avant que de procéder aux preuves de l'existence de Dieu, cette existence est déjà un fait, qui est connu par la société, dans la conscience de laquelle il repose par suite d'une révélation primitive. C'est une vérité que de nombreuses erreurs ont pu altérer dans certains détails, mais n'ont jamais pu détruire entièrement.

Cette conscience du genre humain tout entier sera la source où il puisera cette foule de vérités qu'il va mettre dans tout leur jour, en les vengeant des attaques dont elles ont été l'objet, et en les dégageant de tout ce que les passions et l'ignorance de l'homme avaient imaginé pour les obscurcir.

« L'homme n'invente pas Dieu (1), dit-il, mais
» il n'invente pas plus la vie future et l'immortalité
» de l'âme qu'il n'invente la divinité. Et comment
» pourrait-il s'attribuer une existence ultérieure, lui
» qui ne peut pas disposer d'un seul moment dans
» l'avenir? Nous savons aujourd'hui infailliblement que
» notre âme est une substance simple, indivisible,
» impérissable, destinée à des récompenses ou à des

(1) Tome IV, page 467.

Digitized by Google

» peines éternelles, selon qu'elle a bien ou mal ac-
» compli la volonté divine. Mais les premiers hommes
» le savaient-ils ? Savaient-ils seulement s'ils avaient
» une âme ? S'ils le savaient, qui oserait dire qu'ils
» l'avaient deviné sans le secours d'aucune révélation?
» Si notre âme n'était immortelle que parce que nous
» nous le sommes dit à nous-mêmes, si nous n'avions
» d'autre gage de sa durée indéfinie que nos inductions
» et nos raisonnements, nous courrions grand risque
» de tomber à cet égard dans un doute déplorable,
» comme le prouvent tant de systèmes de philosophie,
» et entr'autres le matérialisme ! Sur quoi donc peut
» reposer la certitude humaine quant à cette grande
» question ? Sur quelque chose de plus infaillible que
» le raisonnement ; sur le témoignage de Dieu-même
» avec lequel notre raison se trouve d'ailleurs si bien
» d'accord. Dieu a parlé aux hommes, et voilà ce qui
» nous inspire une confiance bien autrement absolue
» que toutes les affirmations de la philosophie, qui
» ne sont du reste que le reflet des traditions révé-
» lées ? »

Vous avez, Messieurs, dans ces deux citations avec une idée du style de l'auteur, la clef du trésor où il va puiser les pensées qu'il développe à ses élèves. Le grand fait de l'établissement du christianisme et des améliorations de toute espèce qu'il a opérées dans la société, devait attirer son attention, il a consacré plusieurs belles pages à son explication. Il ne passe même sous silence presqu'aucune de ces matières qui à notre époque sont devenues un sujet de polémique entre les défenseurs et les adversaires de la foi catholique. L'unité de l'espèce humaine, la chûte du premier homme, l'indissolubilité du lien conjugal, la légitimité de la propriété, le droit à la liberté ; ce sont autant de thèses

Digitized by Google

qu'il a posées ; en les trouvant dans cet ouvrage on serait tenté de croire qu'il vient de les publier, tant elles paraissent dictées pour les besoins de notre temps.

Il pourrait vous paraître, d'après l'analyse succincte qui vient d'en être faite, qu'une lacune existe dans le plan suivi par M. Rattier, puisque nous n'y voyons point de place pour l'histoire de la philosophie et des divers systèmes qui, selon les temps et les lieux, se sont produits dans l'enseignement de cette science. Il est vrai qu'il n'y est pas autrement question de ces systèmes, que par la réfutation des erreurs nombreuses qu'ils ont jetées dans le monde. Mais, l'auteur fidèle à la détermination qu'il avait prise en dressant le plan de son livre, de n'exposer à ses élèves aucune de ces questions qui pourraient être hors de la portée de leur intelligence, s'est contenté de faire un précis très-abrégé de ces divers systèmes, et encore l'a-t-il placé dans son introduction. Il en a dit assez pour l'utilité que cette étude peut avoir.

Dans cet ouvrage tout est d'une rigoureuse orthodoxie si ce n'est peut-être un endroit, où les conséquences d'un principe seraient poussées au delà de leurs limites légitimes. C'est dans la thèse sur la chûte du premier homme, quand pour prouver cette chûte, il s'appuie sur l'impossibilité où Dieu se fût trouvé, à raison de sa sagesse et de sa bonté infinies, de créer l'homme dans son état actuel : en ce point il est allé au delà de l'enseignement de l'Église. Mais cette erreur, très-excusable, ne peut-être dangereuse.

Un reproche que l'on pourrait faire à M. Rattier, dans ce temps où l'on a tant de choses à lire, et où par conséquent on se laisse facilement prévenir contre les ouvrages volumineux et de longue haleine, ce serait

Digitized by Google

d'avoir consacré quatre volumes au développement de son cours de philosophie. A une autre époque cet inconvénient eut été un des mérites de son œuvre. Je crains qu'aujourd'hui il ne soit un obstacle à sa propagation, et par conséquent qu'elle n'obtienne pas les heureux résultats que l'on serait en droit d'en attendre, et qui sont dans les vœux de son auteur.

En résumé, le cours de philosophie de M. Rattier est consciencieusement exécuté d'après un plan qui ne peut-être que le fruit d'une longue expérience dans l'art d'enseigner. C'est un de ces rares ouvrages qui nous rappelent aujourd'hui ceux que l'on publiait pour la jeunesse au temps du sage et vertueux Rollin. Ce livre restera et aura toujours le suffrage des hommes graves et studieux parce qu'il est plein de pensées, de recherches et de documents.

REIMS. — P. REGNIER, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

Digitized by Google

SÉANCES

ET

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ANNÉE 1847-1848.

N° 20.

Séance publique du 10 Août 1848.

PRÉSIDENCE DE M. H. LANDOUZY.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2 dans la grande salle du palais archiépiscopal, en présence d'une nombreuse assemblée.

M. Landouzy, président annuel, Mgr l'Archevêque, président d'honneur, MM. Bandeville, secrétaire-général; Arnould, secrétaire-archiviste; Saubinet, trésorier, prennent place au bureau.

MM. Poisson, sous-préfet de Reims; Sirebeau, président du tribunal civil; Werlé, président du tribunal de commerce; Maldan, membre de l'administration municipale provisoire, occupent des siéges d'honneur à droite et à gauche du bureau.

Digitized by Google

Sont présents : MM. Ruinart de Brimont, Robillard, Bouché de Sorbon, L. Fanart, Nanquette, Contant, Gobet, J.-J. Maquart, Duquénelle, Eug. Courmeaux, Pinon, Aubriot, F. Henriot-Delamotte, Dubois, H. Paris, L.-H. Midoc, Lechat, Al. Henrot, Sornin, Gainet, Gérardin, Velly, Deleutre, Petitbon, Harel et Pierret, membres titulaires ;

M. Bara, membre honoraire ;

Et MM. Auger, de Bonnay, Charlier, Duchesne, Godinot, Goulet-Collet, Ladevèse, Lejeune, Leleu d'Aubilly, Leuschenring, Leroux, de Maizières, Perrault, Petit, Pierquin, Rattier, Villeminot, et de Vroïl, membres correspondants.

ORDRE DU JOUR.

M. Landouzy, président, prononce le discours d'ouverture.

M. Bandeville, secrétaire-général, rend compte des travaux de l'Académie pendant l'année 1847-1848.

M. H. Paris fait un rapport, au nom de la commission chargée d'examiner les mémoires sur la *Question historique*.

M. Bouché lit également un rapport sur la question d'*Économie politique*.

M. Genaudet donne lecture d'une *Étude sur Béranger*.

M. Arnould, secrétaire-archiviste, fait connaître les questions mises au concours pour l'année 1848-1849.

M. Bandeville proclame les prix et les médailles d'encouragement décernées par l'Académie.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

Digitized by Google

DISCOURS D'OUVERTURE,

par M. LANDOUZY, président.

MESSIEURS,

Si l'Académie a dépassé cette année le terme fixé par son règlement pour rendre compte de ses travaux, ce n'est pas assurément qu'elle ait pu ressentir aucun contre-coup de nos commotions politiques.

Mais au milieu de ces graves préoccupations qui ont assiégé tantôt la nation, tantôt la cité, n'eût-ce pas été plus qu'un contre-sens de provoquer une de ces réunions dont la première condition est la paix des âmes et le calme des esprits ?

Nous l'avons ainsi compris, Messieurs, et peut-être aurions-nous ajourné encore, si, d'un autre côté, nous n'avions voulu comme protester, par cette séance même, contre ce préjugé dont l'écho est venu jusqu'à nous, et qui tendrait à faire considérer les institutions républicaines comme défavorables aux institutions littéraires

Eh ! comment les lettres, si libérales de leur nature qu'elles ont fondé la seule république qui ait, sans secousse, traversé tous les âges, pourraient-elles recevoir de la France nouvelle une fatale influence ?

Dieu merci ! nous ne sommes plus au temps où Virgile n'aurait pu vivre sans Auguste, ni Molière

Digitized by Google

sans Louis XIV. Ce sont les grands évènements, et non plus les grands hommes, qui dominent aujourd'hui, il faut bien le reconnaître, le mouvement intellectuel ; et, sans contrevenir à nos statuts, en apportant ici la moindre parole de politique, nous devons cependant nous rassurer nous-mêmes ; et, pour l'honneur du pays et pour l'honneur des lettres, combattre cette pensée qu'une constitution plus conforme à la dignité de l'homme, plus favorable à l'émancipation de son esprit, au développement de sa raison, à l'intelligence de ses droits, à l'accomplissement de ses devoirs, puisse jamais nuire aux progrès des arts libéraux.

Serait-ce donc que la poésie deviendrait moins belle, inspirée par la liberté ?

Serait-ce que la littérature deviendrait moins riche, quand elle aura pour mission d'éclairer les masses par d'utiles enseignements, au lieu de la corrompre par de spirituelles frivolités ?

Sans doute, les révolutions des gouvernements influent plus qu'on ne croit sur les révolutions de l'intelligence ; mais le bon goût n'a rien à perdre à une révolution dans notre littérature, et la morale a tout à y gagner.

Que les sciences naturelles se dirigent plus spécialement vers l'agriculture, si délaissée jusqu'ici ; les sciences physiques, vers les industries nécessaires ; les sciences économiques, vers les améliorations sociales ; la philosophie, vers le progrès moral ; l'histoire, vers la politique ; les lettres, vers l'éducation autant que vers l'instruction ; que la poésie, enfin, et les arts fassent pénétrer jusqu'au centre les sentiments du beau et du bon restés surtout à la surface ; et cette réforme

Digitized by Google

intellectuelle, issue de la réforme politique, en assurera à son tour le triomphe le plus légitime et le plus durable.

L'histoire est là, d'ailleurs, pour nous rappeler ce que furent les lettres sous les gouvernements libres; et certes, quelle qu'ait été, à diverses époques, la perfection de notre littérature, jamais la France n'a eu l'orgueil de la comparer à ce goût attique si pur qu'il est toujours resté comme type, à cette philosophie si sublime que l'évangile seul a pu la surpasser, et qui ont élevé si haut la gloire des démocraties grecques.

Aussi, Messieurs, quand Platon excluait les poètes de sa république idéale, et quand Caton en excluait les savants, ce n'était ni la science, ni la poésie qu'ils voulaient proscrire : mais parmi les poètes, ceux qui livrent leurs vers à la haine, à l'envie, à l'argent ou à d'autres vices; mais parmi les savants, ces philosophes (car la philosophie résumait alors, à elle seule, toutes les sciences), ces philosophes, ou plutôt ces sophistes qui pervertissent les nations, sous prétexte de les instruire.

Ce n'est assurément ni Homère, ni Pline, ni Pythagore, ni Tacite, que Rome ou Athènes eussent exilés jamais de leur territoire. Et, croyez-le bien, quand les ombres illustres qui planent sur le Parthénon et sur le Capitole ont entendu s'écrouler, il y a quelques mois, les derniers débris de notre oligarchie, ce n'est ni le premier des penseurs, ni le premier des sages qui ont pu s'étonner de voir notre république gouvernée à sa naissance par le premier de nos poètes et par le premier de nos savants.

Toutefois, Messieurs, je me hâte de l'ajouter, ici,

Digitized by Google

comme en toute chose humaine, le mal, s'il n'était prévenu, se trouverait peut-être à côté du bien.

Le danger de la démocratie mal interprêtée, en effet, c'est que l'égalité politique ne fasse croire à l'égalité intellectuelle.

Par cela seul qu'on est l'égal de tout le monde en droit, on se croit l'égal de tout le monde en science, en génie, en vertu.

Comme on croit pouvoir aspirer à tout, on croit pouvoir tout dédaigner. On veut tout savoir, particulièrement ce qu'on n'a jamais appris.

Le moindre poète exige les premières directions; le moindre savant, les premières ambassades; le moindre publiciste, les premiers ministères.

L'administrateur, à son tour, veut se passer des conseils de la science; le politique, des conseils de l'histoire.

On dirait que, dans cette marche rapide des évènements, chacun craint de rester en arrière par un instant de réflexion. Aussi reconnaît-on à leurs œuvres éphémères tous ces esprits forts qui méprisent la théorie, les uns par impuissance de la comprendre, les autres pour sembler plus pratiques. Comme si la théorie était autre chose que la lumière de la pratique; comme si l'on pouvait bien parler sans savoir ce qu'on dit, ou bien agir sans savoir ce qu'on fait.

Le moindre mal de l'égalité ainsi comprise, serait d'éteindre, il faut l'avouer, toute force morale, toute émulation, et d'assurer le règne de la médiocrité en amenant au dédain de tous les mérites.

En serait-il ainsi dans notre nouvelle ère, après

Digitized by Google

les dures épreuves que nous avons subies? Non, sans doute. Notre bon sens proverbial reconnaîtra que, si le droit est inné, le savoir est acquis. Et, une fois revenue cette sérénité nécessaire aux peuples comme aux hommes pour exercer dans toute sa plénitude la puissance de leur raison, la supériorité morale et intellectuelle restera consacrée dans nos mœurs, comme l'égalité civile et politique dans nos lois, et nous aurons définitivement conquis tous les bienfaits de la démocratie, sans en avoir conservé les passions et les préjugés.

Loin, donc, de nous laisser dominer par cette déplorable idée que la république des lettres puisse souffrir de la république des peuples, nous reconnaissons, Messieurs, que si les institutions scientifiques ont jamais dû redoubler de zèle, c'est, sans contredit, au moment où la civilisation va commencer une nouvelle période, en rendant les plus hauts degrés d'instruction accessibles à tous.

Plus le niveau des études s'élèvera, plus notre mission prendra d'importance. Plus les recherches individuelles se multiplieront, plus il faudra de foyers publics pour les discuter et les expérimenter.

Comme on voyait jadis grandir les temples à mesure que s'étendait la foi, on verra grandir les sociétés savantes à mesure que s'étendra le culte de la science.

On a souvent rappelé aux académies l'épigramme de Voltaire contre la société de Soissons, « *cette fille si* » *sage qu'elle n'avait jamais fait parler d'elle*, » mais en omettant toujours de citer l'opinion sérieuse qu'il en porte, lorsqu'il les juge sérieusement. « Les aca- » démies, *dit le philosophe de Ferney*, (1) ont pro-

(1) Dict. philos. art. Académies.

Digitized by Google

» duit dans les provinces des avantages signalés; » elles ont fait naître l'émulation; elles ont forcé au » travail, accoutumé les jeunes gens à de bonnes » études, dissipé l'ignorance et les préjugés de quel- » ques villes, inspiré la politesse, et chassé, autant » qu'on peut le faire, le pédantisme. »

C'est qu'en effet, déjà, au dix-huitième siècle, certaines de ces compagnies avaient un éclat que les plus spirituelles critiques n'auraient pu faire oublier.

C'est à l'académie de Toulouse qu'un magistrat, qui faisait des mathématiques pour se distraire de la jurisprudence, avait communiqué sur le calcul différentiel des travaux que la France vient de réimprimer par une loi, et qu'elle oppose avec orgueil à Leibnitz et à Newton.

C'est à l'Académie de Bordeaux que Montesquieu avait lu ses premières pages de l'Esprit des lois.

C'est à celle de Dijon que Rousseau avait adressé son célèbre paradoxe contre la civilisation, et, plus tard, son discours sur l'inégalité des hommes.

Enfin, et c'est un fait presqu'ignoré que je tiens à rappeler ici, c'est dans une académie naissante des Etats-Unis qu'avait été inaugurée la découverte des paratonnerres. Un imprimeur de Philadelphie, qui faisait de la physique, comme le magistrat de Toulouse des mathématiques, par passe-temps, avait été chargé d'essayer devant la société les instruments d'électricité qu'elle venait de recevoir d'Angleterre, et aussitôt ces expériences lui avaient révélé la théorie des orages.

Mais Franklin, qui proclamait que « *nul ne doit se* » *mêler d'expériences, s'il ne sait percer avec une* » *scie, ni scier avec une vrille,* » n'avait pas besoin des instruments d'Europe pour arracher aux cieux les secrets de la foudre.

Digitized by Google

Pour unique appareil, il prend par un temps orageux, le cerf-volant de son fils, et attache une clé au bas de la corde, ne doutant pas que le métal n'amène bientôt jusqu'à terre le fluide des nuages. Mais le tonnerre grondait en vain, et Franklin allait abandonner l'expérience, quand survient une pluie légère qui mouille la corde, tant le génie, lui-même, a besoin du hasard, et la corde amène aussitôt les éclairs dans la clé.

Le nuage plus intense, la corde plus humide, et Franklin était foudroyé, comme le fut, dix ans plus tard, Richmann, en répétant le même essai dans son cabinet.

Quelques jours après, Franklin déposait sur le bureau de la société de lecture une maison de bois préservée par une tige aiguë des effets électriques ; et, en peu d'années, l'Amérique était couverte de paratonnerres. Je pourrais ajouter : était couverte d'académies : car, soit l'influence de Franklin, qui les animait par son exemple, soit l'influence de Washington, qui les dotait de ses richesses, on ne trouverait en aucun pays une impulsion, sinon aussi puissante, au moins aussi prompte de la part des sociétés savantes.

Fermat et Franklin pour les sciences, Montesquieu et Rousseau pour les lettres, ne montrent-ils pas, Messieurs, tout ce que peuvent l'émulation et l'occasion dans nos académies, même dans les plus modestes ?

Peut-être, sans le concours de Dijon, Jean-Jacques, qui n'avait guère fait jusqu'à trente-sept ans que de médiocres articles de musique, fut-il resté bien longtemps encore simple commis chez un fermier-général. Mais, ayant lu par hasard le programme de la question,

Digitized by Google

dans le Mercure de France, « *à l'instant*, dit-il, *je devins un autre homme, et je vis un autre univers.* »

Peut-être, sans son éloge de Colbert, où le lauréat laissait deviner l'économiste, Necker n'eût-il jamais déployé cette profondeur de vues qui devait l'appeler au ministère; tant il est vrai que l'occasion fait aussi les grands hommes !

Peut-être, sans le concours de l'Académie d'Aix, M. Thiers eût-il entrepris trop tard les monuments historiques qui ont illustré son nom !

Peut-être, enfin, pour parler aussi de nos gloires locales, sans l'Académie de Besançon, le savant prélat qui nous présidait l'an dernier, n'eût-il pas donné à ses travaux dogmatiques cette activité puissante qui le désignait comme émule et bientôt comme successeur de Gerbert !

Tel, en effet, que cette paresse inhérente, dit-on, au talent, et qui paraît même pour certains un ingénieux moyen de se faire, à peu de frais, une réputation d'esprit, tel, dis-je, que sa paresse empêcherait d'embrasser spontanément un sujet sur lequel il peut verser la lumière, y donnera tout à coup un labeur opiniâtre, si un concours lui fournit l'occasion du travail, si l'amour-propre lui fait une loi du succès.

Tel, dont les méditations restent sans fruit, absorbées par trop de points différents, produira promptement une œuvre utile, dès qu'une question mise en discussion publique aura définitivement fixé son esprit et stimulé sa plume.

Tel, enfin, qui aurait continué des tentatives supérieures à ses forces, ou un mode inférieur à ses moyens, trouve, dans l'indépendance des jugements

Digitized by Google

académiques, un précieux antidote aux ovations de famille si fécondes en tristes résultats.

Peut-être, au lieu de Mérope et de la Henriade, n'aurions-nous que des poèmes secondaires, si l'académie française eut couronné les premiers vers que Voltaire avait envoyés au concours ?

Pour montrer l'importance des anciennes sociétés de province, il suffirait, on l'a vu, d'en écrire l'histoire. Pour montrer la valeur des nouvelles, il suffirait de faire remarquer comment elles ont compris leur mission et suivi leur siècle; comment elles ont ajouté à la théorie pure toutes les applications pratiques ; comment, en un mot, elles ont fait beaucoup plus que ne conseille Horace, en sacrifiant presqu'entièrement l'agréable à l'utile dans les lettres et dans les sciences.

« *Les intrigants méprisent les lettres et les sciences*, » dit l'illustre chancelier Bacon, *les simples se contentent* » *de les admirer, les sages seuls savent en tirer parti.* »

Nous imiterons les sages, Messieurs, et nous ferons en sorte que notre Académie, par sa constance à exciter l'émulation, par son zèle à évoquer les souvenirs précieux de la cité, par son empressement à encourager les travaux utiles, continue à justifier sa devise « *servare et augere* » conserver et augmenter tout ce qui, sous les rapports moraux, matériels et intellectuels, peut véritablement servir au pays de Reims.

Digitized by Google

Compte-rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1847-1848,

par M. l'abbé BANDEVILLE, secrétaire-général.

—

Il est un certain nombre de figures de rhétorique à l'usage des secrétaires qui rendent compte des travaux d'une académie. Dans un humble et modeste exorde on demande grâce pour son incapacité avec d'autant plus d'abandon qu'on espère bien n'être pas pris au mot; ou bien on s'accuse à l'avance d'être à la fois et trop court et trop long : trop court pour ses confrères, dont on ne peut faire valoir toutes les œuvres; trop long pour l'assemblée, dont on craint de fatiguer l'attention; etc... Plus que tout autre peut-être j'aurais besoin de ces précautions oratoires; et pourtant je vous demande la permission de n'en pas user. J'aurais tort, sans doute, si c'était pour me distinguer des autres; mais vous m'approuverez, je l'espère, quand je vous aurai dit que c'est uniquement pour être plus court.

Donc, sans autre préambule, je me hâte d'entrer en matière et de vous dire que, cette année, les lettres et les sciences, bien qu'un peu effarouchées par le bruit des orages politiques, n'ont pourtant pas fait défaut à l'Académie de Reims plus que les années précédentes.

Et d'abord, l'archéologie, par l'organe de M. Duquénelle, est venue nous parler de plusieurs objets d'antiquité trouvés à Reims pendant l'année 1847. — Elle nous a présenté, par l'entremise de M. Failly, notre correspondant à Lyon, le *fac simile* d'un sceau de bronze

Digitized by Google

trouvé en Champagne, et qui pourrait bien avoir appartenu à Reims. Nous attendons, pour plus de renseignements, le rapport de la commission qui, depuis longtemps, examine ce sceau, et ne peut manquer de nous éclairer. — M. Duchesne nous a donné une note sur deux dalles qui couvraient jadis les tombeaux de deux abbés de St-Nicaise, et qui ornent aujourd'hui la cour d'une maison dans la rue St-Guillaume. Ces dalles ont été dessinées par le crayon de notre confrère M. J.-J. Maquart.

Que de belles choses j'aurais à vous dire, si j'en avais le temps, sur un joli bijou gothique, en or, trouvé, il y a un peu plus d'un an, dans la démolition des remparts, et décrit par M. Eug. Courmeaux. Cette bague a été soigneusement examinée par deux de nos confrères; tous deux ont déchiffré avec une admirable facilité la devise qui l'entoure; seulement, l'un a lu par le haut, l'autre par le bas; l'un à gauche, l'autre à droite; le premier a vu presque un sens, le second pas du tout. Qui donc mettra nos deux savants d'accord? Peut-être un troisième archéologue, qui leur donnera tort à tous les deux.

En nous faisant connaître un grand ouvrage italien du P. Marchi, M. l'abbé Pierret nous a conduits, avec le fil d'Ariane, au milieu de cet immense dédale qu'on appelle les catacombes de Rome. Il nous a montré les chrétiens des premiers siècles creusant de leurs mains cette gigantesque nécropole pour y déposer les innombrables victimes que moissonnaient les persécutions, et prier en paix, sous la terre, auprès des restes de ceux qui priaient pour eux dans le ciel. — A propos de tombeaux, M. Liénard, de Châlons, nous a fait lire toute une épitaphe sur le bas-relief qui décore le tombeau de Jovin, dans notre cathédrale : les personnages de ce bas-relief ne sont autre chose, selon lui, que les figures allégoriques des différentes victoires remportées par l'illustre général des armées romaines. Mais M. Pierret,

Digitized by Google

dans un rapport sur ce travail de notre correspondant, s'appuie sur des motifs assez spécieux pour présenter une interprétation toute contraire ; il croit voir, lui, dans ce tableau, l'image de la vie avec ses différents âges, et de la mort au milieu de ses victimes. Choisisse qui voudra entre ces deux versions.

Je vous ai parlé bien longuement d'archéologie, et pourtant je ne vous ai rien dit encore de l'inscription trouvée dans le couvent des Célestins de Sens, et communiquée par M. Deleutre; de l'inscription demandée à l'Académie, pour le tombeau actuel de St-Remi, par M. l'abbé Aubert; d'un mémoire *sur des Monnaies Champenoises* présenté par M. E. Jolibois; de la *Numismatique mérovingienne considérée dans ses rapports avec la géographie*, par M. Ch. Robert; de l'*Explication de quelques monnaies baronales inédites*, par M. A Barthélemy ; d'une *Notice sur la cathédrale de Metz*, offerte par M. du Coëtlosquet. Mais à une table si abondamment servie, il faut savoir se modérer.

Je passe aux travaux d'histoire. — Je vous parlerais de l'*Histoire de la ville de Rethel*, publiée par M. E. Jolibois, *de la Statistique monumentale du département des Ardennes*, dressée par M. J. Hubert, de l'*Histoire de l'abbaye d'Hautvillers*, offerte par M. Pierquin, si je ne craignais d'empiéter sur le rapport qui doit vous être présenté par un de nos confrères sur le concours historique. Je vous signalerais *Raoul de Rayneval, ou la Normandie au XIV^e^ siècle*, par M. de Pontaumont, devenu depuis peu de jours notre correspondant, si le rapport qu'en a fait M. Robillard ne le faisait connaître beaucoup mieux que tout ce que je pourrais dire. Je vous rappellerais les *Essais sur la noblesse des environs de Ste Ménéhould*, par M. Ponsinet, s'ils n'étaient la suite d'autres essais du même auteur, dont on vous a déjà entretenus. J'analyserais la *Vie de Charles V* et celle de *Jeanne d'Arc*, par M. Barthélemy, si la réputation

Digitized by Google

méritée de l'auteur ne me dispensait de ce soin. — Citons, du moins en passant, le *coup-d'œil* jeté par M. F. Pinon *sur l'Histoire de la fronde*, *par M. de St-Aulaire*; sept petites pages pour apprécier toute l'histoire d'une époque comme la fronde, c'est bien peu; mais pour un simple coup-d'œil, n'est-ce pas bien assez?

Il ne s'est pas passé peut-être une seule année sans que le nom du cardinal de Lorraine ait retenti dans l'enceinte de l'Académie. Ne nous en plaignons pas : le nom du fondateur de l'Université de Reims est assez beau pour mériter de faire écho. C'est ainsi que l'avait compris un de nos confrères, que nous regrettons, M. Guillemin, qui avait fait du grand cardinal une étude approfondie, et qui l'avait pris pour sujet de la thèse qu'il avait à soutenir avant de parvenir au doctorat. Sincère admirateur de celui dont il a retracé la vie, M. Guillemin n'hésite pas à se faire son champion contre les clameurs de l'esprit de parti, et à le placer parmi les plus illustres représentants de l'église gallicane et parmi les plus grands ministres de la royauté française. » — J'aurais encore à vous parler d'une autre thèse de notre confrère; mais elle est en latin; et, par respect pour les dames qui nous écoutent, je me contenterai de vous dire que M. Monnot des Angles nous en a fait le plus pompeux éloge.

Dans un siècle éminemment positif, la véritable philosophie a peu d'attraits : tout ce qui n'a pas un côté matériellement utile est généralement peu prisé. Est-ce donc une raison pour que l'Académie néglige les questions philosophiques? C'est pour elle, au contraire, un motif de s'en occuper davantage, afin de la remettre en honneur. Car, à quoi bon, nous disait M. Nanquette, après Gioberti, dans le rapport qu'il faisait sur l'*Introduction à l'étude de la philosophie*, traduite de l'italien par MM. Tourneur et Defourny, « à quoi bon trouver de nouveaux calculs, inventer de nouvelles machines, découvrir de nouvelles forces et de nouveaux prodiges dans

Digitized by Google

la nature, si les âmes deviennent molles, les mœurs corrompues, la vertu inappréciée ; si le honteux égoïsme acquiert un empire plus vaste et plus puissant? » Aussi M. Nanquette ne craint pas de proclamer avec l'auteur italien, la philosophie « la science première, la science mère, la science des sciences, et même, sous un rapport, la science universelle. Seule, dit-il, elle peut rendre raison de tout ce qui fait l'objet de nos connaissances; seule, elle fournit aux autres sciences les principes d'où elles partent, le sujet sur lequel elles travaillent, la méthode qui les guide; en elle est le premier terme et le dernier, la base et le faîte du savoir. » Mais, pour ne pas tomber du haut rang qu'elle doit occuper, pour ne rien perdre de l'empire qu'elle doit exercer, il faut que la philosophie se maintienne dans son élément, c'est-à-dire, les principes du vrai; il ne faut pas surtout que, sous pretexte de sortir de l'ornière commune et des sentiers battus, elle s'engage et s'égare dans le labyrinthe de l'erreur. Le vrai, voilà son chemin, c'est le seul qu'elle doive suivre.

C'est celui qu'a suivi M. Rattier dans son *Cours complet de philosophie*, livre qu'il a su rendre intéressant, malgré le sérieux des questions qu'il traite ; livre auquel M. l'abbé Querry a donné les plus justes éloges dans le compte qu'il en a rendu. — Ne quittons pas M. Rattier sans mentionner le rapport qu'il nous a fait sur un discours envoyé par M. Guichemère, de Laon, et intitulé *de l'Esprit de la jeunesse*.

M. de Maizières, dont le génie semble se multiplier pour suivre la science dans toutes les voies où elle s'engage, s'est mis cette année à la poursuite de la philosophie, et nous a donné des dissertations sur la *Théorie des idées innées* et sur le *Libre arbitre*.

M. le docteur Remi avait fait hommage à l'académie d'un livre intitulé *de la Vie et de la Mort*. Sous un pareil titre un livre sorti de la plume d'un médecin devait

Digitized by Google

tout naturellement être soumis à l'examen d'un docteur en médecine. M. Landouzy, n'y trouvant rien de médical, l'avait fait adresser à la section de philosophie. M. Nanquette, à son tour, n'y voyant rien de philosophique, voulait le renvoyer à la section de médecine. Heureusement M. de Maizière s'est mis entre les deux académiciens, leur a pris le livre qu'ils se renvoyaient réciproquement; et, l'examinant au double point de vue de la science et de la philosophie, il a su déterminer le point précis où il devait être placé. Toujours est-il que nous devons à ce débat, ou plutôt à quelques assertions du livre si bien balloté, un curieux travail de M. Nanquette sur les *époques préadamites*, c'est-à-dire, sur la durée des jours de la création, et sur le temps plus ou moins long qui s'est écoulé entre l'époque de la création primitive, désignée dans l'Écriture par ces mots *In principio*, et l'œuvre des six jours, qui commence à la production de la lumière.

La philosophie nous amène assez directement aux sciences morales et politiques. Un des premiers en date que vous rencontrerez sur ce terrain, c'est votre secrétaire. Délégué par vous au congrès de Tours, il a dû vous dire ce qui s'y était fait, et surtout il ne pouvait passer sous silence la visite faite par le congrès à la colonie agricole de Mettray, où tant de pauvres enfants, égarés par l'oisiveté, l'ignorance et la misère, avant d'avoir pu discerner le mal, sont ramenés à la vertu par le travail, l'instruction, et principalement par la religion. Quand je me rappelle ce que j'ai vu dans cette colonie, je ne puis que douloureusement abaisser mes regards sur les petits malheureux qui couvrent le pavé de nos rues, et parmi lesquels le crime s'apprête à lever ses recrues, tandis que Mettray pourrait en faire, en peu de temps, des ouvriers laborieux et honnêtes, des citoyens utiles et vertueux. — Ce que j'ai pensé, ce que j'ai senti à Mettray, d'autres

Digitized by Google

l'ont pensé et senti comme moi, témoin les *Trois jours à Mettray*, que nous a adressés notre confrère, M. Paul Huot, dont Reims aime toujours à se souvenir.

« Il est, nous a dit M. l'abbé Gainet, il est une question qui a le triste privilège d'être continuellement à l'ordre du jour sans obtenir encore de solution : c'est le paupérisme. » Et pourtant combien de fois cette grave question n'a-t-elle pas été agitée! Depuis ceux qui mettent au service de l'indigent leur langue et leur plume, jusqu'à ceux qui leur ouvrent leur cœur et leur bourse, tous appellent, tous cherchent un remède à ce triste cancer qui ronge la société au cœur. Les sympathies de l'Académie sont acquises à ces hommes généreux qui travaillent sérieusement à améliorer le sort du malheureux; elle applaudit à leurs efforts, jusqu'à ce qu'elle puisse applaudir à leurs succès. Mais en même temps elle repousse avec mépris ces théories creuses que des rêveurs vont chercher dans les régions de l'impossible, et qui ne font qu'étendre la plaie. Elle flétrit avec indignation ces doctrines insensées qui proclament que la propriété est un vol, et dont la conséquence, malheureusement trop bien sentie, est que le pillage est une restitution.

Qu'elle est bien plus sage la voie qu'ont suivie MM. Robert-Guyart et Gainet, pour trouver la solution de cet important problème! Tous deux, ils ont vu dans la dépravation une des principales causes du paupérisme; tous deux ils ont proposé comme remède la moralisation des classes souffrantes. Mais là, leurs idées ne sont plus les mêmes. M. Robert-Guyart, dont M. Bouché nous a fait connaître les idées, prétend arriver à son but en augmentant la sévérité du code pénal : il fait surtout la guerre à l'ivrognerie : il proscrit les boissons alcooliques, auxquelles il substitue la tasse de café, substance, selon lui, essentiellement civili-

Digitized by Google

satrice; quant aux ivrognes, il les condamne sans miséricorde, dès la troisième faute, *aux travaux forcés à perpétuité* etc., etc. M. Gainet, bien moins sévére, croit que tous les efforts pour moraliser l'ouvrier intempérant doivent prendre leur appui dans une autorité supérieure à celle de l'homme, et que « la religion seule peut régénérer cette classe de citoyens, à qui tant de circonstances fatales ont fait une si triste position. » Toutefois il ne néglige pas les moyens humains, et il voudrait voir créer de vastes, de nombreuses colonies agricoles, au moyen desquelles, « on pourrait faire écouler, au profit de l'agriculture, des bonnes mœurs et de l'ordre public, la surabondance de la population manufacturière qui existe dans nos grandes cités. » Enfin, aux yeux de notre confrère, « les moyens qui empêchent la chute, qui alimentent le travail, qui éloignent les crises, voilà les remèdes réguliers et permanents qui atteignent le mal à sa source. » — Unissant ses recherches à celles des précédents, M. de Maizière s'est occupé surtout des ouvriers et des moyens d'améliorer leur condition. Puissent les vues de M. de Maizière, dirons-nous, avec M. Max. Sutaine, ne pas demeurer toujours à l'état de théorie, et arriver bientôt à une heureuse application !

M. Mortier des Noyers nous a parlé des sous-officiers de l'armée, et tout en rendant justice à la pensée qui qui a crée, pour leur faciliter les moyens d'avancement, des écoles de second dégré dans les régiments, il signale les causes qui ont empêché ces écoles de donner les heureux résultats qu'on en attendait.

Je voudrais pouvoir faire connaître, autrement que par une simple citation, *l'Histoire de la caisse d'escompte*, ouvrage d'à-propos que nous a adressé notre correspondant, M. Léon Say; mais un travail de cette nature et de cette importance ne s'analyse pas en

Digitized by Google

quelques lignes : je suis donc réduit à vous renvoyer aux comptes-rendus de nos séances.

Parmi les travaux sur la législation, j'ai à vous citer le *traité des institutions complémentaires du régime pénitentiaire*, dont M. Bonneville a fait hommage à l'Académie. M. Bouché de Sorbon, chargé de l'examen de cet ouvrage, a payé un juste tribut d'éloges aux idées de l'auteur, qui toutes ont pour but l'amélioration morale de ceux que la justice est obligée de punir.

M. Dubois, parlant *de la sévérité des peines dans ses rapports avec l'état des mœurs*, nous a démontré par les faits la vérité de cette pensée de Montesquieu : » que les peines ont augmenté ou diminué, à mesure » qu'on s'est plus approché ou plus éloigné de la liberté. »

Si vous étiez tentés de trouver aujourd'hui le code pénal trop sévère en France, je vous engagerais à lire la note de M. Ferdinand Duval *sur les Mœurs administratives et la législation pénale des Chinois* ; et, à la vue des taxes de toute nature si fréquemment et si lourdement imposées, des coups de bambou si largement administrés, de l'exil, de la mort si gratuitement infligés, vous conviendrez, je pense, que nous, nous n'avons pas trop à nous plaindre.

Deux projets soumis à l'Assemblée nationale nous ont valu deux mémoires importants : l'un, de M. l'abbé Tourneur, l'autre de M. Robillard. M. Tourneur est venu, au nom de la morale, plaider la cause des enfants, des femmes, des familles, de la société entière, contre le rétablissement projeté du divorce. M. Robillard, à son tour, a examiné jusqu'à quel point il serait utile de faire intervenir le jury dans les affaires civiles, aussi bien que dans les causes criminelles. Ce magistrat, qui n'aime pas les longs procès, avait cru voir dans cette innovation un moyen sûr d'éviter bien des lenteurs, et surtout bien des frais. Mais M. Decès, docteur, ne veut pas que le jury puisse s'occuper des médecins qui ne guérissent pas

Digitized by Google

leurs malades; et M. Paris, avocat, n'aimerait pas que les affaires se terminassent trop promptement. — Laissons ces messieurs discuter entre eux, et avançons.

Bien que le commerce en lui-même soit assez peu académique, une académie, dans une ville industrielle, ne peut demeurer étrangère aux questions commerciales. Aussi, non contents d'appeler sur ce sujet l'attention publique par les questions de notre programme, nous avons accueilli avec empressement le *Catalogue des produits de l'Inde et de la Chine*, rapportés par M. Isidore Hedde, notre correspondant; le rapport de M. Natalis Rondot sur *les Échantillons de l'industrie lainière de France*, portés en Chine par les délégues du commerce; une brochure de M. Varennes, aujourd'hui notre correspondant, sur *le libre échange et la protection*; etc.

L'agriculture, qui inspirait Delille, qui dictait à Virgile ses plus beaux vers, l'agriculture pourrait-elle ne pas trouver faveur auprès de nous? Toutefois, hâtons-nous de le dire, ce n'est pas du côté poétique, mais du côté utile, que nos confrères l'envisagent. C'est ainsi que M. Maillet, qui rêve chaque nuit, quand il ne dort pas, aux moyens d'être utile, a inventé un procédé pour empêcher les rivières d'enlever les matières à engrais.

La société d'agriculture du département de la Marne, nous avait envoyé, pour être semés dans l'arrondissement de Reims, six grains d'un épi de blé égyptien. Ce blé remontait peut-être à Joseph et aux Pharaons, ou, tout au moins il avait vu Cléopatre et les Ptolémées, car il avait été trouvé dans les bandelettes d'une momie. La commission, désignée pour étudier le résultat de ces semis, attend sans doute que la moisson soit faite pour nous faire connaitre quels auront été les produits.

Nous attendons également les rapports de différentes commissions sur le projet de M. Grandidier, touchant la mise en culture des mauvaises terres dans le dé-

Digitized by Google

partement de la Marne, au moyen des irrigations, et sur le mémoire de M. Hacquart, touchant la création et l'organisation d'une classe de professeurs praticiens d'agriculture.

L'Académie avait été invitée à se faire représenter au congrès vinicole, qui s'est tenu à Colmar, au mois de septembre dernier, par les soins de la société d'œnologie française et étrangère. Quelque séduisante que fût l'annonce d'un banquet où devaient être comparés et dégustés tous les vins les plus fins de la France et de l'étranger, aucun membre n'a cédé à la tentation. Mais il en est une autre à laquelle il nous était impossible de résister, c'est de chercher, autant que possibles à nous rendre utiles au pays, en nous mettant en relation avec la société d'œnologie elle-même, dont le but est d'améliorer la culture de la vigne, et de favoriser la propagation des cépages les plus estimés. Sous ce rapport, sans doute la Champagne n'a rien à envier aux autres pays ; mais il n'est pas inutile, je pense, qu'elle sache ce qui se tente, ce qui se fait ailleurs dans l'intérêt de l'industrie vinicole.

Je vais maintenant m'aventurer en aveugle dans les vastes champs de la science. Il m'arrivera plus d'une fois de me tromper de chemin, et de prendre un objet pour un autre. Je compte sur l'indulgence de MM. les savants, qui me pardonneront d'autant plus facilement mes erreurs, qu'elles sont involontaires et rétractées à l'avance. — Déjà, pour commettre moins d'hérésies, je me borne à vous indiquer un travail de M. l'abbé Maupied *sur le Synchronisme des terrains, sur la succession des strates diverses en superposition, et sur la formation du charbon de terre;* puis les mémoires sur la question du programme relative à l'extraction et à l'emploi de la tourbe dans le bassin de la Vesle; à M. Velly, l'auteur d'un de ces mémoires, sera décernée une médaille d'argent. Je me contente de vous

Digitized by Google

signaler les rapports de M. Sornin sur les *comptes rendus hebdomadaires de l'académie des sciences, sur* la table de multiplication de M. Gillet-Langlois, sur les *cours d'arithmétique et de géométrie* de M. Guichemère; et j'arrive brusquement aux sciences médicales.

J'aurais ici à vous parler d'un petit fragment de pâte rouge, enfermé dans une coquille: c'est un remède chinois, excellent, dit-on, pour les maladies des yeux; il a été acheté à Canton, et envoyé à l'Académie de Reims par M. Rondot, avec une note explicative sur la manière de s'en servir. Malheureusement jusqu'ici cette note n'a encore rien expliqué, attendu qu'elle est en chinois, et que l'Académie est peu versée dans cette langue.

Je vous parlerais aussi d'une *lettre sur la pharmacie en Chine* par M. le docteur Ivan, s'il n'était pour moi plus prudent d'attendre le rapport que doit en faire M. Leconte.

Vous voudriez peut-être que je vous parlasse d'un cas d'*Ileus*, observé à Rethel par M. le docteur Meugy; ou de la thèse de M. Henrot sur l'*Anesthésie* et *l'hyperesthésie hystériques*, thèse dont M. Landouzy nous a dit d'autant plus de bien qu'il en combat plus énergiquement les idées; ou bien encore d'un mémoire du même M. Henrot, tendant à prouver que la médecine est une science exacte; ou enfin des moyens proposés par M. Charlier comme les plus propres à augmenter, à perfectionner, à rendre permanente la production du lait chez les vaches. Mais hélas! j'ai encore tant d'autres choses à vous dire.

L'an dernier, il n'était bruit que de l'éther et de ses effets. Nos savants, étudiant cette matière, y découvraient chaque jour de nouvelles propriétés merveilleuses. M. de Vismes, notre correspondant, éthérisait les abeilles, pour recueillir leur produit sans craindre

Digitized by Google

leur piqûre; M. Petit, d'Hermonville, arrivait par l'éther à la guérison du tétanos ; on parlait, tout bas il est vrai, mais enfin on parlait de l'éther comme d'un remède au choléra ; l'éther semblait appelé à calmer toutes les douleurs, à guérir toutes les maladies, à devenir enfin une véritable panacée, quand il fut arrêté dans sa marche par le chloroforme. Ce que c'est que le chloroforme, il me serait très difficile de vous le dire : ce que je sais c'est que M. Landouzy nous a dit qu'on l'appelait ainsi, non pas parce qu'il ressemblerait au chlore, mais parce qu'il est composé de chlore et de formyle ; ce que je sais encore, c'est que plusieurs expériences nous ont rendus témoins de ses puissants, je dirai presque, de ses terribles effets.

Mais je me hâte de quitter la médecine, avec laquelle je me sens mal à l'aise, pour m'arrêter quelques moments devant les divers appareils qui ont été soumis à l'examen de l'Académie. — Voici d'abord les instruments présentés par M. Visneux d'Aubilly, et que la compagnie a jugés dignes d'une mention honorable. — Plus loin viennent deux appareils inventés par M. Chevalier, ferblantier à Reims, pour prévenir les accidents qui résultent trop souvent de l'emploi des fourneaux ordinaires et des vases à acide dans le travail du plomb et du zinc. L'inventeur de ces appareils doit recevoir de l'Académie une médaille d'encouragement. — Une récompense du même genre attend M. Féry, de Mailly, pour une cheminée calorifère de son invention, cheminée qui, suivant le rapport de la commission chargée de l'examiner, « est appelée à rendre des services pour le chauffage des grands appartements. » — Enfin apparaît un nouveau procédé inventé par M. Goulet-Collet, pour les machines relatives; ce sont des coussinets dont je ne puis mieux vous faire apprécier les avantages que par les paroles mêmes du rapporteur, M. Villeminot.

Digitized by Google

« C'est 1° une économie des 4/5 au moins sur la » force perdue par les frottements dans les coussinets » ordinaires; 2° l'économie complète de toute espèce » de graissage; 3° la durée *infiniment* prolongée des » parties si rapidement détruites dans les coussinets » ordinaires. » L'Académie décerne à l'inventeur de ce mécanisme une médaille d'argent.

Arrivons enfin à la littérature. — Un de nos correspondants, je ne sais plus lequel, nous envoyant un jour une pièce de poésie, s'excusait humblement de n'avoir à nous offrir qu'un genre de composition qui n'avait pas cours, disait-il, parmi nous. Je ne sais si jamais les vers ont fait défaut à l'Académie de Reims; ce que je sais, c'est qu'ils pleuvent aujourd'hui de toutes parts. C'est M. Midoc, qui vient avec ses fables, *les deux Fourmis, la jeune Fille et le Dahlia*; c'est M. Clicquot, qui nous apporte *le Coche, l'Escargot et le Lézard, l'Escargot et le Moine*, et qui s'élève jusqu'à *l'Influence du christianisme en Orient*; c'est M. Violette, qui nous envoie son *Lièvre au gîte*, puis *la Belette et le Renard*; c'est M. Drouet, qui nous adresse ses *Modestes étrennes*; c'est M. Lépine, qui nous raconte *la Campagne de Revin*, ou *la Journée des baliveaux*; c'est M. Paul Huot, qui nous fait part de ses *Adieux au congrès de Tours*; c'est M. Gouniot-Damedor, qui nous fait hommage de l'*Œdipe roi*, qu'il a traduit de Sophocle; c'est M. Chéri Pauffin, plus inconsolable que Calypso, qui fait entendre des *Chants de douleur sur la tombe du maréchal Ney*;....

Et d'autres que j'oublie, et d'autres que j'ignore.

Et voilà M. Courmeaux qui, sous prétexte de *Simples réflexions sur la poésie*, vient faire de larges concessions aux ennemis des vers! Il vient convenir devant eux « que les détracteurs des vers ont trop souvent raison; que, si les vers ne sont pas nécessairement du verbiage, ils ne sont trop souvent que cela; que la poésie ne supporte pas la médiocrité, et que partout le médiocre foisonne.... » M. Courmeaux,

Digitized by Google

M. Courmeaux, prenez garde : vous allez avoir sur le dos bien des versificateurs, *genus irritabile vatum !* vous leur direz, j'en suis sûr, que ce n'est pas pour eux que vous avez écrit cela; que leurs vers sont, à vos yeux, de ceux qu'on ne voit plus, surtout dans « ces dernières années, stériles en œuvres éminentes »; vous leur direz... ce que vous pourrez: ce n'est pas mon affaire.

La critique est aisée et l'art est difficile.

Aussi M. Alexandre, en nous parlant de l'*Imagination et du sens critique en matière de poésie,* nous déclare que la critique et l'art sont deux choses presque contraires; qu'il y a entre l'un et l'autre une sorte d'antipathie qui ne leur permet guère d'habiter sous le même toit; enfin que la critique est presque parvenue à tuer la poésie, en la circonscrivant de plus en plus dans des règles étroites que ne connaissait pas le génie, et au milieu desquelles l'imagination captive ne peut plus prendre son essor.

Si nous traitons légèrement la poésie, ou plutôt certaine poésie, n'allez pas croire qu'il en soit de même des poètes, et surtout de certains poètes. Demandez plutôt à M. l'abbé Defourny avec quelle religieuse attention nous l'écoutions parler d'Alfiéri, d'Alfiéri dont les vers ressuscitaient, il y a soixante ans, la littérature italienne, et dont la parole ardente semait sur un sol usé des idées de nationalité qui commencent seulement à germer aujourd'hui. — Demandez à M. H. Paris si l'Académie n'a pas applaudi d'une voix, *presque* unanime, aux généreuses paroles qu'il déposait sur la tombe du chantre des martyrs. — Demandez à M. Robillard si nous n'étions pas comme suspendus à sa voix, quand il nous initiait aux détails de la vie privée de Béranger; qu'il nous parlait de sa naissance, de son éducation, de son enthousiasme pour la liberté; quand il nous introduisait dans son hermitage de Passy pour nous le montrer de plus près; qu'il nous rappelait sa pénétration à deviner les hommes,

Digitized by Google

sa conversation facile et vive, sa tolérance, sa modestie, et cette espèce de coquetterie qui lui fait cacher ses œuvres avec autant de soin qu'un autre produirait les siennes. Tous, nous sentions, avec le narrateur, que le beau côté de Béranger, ce sont ses vers; mais que le bon côté, c'est sa vie intime.

L'année dernière, dans ses *Réflexions au coin du feu*, M. Robillard avait vu le siècle actuel; cette année, à la même place, il a vu le grand siècle, le siècle de Louis XIV, ce siècle où « poètes, orateurs, peintres, sculpteurs, savants, grands capitaines, semblaient se donner la main et s'appuyer l'un sur l'autre. » Ce siècle, il l'a vu sous la figure d'un immense laurier, « dont chaque feuille porte le nom d'un grand homme, et que couronne à sa cime celui de Louis XIV; » ou bien encore : « sous l'image d'un seul homme qui n'a qu'une seule pensée, pensée qui prend à la fois tous les tons, majestueuse avec Bossuet, suave avec Racine, énergique avec Molière, chatiée avec Boileau, fine et moqueuse avec Labruyère, correcte et élégante avec Perrauld et Coustou; pensée qui s'exécute dans la paix par le génie de Colbert, et dans la guerre par l'épée de Turenne et de Condé. »

N'oublions pas le *Chien qui hurle*, boutade contre la superstition, dont M. Teste d'Ouet nous a fait hommage; les *Œuvres de Guillaume Coquillart*, publiées et annotées par M. Prosper Tarbé; le rapport de M. Mortier des Noyers sur les travaux de la société philomathique de Verdun; celui de M Midoc sur le recueil de l'Académie des Jeux floraux; enfin la *Journée des dupes*, ce drame indigène que nous a fait connaître M. Courmeaux, et qui a fait ouvrir à son auteur, M. Honoré Thomas, les portes de l'Odéon et celles de l'Académie de Reims. A l'auteur sera décernée aujourd'hui une médaille d'encouragement.

En ma qualité de rapporteur officiel, il faut bien que je vous dise, même en présence de MM. les

Digitized by Google

membres de l'Université, que nous avons reçu de M. Paul Huot la première partie d'un travail intitulé, *le Concours général et les lauréats universitaires*, travail qui tendrait à prouver, d'après des programmes et des documents authentiques, que le concours général ne signifie rien, et que les lauréats n'ont jamais été que des sujets médiocres. Il est bien entendu que sur l'auteur seul doit peser la responsabilité de ses assertions.

M. Maxime Sutaine, à qui nous devions déjà plusieurs notices biographiques sur des artistes rémois qui ne sont plus, a continué sa tâche toute patriotique, en nous donnant des *Considérations générales sur l'art à Reims*, et en nous faisant connaître quelques artistes absents, notamment Périn, Max. David, L. Détouche, Boulangé et Lauvet.

M. Paul de Wint, notre correspondant, nous a envoyé son *Essai sur la peinture flamande*.— Nous avons reçu de M. Liénard une *Note sur les frères Jacques*, sculpteurs rémois, et sur les ouvrages qu'ils ont laissés; note que M. Courmeaux a complétée, en indiquant plusieurs fragments de sculpture qui leur sont attribués, et que possède notre musée communal. — Enfin nous devons à la plume de M. Maquart une *Notice sur le tombeau actuel de Saint-Remi et sur ceux qui l'ont précédé*, et à son crayon, quatre planches représentant les divers mausolées élevés successivement au même Saint.

Si je n'avais pas été si long, je vous signalerais les nombreuses lacunes, que de regrettables circonstances ont faites parmi nous, lacunes comblées aujoud'hui par de nouveaux membres, qui se sont empressés de venir partager nos travaux. Mais puisque, par économie de temps, je me suis passé d'exorde, je dois pour le même motif, me passer de péroraison. Je me contenterai donc en terminant, de tendre une main à ceux que nous regrettons, pour leur dire: pensez encore à nous; et d'offrir l'autre à ceux qui viennent prendre place, en leur disant: soyez les bienvenus.

Digitized by Google

Rapport sur le concours historique de 1848,

PAR M. HENRI PARIS.

—

Messieurs,

Vous avez mis au concours la meilleure monographie de l'une des localités historiques de l'ancienne généralité de Champagne.

L'auteur devait s'appliquer spécialement au récit des faits historiques, à la topographie ancienne et moderne, à la description des monuments et des édifices, à l'appréciation des institutions, du dialecte, des mœurs, des pratiques et des traditions locales. Il devait, en outre, faire, s'il y avait lieu, la biographie des personnages dont s'honorait le pays.

Ce cadre si large, permettant à chacun le libre choix de son propre sujet, devait sans doute présenter aux juges plus de difficultés d'examen et de comparaison, mais il vous avait paru le plus propre à éveiller l'attention des hommes d'étude de notre province. — Vous espériez, à bon droit, la plus riche moisson. — Si votre attente n'a pas été complètement remplie, vous savez, Messieurs, à quelles tristes préoccupations il vous faut l'attribuer.

Plusieurs mémoires vous sont toutefois parvenus. — Trois méritent votre examen et vos éloges.

Le premier est dû à la plume d'un écrivain dont plusieurs fois déjà vous avez pu apprécier l'érudition,

Digitized by Google

M. *Hubert*, de Charleville, couronné dans l'un de vos précédents concours. Sous le titre de *Statistique monumentale du département des Ardennes*, il a déposé dans trois volumineux cahiers, le fruit de savantes et laborieuses recherches. — Son ouvrage qui sera d'une si grande utilité au comité des monuments historiques, n'a pas paru à votre commission rentrer dans les conditions de votre programme. Elle n'a donc cru devoir s'y arrêter que pour lui décerner de justes éloges.

Le mémoire, inscrit sous le n° 2, est une *Histoire de la ville de Rethel*, par M. *Emile Jolibois*.

La ville de Rethel, déjà célèbre dans les premiers siècles de notre monarchie, a emprunté aux maisons de Flandre, de Bourgogne, de Clèves, de Foix, de Gonzague et de Mazarin, qui l'ont tour-à-tour possédée, un éclat et un intérêt qui en font une des villes dont l'histoire particulière se rattache le plus à l'histoire générale de la France. Ce ne sont pas là des documents enfouis, des personnages inconnus, des évènements oubliés que l'auteur réhabilite et remet en lumière d'un bout à l'autre, de Baudoin du Bourg, le compagnon de Godefroy de Bouillon et Roi de Jérusalem, aux marquis de la Meilleraie, ducs de Mazarin, l'historien y cotoie dans ses écrits les plus grandes illustrations de la France et les principaux événements de notre histoire nationale.

Un tel sujet demandait une plume exercée, une érudition plus qu'ordinaire, une certaine élevation de jugement historique. M. Jolibois s'est soutenu à la hauteur de sa tâche. Il s'est attaché à saisir dans les annales de Rethel les reflets de l'histoire générale, à rechercher dans les divers évènements sociaux ou politiques, la prospérité ou les souffrances qui ont pu en résulter pour la ville ; et portant une attention minutieuse sur les traditions, les lois, les usages intérieurs, il a suivi assez loin le développement des

Digitized by Google

institutions communales depuis l'établissement du régime féodal jusqu'à la fin du dernier siècle.

Le mérite même de l'ouvrage nous fait regretter que l'auteur n'ait pas cru dans certains cas, devoir appuyer les opinions qu'il adoptait, notamment celle sur l'origine de la ville, sur des preuves plus satisfaisantes. Le silence des *Annales de St-Bertin* est-il donc suffisant pour infirmer l'autorité de *Richard de Wassebourg* dans ses *Antiquités de la Gaule belgique*, de *Pithou* dans son *Commentaire des coutumes de Troie*, et de *Pierre Camard*, procureur-général du duché de Rethelois dans le curieux manuscrit de 1522, qu'il nous a laissé. — L'auteur n'a-t-il pas aussi trop facilement épousé la cause des comtes de Rethel dans les nombreux démélés qu'ils eurent au moyen-âge avec les archevêques de Reims, et ne s'est-il pas un peu trop complaisamment laissé aller à l'esprit historique du dernier siècle, pour juger le rôle si important qu'a joué jusqu'au XVI^e^ siècle l'autorité ecclésiastique ? — Nous avons cru remarquer encore quelqu'exagération et quelques inexactitudes dans le récit des remontrances soumises aux États-généraux du mois de décembre 1560 par les habitants de Rethel.

Plusieurs écrivains avant M. Jolibois avaient abordé le même sujet. Sans remonter aux bénédictins ni au manuscrit de Pierre Camard qui fournissent de précieux renseignements, M. l'*abbé Bouilliot*, dans sa *Biographie ardennaise*, M. *Chéri Pauffin*, dans *Rethel et Gerson*, M. *Louis Paris*, dans son *Histoire de l'église de Rethel*, avaient déjà ouvert la voie. — Nul ne l'a parcourue d'une manière aussi complète que M. Jolibois, et l'on peut dire, après avoir lu son livre, que l'histoire de la ville de Rethel n'est plus à faire.

Le livre de M. Jolibois n'a pas été précisément inspiré par votre concours. Publié en 1847, il a reçu du conseil municipal de Rethel auquel il était particu-

Digitized by Google

lièrement destiné, l'accueil le plus flatteur et le mieux mérité. — Cette considération n'est pas restée complètement étrangère à la décision prise par votre commission de ne le placer que sur le second rang. — Le premier appartient incontestablement à l'histoire d'Hautvillers dont il me reste à vous parler.

Il n'est aucun de vous, Messsieurs, ayant assisté aux intéressantes séances de la XIIIe session du *congrès scientifique de France*, qui ne se souvienne du travail si remarquable de notre savant et spirituel secrétaire-général sur les bénédictins de la Champagne.

Hautvillers fut un des villages de notre province qu'illustra le séjour des disciples de St-Benoît ; ce fut un de ces sanctuaires de science et de piété d'où s'est exercée cette influence religieuse, morale, politique, littéraire et artistique qui a trouvé grâce même devant les adversaires les plus violents des institutions monastiques.

L'abbaye d'Hautvillers fut fondée vers le milieu du VIIe siècle par St Nivard, évêque de Reims. « Deux » fois déjà, dit la légende, le saint évêque avait » fondé, non loin des bords de la Marne, une abbaye » que deux fois les barbares avaient ruinée. Un jour » qu'accompagné de Berchaire, il revenait d'Epernay, » il lui prit envie de se reposer un peu, après avoir passé » la rivière. Lors, tous deux s'étant assis, il mit » sa tête sur les genoux de Berchaire et s'endormit. » Aussitôt lui vint une vision ; il lui sembla qu'une » colombe faisait en volant le tour du bois, et » qu'ayant fait son tour, elle était allée se poser sur » un hêtre ; puis, qu'après avoir fait trois fois la même » chose, elle s'envolait dans les airs. Cette colombe » était si lumineuse que la montagne était éclairée » de sa splendeur. — Or, la même vision qu'il avait » ainsi en songe, apparut en même temps à Berchaire » éveillé, et celui-ci en fut tellement ému qu'il fondit » en larmes. A son réveil, l'évêque trouvant son

Digitized by Google

» visage tout mouillé des pleurs de l'abbé, lui de-
» manda les causes de sa tristesse, et celui-ci lui
» répondit qu'il pleurait *la ruine de son ouvrage*,
» faisant allusion au monastère construit en cet
» endroit par St-Nivard et deux fois déjà détruit.
» Lors, tous deux s'étant raconté leur vision, l'évêque
» en fit part à un serviteur de Dieu nommé Bavon,
» à qui appartenait le terrain et qui vivait en ce
» lieu dans un petit oratoire consacré en l'honneur
» de la Ste Croix (1). »

C'est là que fut élevé ce monastère, dont l'histoire a fourni à l'auteur du 3e mémoire la matière de six volumes in-4o et d'un atlas dessiné avec le plus grand soin.

N'attendez pas de moi, messieurs, que dans ce court rapport, je vous analyse avec détails ce conciencieux ouvrage. — Dans les deux premiers volumes l'auteur a traité de l'histoire générale de l'abbaye et du village d'Hautvillers, n'oubliant rien des documents épars dans les recueils de Flodoard, de Baronius, des Bollandistes, des pères Ste-Marthe, de dom Baillet, pas plus qu'aucune des pièces, chartes, bulles, liasses de procès, échappées du cartulaire de l'abbaye, et recueillies par les bibliothèques d'Epernay, de Reims et de Châlons.

Dans le 3e volume il a tracé la biographie chronologique, historique et critique de ces puissants abbés qui avaient obtenu du St-Siège le droit de porter la mitre et le bâton épiscopal. La liste depuis St-Berchaire et St-Réole les fondateurs, jusqu'à Ogier d'Anglure le premier abbé commendataire, et depuis celui-ci, jusqu'au cardinal de Talleyrand-Périgord, tient unis les uns aux autres les personnages les plus illustres.

(1) Louis Paris, Monographie d'Hautvillers, *Chronique de Champagne*, t. 4, pages 137 et suiv.

Digitized by Google

Le 4e est consacré à la biographie des hommes célébres dont s'honore l'abbaye. — Parmi eux *Alcmanne* ou *Altman*, l'auteur de l'histoire des ravages exercés par les Normands, et dont les ouvrages ont fourni un article à l'histoire littéraire de France, *Pierre le vénérable*, le réformateur de Cluny ; *Gotescale* le fougueux hérétique, condamné par Hincmar ; *dom Thierri Ruinart* qu'il suffit de nommer; *dom Pérignon* et *dom Philippe*, les inventeurs de la culture de la vigne et de la manutention des vins de champagne ; *dom Grossart*, le dernier procureur de l'abbaye, qui sauva des profanations et des dévastations révolutionnaires, les reliques de Ste-Hélène.

Le 5e volume, sous le titre de *mélanges*, renferme de curieux renseignements sur les offices claustraux, les prieurés, les chapellenies, les bénéfices, les prieurs, les procureurs, les inscriptions tumulaires ; le 6e, les pièces justificatives dont les textes eussent embarrassé la marche du récit ; enfin l'atlas comprend les plans topographiques et artistiques tant de l'abbaye et de l'église, que du village d'après ses limites et sa configuration anciennes et modernes.

L'auteur, tout en consacrant la plus large partie de son ouvrage à l'abbaye, n'a pas négligé toutefois les mœurs, les traditions, la physionomie particulière du pays et de ses habitants. Dans un des derniers chapitres de l'histoire générale, nous rencontrons une assez plaisante peinture des mœurs et du caractère de l'Altivillarien comme il l'appelle.

» Jaloux de ses droits, mais plein de respect pour la propriété d'autrui, l'Altivillarien (l'habitant d'Hautvillers) s'emporte et s'apaise avec la même facilité. — On lui reproche un peu de hauteur, surtout à la jeunesse qui au besoin porterait fièrement la moustache et l'épée. — Des méchants assurent que sa bravoure tient plus de la bouteille que du cœur. — Laborieux

Digitized by Google

par nécessité, il prend peu de repos et sait braver l'inclémence des saisons. Plus souvent même par les frimats, on le trouve au milieu des vignes charriant péniblement son terreau, quitte à lancer quelques quolibets à son loisir, et à souffler dans ses doigts pour faire la nique au souffle glacial du nord.

» Généralement peu enclin à l'économie, il se passe volontiers le caprice, les petites jouissances de la vie.

» L'invention du billard, accueilli avec enthousiasme, paraît avoir bouleversé les anciennes habitudes. — Toutefois, ce nouveau divertissement n'a supplanté ni les quilles ni la danse. Les jeunes gens aiment passionnément ces exercices, surtout en hiver et avec accompagnement de mascarades.

» La promenade dans la feuillée des bois au chant du rossignol, avec retour au clair de lune, est bien certainement quelque chose d'inspirateur. La jeunesse d'Hautvillers en connaît les charmes et les savoure. Seulement la solitude l'effraie, pour éloigner tout péril, on y va deux.....

» Quant aux hommes qui ont fait leurs preuves de jeunesse, les jours de dimanche et fête ils se réunissent par sociétés l'après-midi, et jouent aux cartes. — Le jeu est peu ou point intéressé. — Mais en revanche le maître du logis offre une rasade qu'on accepte invariablement sans préjudice des suivantes. — Et quelquefois il arrive que plus d'un joueur après s'être détaché de son siège, tant bien que mal, regagne sa maison comme l'éclair, en zig-zag.

» A Hautvillers, comme dans *les environs*, la femme n'est vraiment que le compagnon de travail de son mari. — Elle partage ses fatigues. Aussi l'habitude du plein air, d'une vie laborieuse, lui donne-t-elle une force qui devient parfois fatale au maître du logis, car patience venant à manquer, elle inspire l'idée de.

Digitized by Google

certain mouvement de correction, que certes les lois du mariage ne rendent nullement obligatoire. — Mais en sa qualité d'homme, le mari, qui doit être plus prudent, et qui n'est guère que cela,.. ne souffle mot: c'est la cruche sur la tête de Socrate. L'affaire ne passe pas le seuil de la porte. »

Il ne nous appartient certes pas de contredire l'auteur sur un usage qu'il a pu observer mieux que nous. — Mais nous croyons que c'est à tort qu'il prétend l'étendre à tous les environs d'Hautvillers. Dans un village tout près de là, célèbre aussi par un couvent, non de bénédictins mais de bénédictines (et nous ne pensons pas qu'on doive autrement s'arrêter à cette légère différence), nous surprenions un jour un mari corrigeant sa femme. — Le mari à notre approche, s'efforçant, comme on dit, de sauver les apparences, lui présenta d'un air aimable l'arme qu'il tenait à la main. — C'était un balai. — La femme le prit d'un air gracieux, et se mit *sans mot dire* à se servir, suivant son usage cette fois ordinaire et régulier, de cet admirable ustensile de ménage.

C'est sans doute la même prudence que celle vantée par notre auteur, seulement les rôles sont changés.

Il serait bien difficile, messieurs, que dans un ouvrage aussi considérable la critique ne trouvât pas à reprendre. L'auteur, emporté par un entraînement bien excusable, s'est hasardé parfois à trancher assez légèrement en faveur de son sujet certains points historiques fort contestables, et qu'il serait trop long d'énumérer ici. — Le style se ressent aussi en plus d'un endroit de la précipitation avec laquelle la rédaction a dû être faite. Il nécessitera quelques remaniements et quelques corrections.

Malgré ces défectuosités, l'histoire d'Hauvillers, écrite par une plume peut-être encore inexercée, mais dictée par un esprit nourri de fortes études et de laborieuses recherches, forme un ouvrage complet sous

Digitized by Google

toutes ses faces, inspiré par votre concours, calqué sur votre programme, dont aucun des conseils ni aucune des prescriptions n'ont été méconnus, et digne à tous égards de l'épigraphe placé en tête de son dernier volume *constantia et labore*.

Votre commission a donc pensé qu'il était juste de le placer à la tête des mémoires qui vous ont été présentés.

Dans votre dernière séance, après le rapport oral que nous vous en avions fait, étendant les conclusions de votre commission, vous avez décidé, messieurs, qu'une médaille d'or de 200f. serait décernée à M. *l'abbé Pierquin*.

Digitized by Google

RAPPORT

sur le concours d'Economie politique de 1848,

par M. Bouché de Sorbon.

Messieurs,

Dans le concours ouvert pour l'année 1848, vous avez proposé cette question, comme sujet d'économie politique :

Indiquer quels sont, dans l'un des grands centres manufacturiers de France, les institutions publiques et les établissements privés, créés ou essayés, pour améliorer la condition morale et matérielle des ouvriers; quels sont les effets produits jusqu'à ce jour par ces institutions et établissements ; quelles modifications, réformes et innovations y pourraient être introduites pour en activer et développer les progrès.

En posant une question d'un si haut intérêt, l'Académie de Reims a témoigné de ses vives sympathies pour les classes ouvrières, et du bonheur qu'elle éprouverait à concourir à la solution de ces grands problèmes sociaux qui depuis plusieurs années occupent si vivement les esprits.

Il n'y avait assurément pas de question plus digne d'être soumise aux méditations des hommes qui se préoccupent sérieusement des besoins de l'humanité ; cependant deux mémoires seulement ont été envoyés à l'Académie.

Digitized by Google

Organe de la commission que vous avez chargée d'en faire l'examen, nous venons vous en faire connaître le résultat.

Le mémoire n° 1er est incontestablement l'œuvre d'un homme profondément moral et religieux; il contient de très sages conseils adressés aux patrons et aux ouvriers; mais il ne s'occupe en aucune façon des institutions créées ou à créer dans la vue d'améliorer la condition de ces derniers; aussi, tout en rendant hommage aux excellents sentiments de l'auteur, la commission s'est vue dans la nécessité de l'écarter du concours, comme ne remplissant aucune des conditions du programme.

Le mémoire n° 2, bien supérieur au premier, qui a pour épigraphe cette pensée de Mirabeau: *l'homme est un animal juste et bon qui veut jouir*, a fixé l'attention de votre commission d'une manière toute spéciale.

Nous allons essayer de vous en donner une idée.

Ce travail peut se diviser en trois parties;

Dans la première, élargissant en quelque sorte la question posée par l'Académie, qui s'était contentée de prendre la société telle qu'elle est, et non telle que voudraient le faire certains novateurs, l'auteur pose en principe que la charité, quelque forme qu'elle revête, sera toujours impuissante à guérir les plaies sociales; qu'on s'épuise en vains efforts contre des effets, tandis que c'est aux causes même du mal qu'il faudrait s'adresser.

Avant 1789, l'existence des corporations, des maîtrises et des jurandes opposait de funestes barrières au développement de l'industrie; la révolution éclate, ces barrières tombent; une liberté entière, aveugle, illimitée est décrétée pour tous, et la misère la plus affreuse vient, dit l'auteur, s'abattre sur les travailleurs affranchis d'hier.

Digitized by Google

Ne comprendra-t-on pas enfin, s'écrie-t-il, que l'industrie suit une fausse voie, et que le salariat et la libre concurrence ne sont pas l'idéal du possible et le dernier mot de la science.

D'accord en ce point avec l'école socialiste, l'auteur, vous le voyez, MM., est un ennemi déclaré de la concurrence, qui n'est après tout que la liberté de l'industrie; c'est à elle qu'il n'hésite pas à attribuer toute la misère de la vie de l'ouvrier.

Serait-il donc vrai que la liberté de l'industrie, que nos pères ont conquise avec la liberté politique, par tant d'efforts et de sacrifices, fût un principe de mort, au lieu d'être un principe de vie? Serait-il vrai que la liberté de l'industrie n'eût répandu sur la société que misère et démoralisation?

La commission n'a pu partager à cet égard toutes les idées de l'auteur dont les faits heureusement ne semblent pas confirmer l'opinion. — Si on en croit de très bons esprits, le terme moyen des salaires des classes ouvrières est plus élevé aujourd'hui qu'il n'était autrefois; et cependant le prix du blé n'a pas haussé, et les principaux objets de consommation, les articles manufacturiers sont d'un prix moins élevé; il est donc permis de penser que l'aisance a fait des progrès réels, et que les classes ouvrières ont gagné au développement de l'industrie.

A Dieu ne plaise que nous disions que le sort des classes ouvrières est aujourd'hui tout ce qu'il doit être; nous reconnaissons au contraire qu'elles ont encore à supporter beaucoup de privations et de souffrances; et nous proclamons bien haut que c'est pour l'État un devoir impérieux et sacré de s'occuper activement de l'amélioration de leur condition; mais, disons-le franchement, elles doivent y travailler elles-mêmes par une vie de prévoyance, d'ordre et d'économie; car ainsi qu'on l'a dit très judicieusement, *si les moyens*

Digitized by Google

de bien-être ont augmenté parmi nous le moyen d'en bien user ne s'est pas accru dans la même proportion; et de là bien des misères qui n'ont pas pour cause l'insuffisance du produit du travail et de l'industrie.

L'auteur du mémoire propose, après tant d'autres, comme moyen suprême d'amélioration sociale, la garantie et l'organisation du travail.

Soulevant une question si délicate et si redoutable, il semble que l'auteur aurait dû l'approfondir, et sortant de cette formule générale qui devient banale à force d'être répétée, indiquer nettement les moyens de la résoudre de manière à sauve-garder tous les intérêts; mais son mémoire ne contient sur ce point aucun développement; sa pensée reste comme enveloppée d'un nuage; et, saisi d'un vertige à envisager la question de cette hauteur, il descend brusquement, et borne ses regards à ce qu'il appelle les horizons modestes des palliatifs; les palliatifs, ce sont les institutions existantes en faveur des classes ouvrières.

Procédant par ordre, l'auteur, dans la seconde partie, prend l'homme à sa naissance, et examine quelles sont les institutions qui répondent aux besoins de chaque période de sa vie; il signale avec beaucoup de raison l'extrême importance qu'il y a pour la société à accorder à l'enfant une protection toute spéciale; *c'est, dit-il, dans son berceau même qu'il faut prendre cette douce et faible créature, ce sont ses premiers pas qu'il faut surveiller et diriger; c'est toujours dans un berceau qu'est le salut du monde.*

C'est assez dire que l'auteur est partisan dévoué et des salles d'asile et des crèches, dont la première idée appartient à une femme, à Madame de Pastoret. Il applaudit sans réserve à ces deux institutions et en signale les heureux effets avec un grand bonheur d'expressions.

S'occupant des écoles primaires, l'auteur fait remar-

Digitized by Google

quer l'opposition qui existe entre la loi sur l'instruction primaire, qui ouvre les écoles de jour aux enfants de 6 à 15 ans, et celle relative au travail des enfants dans les manufactures, qui accorde à l'enfant de moins de 12 ans huit heures de présence à l'atelier, et douze heures à l'enfant de 12 à 16 ans.

Comment l'enfant qui passera huit heures à l'atelier, fréquentera-t-il les écoles de jour? comment les fréquentera-t-il quand la loi permet à cet âge de passer douze heures à l'atelier?

Pour mettre en harmonie ces deux lois, l'auteur propose d'adopter, comme en Angleterre, un système de relais; le travail des enfants dans les manufactures serait réduit à 6 heures et 1/2; 6 heures 1/2 représentent une demi-journée; ceux qui auraient travaillé le matin se reposeraient le soir, et réciproquement; l'enfant passerait la moitié du jour à la manufacture, et le reste serait consacré à l'école et aux exercices gymnastiques; de cette façon l'école serait moins exclusivement littéraire et plus professionnelle; et l'enfant grandirait et se développerait ainsi dans l'ensemble de ses facultés.

Nous approuvons complètement ces idées; mais, pour être juste, nous devons dire que l'honorable, M. Léon Faucher, les avait émises, il y a près de quatre années, dans un mémoire lu par ce savant économiste à l'Académie des sciences morales et politiques.

L'auteur s'occupe ensuite des institutions destinées aux adultes, caisses d'épargnes, banques de prévoyance, sociétés de secours mutuels; il fait ressortir avec force les avantages de ces dernières sociétés qui ont pour but de garantir aux membres de l'association des secours dans la vieillesse, en cas de chômage et de maladie, mais, disons le, il est tout-à-fait injuste à l'égard des caisses d'épargnes; et les idées qu'il émet à cet égard ont paru à la commission mériter un blâme; si on l'en croit, on se serait exagéré le bienfait

Digitized by Google

de cette institution qui vaudrait moins que sa réputation.

Vous prêchez, dit-il, l'épargne au salarié auquel vous ne garantissez pas même le travail, mais l'épargne est-elle autre chose que le sacrifice de la tentation d'un moment au bien-être de l'avenir ? et quel enfer sera donc la vie, s'il ne peut même dépenser le maigre fruit de ses rudes travaux ?

Quelle est, Messieurs, la conséquence logique de ces paroles, si ce n'est qu'on a tort de prêcher à l'ouvrier l'épargne et l'économie, et qu'il est exempt de blâme, si, sans souci du lendemain, il s'abandonne sans réserve et sans frein à ses passions ?

Quoiqu'en dise l'auteur, nous considérerons toujours l'épargne, l'ordre, la bonne conduite et l'économie, comme le moyen suprême pour l'ouvrier, d'assurer son bonheur ici-bas ; et c'est à nos yeux presque un blasphème que de dire que *l'imprévoyance est un bienfait de Dieu, et qu'il faut craindre, en la lui ôtant, que le fardeau de la misère ne lui paraisse trop lourd !*

Pour remplir les conditions du programme, l'auteur aurait dû s'occuper encore de beaucoup d'autres établissements publics, tels que bureaux de bienfaisance, monts-de-piété, dépôts de mendicité, sociétés de patronage, et de ces nombreuses associations privées qui se sont formées sous l'influence de sentiment religieux, et qui toutes, travaillent avec une ardeur si louable à l'amélioration des classes ouvrières : mais il n'en dit pas un mot, ou plutôt il n'en parle que pour les accuser fort légèrement et fort injustement de stérilité.

Dans la 3e partie de son travail, l'auteur demande avec instance l'établissement de nombreuses colonies agricoles, qui auraient le double but de rendre à la culture cette immense quantité de terres en friche qui

Digitized by Google

couvre la surface de la France, et de faire refluer vers cet inépuisable atelier agricole tant de bras sans emploi dans les villes.

Les idées qu'il développe à cet égard sont excellentes; tout le monde en désire et le gouvernement en poursuit la réalisation.

Reprenant un projet, conçu il y a 25 années par Mlle Amélie de Vitrolles, car, ainsi qu'il le dit avec justice, c'est toujours un nom de femme qu'on trouve à la naissance d'une idée généreuse, l'auteur voudrait qu'on élevât de vastes bâtiments destinés à loger 5 ou 600 ménages d'ouvriers; on y établirait des appareils d'éclairage, de ventilation et de chauffage, des buanderies, des bains, un vaste atelier culinaire, des entrepôts de toutes sortes de denrées alimentaires, achetées en gros et vendues en détail au prix de revient, des salles de réunions, une crêche, un asile, une école; ces établissements, où ne seraient admis que des gens de bonne conduite, réaliseraient ainsi d'énormes économies en matériel, en combustible, ustensiles, logement, éclairage, nourriture.

Cette idée est assurément très séduisante; et, s'il était aussi facile de créer des établissements de cette nature, qu'il est facile à une brillante imagination d'en concevoir la pensée, nul doute qu'on les verrait bientôt s'élever, comme par enchantement, dans nos villes industrielles; mais dans la conception de ces gigantesques projets, il y a toujours une question embarrassante et dont on s'occupe généralement trop peu, c'est la question financière; comment pourvoir aux énormes dépenses qu'entraineraient la création et l'entretien de ces magnifiques hôtelleries?

L'auteur se laisse entraîner à une généreuse illusion, quand il pense qu'en organisant des loteries, des bals, des concerts, l'argent ne manquerait pas.

Il est vrai qu'il propose un autre moyen qui, suivant

Digitized by Google

lui, procurerait à l'État d'immenses bénéfices ; mais ce moyen ne nous a pas paru heureux : ce serait pour l'état de s'emparer du monopole des denrées alimentaires, particulièrement du pain et de la viande, et de se mettre à la tête de toutes les grandes entreprises de travaux publics ; ce qui ne tendrait à rien moins qu'à absorber au profit de l'état toutes les forces de la société, à annihiler toute activité individuelle, et à faire peser ainsi sur nous tous le despotisme le plus intolérable.

Et, pour ne parler ici que du monopole des denrées alimentaires, que serait-ce en réalité que ce monopole ? ou ce ne serait qu'un vain mot, ou il entrainerait, comme le tabac par exemple, l'obligation pour les producteurs de céréales, de les vendre à l'état, et à l'état seul, qui les livrerait ensuite aux consommateurs aux prix qu'il lui conviendrait de fixer, faisant ainsi la hausse et la baisse, sans autre règle que les besoins d'argent qu'il pourrait éprouver.

Le temps nous manque pour approfondir ici cette question ; mais qui ne sent qu'un pareil état de choses, qui ravalerait la France à l'état de l'Egypte, porterait un coup mortel à l'agriculture, au commerce et à la propriété ?

Serait-ce là un progrès ? Ne serait-ce pas plutôt un pas rétrograde ?

L'auteur se demande, en terminant, si l'humanité n'a marché jusqu'alors que pour s'arrêter avant l'heure, et si la loi nouvelle de l'industrie a réalisé sur cette terre un si séduisant Eden qu'il faille déployer nos tentes, et nous y arrêter sans espoir.

Personne, assurément, ne pense que le moment soit arrivé pour l'humanité de s'arrêter dans sa marche ; non, sans doute, la civilisation n'est pas encore à son apogée ; non, tout n'est pas au mieux dans l'organisation actuelle de l'industrie ; la libre concurrence

Digitized by Google

a eu ses abus, ses excès! qui en doute? comme toutes les libertés du monde, la liberté de l'industrie doit donc être sagement réglementée; mais prenez garde de toucher au principe même, principe fécond qui a produit tant de merveilles et a jeté tant d'éclat sur la France.

Cherchons le mieux, cherchons le avec ardeur, mais cherchons le dans les limites possibles, et gardons nous bien d'exagérer imprudemment nos espérances; car le progrès, quelle que soit son étendue, n'ira pas jusqu'à détruire les lois de la nature; quoiqu'on fasse, il y aura toujours des passions dans le cœur humain, et l'humanité ne pourra jamais s'affranchir entièrement des besoins, des infirmités et des misères.

Messieurs, dans la froide analyse que nous venons de vous faire du mémoire n° 2, nous n'avons pu vous en donner qu'une idée très imparfaite; c'est un travail remarquable comme œuvre littéraire; il est très bien écrit; le style en est d'une élévation qui n'exclut pas la simplicité; mais il ne satisfait pas à toutes les conditions du programme; d'une autre part, à côté d'idées justes, l'auteur, dont les tendances au socialisme sont très prononcées, émet des doctrines que la commission croit dangereuses et contraires aux véritables principes de la science économique; il ne nous a donc pas été possible de de vous proposer de lui décerner le prix; toutefois nous avons cru devoir lui tenir compte du talent littéraire dont il a fait preuve, de la manière consciencieuse avec laquelle il a traité son sujet, et des vives sympathies qu'il a si bien exprimées en faveur des classes ouvrières. Par ces motifs, et en faisant toutes réserves quant aux doctrines de l'auteur, la commission vous a proposé de lui accorder une mention honorable.

Digitized by Google

RAPPORT

sur le concours d'Economie agricole de 1848,

par M. LECHAT.

L'Académie a proposé pour le concours de l'année 1848, l'étude de la tourbe au point de vue de son emploi dans l'industrie, dans l'agriculture et dans l'économie domestique.

Deux mémoires, présentés sur cette question, ont été remis à l'examen d'une commission composée de MM. Fanard, Sornin et Lechat.

L'un de ces mémoires porte pour devise : tout perfectionnement, toute économie dans les arts et l'industrie est un accroissement à la richesse sociale ; il sera désigné dans ce rapport par le n° 1, l'autre, sans aucune devise, sera désigné par le n° 2.

Le mémoire n° 1, concis et méthodique, d'un style facile et clair, ne traite guère que de l'extraction de la tourbe. Pour l'application à l'industrie, l'auteur pense que la houille est préférable sous tous les rapports; sans indiquer de chiffres positifs, il conclut à l'impossibilité de l'emploi de la tourbe comme combustible dans les usines de la ville de Reims, et croit qu'on ne peut guère l'employer que dans les habitations de la campagne et dans des usines situées près du lieu de l'exploitation. La question agricole est à peine indiquée dans le mémoire.

Dans la partie de son mémoire qui traite de l'extraction de la tourbe, l'auteur fait connaître d'abord le mode pratiqué actuellement dans la vallée de la

Digitized by Google

Vesle, aux marais de St-Gond et dans la Somme. Après avoir enlevé la couche de terre qui recouvre le dépôt charbonneux, les ouvriers extraient un premier lit de tourbe au moyen d'une bêche, formée par deux tranchants et appelée louchet. Cette tourbe, très lègère lorsqu'elle est sèche, est coupée aussitôt après son extraction, et transportée dans l'endroit où elle doit sécher. Celle de la partie inférieure du dépôt, beaucoup plus ancienne, plus limoneuse, ne peut pas être obtenue par le même procédé, parce que l'excavation se remplit d'eau. On se sert alors de la drague, c'est à dire, d'une espèce de seau en fer. Puis on moule le combustible sous forme de briques et on le fait sécher. Cette sorte de tourbe est plus précieuse parce qu'elle offre un combustible plus dense, plus riche en charbon.

Comme perfectionnement du procédé employé en France pour l'extraction de la tourbe limoneuse, l'auteur a emprunté à un mémoire de M. Dejeand, inséré dans les Annales de Chimie, la description de la méthode suivie en Hollande.

Le mémoire nº 2 est beaucoup plus étendu que le précédent. L'auteur s'est appuyé sur sa propre expérience dans l'emploi de la tourbe comme combustible pour en faire voir les inconvénients et les avantages, et est entré dans d'assez grands détails sur son emploi en agriculture.

L'auteur commence son mémoire en signalant les causes qui ont empêché l'emploi de la tourbe dans l'industrie de Reims. Indépendamment de l'odeur désagréable qu'elle répand en brûlant, l'auteur pose comme causes principales du rejet de la tourbe, son volume considérable relativement à son poids, la nécessité d'en surveiller sans cesse la combustion, et surtout la mauvaise construction des appareils où l'on a essayé d'en tirer parti comme combustible.

Digitized by Google

L'auteur passe ensuite au mode d'extraction de la tourbe dans la vallée de la Vesle, sans indiquer d'améliorations à apporter au mode en usage, et termine cette première partie de son mémoire par l'appréciation de l'étendue de ces terrains tourbeux qu'il estime à 250 hectares, pouvant fournir 4000 mètres cubes de tourbe sèche par an.

Dans la seconde partie, l'auteur examine l'emploi de la tourbe dans l'industrie. D'après ses propres expériences, il trouve dans cet emploi une économie de 8 à 10 o/o sur celui de la houille, indépendamment des cendres qui, utiles pour l'agriculture, peuvent encore être vendues et augmenter ce bénéfice; et selon lui, pour les industries locales, pour celles où le transport est nul, l'économie peut aller jusqu'à 50 o/o.

Un des plus graves inconvénients de l'emploi de la tourbe comme combustible, c'est la nécessité où l'on est de la renouveler souvent. Mise en trop grande quantité sur une grille, elle brûlerait difficilement et ne produirait pas la quantité de chaleur exigée. L'auteur propose, pour éviter cet inconvénient, un procédé simple, expérimenté par lui, et qui a paru très important à votre commission. Au lieu de mettre le combustible directement au-dessous de la chaudière, il suffit de le faire brûler dans un fourneau à voûte, construit en briques réfractaires, et de diriger ensuite la flamme autour des bouilleurs et de la surface de la chaudière.

Ce procédé est fondé sur ce fait que pour qu'un combustible brûle facilement, il est nécessaire que l'espace qui l'environne soit porté à une haute température. C'est ce que réalise le fourneau à voûte; tandis que, dans les appareils ordinaires, la chaudière et les bouilleurs au-dessous desquels se trouve le combustible ont une température qui ne dépasse pas 150 °.

En comparant par des chiffres le prix de la houille, de la tourbe dans les conditions ordinaires et de la

Digitized by Google

tourbe dans le fourneau à voûte, employées pour produire le même effet, l'auteur trouve une économie de 11 o/o entre la tourbe et la houille dans les fourneaux ordinaires, de 15 o/o entre la tourbe brulée dans un fourneau à voûte et la tourbe brûlée dans les fourneaux ordinaires, et de 26 o/o entre la tourbe brûlée dans son fourneau et la houille. Et il ajoute qu'on obtient par son procédé une plus grande régularité dans la production de la vapeur, puisque la chaleur des parois du fourneau sert à compenser la diminution produite au moment de l'introduction du combustible.

Du reste, pour Reims, l'auteur reconnait que le canal de l'Aisne à la Marne devra apporter dans le prix de la houille une diminution qui changera ces conditions, et pense que la houille, à cause de la quantité plus grande de combustible sous un faible volume, devra avoir la préférence sur la tourbe.

En terminant cette seconde partie de son mémoire, l'auteur recherche s'il ne serait pas possible de distiller la tourbe, comme on distille le bois pour obtenir de l'acide pyroligneux, du goudron et du charbon. Il pense qu'on emploierait très utilement le charbon ainsi obtenu dans l'économie domestique et l'acide pyroligneux uni à la soude comme engrais.

La dernière partie du mémoire n° 2, traite de l'emploi de la tourbe dans l'agriculture. Selon l'auteur, deux moyens se présentent pour employer la tourbe : le premier consiste à la mettre simplement sur une terre manquant d'humus, alors elle agirait à la fois comme substance absorbante et comme subtance susceptible de fournir du carbone aux végétaux ; le second moyen consiste à l'employer comme un véritable engrais, soit en la substituant partiellement à la paille dans les fumiers, soit en la mélangeant, comme on le fait pour le charbon, à des matières azotées. Votre commission a pensé, ainsi que le programme de la question l'indiquait, que des recherches chimiques auraient été nécessaires pour reconnaître l'utilité de la tourbe comme engrais.

Digitized by Google

L'auteur termine son mémoire par l'indication du procédé suivi à St-Gond, pour livrer à la culture ordinaire, les terrains tourbeux, et il pense que ce mode d'exploitation serait encore le plus avantageux pour les propriétaires.

Cette analyse rapide montre suffisamment que dans aucun des deux mémoires ne se trouve traitée la question de l'emploi de la tourbe dans l'économie domestique. Cette partie du programme n'est indiquée que par quelques mots. La recherche des propriétés chimiques de la tourbe, de sa composition chimique si nécessaire pour arriver à un emploi sûr de cette matière charbonneuse dans l'agriculture, n'a pas été l'objet d'expériences précises. La question de la chaleur produite dans la combustion de la tourbe n'a pas été non plus envisagée assez sérieusement. Il aurait fallu étudier, sous les deux rapports chimiques et calorimétrique, différentes sortes de tourbe, et les comparer à d'autres combustibles.

Bien qu'aucun des deux mémoires ne renferme une solution complète de la question ; en raison des faits nombreux et importants, indiqués surtout dans le mémoire n° 2, la commission propose à l'Académie d'accorder, à titre d'encouragement, une médaille d'argent à l'auteur du mémoire n° 2, et une mention honorable à l'auteur du mémoire n° 1. Elle a cru seulement devoir exprimer le regret que le mémoire n° 2, qui offre la preuve d'un travail sérieux, n'ait pas été écrit avec la concision et l'agrément du style qui caractérise le mémoire n° 1.

Digitized by Google

Lecture de M. Genaudet.

ÉTUDE SUR BÉRANGER.

MESSIEURS,

Il y a des poëtes dont le nom, les œuvres et la destinée demeurent à jamais inséparables de l'histoire morale et politique du peuple qu'ils ont illustré par leurs chants; tant le génie qui les distingue est fortement empreint du caractère et des principaux traits de la nation, tant la nation elle-même, à son tour, met de facilité à recevoir d'eux son enthousiasme et son impulsion. Noble et belle influence qui fait à la fois l'éloge du peuple et du poëte, et nous permet d'apprécier la puissance de l'art par la grandeur des résultats. Le nom de Béranger semble surtout appeler cette réflexion. Il n'est pas de poëte qui appartienne plus que lui, par la nature de ses tendances, au pays qui l'a vu naître. Que sa voix, libre et fière, s'élève jusqu'aux accents de l'ode, et célèbre dans des vers dignes de l'épopée ces nobles enfants de la France qu'elle console de la tristesse des revers par l'éclat et la grandeur impérissables des souvenirs, ou que, vive et fine, elle lance le trait d'une satyre courageuse, on reconnaît à ses inspirations, que le poëte porte en lui l'âme de la patrie. Il n'a d'espérance, d'ambition et d'orgueil, il n'est accessible à l'amour de la gloire que pour le nom du peuple français. Jamais, chez aucun écrivain, la personnalité de l'homme ne s'est plus effacée, pour se laisser absorber par le souci unique des intérêts moraux et du bonheur d'un peuple. C'est donc rendre à Béranger un hommage légitime que de reconnaître qu'il n'est pas seulement un grand poëte, mais qu'il est le poëte national par excellence.

Digitized by Google

« Il fallait, comme il le dit lui-même, dans une de » ses préfaces, il fallait un homme qui parlât au peu- » ple le langage qu'il entend et qu'il aime, et qui se créât » des imitateurs pour varier et multiplier les versions » du même thème; j'ai été cet homme! » Tel est en effet le sens de la mission qu'il s'est donnée, et il l'a remplie de manière à désespérer les imitateurs de pouvoir jamais l'atteindre. Le thème dont parle Béranger avec la même modestie qui lui fait appeler ses dithyrambes des chansons, est le drame le plus varié et le plus complet des passions qui ont agité la société française depuis 1813 jusqu'à 1832. Il l'a retracé avec le génie d'observation et cette profonde connaissance du cœur que Molière possédait, avec cette sensibilité exquise et fine de La Fontaine, souvent aussi avec la verve caustique de Voltaire dont il a parfois le rire incrédule.

Il faudrait bien se garder pourtant de comparer la gaîté philosophique et frondeuse de Béranger aux hardiesses de système qui caractérisent le génie de Voltaire. La philosophie de notre poëte est toute de sentiment et d'impression. C'est au foyer du cœur qu'elle allume son flambeau. Sensuelle et vouée au culte du plaisir, tant que l'imagination du poëte subit les ardeurs de la jeunesse, nous le voyons se répandre en gais refrains, s'épanouir sous le manteau de bure de Roger Bontemps, s'arrêter devant le gros rire de Mme Grégoire, savourer les joies du peuple en compagnie des Lisette et des Frétillon, et se venger de la pauvreté en célébrant la louange des gueux. Que de verve et d'entrain, mais aussi quel sens moral sous ces poésies en apparence légères! Puisqu'entre tant de chefs-d'œuvre, nous avons cité Roger Bontemps, nous ne pouvons résister au désir de rappeler que parmi les traits inimitables dont brille cette poésie, il en est un surtout qui se distingue par l'expression touchante du sentiment religieux. Quelle sensibilité, quel parfum d'honnête homme dans ces vers harmonieux et simples :

Digitized by Google

Dire au ciel: je me fie,
Mon père, en ta bonté ;
De ma philosophie
Pardonne la gaîté ;
Que ma saison dernière
Soit encore un printemps ;
Eh gai ! c'est la prière
Du gros Roger Bontemps.

Roger Bontemps est une des chansons où le génie original de l'auteur se découvre avec le plus d'intimité. Ces maximes à l'usage d'un homme qui place son bonheur dans les seuls biens que la Providence a mis à sa portée et ne désire pour toute richesse, que :

Posséder dans sa hutte
Une table, un vieux lit,
Des cartes, une flûte,
Un broc que Dieu remplit,
Un portrait de maîtresse,
Un coffre et rien dedans.

Ces maximes, disons-nous, ce contentement au sein de la pauvreté, le poëte les tire de lui-même et de l'exemple de sa vie. Comme Emile Debraux, d'insouciante et joyeuse mémoire, il logeait au grenier, le temps râpait l'habit du chansonnier, sans respect pour les reprises de Lisette ;

Venait l'hiver : le bois manquait à l'âtre ;
La vître, au nord, étincelait de fleurs ;
Il grelottait, mais sa muse folâtre
Du pauvre peuple allait sécher les pleurs.

Il faut voir de quelle manière Béranger décrit dans une correspondance cette époque si misérable et pourtant si riante de sa vie : « Moi j'étais si pauvre ! dit-» il, la plus petite partie de plaisir me forçait à vivre » pendant huit jours de panade que je faisais moi-» même, tout en entassant rime sur rime et plein » d'espoir d'une gloire future. Rien qu'en vous parlant » de cette riante époque de ma vie, où, sans appui

Digitized by Google

» sans pain assuré, sans instruction, je me rêvais un » avenir sans négliger les plaisirs du présent, mes » yeux se mouillent de larmes involontaires. Oh! que » la jeunesse est une belle chose, puisqu'elle peut » répandre du charme jusque sur la veillesse, cet âge » si déshérité ! »

Le favori de Mécène, l'ami d'Auguste, Horace a célébré dans des vers éternels l'heureuse médiocrité, *aurea mediocritas*: mais il accordait sa lyre sous les ombrages frais de Tibur, au milieu d'esclaves empressés à répandre sur lui les parfums d'Arabie; Béranger, sans autre appui que l'espérance, sans autre bien que ses vingt ans, suspendait la sienne à la soupente d'un grenier et charbonnait des vers sur le mur. Quelle différence entre les deux poëtes, semblables d'ailleurs par le génie, et qui surent tous deux trouver des chants si doux pour le plaisir et des accords si sublimes pour les sentiments les plus nobles et les plus élevés.

On a beaucoup imité, mais trop souvent sans goût et sans adresse, un genre de poésies dans lequel Béranger a répandu toutes les grâces et la fraîcheur de son talent. Ces poésies, je les appellerais volontiers confidentielles, si déjà on ne leur avait donné le nom d'intimes. Béranger est l'inventeur de ce genre qu'il a porté à la dernière perfection. Il est impossible de traiter un sujet familier avec plus de délicatesse et de goût qu'il ne l'a fait dans la chanson qui a pour titre : mon habit. Combien il y a de philosophie, d'amitié et de cœur, dans cette sollicitude du poëte pour les restes vénérables de son vieil habit :

Sois-moi fidèle, ô pauvre habit que j'aime !
Ensemble nous devenons vieux.
Depuis dix ans je te brosse moi-même
Et Socrate n'eût pas fait mieux.
Quand le sort à ta mince étoffe
Livrerait de nouveaux combats,
Imite-moi, résiste en philosophe ;
Mon vieil ami, ne nous séparons pas.

Digitized by Google

Je m'arrête, malgré le désir que j'aurais d'aller jusqu'au bout.

Parlerai-je des élégies si touchantes du poëte? Ne sait-on pas par cœur les vers admirables composés sur la mort des jeunes Victor Escousse et Auguste Lebras, cette douce chanson qui a pour titre, la Nostalgie, le Chant funéraire sur Quénescourt, la Pauvre femme, Emile Debraux... Ces poésies, on les a lues cent fois, et toujours, les yeux mouillés de larmes!

C'est en vivant comme le peuple, en partageant ses douleurs et ses joies, que Béranger apprend à l'honorer et s'initie à l'art difficile de lui parler le langage qu'il entend et qu'il aime. Les instincts de son âme, la vocation de son génie le rapprochent de ceux qui souffrent et sont persécutés; au peuple donc il vouera le culte de sa muse, car il sent que c'est pour le peuple qu'il est né poëte! En vain a-t-il été déshérité par sa naissance des dons de l'éducation, en vain la misère l'oblige-t-elle à chercher un état positif; que peuvent les obstacles contre la destinée! N'est-elle pas toujours là, d'ailleurs, pour le soutenir, cette bonne fée qui le reçut dans ses bras à son berceau, qui calmait le cri de ses premiers chagrins et lui promit un sort si brillant! N'a-t-il pas le feu du génie qui le dévore, et n'est-ce point assez pour cet enfant sublime, que d'avoir vingt ans, l'amour de la patrie et le désir de la gloire.

Il a bientôt senti que le domaine de la chanson n'est pas tout entier dans les faridondaine et les tourlouribo, non plus que dans les refrains bachiques des Pannard et des Collé..... On pouvait penser encore aux bons jours de la gaudriole, mais le temps de rire n'était plus. Depuis l'heure où les murs de la Bastille s'étaient écroulés sous la colère du peuple, un monde nouveau était à créer, sans qu'il fût possible de se servir des débris

Digitized by Google

de l'ancien. La poésie ne devait pas rester en arrière des institutions. Béranger devina tout le parti qu'on pouvait tirer de la chanson, et voulut prendre place avec elle aux avant-postes de la liberté. « Mon admiration en-
» thousiaste et constante, dit-il, pour le génie de l'em-
» pereur, ce qu'il inspirait d'idolâtrie au peuple qui ne
» cessa devoir en lui le représentant de l'égalité victo-
» rieuse ; cette admiration, cette idolâtrie qui devaient
» faire un jour de Napoléon le plus noble objet de mes
» chants, ne m'aveuglèrent jamais sur le despotisme
» toujours croissant de l'empire. »

Qui pourrait douter de l'indépendance patriotique du poëte, après avoir lu le roi d'Yvetot, ce trait de fine satyre lancé si hardiment à la face du soleil impérial! Où trouver une censûre plus adroite des abus d'un grand pouvoir que dans le traité de politique à l'usage de Lise! Quel apôtre du sans-gène et de la liberté que ce moderne Diogène qui roule son tonneau au gré de sa seule fantaisie, se soucie peu d'allumer sa lanterne pour chercher un homme, et se drape dans sa rudesse inaccessible!

Devant ma tonne, on ne viendra pas dire :
Pour qui tiens-tu, toi qui ne tiens à rien.

Il est facile de comprendre quelle influence devaient exercer sur les événements politiques de l'époque ces piquantes satyres qui, parées des grâces de la chanson, s'adaptant aux accords et aux rythmes des airs les plus familiers au peuple, étaient dans toutes les bouches et devenaient un aiguillon de gaîté nationale.

Béranger avait combattu le despotisme de l'empire avec le principe républicain ; ce fut avec la gloire que l'empire avait laissée qu'il combattit les fautes de la restauration. Tout ce qu'il avait de grandeur dans le génie, de puissance dans la voix, de noblesse

Digitized by Google

et de sensibilité dans le cœur, il le mit à faire triompher la cause de la patrie contre les Rois. Quelle leçon d'histoire, quel enseignement pour les peuples que cette conquête de la mission poétique sur les traditions de la monarchie! Où donc est le soutien des trônes, que le souffle d'une chanson suffit à renverser!

Jamais la voix du poëte ne s'éleva plus grande ni plus fière que dans ces jours de découragement et de deuil où la France, courbant le front sous la honte d'une double invasion, semblait avoir perdu jusqu'au souvenir de tant de victoires qui l'avaient illustrée. Béranger paraît comme l'ange de la consolation et de l'espoir: il prend des mains de la muse héroïque la lyre sur laquelle Homère a chanté; il évoque du fond de leur tombeau, tous les noms, toutes les gloires chers au pays, ranime l'aigle éteint au pied du rocher de Ste-Hélène, ose venger de l'oubli ce vieux drapeau que le soldat tient caché sous la paille; et donnant à sa voix toute la puissance des accents belliqueux et patriotiques, il chante une Iliade nouvelle dont les récits font oublier à la France ses douleurs et ses revers. Quel est l'écho qui n'a pas répondu mille fois à tant de nobles refrains? Quelle est la mansarde du pauvre, quel est le toit de chaume du villageois où l'on n'a pas chanté les *Souvenirs du peuple*, le *Vieux Sergent*, *le Cinq Mai*, *le Vieux Drapeau*, *le Violon brisé*, *les Couplets* sur la Journée fameuse dont le poëte n'a pas voulu que le nom attristât ses vers?

J'ai dit tout ce que Béranger portait en lui de gaîté philosophique, de bonhomie et de malice en même temps, d'heureuse insouciance, de penchant irrésistible au plaisir, au milieu des préoccupations de la plus profonde misère; j'ai dit ce qu'il y avait dans cette âme sensible et fière de dévouement à la cause du peuple. Je n'ai rien appris à personne, car le poëte est peint dans toutes ses œuvres: qui le chante ou

Digitized by Google

le lit, le connaît; et s'il a pu dire « le peuple, c'est ma muse » il a dit avec non moins de vérité, « mes chansons, c'est moi. »

Quelle reconnaissance la France ne doit-elle pas à ce poëte qui a consacré tant de vers immortels à la gloire de nos armes, qui a relevé le courage du peuple, a su trouver le langage qui va le mieux à son cœur et n'a point hésité à braver la persécution et les fers, en pensant que ses chansons allaient répandre l'allégresse au toit du pauvre, adoucir les larmes du proscrit et tenir le pays en haleine de liberté et de gloire! !

Digitized by Google

Proclamation des prix et des médailles.

—

ECONOMIE POLITIQUE.

Le prix n'est pas décerné ;

Une mention honorable est accordée à l'auteur inconnu du mémoire n° 2, portant pour épigraphe : *l'Homme est un animal juste et bon qui veut jouir.*

ECONOMIE AGRICOLE.

Le prix n'est pas décerné ;

Une médaille d'argent est accordée à M. Velly, auteur du mémoire n° 2.

HISTOIRE.

La médaille d'or est décernée à M. l'abbé Pierquin, auteur de l'*Histoire de l'Abbaye d'Hautvillers.*

—

Sur le rapport d'une commission chargée de proposer des récompenses, l'Académie accorde :

1° A M. Visneux, d'Aubilly, pour divers instruments de son invention, une mention honorable.

2° A M. Féry, de Mailly, inventeur d'un nouveau calorifère, une médaille de bronze ;

3° A M. Chevalier, ferblantier à Reims, inventeur d'appareils de sûreté pour le travail du plomb et du zinc, une médaille de bronze ;

4° A M. Goulet-Collet, pour ses coussinets sans frottement, une médaille d'argent ;

5° A M. Honoré Thomas, auteur du drame intitulé : *La Journée des Dupes*, une médaille d'argent.

Digitized by Google

PROGRAMME

DES CONCOURS OUVERTS POUR L'ANNÉE 1849.

HISTOIRE.

Histoire de la commune de Reims.

Déterminer quels étaient, à l'origine, les pouvoirs des échevins, et quelles en furent les variations successives.

L'auteur devra s'appliquer spécialement à faire connaître, au point de vue politique et administratif, quels furent les rapports entre la commune, le pouvoir royal et l'autorité temporelle des archevêques.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

Sur quelles bases pourrait-on établir l'association pour le travail dans les principales branches de l'industrie, soit à Reims, soit dans tout autre grand centre manufacturier?

L'auteur s'attachera surtout au côté pratique de la question, et cherchera à en donner une solution immédiatement applicable.

ÉCONOMIE AGRICOLE.

De l'influence des voies de communication et de transport, sur l'agriculture et l'industrie agricole dans le département de la Marne et spécialement dans l'arrondissement de Reims.

Indiquer la part relative de cette influence aux routes royales et départementales, et aux routes de grande et petite communication déjà créées.

Indiquer celles qui devront être établies encore dans l'intérêt agricole du département.

Apprécier au point de vue de l'agriculture les avantages que doit présenter au département:

Digitized by Google

L'établissement du canal de la Marne au Rhin ;
du canal latéral à la Marne ;
du canal de l'Aisne à la Marne ;
du chemin de fer de Paris à Strasbourg,
et de l'embranchement de Reims.

ARCHÉOLOGIE.

MONOGRAPHIE DE LA CATHÉDRALE DE REIMS.

(Prix fondé par un anonyme).

2e ANNÉE.

Un de nos concitoyens a offert à l'Académie de fonder pour dix années consécutives, un prix qui serait décerné, chaque année, en séance publique, à l'auteur de la meilleure description d'une partie de la cathédrale de Reims. Pour se conformer aux intentions du fondateur, l'Académie mettra successivement au concours, pendant cette période, la description de toutes les parties de la basilique. Elle avait proposé, pour la première année (1848), la question suivante :

Décrire les parties accessoires de la cathédrale de Reims, comme les chapelles, les autels, les fonts baptismaux, le jubé, le labyrinthe, la rouelle, les bénitiers, les tombeaux.

Les concurrents devront 1° dire ce qu'étaient autrefois, ce que sont aujourd'hui les chapelles de la cathédrale, sous quelles invocations elles étaient dédiées, comment elles étaient desservies ; indiquer l'emplacement, la forme, le titre de celles qui n'existent plus.

2° Rappeler la forme, la matière, l'ornementation des autels, des fonts baptismaux, des bénitiers, qui ont été placés à différentes époques dans la cathédrale; la date de l'érection et de la destruction de ces divers monuments.

3° Décrire le jubé, le labyrinthe, la rouelle, en rappeler l'origine et la suppression.

4° Signaler les personnages qui ont été inhumés dans l'église, décrire les pierres tumulaires, relever les inscriptions, rechercher celles qui ont disparu, etc.

L'Académie n'ayant pas reçu jusqu'à présent de travail qui lui parût digne d'être couronné, la question reste soumise au concours pour 1849.

Digitized by Google

Toutefois elle a dû, conformément à la volonté exprimée par le fondateur anonyme, désigner pour la 2e année, les bases spéciales d'un travail relatif à la monographie de la cathédrale de Reims, qui fera l'objet d'un autre concours pour 1849.

La question est posée dans les termes suivants :

Une médaille du prix de 1200 francs sera décernée à l'artiste qui aura donné les dessins lavés, les plus exacts, de toutes les parties de la cathédrale de Reims.

L'auteur devra dessiner l'édifice, tel qu'il est aujourd'hui, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, indiquer les achèvements qui peuvent être faits.

Il devra donner : 1° sur une échelle d'un centimètre pour mètre le plan par terre et le plan au niveau du triforium; — 2° sur une échelle de 5 millimètres pour mètre, quatre coupes de la basilique, une longitudinale depuis le portail jusqu'à l'abside, une transversale à la croisée, une, vers l'abside, une, vers le portail; quatre élevations, une du portail, une de l'abside, une du côté septentrional, une du côté méridional, avec des attaches où seraient figurées les flèches des tours et de la croisée.

Il donnera en outre la description des matériaux qui composent l'édifice, la charpente, les agrafes, les plombs, les fers; il indiquera la nature des bois, des pierres, etc.

Le prix sera décerné en 1854; la question sera rappelée tous les ans, jusqu'à cette époque, dans la séance annuelle.

QUESTION MISE AU CONCOURS POUR L'ANNÉE 1850.

—

AGRICULTURE.

Indiquer les moyens *pratiques* d'amener rapidement à l'état de culture ordinaire du pays les terres incultes, ou en friche, connues en Champagne sous les noms vulgaires de *terres usagères*, *trios*, *savarts*, etc.

Digitized by Google

QUESTION MISE AU CONCOURS POUR L'ANNÉE 1851.

AGRICULTURE.

Faire connaître par une comptabilité, tenue avec exactitude pendant le cours de trois années, le produit obtenu par l'emploi de diverses espèces d'engrais naturels ou composés.

Indiquer avec précision le nom et la quantité de chaque nature d'engrais employé et le résultat qu'il a produit.

Les prix consistent en une médaille d'or de la valeur de 200 *francs, pour chacune des questions.*

Ces médailles seront décernées dans la prochaine séance publique de l'Académie, dans le mois de mai 1849.

Les auteurs ne devant pas se faire connaître, inscriront leur nom et leur adresse dans un billet cacheté, sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

Les mémoires devront être adressés (franco) à M. le secrétaire général de l'Académie, avant le 15 *avril* 1849, terme de rigueur.

L'Académie distribuera, en outre, des médailles d'encouragement aux auteurs des travaux qu'elle jugera dignes de récompenses; les personnes qui croiraient avoir droit à cette distinction, devront envoyer leur titres au secrétariat, avant le 15 *avril* 1849.

LE PRÉSIDENT, H. LANDOUZY.

LE SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL, BANDEVILLE.

Digitized by Google

TABLEAU

DES MEMBRES COMPOSANT L'ACADÉMIE DE REIMS

AU 10 AOUT 1848.

Bureau pour l'année 1847-1848.

Président,	MM. LANDOUZY.
Vice-Président,	TARBÉ DE ST-HARDOUIN.
Secrétaire-général,	BANDEVILLE.
Secrétaire-archiviste,	E. ARNOULD.
Trésorier,	SAUBINET.
Membres du conseil d'administration,	CONTANT.
	E. DÉRODÉ.
	HENRIOT.

Bureau pour l'année 1848-1849.

Président,	Mgr GOUSSET (O. ✻).
Vice-Président,	MM. DUBOIS.
Secrétaire-général,	BANDEVILLE.
Secrétaire-archiviste,	E. ARNOULD.
Trésorier,	SAUBINET.
Membres du conseil d'administration,	HENRIOT.
	LANDOUZY.
	BOUCHÉ.

Digitized by Google

Membres d'honneur.

MM. VILLEMAIN (G. O. ✠), membre de l'Académie française et de celle des inscriptions et belles-lettres.

CUNIN-GRIDAINE (G. O. ✠), ancien ministre de l'Agriculture et du Commerce.

SALVANDY (comte DE) (G. C. ✠), membre de l'Académie française, ancien ministre de l'Instruction publique.

Membres titulaires.

Mgr GOUSSET (O. ✠), archevêque de Reims.

MM. RUINART DE BRIMONT (le vicomte) (O. ✠), ancien député, ancien maire de Reims.

SAUBINET, naturaliste, membre de la Société d'agriculture de la Marne.

ROBILLARD, juge d'instruction.

BANDEVILLE, chanoine honoraire, aumônier du lycée.

BOUCHÉ DE SORBON, juge suppléant au tribunal civil.

FANART (L.), directeur du conservatoire de musique.

NANQUETTE, curé de Saint-Maurice, chanoine honoraire.

BRUNETTE, architecte de la Ville.

CONTANT (Th.), notaire, licencié en droit.

LANDOUZY (H.), correspondant de l'Académie de médecine.

QUERRY, vicaire-général du diocèse.

DÉRODÉ (E.), représentant du peuple.

GOBET, avoué, membre du conseil municipal.

LECONTE, secrétaire du Comice agricole.

SUTAINE (M.), administrateur de la Société des amis des arts, membre du Comité communal d'instruction.

Digitized by Google

MM. MAQUART (J. J.), secrétaire du Comité d'archéologie et de la Société des amis des arts.

DUQUENELLE, pharmacien.

LOUIS-LUCAS, notaire, membre du Comité d'archéologie.

CLICQUOT (F.-L.), homme de lettres.

COURMEAUX (E.), conservateur de la bibliothèque.

PINON (F.), homme de lettres.

AUBRIOT, receveur de l'administration des hospices.

TOURNEUR, professeur de rhétorique au petit séminaire.

ARNOULD (Ernest), avocat, membre du Comité communal d'instruction.

GOSSET, architecte.

HENRIOT (F.), membre de la chambre de commerce.

DUBOIS, procureur de la république.

MORTIER-DES-NOYERS, lieutenant de gendarmerie.

ALEXANDRE, avocat.

PARIS (H.), avocat.

MIDOC (L.-H.), greffier du tribunal de commerce.

DECÈS, chirurgien de l'hôtel-Dieu.

GENAUDET, licencié en droit, avoué.

LECHAT, professeur de physique au lycée.

HENROT (Al.), docteur en médecine.

SORNIN, professeur de mathématiques spéciales au lycée.

GAINET, curé de Cormontreuil.

VELLY, fabricant de produits chimiques.

GÉRARDIN, professeur d'histoire au lycée.

DELEUTRE, juge au tribunal.

PETITBON, proviseur du lycée.

HAREL, substitut du procureur de la république.

PIERRET, docteur en théologie, vicaire de Notre-Dame.

Digitized by Google

Membres honoraires.

MM. TARBÉ (P.), correspondant du ministère de l'Instruction publique, à Paris.

VINCENS DE GOURGAS, inspecteur de l'Académie de Lyon.

FLEURY (H.), secrétaire général du ministre du commerce, à Paris.

BELIN-DELAUNAY, professeur d'histoire.

MAILLE-LEBLANC, ancien président du tribunal de commerce de Reims.

GILBERT DE SAVIGNY (✻), directeur de l'école de médecine, à Reims.

DÉRODÉ-GÉRUZEZ (✻), propriétaire, à Reims.

HERBÉ, peintre, professeur à l'école supérieure, à Reims.

HUBERT (E.), avocat à la cour d'appel, à Paris.

BELLY (DE), propriétaire à Beaurieux (Aisne).

BARA, curé de Notre-Dame, à Reims.

PARIS (L.) (✻), correspondant du ministère de l'Instruction publique, rue des Écuries-d'Artois, 12, à Paris.

BONNEVILLE (✻), procureur de la république, à Versailles.

GEOFFROY DE VILLENEUVE, propriétaire, à Chartreuve (Aisne).

GONEL (E.), avocat, à Château-Thierry.

GARCET (H.), professeur de mathématiques au lycée Corneille, à Paris.

WAGNER, homme de lettres, rue Saint-Germain-des-Prés, 9, à Paris.

GUILLEMIN, docteur ès-lettres, professeur d'histoire au collége Stanislas.

TARBÉ DE ST-HARDOUIN, ingénieur des ponts et chaussées, à Joigny (Yonne).

SOILLY, officier de l'Université, ancien proviseur du lycée.

Digitized by Google

Membres correspondants.

MM. ALLUARD, professeur de physique au lycée de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

ANOT DE MAIZIÈRES, professeur de rhétorique au lycée de Versailles, officier de l'Université.

ARNOULD (Ed.), membre du Comice agricole, à Toussicourt, près Reims.

ARRIVABENE (comte) (✻), économiste, à Bruxelles.

ARVEUF, architecte, à Reims.

AUBERT, curé de Saint-Remi, à Reims.

AUGER (Alexandre), à Reims.

AZAÏS (✻), membre de la Société archéologique, à Béziers (Hérault).

AZAOLA (don Inigo Gonzalès de) (✻), ancien gouverneur de Tondo, botaniste à Manille (Philippines).

BALESTIER (J.), consul des Etats-Unis, à Singapore (Malaisie).

BALLIN, directeur du mont-de-piété, à Rouen.

BALLY (✻), ancien président de l'Académie royale de médecine, à Villeneuve-le-Roi (Yonne).

BARBEY, notaire, (membre du conseil d'arrondissement de Reims), à Fismes (Marne).

BARTHÉLEMY (A.), (conseiller de préfecture), à Saint-Brieuc (Côtes du Nord).

BARTHÉLEMY, chanoine honoraire de Reims, vicaire à Saint-Denis du St-Sacrement, rue St-Louis-au-Marais, à Paris.

BAZIN (✻), directeur de la colonie agricole, au Mesnil-Saint-Firmin (Oise).

BELHOMME (✻), docteur en médecine, rue Charonne, 163, à Paris.

BERGER DE XIVREY (✻), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, rue Saint-Germain-des-Prés, 15, à Paris.

BERTRAND, juge au tribunal civil, à Troyes (Aube).

Digitized by Google

MM. BLANC, vicaire-général de Reims, rue Neuve Ste-Geneviève, 12, à Pa

BONJOUR (Casimir) (✻), conservateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris.

BONNAY (l'abbé de), directeur de la maîtrise, à Reims.

BONNEVILLE (F.) (✻), ancien essayeur de la banque de France, rue des Moulins, 14, à Paris.

BORGNET, professeur de mathématiques au lycée de Tours.

BOUILLEVAUX, curé de Cerizières (Haute-Marne).

BOULARD (✻), secrétaire du bureau central du Comice agricole de la Marne, à Châlons-sur-Marne.

BOULLOCHE (✻), conseiller à la cour d'appel, rue de Lille, 3, à Paris.

BOURASSÉ (l'abbé), archéologue, à Tours.

BOURDONNÉ, directeur de l'école primaire supérieure, à Reims.

BOURGEOIS-THIERRY, (membre du conseil général de la Marne), à Suippes (Marne).

BOURGAIN, juge de paix, à Sedan (Ardennes).

BRISSAUD, professeur d'histoire au lycée d'Orléans.

BUSSIÈRES (BROQUARD DE) (✻), ancien officier du génie, rue Greffulhe, 7, à Paris.

BUVIGNIER, géologue, membre de la Société philomathique, à Verdun (Meuse).

CARETTE (O. ✻), ancien officier supérieur du génie, rue de Bagneux, 7, à Paris.

CARETTE (✻), capitaine du génie, membre de la Commission scientifique de l'Algérie.

CARETTE, avocat au conseil d'état et à la cour de cassation, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

CARTERET, conseiller d'état, rue de l'Arbre-Sec, 22, à Paris.

CATON, curé-doyen de Craonne (Aisne).

CAUMONT (DE) (O. ✻), correspondant de l'Institut, à Caen.

Digitized by Google

MM. CAYX (O. ✻), inspecteur-général de l'Université, administrateur de la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.

CHAIX-D'EST-ANGE (O. ✻), ancien député de la Marne, avocat à la cour d'appel, boulevard Poissonnière, 23, à Paris.

CHARLIER, membre correspondant de la Société centrale de médecine vétérinaire, à Reims.

CHARPENTIER, instituteur, à Reims.

CHAUBRY DE TRONCENORD (baron) (✻), conseiller à la cour d'appel de Paris, (membre du conseil général de la Marne), rue Jacob, 48.

CHEVALLIER (✻), membre de l'Académie de médecine, professeur à l'école de pharmacie, quai Saint-Michel, 25, à Paris.

CHEVILLION, docteur en médecine, à Vitry-le-François (Marne).

CLÉMENT (P.), homme de lettres, rue de Miroménil, 30, à Paris.

CLERC, professeur de rhétorique au séminaire de Luxeuil (Haute-Saône).

COCHARD, fabricant de produits chimiques, à Reims.

COETLOGON (comte Em. de), propriétaire à Chéret, près Laon (Aisne).

COETLOSQUET (comte DU) (✻), membre de l'Académie de Metz, à Metz.

COILOT, membre du Comice agricole, à Reims.

COMTE (Ach.) (✻), professeur d'histoire naturelle au collége de France, à Paris.

COULVIER-GRAVIER, astronome, à Paris.

CROSNIER, curé de Donzy (Nièvre).

CUSSY (vicomte de) (✻), membre de l'Académie de Caen, à Saint-Mandé (Seine).

DAGONET (✻), docteur en médecine, à Châlons-sur-Marne.

Digitized by Google

MM. DANTON (✻), inspecteur de l'Académie de Paris.

DAUDVILLE (Ch.), membre de la Société académique de Saint-Quentin (Aisne).

DEFOURNY, curé de Brognon (Ardennes).

DELAFOSSE (✻), professeur à la Faculté des sciences de Paris, rue d'Enfer, 47.

DELAPORTE (marquis), à Vendôme.

DEMILLY, vétérinaire de l'arrondissement de Reims.

DENIS (✻), membre de la Société des Antiquaires de France, à Commercy (Meuse).

DÉRODÉ (A.), ancien officier de marine, sous-chef à la direction des travaux publics, en Algérie.

DESROUSSEAUX DE MEDRANO, manufacturier, membre du conseil général des Ardennes, à Charleville.

DESSAIN-PERIN, homme de lettres, à Cumières, (Marne).

DIDRON (✻), secrétaire du Comité historique des arts et monuments, rue d'Ulm, 1, à Paris.

DROUET, ancien professeur de l'Université, à Reims.

DUBROCA, vétérinaire, à Sedan.

DUCHESNE (A.), numismate, à Reims.

DUFOUR, conservateur du musée, à Amiens.

DUHÊME, docteur en médecine, à Douai.

DUPUIT (✻), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Angers.

DURAND (H.), architecte, rue Coquenard, 31, à Paris.

DUTEMPLE, membre de la Société géologique de France, à Pierry (Marne).

DUVAL, docteur en médecine, à Epernay.

DUVAL (Ferdinand), avocat, à Paris.

ERNOULT (Ch.), homme de lettres, à Angers.

ESTRAYER-CABASSOLE, chanoine, à Châlons (Marne).

FAILLY, inspecteur des douanes, à Lyon.

FAROCHON, sculpteur, rue d'Enfer, 76, à Paris.

Digitized by Google

MM. FAUCHER (Léon), représentant du peuple, rue de Tivoli, 22, à Paris.

FEUILLET, juge de paix, rue des Trois-Maries, 12, à Lyon.

FOSSÉ D'ARCOSSE, membre du Comité archéologique, à Soissons (Aisne).

FOUCHER (J.-N.), propriétaire, à Mareuil-sur-Ay (Marne).

FOURNIER, curé, à Rethel (Ardennes).

FRIGNEZ, docteur ès-sciences, boulevard Bonne-Nouvelle, impasse Cendrier, à Paris.

GALERON, professeur de rhétorique au lycée de Reims.

GALLOIS (Etienne), ancien bibliothécaire de la chambre des pairs, à Paris.

GARINET, conseiller de préfecture, à Châlons-sur-Marne.

GASTEBOIS (O. ✻), lieutenant-colonel en retraite, à Lachy, près Sézanne (Marne).

GAUTHIER (✻), architecte, membre de l'Académie des beaux-arts, rue des Bons-Enfants, 28, à Paris.

GAYOT (E.), avocat, secrétaire de la Société académique de l'Aube, à Troyes.

GÉLIS, chirurgien à l'hôpital militaire de Sedan.

GÉRENTE (H.), peintre-verrier, quai d'Anjou, 13, à Paris.

GÉRUZEZ (Eug.) (✻), professeur à la Faculté des lettres, rue de Vaugirard, 72, à Paris.

GIRARDIN, professeur de chimie, à Rouen.

GODINOT, juge de paix, à Châtillon-sur-Marne (Marne).

GOGUEL, membre de plusieurs Sociétés savantes, rue Sainte-Elisabeth, 27, à Strasbourg.

GOULET-COLLET, ingénieur-hydraulicien, à Reims.

Digitized by Google

MM. GOUNIOT-DAMEDOR, professeur de rhétorique au lycée de Blois (Loir-et-Cher).

GRANVAL, pharmacien à l'hôtel-Dieu, à Reims.

Mgr GROS, évêque de Versailles.

MM. GROSJEAN, pharmacien, à Fismes (Marne).

GROSSELIN, rue du Paon-Saint-André, 1, à Paris.

GUICHEMÈRE, professeur de mathématiques, à Laon.

HARDY (※), professeur agrégé à la Faculté de médecine, rue Cadet, 19, à Paris.

HEDDE (Isid.) (※), délégué de l'industrie sérigène, attaché à l'ambassade de France en Chine, à Saint-Étienne.

HÉMART (baron), ancien officier, membre du conseil d'arrondissement de Reims, à Ay (Marne).

HENRIOT (Étienne), propriétaire, à Trigny.

HOMBRES-FIRMAS (baron d') (※), docteur ès-sciences, correspondant de l'Institut, à Alais (Gard).

HUBERT (J.), professeur de philosophie au collége de Charleville (Ardennes).

HUOT (P.), conservateur-adjoint de la bibliothèque, à Versailles.

HUSSON (※), membre de l'Académie de médecine, au lycée Descartes, à Paris.

JARRY DE MANCY (※), professeur à l'école des beaux-arts, rue Cassette, 5, à Paris.

JOBARD (※), directeur du musée de l'industrie, à Bruxelles.

JOLIBOIS (E.), professeur d'histoire au lycée de Colmar (Haut-Rhin).

JOPPÉ, conservateur de la bibliothèque, à Châlons-sur-Marne.

JOURDAIN-SAINTE-FOI, homme de lettres, à Doué (Maine-et-Loire).

JUBINAL (A.) (※), homme de lettres, rue Taranne, 16, à Paris.

Digitized by Google

MM. JULIEN (Stan.) (✻), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur de langue et de littérature chinoises au collége de France, place de l'Estrapade, 34, à Paris.

JULLIEN (✻), homme de lettres, rue du Rocher-d'Antin, 23 bis, à Paris.

KOZIEROWSKI, architecte, membre du Comité d'archéologie, à Paris.

LADEVÈZE (comte de), maire d'Orbais (Marne).

LAIR (✻), secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture et de commerce, à Caen.

LAMBERTYE (comte de), propriétaire, à Chaltrait (Marne).

LEBERTHAIS, peintre graveur, à Lisbonne.

LEBRUN, directeur de l'école des arts et métiers, à Châlons (Marne).

LECLERC, économiste, à Paris.

LEJEUNE, professeur au lycée de Reims, officier de l'Université.

LELEU D'AUBILLY, membre du conseil général de la Marne, à Aubilly (Marne.)

LELIÈVRE, ancien censeur du lycée de Reims, à Fumay (Ardennes).

LÉPINE, jurisconsulte, à Renwez (Ardennes).

LEROUX, docteur en médecine, à Corbeny (Aisne).

LESURE, docteur en médecine, à Attigny (Ardennes).

LEUSCHENRING, docteur en médecine, à Reims.

LEVESQUE DE POUILLY (✻), ancien député, à Arcy-Ponsart (Marne).

LICOURT, docteur en médecine, à Châtillon-sur-Marne (Marne).

LIÉNARD, peintre, membre du Comité d'archéologie, à Châlons-sur-Marne.

LOISSON (DE) (✻), ancien député de la Marne, à Pierry (Marne).

Digitized by Google

MM. LOISON, homme de lettres, quai Bourbon, 35, à Paris.

LOUIS (✻), médecin en chef des épidémies de la Seine, rue de Ménars, 8, à Paris.

MAILLEFER DE CORRIBERT, propriétaire, rue Saint-Guillaume, 27, à Paris.

MAILLET, membre du Comice agricole, à Reims.

MAIZIÈRES (de), ancien professeur de l'Université, à Reims.

MANGEART, avocat à Valenciennes.

MAREUSE (V.), avocat à la cour d'appel d'Amiens, rue Bleue, 4, à Paris.

MAROLLES (QUATRESOLS DE), président du tribunal civil, à Arcis-sur-Aube.

MARINET (✻), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Château-Thierry (Aisne).

MATHIEU, avocat à la cour d'appel, rue Richelieu, 29, à Paris.

MAUPASSANT, professeur de philosophie au collége de Châlons-sur-Marne, officier de l'Université.

MAUPIED, professeur à la Faculté de théologie de Paris, rue St-Dominique-d'Enfer, 20, à Paris.

MAUVAIS (✻), membre de l'Académie des siences et du Bureau des longitudes, à l'Observatoire, à Paris.

MELLET (comte de), propriétaire, à Chaltrait (Marne.

MENNESSON (M.), docteur en droit, à Laon.

MÉRODE (comte de) (O. ✻), ministre d'état, à Bruxelles.

MEUGY, docteur en médecine, à Rethel (Ardennes).

MICHELIN (H.) (✻), conseiller à la cour des comptes, membre de la Société géologique de France, rue Saint-Guillaume, 20, à Paris.

MIGEOT, curé-doyen de Signy-le-Petit (Ardennes).

MILLET, juge de paix de Sissonne, à Liesse (Aisne).

MILLET, inspecteur des forêts, sous-chef à l'administration des forêts, à Paris.

Digitized by Google

MM. MONMERQUÉ (O. ✻), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, rue Saint-Louis, 39, au Marais, à Paris.

MOREL, professeur de rhétorique au collége de Niort.

MOZER, médecin, à Verzy (Marne).

MÜLBACH, professeur de littérature allemande, à Reims.

NICOT (O. ✻), recteur de l'Académie de Nîmes.

NIZARD (Désiré) (✻), professeur au collége de France, à Paris.

NITOT, maire d'Ay, (membre du conseil général de la Marne).

NOEL-AGNÈS, sous-préfet de Cherbourg.

OZANNEAUX (O. ✻), inspecteur-général de l'Université, quai Bourbon, 53, à Paris.

OZERAY, archiviste paléographe, à Bouillon (Belgique).

PAPPE (Ludwig), docteur en médecine, au Cap de Bonne-Espérance.

PARIS, notaire, à Epernay.

PARIS (Paulin) (✻), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, conservateur-adjoint de la bibliothèque nationale, à Paris.

PAUFFIN (Chéri), ancien juge, rue Racine, 13, à Paris.

PERGANT, membre du comice agricole, à Vitry-le-François (Marne).

PÉRIN (A.), peintre, rue Saint-Lazare, 11, à Paris.

PERNOT (✻), peintre, membre du Comité des arts et monuments, rue St-Hyacinthe-St-Honoré, 7, à Paris.

PERREAU (Jules), homme de lettres, à Reims.

PÉRIER (E.), membre de la Société académique de Châlons-sur-Marne.

PERRON, professeur à la Faculté des lettres de Besançon.

Digitized by Google

MM. PERROTTET (✻), directeur du jardin du roi, à Pondichéry (Inde française).

PETIT, docteur en médecine, à Hermonville.

PIERQUIN, curé de Sarcy.

PINGRET, graveur, rue Guénégaud, 5, à Paris.

PINTEVILLE-CERNON (DE), président du Comice agricole de la Marne, à Cernon (Marne).

POISSON (O. ✻), sous-préfet, à Reims.

POLONCEAU (✻), ancien recteur de l'Université, rue Neuve-des-Petits-Champs, 77, à Paris.

PONSINET, juge de paix, à la Ferté-Aleps (Seine-et-Oise).

PONTAUMONT (DE), membre de la Société académique, à Cherbourg.

PRÉGNON, curé à Torcy (Ardennes).

PRIN (✻), docteur en médecine, à Châlons-sur-Marne.

PROMPSAULT, aumônier de la maison des Quinze-Vingts, à Paris.

RAFN (Christ.) (✻), secrétaire de la Société des Antiquaires du Nord, à Copenhague.

RATTIER (✻), professeur de philosophie au lycée de Reims.

RAULIN (✻), maître des requêtes au conseil-d'état, rue Neuve-des-Mathurins, 35, à Paris.

RICHARD, docteur en médecine, à Hermonville.

RICHELET, conservateur de la bibliothèque, au Mans.

ROBELIN, architecte, à Paris.

ROBERT (Ch.) (✻), ancien élève de l'école polytechnique, sous-intendant militaire, à Metz.

ROBILLARD (C.), directeur-médecin du lazaret de Cette (Bouches-du-Rhône).

ROISIN (baron de) (✻), propriétaire, à Bonn (Prusse-Rhénane), — ou rue Française, 38, à Lille.

Digitized by Google

MM. RONDOT (Natalis) (✻), délégué en Chine pour les industries des laines et des soies, membre de la Société asiatique, rue Montholon, 24, à Paris.

ROUCHER-D'AUBANEL, docteur en médecine, à Fère-en-Tardenois (Aisne).

ROUIT, directeur de l'école normale primaire, à Laon.

ROUSSEAU, docteur en médecine, à Epernay.

ROYER (E. DE), avocat-général près la cour d'appel, rue Saint-Benoît, 18, à Paris.

ROYER-COLLARD (P.) (✻), doyen de la Faculté de droit, à Paris.

RUINART DE BRIMONT (Ed.), membre de la Société géologique de France, rue Cassette, à Paris.

SALLE, docteur en médecine, à Châlons-sur-Marne.

SAUVAGE (✻), ingénieur des mines, à Metz.

SAUVILLE (Guillaume de), conseiller de préfecture, à Mézières.

SAY (H.) (✻), membre du conseil-général de la Seine et de la chambre de commerce de Paris, rue Bleue, 13, à Paris.

SAY (LÉON), économiste, à Paris.

SELLIER, secrétaire de la Société d'agriculture, à Châlons-sur-Marne.

SEURE, docteur en médecine, à Suippes (Marne).

SUCKAU, professeur d'allemand au lycée Monge, rue Saint-Hyacinthe-Saint-Michel, à Paris.

SURY, curé à Loivre (Marne).

SYLVESTRE (✻), homme de lettres, place Bellechasse, à Paris.

TAMPUCCI (H.), chef de bureau à la préfecture de la Marne, à Châlons-sur-Marne.

TEMPIER, jurisconsulte, à Marseille.

TESTE D'OUET, homme de lettres, correspondant du ministère de l'Instruction publique, rue Bourg-l'Abbé, 7, à Paris.

Digitized by Google

MM. THIERION DE MONCLIN (J.), à Nanteuil (Ardennes).
THIERRY (E. DE), ancien officier de cavalerie, rue du Faubourg-du-Roule, 68, à Paris, — et à Fismes (Marne).
THOMAS (Honoré), homme de lettres, à Reims.
TIRMAN, docteur en médecine, à Mézières.
VARENNES, avocat, à Vitry-le-François.
VARIN (✻), conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.
VIANCIN, membre de l'Académie de Besançon.
VILLEMINOT, ingénieur mécanicien, membre de la chambre de commerce de Reims.
VINCENT, inspecteur des écoles primaires de Metz.
VIOLETTE, homme de lettres, à Mary-sur-Marne (Seine-et-Marne).
VIONNOIS, juge au tribunal civil, à Montpellier.
VISMES (DE) (✻), ancien préfet, à Sézanne (Marne).
VOILEMIER, docteur en médecine, à *Senlis* (Oise).
VROÏL (Jules HÉRIOT DE), membre de la Société des économistes, à Reims.
WEISS (✻), correspondant de l'Institut, conservateur de la bibliothèque, à Besançon.
WILMET, curé à Monthermé (Ardennes).
WINT (Paul DE), homme de lettres, rue Neuve-Samson, 2, à Paris.
WYLD (James), membre de la Société géologique de France, à Epernay.
YVAN (✻), docteur en médecine, médecin de l'ambassade de France en Chine, professeur d'histoire naturelle médicale, place Bréda, 10, à Paris.

REIMS. — IMP. DE P. REGNIER.

Digitized by Google

TABLE

DES AUTEURS

POUR LES DEUX VOLUMES

de l'année 1847-1848.

MM. ALEXANDRE.

De l'imagination et du sens critique en matière de poésie. pages. t. I. 132.

AUBERT.

Rapport sur les inscriptions du nouveau tombeau de St-Remi. t. I. 228.

BANDEVILLE.

Visite du congrès scientifique à Mettray. t. I. 212.

Compte-rendu des travaux de l'Académie. t. II. 210.

BOUCHÉ DE SORBON.

Rapport sur le *Traité des diverses institutions complémentaires du régime pénitentiaire*, par M. Bonneville, t. I. 79.

Rapport sur un ouvrage de M. Robert-Guyart, intitulé : *Essai sur le paupérisme en France et sur le moyen d'y remédier.* t. II. 19.

Rapport sur le concours d'Economie politique. t. II. 238.

CHARLIER.

Réflexions sur les effets produits par la castration des vaches laitières. t. I. 318.

Digitized by Google

CLICQUOT. pages.

La religion chrétienne en Orient (poésie). t. II. 49.

COURMEAUX.

Communication sur une bague en or, trouvée dans la démolition des remparts. t. I. 62.

Simples réflexions sur la poésie au XIXe siècle. t. I. 150.

Rapport sur la *Journée des Dupes*, drame historique par M. H. Thomas. t. I. 254.

Détails sur divers ouvrages des frères Jacques. t. I. 296.

DEFOURNY.

Etude sur Alfiéri. t. I. 41.

DUBOIS.

De la Sévérité des peines dans ses rapports avec l'état des mœurs et les progrès de la liberté. t. I. 163.

DUCHESNE.

Notice sur deux dalles tumulaires à Reims dans la rue St-Guillaume. t. I. 175.

DUQUÉNELLE.

Rapport de la commission chargée d'examiner les appareils de M. Chevalier, ferblantier à Reims. t. I. 180.

Communication sur divers objets d'antiquité trouvés à Reims. t. I. 324.

DUVAL.

Note sur les mœurs administratives et la législation pénale des Chinois. t. I. 362.

GAINET.

Du paupérisme. t. I. 339.

Digitized by Google

GENAUDET. pages.

Etude sur Béranger. t. II. 252.

HENROT.

La médecine considérée comme science. t. II. 166.

LANDOUZY.

Discours prononcé à la séance publique. t. II. 201.

Rapport sur la thèse médicale présentée par M. Henrot, et sur la guérison du tétanos au moyen de l'éther, par M. Petit. t. I. 203.

Communication au sujet des propriétés du chloroforme. t. I. 300.

LECHAT.

Rapport sur un nouveau système de chauffage inventé par M. Féry. t. II. 14.

Rapport sur le concours d'économie agricole. t. II. 247.

LIÉNARD.

Notice sur les frères Jacques, sculpteurs rémois. t. I. 287.

DE MAIZIÈRE.

Rapport de la commission chargée d'examiner les instruments présentés à l'Académie par M. Visneux. t. I. 73.

MAUPIED.

Note sur le synchronisme des terrains, sur la succession des strates en superposition, et sur la formation des charbons de terre. t. I. 111.

MIDOC.

Compte-rendu de l'Académie des Jeux Floraux. t. I. 58.

La Jeune fille et le Dahlia (fable). t. I. 327.

Les deux fourmis (fable). t. I. 403.

Digitized by Google

MORTIER DES NOYERS. pages.

Rapports sur les travaux de la société philomathique de Verdun. t. I. 242.

De l'instruction élémentaire des sous-officiers de l'armée. t. I. 378.

NANQUETTE.

Compte-rendu d'un ouvrage intitulé : *Restauration des sciences philosophiques, Introduction à l'étude de la philosophie*, par V. Gioberti, traduit de l'italien par MM. Tourneur et Defourny. t. I. 11.

PARIS.

Rapport sur le concours historique. t. II. 229.

PETIT.

Tétanos guéri par les inhalations d'éther. t. I. 206.

PIERRET.

Compte-rendu d'un ouvrage intitulé : *Monumenti primitivi delle arti cristiane nella metropoli del cristianesimo disegnati ed illustrati*, par le P. Marchi. t. I. 25; t. II. 65.

PINON.

Coup d'œil sur l'Histoire de la fronde par M. de Saint-Aulaire. t. II. 37.

QUERRY.

Rapport sur le cours complet de philosophie par M. Rattier. t. II. 190.

RATTIER.

Rapport sur deux brochures de M. Guichemère : l'une, discours sur l'esprit de la jeunesse ; l'autre, les ruines de Coucy. t. I. 334.

Digitized by Google

ROBILLARD. pages.

Rapport sur un ouvrage intitulé : *Raoul de Rayneval* ou *la Normandie au* XIVe *siècle*, par M. de Pontaumont. t. II. 6.

RONDOT.

Communication sur un ouvrage intitulé : *A chinese commercial guide.* t. II. 177.

LÉON SAY.

Histoire de la Caisse d'escompte. t. II. 80.

SORNIN.

Examen des comptes-rendus de l'Académie des sciences. t. I. 355.

Rapport sur le cours élémentaire d'arithmétique de M. Guichemère, et sur la table de multiplication de M. Gillet-Langlois. t. I. 322.

SUTAINE.

Notes biographiques sur les artistes rémois, (considérations générales). t. I. 184.

TOURNEUR

Rapport sur une notice sur l'église de Fismes, par M. Gros-Jean. t. I. 24.

Quelques mots sur le divorce. t. II. 135.

VIOLETTE.

Le Lièvre au gîte (fable). t. I. 404.

La belette et le renard (fable). t. II. 57.

DE WINT.

Visite à l'abbaye de St-Riquier. t. II. 44.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LES DEUX VOLUMES

de l'année 1847-1848.

—

ARCHÉOLOGIE. pages.

Notice sur l'église de Fismes par M. Gros-Jean ; rapport par M. Tourneur. t. I. 24.

Monumenti primitivi delle arti cristiane nella metropoli del cristianesimo disegnati ed illustrati, par le P. Marchi ; compte rendu par M. Pierret. t. I. 25; t. II. 65.

Communication, par M. Courmeaux, d'une bague en or trouvée dans la démolition des remparts. t. I. 62.

Notice sur deux dalles tumulaires, par M. Duchesne. t. I. 175.

Rapport sur les inscriptions du nouveau tombeau de St-Remi, par M Aubert. t. I. 228.

Communication, par M. Duquénelle, de plusieurs objets d'antiquité découverts à Reims. t. I. 394.

BEAUX-ARTS.

Notes biographiques sur les artistes rémois considérations générales) par M. Max. Sutaine. t. I. 184.

(Notice sur les frères Jacques, sculpteurs rémois, par M. Liénard. t. I. 287.

Détails des divers ouvrages des mêmes, par M. Courmeaux. t. I. 296.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE. pages.

Rapport sur un ouvrage intitulé : *a chinese commercial guide* par M. Rondot t. II. 177.

Bulletin bibliographique. t. I. 3, 9, 70, 145, 239, 282, 331, 376; t. II. 2, 4, 60, 63, 132, 134, 164, 184, 188.

ECONOMIE AGRICOLE.

Réflexions sur les avantages de la castration des vaches laitières, par M. Charlier. t. I 318.

Rapport sur le concours d'économie agricole, par M. Lechat. t. I. 247.

ECONOMIE POLITIQUE.

Visite du congrès scientifique à la colonie agricole de Mettray, par M. Bandeville. t. I. 212.

Du paupérisme, par M. Gainet. t. I. 339.

Rapport sur un ouvrage de M. Robert-Guyart, intitulé : *Essai sur le paupérisme en France*, par M. Bouché de Sorbon. t. II. 19.

Rapport sur le concours d'économie politique, par le même. t. II. 238.

Histoire de la caisse d'escompte, par M. L. Say. t. II. 80.

Quelques mots sur le divorce, par M. Tourneur. t. II. 135.

ELECTIONS.

MM. Berlioz de Prémont, Décès, Genaudet, Lechat, Henrot, Sornin, sont nommés membres titulaires. t. I. 236.

MM. Auger, Arveuf, Bourassé, Coulvier-Gravier, Delaporte, F. Duval, Galeron, Granval, E. Henriot, Leuschenring, L. Leclerc, Noël-Agnès, Petit, Richard, Robelin, L. Say, H. Thomas, sont nommés membres correspondants. t. I. 236.

Digitized by Google

pages.

Renouvellement d'une partie du bureau. t. I. 237.

MM. Gainet, Velly, Gérardin, Deleutre, Petitbon, Harel, Pierret, sont nommés membres titulaires. t. II. 185.

MM. Girardin, Pierquin, Varennes, de Pontaumont, Tempier, Guichemère, de Bonnay, sont nommés membres correspondants t. II. 186.

Renouvellement du bureau, ibid.

M. Landouzy est nommé membre du conseil d'administration, ibid.

M. Bouché de Sorbon est nommé membre du même conseil. t. II. 190.

MM. Wagner, Guillemin, Tarbé de St-Hardouin, et Soilly sont nommés membres titulaires, ibid.

HISTOIRE.

Rapport sur le concours historique, par M. H. Paris. t. II. 229.

Coup d'œil sur *l'histoire de la Fronde* par M. de Ste-Aulaire, par M. Pinon. t. II. 27.

LÉGISLATION.

Traité de diverses institutions complémentaires du régime pénitentiaire, par M. Bonneville; rapport par M. Bouché de Sorbon, t. I. 79.

De la sévérité des peines dans ses rapports avec les mœurs et les progrès de la liberté, par M. Dubois. t. I. 163.

Note sur les mœurs administratives et la législation pénale des Chinois, par M. F. Duval. t. I. 362.

LITTÉRATURE.

Simples réflexions sur la poésie au XIX siècle, par M. Courmeaux. t. I. 150.

Digitized by Google

Rapport sur la *Journée des Dupes*, drame de M. Thomas, par M. Courmeaux. t. I. 254.

De l'imagination et du sens critique en matière de poésie, par M. Alexandre. t. I. 132.

MÉCANIQUE APPLIQUÉE.

Rapport de la commission chargée d'examiminer les instruments de M. Visneux, par M. de Maizière. t. I. 73.

Rapport de M. Duquénelle sur les appareils de M. Chevalier, ferblantier à Reims. t. I. 180.

Rapport de M. Tarbé de St.-Hardouin, sur les coussinets de M. Goullet-Collet. t. II. 63.

Rapport de M. Lechat sur le système de chauffage de M. Féry. t. II. 14.

MÉDECINE.

Rapport de M. Landouzy sur la thèse médicale de M. Henrot, et sur la guérison du tétanos par l'éther. t. I. 203.

Communication de M. le docteur Petit, sur un cas de tétanos guéri par les inhalations d'éther. t. I. 206.

La médecine considérée comme science, par M. Henrot. t. II. 166.

PHILOSOPHIE.

Compte-rendu, par M. Nanquette, d'un ouvrage intitulé : *Restauration des sciences philosophiques*, etc., par M. V Gioberti, traduit de l'italien par MM. Tourneur et Défourny. t. II.

Rapport de M. Querry sur le *cours de philosophie* par M. Rattier. t. II. 190.

Digitized by Google

POÉSIE.

pages.

La jeune fille et le dahlia, fable par M. Midoc. t. I. 327.

Les deux fourmis, fable, par le même. t. I. 403,

Le lièvre au gite, fable, par M. Violette. t. I. 104.

La belette et le renard, fable, par le même. t. II. 57.

La religion chrétienne en Orient, par M. Clicquot. t. II. 49.

SCIENCES.

Compte-rendu des travaux de l'Académie des sciences, par M. Sornin. t. I. 355.

Rapport du même, sur le cours d'arithmétique de M. Guichemère, et sur la table de multiplication de M. Gillet-Langlois. t. I. 392.

Note sur le synchronisme des terrains, sur la succession des strates en superposition, etc., par M. Maupied. t. I. 111

VARIÉTÉS.

Étude sur Alfiéri, par M. Defourny. t. I. 14.

Compte-rendu de l'Académie des jeux floraux, par M. Midoc. t. I. 58

Rapport sur les travaux de la société philomathique de Verdun, par M. Mortier des Noyers. t. I. 242.

De l'instruction des sous-officiers de l'armée, par le même t. I. 378.

Rapport de M. Rattier sur le discours sur l'esprit de la jeunesse, et sur les *ruines de Coucy*, par Guichemère t. I. 334.

Rapport de M. Robillard, sur *Raoul de Rayneval* ou *la Normandie au* XIV *siècle*, par M. de Pontaumont. t. II 6.

Visite à l'abbaye de St-Ricquier, par M. P. de Wint. t. II. 44.

Etude sur Béranger par M. Genaudet. t. II. 252.

Digitized by Google

Discours prononcé à la séance publique par M. Landouzy. pages. t. II. 201.

Compte rendu des travaux de l'Académie par M. Bandeville. t. II. 210.

Prix et médailles décernés par l'Académie. t. II. 258.

Programme des questions mises au concours pour 1849. t. II. 259.

Liste des membres de l'Académie. t. II. 1.

Table des auteurs t. II. XVII.

Table des matières. t. II. XXII.

REIMS. — IMPRIMERIE DE P. REGNIER,

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06441 9727

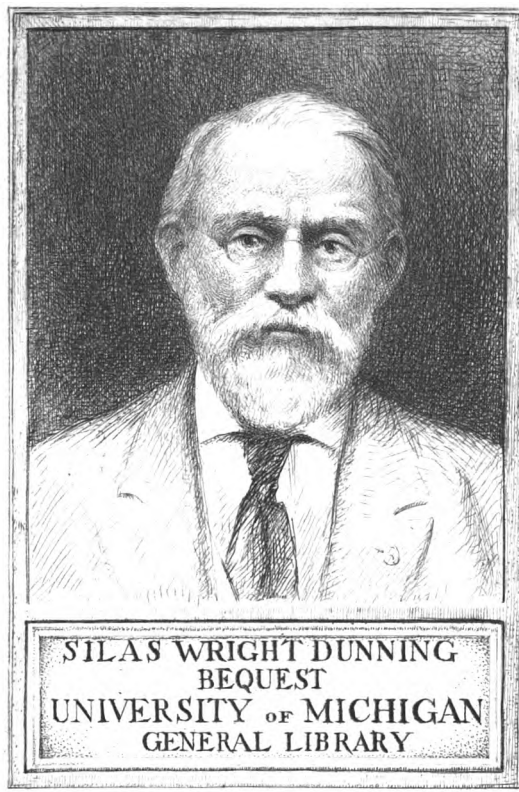

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google